

UN CLIENT, UNE BANQUE

RAPPORT ANNUEL
2010



**BANQUE
NATIONALE**
GROUPE FINANCIER

EN BREF

Banque Nationale Groupe financier propose des services financiers intégrés à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises. Le Groupe financier mène ses activités dans trois secteurs d'affaires – Particuliers et entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers – avec un actif de plus de 145 milliards de dollars en date du 31 octobre 2010.

Le Groupe financier, qui s'appuie sur une équipe de plus de 18 000 employés, offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des grandes sociétés, le courtage en valeurs mobilières, l'assurance, la gestion de patrimoine ainsi que la gestion de fonds communs de placement et de régimes de retraite.

Banque Nationale Groupe financier est la principale institution bancaire au Québec et le partenaire par excellence des PME. Elle est également la sixième grande banque au Canada et compte des succursales dans la plupart des provinces canadiennes. Sa clientèle aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde est desservie par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux de représentation, de filiales et d'alliances.

Ses titres sont négociés à la Bourse de Toronto. Son siège social est établi à Montréal.

Message du président et chef de la direction	2
Bureau de la présidence	8
Message du président du conseil d'administration	10
Conseil d'administration	12
Architecture de gouvernance	13
Responsabilité sociale d'entreprise	14
Engagement envers la collectivité	15
Rapport de gestion	17
États financiers consolidés	85
Principales filiales	169
Principales sociétés satellites	169
Données relatives aux exercices antérieurs	170
Renseignements à l'intention des actionnaires	172

FAITS SAILLANTS

	2010	2009	Variation en %
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)			
Revenu total	4 278 \$	4 131 \$	4
Revenu total ajusté pour les participations sans contrôle ⁽¹⁾	4 273	4 133	3
Bénéfice net	1 034	854	21
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17,0 %	15,6 %	
Par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice – de base	5,99 \$	4,96 \$	21
Bénéfice – dilué	5,94	4,94	20
EXCLUANT LES ÉLÉMENTS PARTICULIERS ⁽²⁾			
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)			
Revenu total	4 289 \$	4 309 \$	–
Revenu total ajusté pour les participations sans contrôle ⁽¹⁾	4 284	4 311	(1)
Bénéfice net	1 084	1 061	2
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17,7 %	19,0 %	
Par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice – de base	6,30 \$	6,25 \$	1
Bénéfice – dilué	6,25	6,22	–
Par action ordinaire (en dollars)			
Dividendes déclarés	2,48 \$	2,48 \$	
Valeur comptable	37,59	33,43	
Cours de l'action			
haut	67,87	62,08	
bas	54,45	25,62	
clôture	67,13	56,39	
Situation financière (en millions de dollars)	31 octobre 2010	31 octobre 2009	Variation en %
Actif total	145 301 \$	132 138 \$	10
Prêts et acceptations ⁽³⁾	63 134	58 370	8
Dépôts	81 785	75 170	9
Débitures subordonnées et capitaux propres	9 241	8 494	9
Ratios de fonds propres – BRI selon Bâle II			
catégorie 1	14,0 % ⁽⁴⁾	10,7 % ⁽⁵⁾	
total	17,5 % ⁽⁴⁾	14,3 % ⁽⁵⁾	
Ratios de fonds propres – BRI selon Bâle I			
catégorie 1	12,1 %	11,5 %	
total	15,6 %	15,2 %	
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques et générale	(267)	(233)	
en % des prêts et acceptations	(0,4) %	(0,4) %	
Couverture d'intérêts	9,03	8,04	
Couverture de l'actif	4,48	4,19	
Autres renseignements			
Nombre d'actions ordinaires en fin d'exercice (en milliers)	162 772	161 201	
Nombre de détenteurs d'actions ordinaires inscrits	23 598	23 970	
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	10 927	9 090	
Biens sous gestion et administration (en millions de dollars)	231 470	192 551	
Nombre d'employés	18 322	17 747	3
Nombre de succursales au Canada	442	445	(1)
Nombre de guichets automatiques	869	866	–

(1) L'ajustement représente principalement les gains ou pertes attribuables aux tiers.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 18 et 19.

(3) Déduction faite des actifs titrisés.

(4) Calculé selon l'approche NI avancée.

(5) Calculé selon l'approche standardisée.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



Louis Vachon
Président et chef de la direction

Au cours de l'exercice 2010, la Banque Nationale a une fois de plus enregistré de solides résultats financiers tout en continuant d'investir dans l'avenir.

Le bénéfice par action dilué excluant les éléments particuliers de 6,25 \$ dépasse le record établi lors de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres ajusté s'élève à 17,7 %, et il est en cela comparable à celui des institutions canadiennes les plus performantes.

Nous avons préservé la qualité supérieure de notre portefeuille de crédit et nous avons clos l'exercice avec le plus faible ratio de pertes sur créances de toutes les institutions financières canadiennes, tant en termes absolus que relatifs. Notre ratio de fonds propres de catégorie 1 est de 14,0 %, ce qui place également la Banque parmi les chefs de file de l'industrie, au Canada comme à l'échelle mondiale.

Ces années consécutives de résultats financiers solides ont permis à la Banque de bien se positionner en ce qui a trait aux nouvelles normes en matière de fonds propres établies par les autorités réglementaires internationales dans le sillage de la récente crise financière mondiale. Après avoir analysé minutieusement les nouvelles règles et consulté les autorités canadiennes, nous avons conclu que la Banque répond aux exigences les plus strictes. Grâce à une meilleure compréhension de cet enjeu important, nous avons pu élaborer un plan détaillé de gestion des fonds propres, qui a été approuvé par le conseil d'administration.

Nous sommes fiers d'être la première grande banque canadienne qui a augmenté son dividende au sortir de la crise financière. À compter du versement régulier du premier trimestre de 2011, le dividende trimestriel de la Banque sera de 0,66 \$ par action, soit une augmentation de 6 %. Le conseil d'administration a également approuvé un programme de rachat d'actions visant jusqu'à concurrence de 3 % de ses actions ordinaires. De plus, la Banque maintiendra le ratio de distribution dans sa fourchette cible tout en conservant d'excellents ratios de fonds propres.

« NOUS SOMMES FIERES D'ÊTRE LA PREMIÈRE GRANDE BANQUE CANADIENNE À AUGMENTER SON DIVIDENDE AU SORTIR DE LA CRISE FINANCIÈRE. »

Facteurs de rendement

Nos résultats pour l'exercice 2010 ont sans aucun doute bénéficié de la conjoncture économique favorable au Canada. En effet, le Canada a profité d'un regain important de l'emploi, particulièrement au Québec qui constitue notre plus important marché. Les résultats de 2010 témoignent également de la force de notre position en tant que banque suprarégionale, et de la saine diversification de nos activités. Nous sommes toutefois convaincus que le déploiement réussi de notre stratégie à long terme est à l'origine des excellents résultats enregistrés au cours de l'exercice.

Conformément à la stratégie adoptée en 2008, nous procédons à la transformation de notre institution afin d'offrir à nos clients, quel que soit leur point d'entrée, les meilleurs conseils, solutions et services financiers, et de devenir ainsi le chef de file de tous ces modes de prestation. L'élément central de cette stratégie est sans contredit l'initiative *un client, une banque*.

La mise en œuvre de la phase I de notre plan stratégique s'est terminée en 2010. Elle comprenait le recentrage de nos modes de distribution et de fonctionnement selon les besoins des clients. Cette phase prévoyait aussi certains changements organisationnels associés à notre approche axée sur le client, dont la création de plus de 300 nouveaux postes assurant un contact direct avec le client dans le secteur des Particuliers et entreprises. De nouvelles politiques ont également été adoptées afin de faciliter et de promouvoir les référencements entre nos trois secteurs d'activité. Des milliers d'employés de nos succursales ont participé à des séances de formation axées sur la vente et le service, dans le but de toujours fournir une expérience client de haut niveau, à l'échelle du réseau.

De plus, nous nous sommes engagés à investir dans notre réseau. Cet engagement important s'est déjà traduit par la rénovation et la relocalisation de 93 succursales au cours des deux dernières années, ainsi que par le remplacement de l'ensemble de nos guichets automatiques. La modernisation de 59 succursales supplémentaires est prévue pour l'exercice 2011, ce qui portera le total sur trois exercices à 152 succursales.

Grâce à un nouveau modèle de distribution et à une orientation client affirmée, la Banque s'est animée d'un nouvel élan au cours de l'exercice 2010.

- Le secteur des Particuliers et entreprises a mené la marche de la croissance des revenus et du bénéfice net, de 6 % et de 22 % respectivement, par rapport à l'exercice précédent. Le volume des prêts a augmenté de 10 % et la Banque a accru sa part de marché au Québec, notamment au niveau des prêts aux entreprises.
- Le secteur de Gestion de patrimoine a renoué avec la croissance des revenus et du bénéfice net après deux années difficiles. Notre nouvelle gamme de produits destinés à la clientèle bien nantie a dépassé nos attentes et nous avons enregistré des résultats positifs à l'égard d'autres indicateurs clés de performance.
- Le secteur des Marchés financiers a généré une bonne rentabilité, malgré la volatilité des marchés et la diminution des activités de la clientèle. Les revenus tirés des services tarifés et des services bancaires sont demeurés vigoureux, la Banque se situant parmi les chefs de file pour l'émission de titres d'emprunt du secteur public et des sociétés au cours de l'exercice.

La gestion serrée des coûts a également contribué aux résultats et demeure une priorité. À cet égard, rappelons que dans le cadre de la phase I de notre plan stratégique, nous avons réalisé d'importantes économies annuelles récurrentes, grâce à une efficience plus soutenue des services centralisés de l'entreprise. Dans l'avenir, nous viserons des revenus plus élevés en poursuivant sur notre lancée de l'exercice 2010, tout en surveillant nos coûts.

Prochaines étapes

Nous en sommes maintenant à la phase II de la mise en œuvre de notre stratégie, et nous avons déjà progressé en ce qui a trait à l'analyse et à la planification des prochaines étapes. Cette phase est axée sur la simplification des processus internes et sur l'implantation d'une plateforme avancée de vente et de services qui aidera les employés de première ligne à établir de meilleures relations avec nos clients. L'application réussie de ces initiatives procurera à la Banque des capacités uniques dans son marché pour améliorer à la fois l'expérience client et la productivité.

Puisqu'il s'agit de la plus ambitieuse transformation de processus d'affaires que nous ayons jamais entreprise, nous accordons une grande importance à sa mise en œuvre et nous nous efforçons particulièrement d'entretenir une communication ouverte avec nos employés. De plus, nous nous sommes assurés de la collaboration de chefs de file mondiaux dans leurs domaines d'expertise, tels que SAP pour les logiciels, Accenture et CGI pour l'intégration, afin de nous appuyer dans la réalisation de ce projet stratégique.

Notre objectif est de mener à terme la mise en œuvre de la nouvelle plateforme sur une période de deux à trois ans. Nous comptons profiter d'avantages stratégiques et d'une efficience accrue dès la mise en œuvre de chacun des nouveaux processus d'affaires, et ce, bien avant l'implantation finale de la plateforme.

Notre stratégie prévoit également le renforcement de nos pratiques de gestion pour instaurer une culture de collaboration, de responsabilité et de performance à tous les niveaux. Nous éliminons les silos et les barrières organisationnelles, et nous encourageons le partage des meilleures pratiques. Nos succès récents nous aident à insuffler la confiance au sein de nos divisions et nos unités d'affaires, favorisant ainsi le travail d'équipe dans une institution homogène qui met la priorité sur la satisfaction de ses clients.

Préparer l'avenir

Nous sommes d'avis que notre vision à long terme nous sera bénéfique dans un contexte de croissance économique lente, d'intense concurrence au Canada et de volatilité soutenue des marchés financiers mondiaux. Nous prévoyons une croissance du PIB de l'ordre de 1 à 2 % pour les prochaines années, ainsi qu'un contexte budgétaire plus restrictif, car les gouvernements fédéral et provinciaux commencent maintenant à s'attaquer au déficit découlant des mesures de soutien à la reprise économique.

Dans un tel climat, les investissements de la Banque dans ses ressources humaines et dans la distribution au cours des deux dernières années la placent dans une bonne position pour améliorer son service à la clientèle et accroître sa part de marché. Par une gestion stricte des coûts, nous cherchons à améliorer notre marge de manœuvre à l'égard de l'exploitation et à permettre à la Banque d'offrir à ses actionnaires un rendement concurrentiel de façon durable, tout en continuant d'investir dans son avenir.

Ces investissements comprennent la phase II de notre stratégie et la réalisation d'acquisitions qui répondent à nos critères. Nous accordons également une grande importance à la promotion de la marque de la Banque, par la publicité, les commandites et d'autres activités. Comme dans les années passées, la Banque s'acquittera fidèlement de sa responsabilité sociale dans les domaines de l'éducation, de la santé, des arts et de l'entraide communautaire.

Remerciements

Les résultats obtenus à ce jour démontrent clairement que l'initiative *un client, une banque* est extrêmement prometteuse pour la Banque. La phase I a été réalisée conformément au plan et j'aimerais féliciter mes collègues du bureau de la présidence pour leur leadership. Nous avons entrepris de transformer la Banque et jusqu'ici, la direction et les employés ont démontré leur capacité à relever ce défi.

Alors que nous poursuivons la mise en œuvre de la phase II de notre transformation, je me réjouis de constater que la majorité des quelque 18 000 employés de la Banque comprennent et appuient notre direction stratégique. Ils reconnaissent que notre stratégie axée sur le client fera de la Banque un compétiteur plus solide, rendra leur travail plus intéressant et leur offrira de nouvelles perspectives de carrière. J'éprouve également une grande fierté de constater que les employés reconnaissent la Banque parmi les « 50 Employeurs de choix au Canada 2011 ». Au nom de la haute direction, j'aimerais souligner la qualité de leur engagement et les remercier pour leur travail soutenu et leur contribution au succès de la Banque.



Louis Vachon

Président et chef de la direction

GRANDES RÉALISATIONS

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Dans la foulée d'importants changements organisationnels visant à harmoniser la distribution avec les besoins des clients, la Banque a notamment créé plus de 300 nouveaux postes en contact direct avec les clients. L'année 2010 en a été une d'accomplissements pour le secteur des Particuliers et entreprises.

Le nombre de clients des services aux particuliers a atteint 2,3 millions et celui des services aux entreprises est près de 130 000 pour 2010.

La Banque a enregistré une croissance du volume des prêts et a vu sa part de marché augmenter au Québec en ce qui a trait aux prêts aux entreprises.

Dans le cadre de son programme de modernisation des succursales, la Banque a procédé à la rénovation ou à la relocalisation de 54 succursales en 2010 et elle prévoit mener à terme 59 autres rénovations au cours de 2011, ce qui portera à 152 le nombre de succursales modernisées sur une période de trois ans.

La Banque a commencé à mettre en œuvre des éléments clés de son approche *un client, une banque* au sein de ses services bancaires aux particuliers et aux entreprises à l'extérieur du Québec.

GESTION DE PATRIMOINE

Des progrès notables ont été réalisés sur le plan de l'efficacité de la collaboration entre les différentes unités d'affaires de la Banque et de la mise à contribution des canaux de distribution au Québec et à l'extérieur du Québec, ainsi qu'à l'égard de la gamme complète des offres d'investissement de détail, de manière à répondre aux besoins de chacun des segments de clientèle de la Banque.

Banque Nationale Gestion privée 1859, une offre mise sur pied à l'intention du segment de la clientèle bien nantie, a atteint des objectifs de taille en ce qui a trait au nombre de clients servis et aux actifs sous gestion. Les référencements provenant des conseillers en placement de Banque Nationale Groupe financier et des services bancaires aux particuliers et aux entreprises ont joué un rôle important dans ce succès.

Dans le cadre des activités liées aux partenariats, un total de 25 nouvelles ententes de distribution ont été signées avec différents courtiers, ce qui a contribué à accroître les volumes du secteur des Particuliers et entreprises.

La Banque a bonifié sa gamme de produits en apportant des changements à certaines familles de fonds communs de placement et en offrant de nouveaux produits administrés par des gestionnaires de portefeuille externes.

Les Portefeuilles Gérés Banque Nationale et les Portefeuilles Méritage de la Banque ont tous deux franchi la barre de 1 milliard de dollars d'actifs sous gestion.

MARCHÉS FINANCIERS

En mettant l'accent sur l'harmonisation interne des ressources avec la clientèle desservie tout en accentuant le travail d'équipe et la collaboration avec les autres divisions de la Banque, le secteur des Marchés financiers était bien placé pour faire face aux défis d'un climat de plus en plus compétitif.

La Banque a réuni des experts au niveau des transactions sur titres à revenu fixe, titres de participation, produits dérivés et opérations de change pour former un parquet de pointe situé à Toronto.

La Banque a supervisé ou supervisé de façon conjointe 45 émissions représentant plus de 15 % des émissions de titres d'emprunt de sociétés du secteur public, ce qui la place au quatrième rang en 2010 aux tableaux des preneurs ferme publiés par *Thomson Reuters*, alors qu'elle était sixième en 2009.

Le nombre de clients des grandes entreprises et la clientèle commerciale qui utilisent activement des produits de gestion du risque lié au taux d'intérêt, à l'énergie et au change, a connu une croissance de plus de 10 % en 2010.

La Banque a été le courtier désigné de 37 % de tous les fonds négociés en bourse (FNB) inscrits au Canada et elle s'est maintenue dans le premier quartile en matière de négociation des FNB sur un marché secondaire.

SERVICES CENTRALISÉS

En 2010, la Banque a affiché le ratio de pertes sur créances le plus faible de toutes les institutions financières canadiennes, tant en termes absolus que relatifs, grâce à l'application rigoureuse des politiques et pratiques de prêt prudentes par les employés des trois secteurs d'affaires, sous la surveillance du groupe de Gestion des risques de la Banque.

Le service des Opérations a démarré l'année 2010 en s'appuyant sur une structure composée de trois groupes, qui fournissent des services de soutien aux trois secteurs d'affaires de la Banque, dans le but d'augmenter la productivité et la croissance des activités et d'améliorer l'expérience de la clientèle.

La Banque a choisi ses partenaires en matière d'intégration et de logiciels, et travaillera avec eux dans le cadre de l'implantation d'une nouvelle plateforme de gestion des relations avec les clients, dont elle a complété les premières étapes.

La Banque s'est préparée en vue de modifications réglementaires fondamentales, qu'elle a également mises en œuvre, dans des domaines tels que les normes comptables et la gestion du capital.

IMAGE CORPORATIVE

La Banque a mis en place un programme des meilleures pratiques à l'intention des employés de l'ensemble de ses unités d'affaires; ce programme fait la promotion d'une approche centrée sur le client et vise à accroître les résultats globaux.

La Banque est passée de l'évaluation de la satisfaction générale à une évaluation de la loyauté du client à l'échelle de la plupart de ses secteurs d'activité.

La Banque a inauguré le site *JeComprends.ca*, une initiative privée de premier plan qui vise à promouvoir l'éducation financière.

La Banque est devenue un commanditaire principal du club de hockey Canadiens de Montréal, sa signature visuelle étant bien en vue sur la patinoire de l'équipe à domicile.

UN CLIENT, UNE BANQUE

« Je choisis la Banque Nationale parce que j'ai pleinement confiance en la compétence de son personnel et en sa capacité de me fournir des services bancaires répondant à mes exigences. »



Paul Barbeau

Client depuis une vingtaine d'années, Paul Barbeau apprécie la relation de confiance développée au fil du temps, et l'assurance d'obtenir des services bancaires personnalisés. D'ailleurs, M. Barbeau est tellement satisfait de la Banque qu'il recommande régulièrement à sa famille, ses amis et ses relations d'affaires de confier leurs besoins bancaires à la Banque Nationale.

SERVICES AUX PARTICULIERS

Les Services aux particuliers se sont donné la mission d'offrir une gamme complète de produits et de services financiers, notamment des solutions liées aux transactions courantes, des prêts hypothécaires, des prêts à la consommation, des cartes de crédit ainsi qu'une série d'options liées à l'épargne et à l'investissement qui couvrent tous les besoins. De plus, par l'entremise de ses filiales spécialisées, la Banque offre également des solutions d'assurances complètes, notamment la couverture résidentielle et automobile, l'assurance-vie et maladie, et la protection de crédit relativement aux prêts.

« L'approche client de la Banque Nationale, axée sur le souci d'offrir les meilleures solutions financières, rejoint ma vision de ce que doit être une relation d'affaires. La Banque m'accompagne depuis plus de 20 ans dans la réalisation des grands projets touchant mes entreprises. »



Jeannot Harvey, ING., M.B.A.

SERVICES AUX ENTREPRISES

Les Services aux entreprises répondent aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME) et des grandes sociétés partout au Canada. La Banque offre une gamme complète de services : solutions en matière de crédit, de dépôt et d'investissement, services de commerce mondial comme le financement des transactions commerciales, services d'opérations de change, de paie, de gestion de la liquidité, d'assurances, de transactions électroniques et services complémentaires. Tout en offrant des solutions financières et transactionnelles aux entreprises, la Banque est proactive lorsque vient le temps de répondre aux besoins financiers personnels des entrepreneurs, propriétaires ou gestionnaires d'entreprises.

Président du Groupe Ceger qui chapeaute un important groupe canadien composé de quatre entreprises – Cegertec (génie-conseil), Cegerco (construction), Mecfor (équipementier) et Cegerdev (développement immobilier) – Jeannot Harvey est un homme d'affaires soucieux d'offrir des solutions globales, une approche intégrée et sur mesure aux projets de ses clients, et ce, de façon dynamique, innovatrice et performante. Pour M. Harvey, la Banque adhère à cette même philosophie d'affaires. La décision s'est donc prise d'elle-même quand est venu le temps de choisir la banque la plus apte à desservir ses entreprises.

« Le transfert de la gestion de nos portefeuilles de placements à la Banque Nationale a été la meilleure des décisions.

Nous avons pleine confiance que notre conseiller travaille avec nous et qu'il nous guidera vers l'atteinte de nos objectifs financiers et, par conséquent, de nos objectifs de vie. »



Johanne Trottier et Jean-Louis Bélanger

GESTION DE PATRIMOINE

À la recherche de conseils stratégiques pour la gestion de leurs portefeuilles de placements, Johanne Trottier et Jean-Louis Bélanger rencontrent un conseiller en placement de la Banque Nationale. Avec les années, ils ont établi un lien de confiance, ce qui leur a permis d'obtenir un service sur mesure répondant à leurs besoins au moyen de la gestion de placements, de régimes d'épargne-études pour leurs enfants, de prêts commerciaux et même de la création d'une fiducie familiale. Depuis plus de dix ans, cette complicité leur a permis d'obtenir un service personnalisé des plus complets.

Le secteur de Gestion de patrimoine répond aux besoins d'investissement et d'épargne d'un large éventail de clients à qui il offre toute une gamme de services complémentaires. Les solutions, produits et services spécialisés en matière d'investissement sont offerts directement aux clients ou par l'entremise de quelque 775 conseillers en placement répartis dans plus de 100 points de services au Canada. La clientèle bénéficie de services de courtage de plein exercice et de courtage à escompte, de services fiduciaires, de fonds communs de placement et de portefeuilles de fonds, ainsi que de services de conseillers en succursale, de gestion personnalisée et de gestion privée.

« Faire croître notre société était la priorité absolue. Avec l'aide de la Banque, nous avons pu acquérir des actifs hautement stratégiques et ainsi accroître notre présence sur le marché de la distribution alimentaire au Canada. »



MARCHÉS FINANCIERS

Gilles C. Lachance

Le secteur des Marchés financiers offre à une clientèle de sociétés, du secteur public ou institutionnel, des services bancaires et des services de banque d'affaires, et donne à ses clients accès aux marchés des capitaux canadiens par l'intermédiaire de ses unités d'affaires portant sur les titres à revenu fixe, les titres de participation et les produits dérivés. Ce secteur fournit également des services-conseils complets en matière de regroupements d'entreprises et de financement, et propose des produits de gestion du risque à l'aide de produits dérivés en matière de taux d'intérêt, d'actions, de devises et de marchandises.

Chef de la direction de Colabor, réseau intégré de distribution et de commercialisation de produits alimentaires, Gilles Lachance est client depuis cinq ans. Il apprécie les services-conseils, notamment en fusions et acquisitions, marchés des capitaux et du crédit et de conversion en société par actions.

BUREAU DE LA PRÉSIDENTENCE



Louis Vachon
Président et chef de la direction



John B. Cieslak
Premier vice-président,
Technologie de l'information,
Approvisionnement et
Performance organisationnelle



Patricia Curadeau-Grou
Chef des finances et
vice-présidente exécutive,
Finance, Risque et Trésorerie



Michael Hanley
Premier vice-président,
Opérations et bureau des
initiatives stratégiques



Lynn Jeannot
Première vice-présidente,
Ressources humaines et
Affaires corporatives



Réjean Lévesque
Vice-président exécutif,
Particuliers et entreprises



Luc Paiement
Vice-président exécutif,
Gestion de patrimoine
Coprésident et cochef de la direction,
Financière Banque Nationale



Ricardo Pascoe
Vice-président exécutif,
Marchés financiers
Coprésident et cochef de la direction,
Financière Banque Nationale

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence a pour mandat de définir la culture et la philosophie de la Banque, d'approuver et de superviser les initiatives stratégiques de croissance de l'ensemble de la Banque, de gérer les risques ayant un impact stratégique, d'assurer la gouvernance technologique, de gérer le processus de relève des dirigeants et d'assurer l'équilibre entre la mobilisation des employés et la satisfaction de la clientèle et des actionnaires.

Le bureau de la présidence s'acquitte de ses responsabilités en privilégiant la collégialité, de façon à assurer la cohésion ainsi que le partage de l'information et de la connaissance entre les différentes unités de la Banque.

NOTRE VISION

CHEF DE FILE FINANCIER AU QUÉBEC, BANQUE NATIONALE GROUPE FINANCIER EST RECONNUE PAR SES CLIENTS COMME UN GROUPE QUI RÉPOND À LEURS BESOINS ET AVEC QUI IL EST FACILE DE TRANSIGER.

LA BANQUE SE DÉMARQUE PAR SA CAPACITÉ D'AGIR FACE À SES CONCURRENTS ET PAR L'ENGAGEMENT DE SON PERSONNEL. SA PERFORMANCE FINANCIÈRE SE SITUE DANS LE PREMIER QUARTILE DE SON SECTEUR AU CANADA.

NOS VALEURS

SATISFACTION DES CLIENTS

La clientèle est au cœur de nos préoccupations et notre succès repose sur cette valeur fondamentale.

PERFORMANCE

Nos grandes orientations sont la réussite et le rendement. Nous ne ménageons aucun effort pour nous dépasser et tirons fierté du travail accompli avec rigueur et professionnalisme.

COOPÉRATION ET ESPRIT D'ÉQUIPE

Nous travaillons tous ensemble vers un but commun et la réussite personnelle prend tout son sens dans le succès de l'équipe.

INTÉGRITÉ

Nous comprenons l'importance d'une éthique sans compromis en ce qui concerne le respect de nos clients, de la collectivité, ainsi que des lois.

EFFICACITÉ

Efficacité, dynamisme et compétence sont les trois mots d'ordre dans notre travail au quotidien.

ESPRIT D'INNOVATION

Voir au-delà des évidences et proposer des idées nouvelles et novatrices, que ce soit en matière de produits et services ou de façons de faire, voilà comment nous participons activement à l'évolution rapide des institutions financières.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jean Douville
Président du conseil d'administration

Le Conseil est satisfait des résultats de la Banque Nationale pour l'exercice 2010. En cette période d'incertitude à l'égard du système financier mondial, il est rassurant de constater la qualité du portefeuille de crédit de la Banque ainsi que la solidité de son capital et de sa situation de liquidité. De plus, la Banque a su générer un rendement total concurrentiel pour les actionnaires, tout en consacrant des investissements importants à sa croissance à long terme.

La Banque s'est résolument engagée dans la mise en œuvre de sa stratégie *un client, une banque* et les résultats de l'exercice 2010 annoncent un avenir prometteur. Le Conseil suit attentivement le progrès de cette initiative et met à contribution son expérience des affaires et de la gouvernance pour aider la direction à mener à bien cette importante transformation de la Banque, notamment en matière de service à la clientèle.

Les nombreux changements apportés à la réglementation et aux normes en vigueur au cours des dernières années ont accru le rôle de surveillance du Conseil. Les membres du Conseil ont ainsi procédé à un examen réfléchi des politiques et pratiques de la Banque et ils consacrent beaucoup de leur temps à la compréhension des nouveaux enjeux. Ils participent à des présentations de la direction et d'experts sur divers sujets comme les nouvelles normes comptables IFRS, les dernières directives du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, désignées par l'appellation « Bâle III », et les pratiques de gouvernance qui sont en constante évolution.

Le Conseil compte parmi ses principales responsabilités l'examen et l'évaluation des capacités de la Banque en matière de gestion du risque, et s'assure que les activités sont conformes aux directives internes et aux meilleures pratiques. Il s'agit là d'une préoccupation constante du Conseil. Dernièrement, à la suite des recommandations du Conseil sur la stabilité financière, la notion de gestion du risque a été appliquée aux programmes de rémunération. Le comité des ressources humaines du Conseil, aidé par des conseillers externes

« EN CETTE PÉRIODE D'INCERTITUDE À L'ÉGARD DU SYSTÈME FINANCIER MONDIAL, IL EST RASSURANT DE CONSTATER LA QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT DE LA BANQUE AINSI QUE LA SOLIDITÉ DE SON CAPITAL ET DE SA SITUATION DE LIQUIDITÉ. »

indépendants, a réalisé un examen exhaustif des meilleures pratiques en matière de rémunération. Certains ajustements ont été apportés aux programmes de rémunération de la Banque afin de mieux harmoniser la rémunération avec le rendement offert aux actionnaires et la gestion prudente du risque; les détails de ces ajustements ont été communiqués aux actionnaires. En outre, lors de l'assemblée annuelle de mars 2010, une très forte majorité d'actionnaires a approuvé la rémunération des hauts dirigeants de la Banque au terme de l'un des premiers votes consultatifs sur la rémunération tenu au Canada.

Le Conseil est également soucieux d'assurer sa relève et son renouvellement. Il s'agit d'un processus qui tient compte de nombreux facteurs, comme les exigences réglementaires, la charte des attentes à l'intention des administrateurs et les pratiques exemplaires. Puisque plusieurs administrateurs sont en poste depuis de nombreuses années et prendront leur retraite dans un avenir rapproché, le comité de révision et de gouvernance évalue activement les candidats à la nomination de nouveaux administrateurs et tient à jour une liste permanente de candidats potentiels. Ce comité s'assure que le Conseil continue de bénéficier de connaissances et d'expériences diversifiées de haut niveau afin de s'acquitter de ses responsabilités.

À cet égard, nous souhaitons la bienvenue à M^{me} Jill Denham qui assume son rôle d'administratrice depuis le 27 octobre 2010. M^{me} Denham apporte une expérience précieuse des services financiers qu'elle a acquise en occupant pendant plus de 20 ans des postes de haute direction au sein d'une importante institution financière canadienne. D'autres administrateurs seront nommés au fur et à mesure que quitteront les administrateurs actuellement en poste. Au nom du Conseil et des actionnaires, j'aimerais d'ailleurs profiter de l'occasion pour souligner l'importante contribution au succès de la Banque de M. Pierre Bourgie qui a quitté ses fonctions en août dernier et de M^{me} Shirley A. Dawe et M. Marcel Dutil, qui ne solliciteront pas le renouvellement de leur mandat d'administrateur à la prochaine assemblée annuelle.

À l'aube d'un nouvel exercice, le Conseil se montre confiant en l'avenir de la Banque. Cette dernière peut compter sur une stratégie claire et elle est dirigée par une direction compétente. Elle peut également compter sur plus de 18 000 employés qui forment une équipe solide, dont le dévouement et les efforts sont aussi appréciés qu'essentiels au succès de la Banque. La direction et les employés méritent nos plus sincères remerciements pour avoir fait de l'exercice 2010 un succès.



Jean Douville
Président du conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lawrence S. Bloomberg

Toronto (Ontario) Canada
Conseiller,
Financière Banque Nationale
Administrateur depuis août 1999

André Caillé ^{1-2 (p)-3}

Lac-Brome (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis octobre 2005

Gérard Coulombe

Sainte-Marthe (Québec) Canada
Associé,
Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L.
Administrateur depuis février 1994

Bernard Cyr ³

Cap Shediac (Nouveau-Brunswick) Canada
Président,
Gestion Cyr inc.
Administrateur depuis août 2001

Shirley A. Dawe ¹⁻²

Toronto (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis juillet 1988

Gillian H. (Jill) Denham ¹

Toronto (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis octobre 2010

Nicole Diamond-Gélinas ³

Saint-Barnabé-Nord (Québec) Canada
Présidente,
Aspasie inc.
Administratrice depuis mars 1998

Jean Douville ⁴

Bedford (Québec) Canada
Président du conseil,
UAP inc.
Administrateur depuis novembre 1991

Marcel Dutil ¹

Montréal (Québec) Canada
Président du conseil et chef de la direction,
Groupe Canam inc.
Administrateur depuis janvier 1982

Jean Gaulin ^{1 (p)-3}

Laguna Beach (Californie) États-Unis
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis octobre 2001

Paul Gobeil ^{2-3 (p)}

Ottawa (Ontario) Canada
Vice-président du conseil d'administration,
Metro inc.
Administrateur depuis février 1994

Louise Laflamme ¹⁻³

Rosemère (Québec) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis novembre 2008

Roseann Runte ²

Ottawa (Ontario) Canada
Présidente et vice-chancelière,
Université Carleton
Administratrice depuis avril 2001

Marc P. Tellier ¹

Montréal (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Yellow Media Inc.
Administrateur depuis mars 2005

Louis Vachon

Beaconsfield (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Banque Nationale du Canada
Administrateur depuis août 2006

¹ Comité de ressources humaines

² Comité de révision et de gouvernance

³ Comité de vérification et de gestion des risques

⁴ Président du conseil d'administration

(p) Président du comité

ARCHITECTURE DE GOUVERNANCE

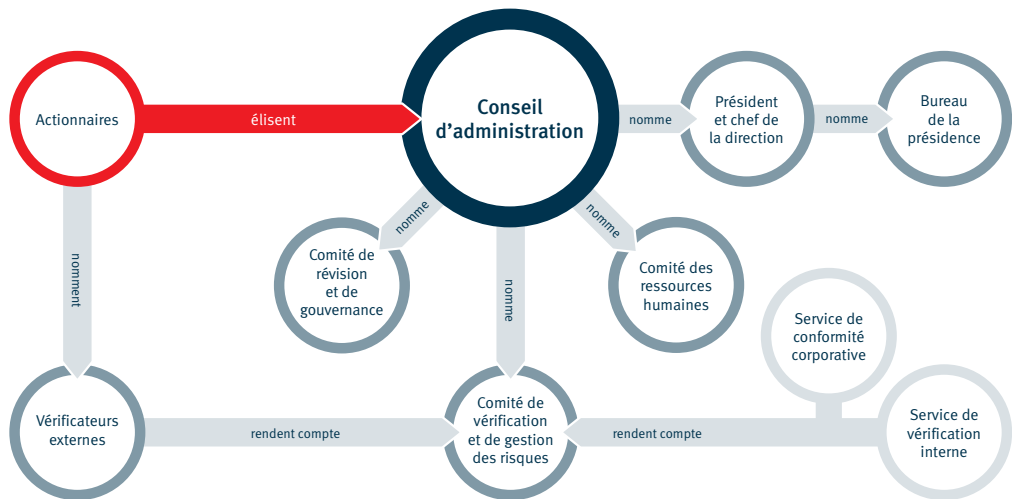
Le conseil d'administration (le Conseil) a pour fonction première de surveiller la gestion de la Banque, de veiller à ce que soit protégé son actif et d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement. Le Conseil exerce son rôle en s'appuyant sur une architecture de gouvernance qui comprend un ensemble de structures, de politiques et de processus articulés de manière rigoureuse, et qui répond pleinement aux exigences législatives et réglementaires qui régissent la Banque. La majorité des membres du Conseil, dont son président, sont indépendants selon les critères établis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Dans le cadre de ses responsabilités, le Conseil passe en revue et approuve le plan stratégique de la Banque. Il examine et approuve la philosophie de risque global et l'intérêt de la Banque pour le risque. Il cerne et apprécie les principaux risques auxquels elle fait face, et examine et approuve les mesures de contrôle de ces risques afin d'en assurer une gestion efficace. Il veille par ailleurs à ce que soient élaborées et appliquées

des politiques de communication et de divulgation de l'information aux actionnaires, aux investisseurs et au public en général. Le Conseil évalue également la performance de la direction et approuve les politiques et programmes de rémunération globale de la Banque, incluant ceux de la haute direction.

Le Conseil est secondé par trois comités entièrement composés de membres indépendants : le comité de vérification et de gestion des risques, le comité de révision et de gouvernance ainsi que le comité des ressources humaines.

Des renseignements additionnels sur l'architecture de gouvernance de la Banque se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires 2011 qui sera disponible prochainement dans le site Internet de la Banque, à l'adresse www.bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Le texte intégral des mandats du Conseil et de ses comités est disponible dans le site Internet de la Banque, à l'adresse www.bnc.ca.



Comités du Conseil	Responsabilités clés
Vérification et de gestion des risques	- Examine et recommande au Conseil l'approbation des états financiers, rapports et autres communications financières importantes de la Banque; s'assure que les procédures adéquates sont en place pour superviser la communication de l'information financière au public. - Examine les processus de vérification et les systèmes d'information de gestion. - Revoit, évalue et approuve les mécanismes appropriés de contrôle interne. - Surveille le processus de vérification externe. - Surveille les travaux des services de la Vérification interne et de la Conformité corporative. - Examine et recommande au Conseil l'approbation des énoncés, mesures et cibles globales d'intérêt de la Banque à l'égard du risque; surveille les méthodes de contrôle visant leur gestion. - Surveille la gestion du capital, l'évaluation de l'adéquation des fonds propres et la simulation de scénarios chocs.
Révision et de gouvernance	- Veille à la mise en place et au respect des règles, procédures et politiques de gouvernance. - Supervise le processus de gestion et de suivi des opérations avec des apparentés. - Veille au respect des normes de conduite des affaires et de comportement éthique régissant les administrateurs, les dirigeants et les employés de la Banque. - Procède à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du Conseil et de ses membres.
Ressources humaines	- Examine, approuve et recommande au Conseil l'approbation des politiques et programmes de rémunération globale de la Banque en tenant compte du cadre de la gestion des risques qui leur est applicable lors de leur élaboration, leur révision et leur mise en application. - Fixe et recommande annuellement au Conseil l'approbation des objectifs et des indicateurs clés de performance du président et chef de la direction, dont il évalue les réalisations et la performance. - Recommande au Conseil l'approbation de la rémunération du président et chef de la direction et des membres du bureau de la présidence. - Encadre le plan de relève de la direction.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

Banque Nationale Groupe financier occupe une place importante dans l'économie du Québec et du Canada. À ce titre, la Banque souhaite exercer une influence positive sur les communautés où elle est présente et utiliser son offre de services financiers comme levier de développement économique et social.

Cette volonté s'exprime par des principes rigoureux de responsabilité sociale d'entreprise et par une série de mesures proactives ayant des répercussions positives à la fois sur les clients, les employés, l'économie, la gestion de sa gouvernance, l'environnement et la collectivité en général.

La Banque s'est engagée vis-à-vis de ses clients à leur offrir un accès aux meilleurs conseils et aux meilleures solutions financières, quel que soit leur point d'entrée. Cet engagement s'est concrétisé avec la transformation *un client, une banque* qui s'est poursuivie tout au long du dernier exercice. Il s'est également manifesté par le lancement de l'une des plus importantes initiatives d'éducation financière réalisée en 2010 dans le secteur privé, le portail interactif *Jecomprends.ca*. Conçu sous la forme d'un microsite Internet, *Jecomprends.ca* constitue un carrefour d'informations, d'outils et de conseils pertinents visant à développer les habiletés et les connaissances du grand public – et particulièrement des familles – en matière de finances personnelles.

La Banque voit dans ses employés l'un de ses plus grands actifs. La Banque est à l'écoute des besoins de ses employés et leur offre un environnement stimulant, dans lequel ils peuvent se réaliser pleinement. C'est, pour la Banque, le meilleur moyen de se construire une équipe solide, compétente et profondément engagée envers les causes qui lui sont chères.

À titre d'employeur et de fournisseur de services, pour ne nommer que quelques exemples, Banque Nationale Groupe financier contribue grandement à l'activité économique. Au cours de l'année financière 2010, la Banque a autorisé plus de 43 milliards de financement par emprunt à des entreprises canadiennes en plus d'avoir versé, en tant qu'employeur, plus de 1,6 milliard de dollars en salaires et en avantages sociaux.

Banque Nationale Groupe financier a fondé son modèle de gouvernance sur des valeurs fortes et des normes d'éthique et de déontologie parmi les plus rigoureuses dans le secteur bancaire canadien. Elle considère qu'une saine gouvernance, combinée à des relations ouvertes et harmonieuses avec chacune de ses parties prenantes, sont essentielles à son bon fonctionnement.

Préservation de l'environnement

Sur le plan environnemental, la Banque travaille activement à développer des outils permettant d'améliorer son bilan. De plus, elle utilise tous les moyens à sa disposition pour encourager clients, employés et fournisseurs à adopter des comportements toujours plus responsables écologiquement.

Entre autres exemples, la Banque exploite son site Intranet pour conscientiser ses employés sur les questions environnementales, mieux faire connaître ses réalisations en matière d'environnement et, dans la mesure du possible, susciter l'inspiration.

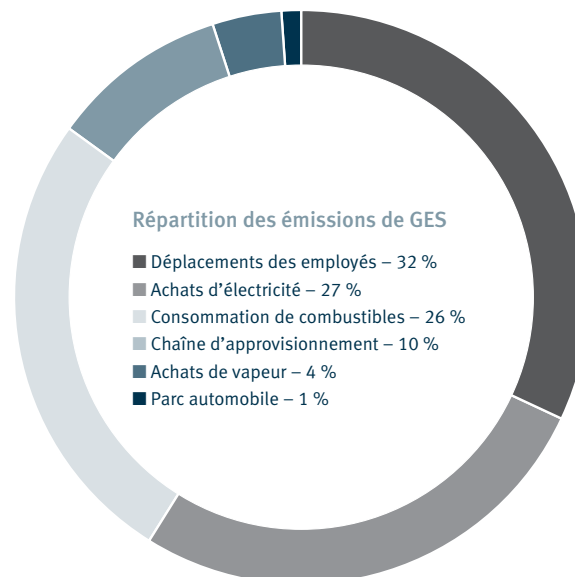
Depuis plusieurs années, la Banque mesure ses émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES). Au cours de l'année financière 2009, les émissions de GES résultant des activités de la Banque ont été évaluées à 13 833 tonnes d'équivalents CO₂.

La précision des données utilisées pour mesurer les émissions de la Banque a été considérablement améliorée. En effet, au cours de la dernière année, l'inventaire des activités mesurées, incluant les déplacements de ses employés, est passé de 85 % à 96 %.

Depuis 2007, Banque Nationale Groupe financier figure au nombre des entreprises composant l'indice *Dow Jones Sustainability North America Index* en plus de participer au programme *Carbon Disclosure Project* qui cette année, lui a décerné un certificat attestant son classement au *Carbon Disclosure Leadership Index* canadien, un palmarès des chefs de file canadiens en matière de compréhension et de gestion des risques associés aux changements climatiques.

Émissions de GES produites par catégorie pour 2009

Catégorie d'émissions	Émissions (tonnes d'équivalents CO ₂ / année) CDP8
Émissions directes	3 750
Consommation de combustibles	3 630
Parc automobile	120
Émissions indirectes	4 302
Achats d'électricité	3 802
Achats de vapeur	500
Autres émissions indirectes	5 781
Chaîne d'approvisionnement	1 325
Déplacements des employés	4 456
Total global	13 833



ENGAGEMENT ENVERS LA COLLECTIVITÉ



La Banque atteint ses objectifs à l'égard de la collectivité grâce entre autres à un programme de dons et commandites bien défini, des collectes de fonds fructueuses et des équipes d'employés et de retraités bénévoles animées du désir de faire une différence.

Son engagement envers la collectivité a pris diverses formes au cours de la dernière année. En voici quelques exemples.

Campagne De Tout cœur pour Haïti

En janvier 2010, la Banque a rapidement mis sur pied une série de mesures pour venir en aide aux victimes du séisme en Haïti. La campagne *De tout cœur pour Haïti* s'est avérée un grand succès grâce à la générosité de Banque Nationale Groupe financier, de ses employés et de ses clients. Près de 1,3 million de dollars ont été recueillis en quelques semaines. Tous les fonds ont été versés à la Croix-Rouge canadienne.

Clubs des petits déjeuners

Banque Nationale Groupe financier est associée depuis six ans au Club des petits déjeuners du Québec et aux Clubs des petits déjeuners du Canada. En 2010, une importante collecte de fonds a été organisée en succursale par la vente de boîtes de biscuits dont la recette a été élaborée par un grand chef et endossée par une diététiste de renom. Grâce aux dons corporatifs de la Banque et aux fonds amassés dans son réseau, les sommes versées à l'organisme depuis 2005 dépassent les 2 millions de dollars.

Coupe Rogers

En 2010, la Banque a renouvelé son engagement envers le tennis en devenant présentateur de la Coupe Rogers de Toronto, en plus de reconduire sa commandite pour l'épreuve de Montréal jusqu'en 2013. La Banque est donc associée à deux épreuves phares du tennis canadien et continue de soutenir plusieurs tournois de différents niveaux, contribuant ainsi au développement du sport à l'échelle du pays.

Programme de bénévolat

De tout cœur avec vous

Grâce au programme *De tout cœur avec vous*, mis sur pied il y a six ans, Banque Nationale Groupe financier reconnaît et encourage l'action bénévole de ses employés et de ses retraités. Lorsqu'ils sont admissibles, ceux-ci voient une contribution financière versée en leur nom aux organismes dans lesquels ils œuvrent. De plus, chaque année, des distinctions particulières sont accordées à ceux dont l'action bénévole s'est avérée exceptionnelle. L'ultime reconnaissance à ce chapitre est le prix André-Bérard.

En 2010, ce prestigieux prix a été remis à M. Yannick Munger, qui agissait à titre de conseiller, solutions d'affaires et performance organisationnelle, à Montréal. Chaque été, pendant une semaine, M. Munger devient animateur au camp de vacances de Leucan. De plus, il a participé à la création de l'Association canadienne des camps pédiatriques en oncologie, un organisme qui veille à la définition et au maintien de normes rigoureuses à l'intention des camps désirant accueillir des enfants atteints de cancer.

Deux mentions spéciales ont également été décernées dans le cadre de ce concours. La première mention revient à Mme Catherine Coates, conseillère en finances personnelles à la succursale d'Orillia, en Ontario. Passionnée de couture et de tricot, elle a développé un réseau de production et de distribution de couvertures pour des gens démunis à l'échelle de sa région, s'inscrivant dans les activités du département de santé mentale de l'*Orillia Soldiers Memorial Hospital*.

La seconde mention revient à M. Maurice Dupont, retraité de Financière Banque Nationale à Laval, et cofondateur de l'organisme Gemini, qui vient en aide aux futures mamans et aux enfants de familles défavorisées de la région.

Banque Nationale Groupe financier se réjouit de compter dans ses rangs des employés et des retraités engagés et déterminés à utiliser les outils dont ils disposent pour mener à bien des initiatives de solidarité.

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion daté du 8 décembre 2010

Notes à l'intention des lecteurs	18
Divulgence de l'information financière	21
Vue d'ensemble	22
Gestion prudente du capital	24
Principales tendances économiques	25
Perspectives pour la Banque Nationale	26
Analyse sectorielle	28
Particuliers et entreprises	28
Gestion de patrimoine	32
Marchés financiers	36
Autres	40
Analyse financière	41
Arrangements hors bilan	48
Information supplémentaire — Conseil sur la stabilité financière	51
Principales estimations comptables	53
Modifications futures de conventions comptables	56
Gestion du capital	58
Gestion des risques	61
Données financières supplémentaires	72

NOTES À L'INTENTION DES LECTEURS

Conformité aux normes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Le présent Rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada (la Banque) fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans les sections *Principales tendances économiques* et *Perspectives pour la Banque Nationale* du présent Rapport annuel, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et dans d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2011 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions d'exonération des législations canadienne et américaine en valeurs mobilières. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, le rendement financier prévu de la Banque et certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et d'autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses, et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2011 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment d'établir les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait à la provision pour créances irrécouvrables. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes. Les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis, sont des facteurs importants pris en compte dans l'établissement du taux d'imposition effectif. Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans les présentes déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment la gestion des risques de crédit et de marché et du risque de liquidité; la vigueur des économies canadienne et américaine ainsi que des économies des autres pays où la Banque exerce ses activités; l'incidence des fluctuations du dollar canadien par rapport aux autres monnaies, notamment le dollar américain; l'incidence des modifications apportées aux politiques monétaires, notamment les politiques relatives aux taux d'intérêt de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine; les effets de la concurrence dans les marchés où la Banque fait affaire; l'incidence des modifications apportées aux lois et règlements qui régissent les services financiers (notamment les services bancaires, les assurances et les valeurs mobilières) et leur exécution; les procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées; la situation concernant les billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC), notamment la valeur de réalisation des actifs sous-jacents; la capacité de la Banque d'obtenir des informations exactes et complètes de ses clients ou contreparties ou en leur nom; la capacité de la Banque d'aligner avec succès

sa structure organisationnelle, ses ressources et ses processus, ainsi que sa capacité de mener à terme des acquisitions stratégiques et de les intégrer avec succès; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise aux fins de la présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; l'aptitude de la Banque à recruter et retenir des dirigeants clés; les risques opérationnels, y compris ceux qui sont reliés à la dépendance de la Banque à l'égard de tiers en ce qui a trait à l'accès à l'infrastructure nécessaire aux activités de la Banque, ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs, notamment les modifications apportées aux politiques commerciales; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services au moment opportun; les modifications apportées aux estimations concernant les provisions; les modifications apportées à la législation fiscale; les changements technologiques; les changements imprévus dans les dépenses et les habitudes d'épargne des consommateurs; les catastrophes naturelles; l'incidence éventuelle sur les activités d'urgences en matière de santé publique, de conflits, d'autres événements internationaux et faits nouveaux, y compris ceux qui sont liés à la lutte au terrorisme, et la mesure dans laquelle la Banque prévoit les risques découlant de ces faits et de sa capacité à les gérer efficacement. Une part importante des activités de la Banque consiste à faire des prêts ou à attribuer des ressources sous d'autres formes à des entreprises, des industries ou des pays. Des événements imprévus touchant ces emprunteurs, industries ou pays pourraient avoir une forte incidence défavorable sur les résultats financiers, les activités, la situation financière ou la liquidité de la Banque.

La liste des facteurs de risques susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis aux rubriques *Gestion des risques* et *Facteurs pouvant affecter les résultats futurs* du présent Rapport annuel. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. La Banque met aussi en garde le lecteur contre une confiance induite dans ces déclarations prospectives. À moins que la loi ne l'exige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qui peut être faite de temps à autre pour ses besoins.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. À moins de mention contraire, tous les montants figurant dans le Rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

La Banque utilise certaines mesures non conformes aux PCGR pour évaluer les résultats. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que le bénéfice net et les autres mesures rajustées en fonction de critères autres que les PCGR n'ont pas une signification standard selon les PCGR et qu'ils sont difficilement comparables avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. À l'instar de plusieurs autres institutions, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à rajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Ce rajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal. De plus, la Banque a rajusté certains revenus et certaines charges des éléments particuliers liés aux billets restructurés des conduits VAC ainsi que certains éléments ponctuels afin de rendre comparables les données des exercices 2010 et 2009. Ces ajustements sont présentés dans le tableau à la page suivante.

Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR

Conciliation des résultats publiés par rapport aux résultats présentés
dans les sections du Rapport de gestion

	Secteur	2010	2009
Revenu net d'intérêts		1 912	1 966
Équivalent imposable ⁽¹⁾		206	129
Intérêts reçus ou à recevoir sur les billets restructurés des conduits VAC ⁽²⁾	Autres	–	(56)
Coût de financement des billets restructurés des conduits VAC ⁽²⁾	Autres	11	16
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		2 129	2 055
Revenus autres que d'intérêts		2 366	2 165
Équivalent imposable ⁽¹⁾		–	19
Perte sur valeurs mobilières disponibles à la vente ⁽²⁾	Autres	–	190
Perte sur opérations de couverture économique des billets restructurés des conduits VAC ⁽²⁾	Autres	–	28
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		2 366	2 402
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		4 495	4 457
Charges d'exploitation		2 811	2 662
Charge de restructuration ⁽³⁾	Marchés financiers	(22)	–
Baisse de valeur d'un actif incorporel ⁽⁴⁾	Gestion de patrimoine	(2)	–
Sanction administrative ⁽⁵⁾	Autres	(75)	–
Honoraires professionnels liés au dossier des billets restructurés des conduits VAC ⁽²⁾	Autres	–	1
Charges d'exploitation excluant les éléments particuliers		2 712	2 663
Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		1 783	1 794
Dotations aux pertes sur créances		144	305
Dotations aux pertes sur créances liées à la détention des billets restructurés des conduits VAC ⁽²⁾	Autres	–	(126)
Dotations aux pertes sur créances excluant les éléments particuliers		144	179
Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		1 639	1 615
Charge d'impôts		221	252
Équivalent imposable ⁽¹⁾		206	148
Renversements de provisions pour éventualités fiscales ⁽⁶⁾	Autres	50	–
Charge d'impôts liée à la charge de restructuration ⁽³⁾	Marchés financiers	7	–
Charge d'impôts liée à la détention des billets restructurés des conduits VAC ⁽²⁾	Autres	3	96
Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		487	496
Participations sans contrôle		68	58
Bénéfice net excluant les éléments particuliers		1 084	1 061
Éléments particuliers, net d'impôt		(50)	(207)
Bénéfice net		1 034	854

- (1) La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à rajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Ce rajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.
- (2) Les billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) ont remplacé le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) dans le cadre de la restructuration de ces instruments. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, un coût de financement de 11 M\$ (16 M\$ en 2009) a été comptabilisé relativement à la détention des billets restructurés des conduits VAC. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Banque avait également enregistré les éléments suivants relativement à la détention des billets restructurés des conduits VAC : des intérêts reçus ou à recevoir de 56 M\$, une perte sur valeurs mobilières disponibles à la vente de 190 M\$, une perte sur des opérations de couverture économique de 28 M\$, une récupération d'honoraires professionnels de 1 M\$ ainsi que des dotations aux pertes sur créances de 126 M\$. L'impôt global sur ces éléments se chiffre à 3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (96 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009).
- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la Banque a comptabilisé une charge de restructuration de 22 M\$ (15 M\$ déduction faite des impôts). Cette charge est majoritairement composée d'indemnités de départ liées à la restructuration de certaines activités de la filiale de courtage en valeurs mobilières.
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la Banque a comptabilisé une charge de 2 M\$ imputable à une baisse de valeur d'un actif incorporel relatif aux activités d'Altamira.
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, une sanction administrative de 75 M\$ à titre de règlement dans le cadre d'une entente touchant toute l'industrie du PCAA a été enregistrée.
- (6) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, des renversements de provisions fiscales de 50 M\$ ont été enregistrés suite à la réévaluation des passifs d'impôts éventuels.

Facteurs pouvant affecter les résultats futurs

Plusieurs facteurs de risques peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs de la Banque. Tel qu'il est mentionné dans la mise en garde à propos des déclarations prospectives, les risques et incertitudes inévitablement associés à ces déclarations, de nature générale ou spécifique, peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent sensiblement de ceux qui sont avancés dans les déclarations prospectives. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous. D'autres facteurs sont cités dans la mise en garde à propos des déclarations et certains facteurs, comme les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel ainsi que d'autres facteurs de risques, sont commentés à la rubrique *Gestion des risques* débutant à la page 61 du présent Rapport annuel.

Principaux facteurs

Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Banque exerce ses activités

La Banque exerce ses activités principalement au Canada, mais aussi aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, les conditions économiques et commerciales générales prévalant dans ces régions peuvent avoir une incidence sur ses revenus. Ces conditions comprennent, entre autres, les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés de titres de créances et des marchés financiers, les taux de change, la volatilité du marché des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis et celle des marchés connexes ainsi que le resserrement des liquidités dans divers marchés financiers, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par la Banque. Tous ces facteurs ont des répercussions sur le contexte commercial et économique d'une région géographique donnée et, par conséquent, sur le volume d'activités de la Banque dans cette région et sur les revenus générés par ces activités.

Taux de change

Les variations des taux de change des monnaies du Canada, des États-Unis et des autres pays où la Banque exerce des activités peuvent avoir une incidence importante sur sa situation financière et sur les bénéfices futurs, en raison des écarts de conversion. L'appréciation du dollar canadien peut nuire aux profits des petites et moyennes entreprises ainsi que des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque.

Politiques monétaires

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que d'autres interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus de la Banque. Les variations de la masse monétaire et du niveau général des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la rentabilité de la Banque. Cette dernière n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ou les changements des conditions des marchés des capitaux.

Concurrence

Le niveau de concurrence sur les marchés où la Banque exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs, tels que les prix des produits et des services, le niveau de service offert à la clientèle et les changements aux produits et services proposés.

Modifications des lois, des règlements et autres principes directeurs

Plusieurs lois, règlements et autres principes directeurs ont été mis en place par les gouvernements et les organismes de réglementation afin de protéger les intérêts du public en général, des clients, des employés et des actionnaires de la Banque. Les modifications à ces lois, règlements et autres principes directeurs, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur application, pourraient avoir une incidence sur la Banque. Ces modifications pourraient notamment restreindre son offre de produits et services ou augmenter la capacité de ses concurrents à rivaliser avec ses produits et services. En outre, et bien que la Banque fasse preuve

de vigilance afin d'éviter cette éventualité, le défaut de la Banque de se conformer aux lois, règlements et autres principes directeurs applicables, pourrait entraîner des sanctions et des amendes susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers et sur sa réputation.

Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les tiers

La Banque peut utiliser, dans le cadre de son processus décisionnel en vue de l'autorisation d'un crédit ou d'autres transactions avec des clients et des tiers, des renseignements fournis par ceux-ci, notamment des états financiers et d'autres informations financières. La Banque peut également s'en remettre aux déclarations faites par des clients et des tiers à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des vérificateurs en ce qui a trait aux états financiers. Dans la mesure où ces états financiers seraient trompeurs ou ne présenteraient pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des clients et des tiers visés, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les revenus de la Banque.

Conventions et méthodes comptables utilisées par la Banque

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction fasse des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. De plus, la Banque adoptera les normes internationales d'information financière (IFRS) à compter du 1^{er} novembre 2011. Elle présentera ses états financiers consolidés pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2012 selon les IFRS et présentera des données comparatives selon les IFRS pour l'exercice 2011, y compris un bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} novembre 2010. L'adoption de ce référentiel comptable engendrera des ajustements au bilan d'ouverture et aux bénéfices non répartis au moment de la transition. La Banque a déjà cerné les différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS, et ces différences sont susceptibles d'avoir une incidence marquée sur les états financiers consolidés de la Banque. Se référer à la rubrique *Modifications futures de conventions comptables* à la page 56 pour de plus amples renseignements.

Mise au point et lancement de nouveaux produits et services pour maintenir ou accroître la part de marché

La capacité de la Banque de maintenir ou d'accroître sa part de marché est partiellement tributaire de sa façon d'adapter ses produits et services à l'évolution des normes dans son secteur d'activité. Les institutions financières subissent des pressions accrues à l'égard des prix de leurs produits et services, et ce facteur pourrait réduire le revenu net d'intérêts ou les revenus tirés des produits et des services de la Banque donnant droit à des commissions. En outre, l'implantation ou la modification de nouvelles technologies afin de les adapter à ses produits et services pourrait entraîner des dépenses élevées pour la Banque sans toutefois garantir le succès du déploiement de nouveaux produits ou services ni le développement d'une clientèle.

Acquisitions

La capacité de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. La Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités entourant l'approbation, le cas échéant, de ces organismes. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon que la Banque a ou non de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise. Si la Banque ou sa filiale a de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise, à maintenir un niveau de gouvernance approprié sur l'entreprise acquise ou à retenir les personnes clés au sein de l'entreprise acquise, les augmentations des revenus, les économies de coûts, l'accroissement des parts de marché et les autres avantages attendus de l'acquisition pourraient ne pas se matérialiser.

Capacité de recruter des dirigeants clés et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur sa capacité à recruter des dirigeants clés et à les maintenir en poste. Il existe une forte rivalité pour s'attacher les personnes les plus compétentes dans le secteur des services financiers. La Banque ou une société acquise par la Banque ne peut garantir qu'elle pourra continuer à recruter des dirigeants clés et à les maintenir en poste.

Infrastructure commerciale et ententes d'impartition

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque, comme les connexions Internet, l'accès aux réseaux et autres services de communication. La Banque est également partie à deux ententes d'impartition majeures visant respectivement le soutien aux activités informatiques ainsi que le traitement et la gestion du numéraire. L'interruption de ces services pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque de procurer des produits et services aux clients et d'exercer l'ensemble de ses activités.

Autres facteurs

Les autres facteurs ayant une incidence potentielle sur les résultats futurs de la Banque comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, l'évolution de la technologie, la capacité d'activer son plan de relève dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de la Banque de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, et la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques.

La Banque met en garde le lecteur que d'autres facteurs que ceux précités pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsqu'ils s'en remettent à des déclarations prospectives pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs et autres parties prenantes participant aux activités de la Banque doivent considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés au secteur ou propres à la Banque, et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats futurs.

Information supplémentaire

On peut obtenir de l'information supplémentaire sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse www.bnc.ca, ou dans celui de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

La préparation des informations importantes de la Banque s'est appuyée sur des contrôles et des procédures de communication mis en place par le président et chef de la direction (le chef de la direction) et par la chef des finances et vice-présidente exécutive, Finance, Risque et Trésorerie (la chef des finances). Au cours de l'exercice 2010, la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures ont fait l'objet d'une évaluation visant à en établir l'efficacité, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le Règlement 52-109).

Au 31 octobre 2010, le chef de la direction et la chef des finances confirment l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information. Ces contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la

législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Banque, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

Le présent Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation de l'information annuelle et trimestrielle, le comité de vérification et de gestion des risques ainsi que par le Conseil, qui l'ont approuvé avant sa publication.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. En raison de leurs limites intrinsèques, les CIIF ne peuvent éviter ou déceler toutes les inexactitudes en temps opportun.

Le chef de la direction et la chef des finances ont supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des CIIF de la Banque, conformément au Règlement 52-109. L'évaluation de ces contrôles a été effectuée selon le cadre de contrôle du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux TI.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, le chef de la direction et la chef des finances ont conclu qu'au 31 octobre 2010 il n'y a pas de faiblesses importantes, que les CIIF sont efficaces, qu'ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les PCGR du Canada.

Au cours de l'exercice 2010, afin de se préparer à la conversion aux normes IFRS, sous la supervision du chef de la direction et de la chef des finances, l'équipe de documentation des contrôles internes a suivi les travaux réalisés par l'équipe spécialisée dédiée au projet de conversion aux normes IFRS. Ce suivi permet de saisir les ajustements à venir dans la conception et le fonctionnement des CIIF. Les ajustements dans la conception des contrôles, et les nouveaux contrôles, le cas échéant, seront documentés au cours de l'exercice 2011 en prévision des tests sur le fonctionnement de ces contrôles prévus au cours de l'exercice 2012.

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et la chef des finances ont également procédé à des travaux qui leur ont permis de conclure qu'au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, les CIIF n'ont subi aucun changement qui a eu ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'il aurait une incidence importante sur ces contrôles.

Comité de divulgation de l'information annuelle et trimestrielle

Le comité de divulgation de l'information annuelle et trimestrielle assiste le chef de la direction ainsi que la chef des finances, en veillant à la mise en place et au bon fonctionnement des procédés et contrôles de divulgation de l'information et des procédés de contrôle interne pour la communication de l'information. C'est ainsi qu'il peut vérifier que la Banque respecte les obligations de divulgation prévues dans la réglementation en vigueur et que le chef de la direction et la chef des finances produisent les attestations requises.

VUE D'ENSEMBLE

Résultats consolidés					
Exercice terminé le 31 octobre (en équivalent imposable ⁽¹⁾) (en millions de dollars)					
	2010	2009	2008	Variation % 2010-09	Variation % 2009-08
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾					
Revenu total	4 495	4 457	3 953	1	13
Charges d'exploitation	2 712	2 663	2 559	2	4
Dotations aux pertes sur créances	144	179	117	(20)	53
Bénéfice avant impôts et participations sans contrôle	1 639	1 615	1 277	1	26
Charge d'impôts	487	496	475	(2)	4
Participations sans contrôle	68	58	(145)	17	(140)
Bénéfice net excluant les éléments particuliers	1 084	1 061	947	2	12
Éléments particuliers après impôts	(50)	(207)	(171)	(76)	21
Bénéfice net	1 034	854	776	21	10
Bénéfice dilué par action	5,94 \$	4,94 \$	4,67 \$	20	6
Actif moyen	140 358	140 978	128 319	–	10
Actif pondéré en fonction du risque ⁽²⁾	49 831	58 607	58 069	(15)	1
Prêts et acceptations moyens	59 059	56 236	53 053	5	6
Dépôts moyens	80 069	77 653	73 298	3	6
Prêts douteux nets ⁽³⁾	(267)	(233)	(162)	15	44
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)	17,0 %	15,6 %	16,4 %		
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾					
Bénéfice dilué par action	6,25 \$	6,22 \$	5,75 \$	–	8
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)	17,7 %	19,0 %	19,7 %		
Ratio des charges d'exploitation sur les revenus ⁽⁴⁾	60,4 %	59,7 %	64,7 %		

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 18 et 19.

(2) La Banque a adopté les règles de l'Accord de Bâle II en 2008 et depuis le 1^{er} novembre 2009, elle utilise l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée.

(3) Déduction faite des provisions spécifiques et générale.

(4) Ajusté des gains ou pertes attribuables aux tiers.

La Banque a enregistré un bénéfice net de 1 034 M\$ pour l'exercice 2010, en comparaison de 854 M\$ pour l'exercice 2009. Le bénéfice dilué par action atteint 5,94 \$, contre 4,94 \$ à l'exercice 2009. Par ailleurs, le RCP s'établit à 17,0 % pour l'exercice 2010, comparativement à 15,6 % en 2009. Toutefois, en excluant les éléments particuliers de 2010 et de 2009, le bénéfice net de la Banque a progressé de 2 % pour s'établir à 1 084 M\$ et le bénéfice dilué par action est de 6,25 \$ comparativement à 6,22 \$. De même, le RCP est de 17,7 %.

Indicateurs financiers 2010

	Résultats	Résultats excluant les éléments particuliers
Croissance du bénéfice dilué par action	20 %	–
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)	17,0 %	17,7 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	14,0 %	14,0 %
Ratio de versement des dividendes ⁽¹⁾	41 %	39 %

(1) Quatre derniers trimestres.

Dividendes

Pour l'exercice 2010, la Banque a déclaré 402 M\$ sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires, ce qui représente 39 % du bénéfice net disponible en excluant les éléments particuliers.

Dividende annuel

2010	2,48 \$
2009	2,48 \$
2008	2,48 \$
2007	2,28 \$
2006	1,96 \$

Un portefeuille de prêts de qualité

La Banque affiche également une bonne qualité du crédit. Globalement, les dotations spécifiques aux pertes sur créances de l'exercice 2010, excluant les éléments particuliers, ont représenté 0,24 % des prêts et acceptations moyens, contre 0,32 % à l'exercice précédent. Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2010, excluant les éléments particuliers, ont diminué de 35 M\$ pour s'établir à 144 M\$ à la fin de l'exercice. Cette diminution s'explique principalement par des récupérations de pertes sur créances sur le crédit aux entreprises et sur le financement aux sociétés. Par ailleurs, la provision générale totalise 429 M\$ au 31 octobre 2010, en baisse de 27 M\$ par rapport au 31 octobre 2009, puisqu'une portion de la provision à l'égard de facilités de crédit a été appliquée à des billets restructurés des conduits VAC repris par la Banque.

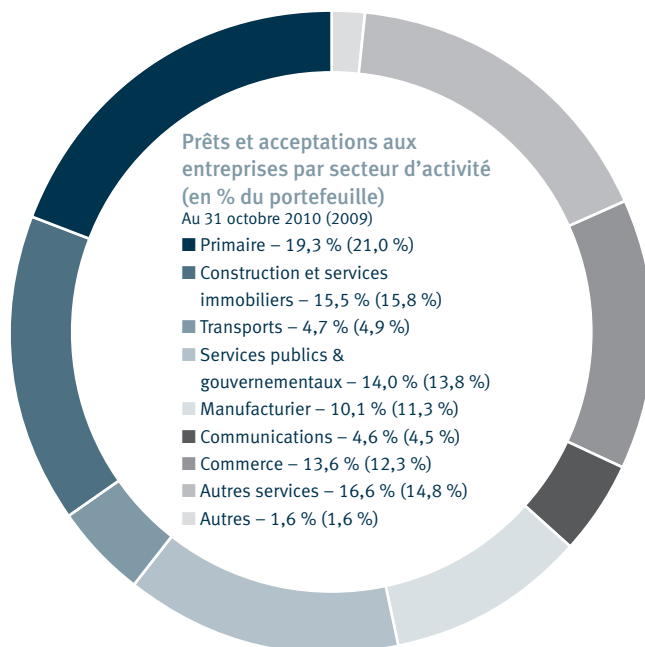
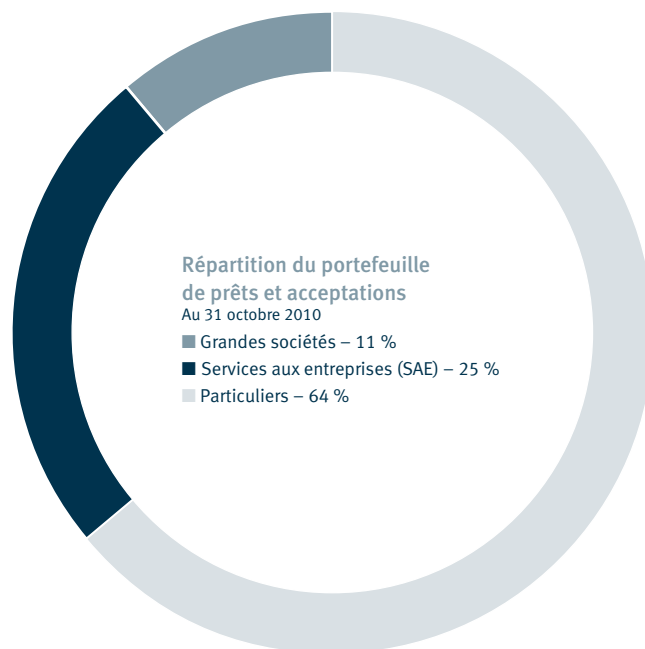
Profil de risque

Pertes sur créances et prêts douteux
(en millions de dollars)

	2010	2009
Dotations aux pertes sur créances ⁽¹⁾	144	179
Dotations aux pertes sur créances en % des prêts et acceptations moyens ⁽¹⁾	0,24 %	0,32 %
Prêts douteux nets	162	223
Prêts douteux bruts en % de l'avoir tangible	6,7 %	8,3 %
Provisions spécifiques en % des prêts douteux	56,1 %	45,2 %
Provision générale	429	456
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques et générale	(267)	(233)

(1) Excluant les éléments particuliers. Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 18 et 19.

Composition globale du portefeuille de prêts et acceptations



GESTION PRUDENTE DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément important de la gestion financière de la Banque. Elle tient compte des obligations réglementaires, de la conjoncture de l'économie et des marchés, des objectifs de l'entreprise et de la création de valeur pour les actionnaires. Depuis le 1^{er} novembre 2009, la Banque a adopté l'approche de notation interne avancée (l'approche NI avancée) pour le risque de crédit au lieu de la méthode standardisée utilisée antérieurement. En ce qui concerne le risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée et pour ce qui est du risque de marché, elle continue d'utiliser les modèles et l'approche standardisée prévus dans l'Accord de Bâle II.

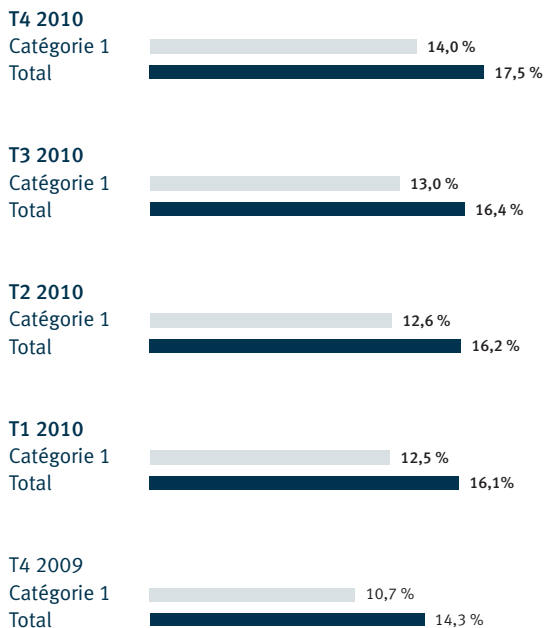
En 2010, la Banque a maintenu son approche prudente de gestion de son capital afin de se prémunir contre la détérioration des marchés et d'assurer une saine croissance de ses activités.

Des assises financières solides

Conformément aux règles de la Banque des règlements internationaux (BRI) – Bâle II, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio des fonds propres total sont respectivement de 14,0 % et 17,5 % au 31 octobre 2010, comparativement à 10,7 % et 14,3 % au 31 octobre 2009. L'augmentation des ratios des fonds propres est attribuable en grande partie à l'adoption par la Banque de l'approche NI avancée ainsi qu'à la croissance des bénéfices non répartis. La hausse du ratio de capital total a toutefois été atténuée par la réduction de la provision générale admissible dans le calcul du ratio, en raison de l'adoption de l'approche NI avancée pour le risque de crédit selon l'Accord de Bâle II.

Le capital d'une banque couvre les risques associés à ses diverses activités, tels que le risque de crédit, une évolution défavorable des marchés financiers ou des événements négatifs en matière d'exploitation.

Évolution du ratio des fonds propres de catégorie 1 et total (selon Bâle II)



Contribution positive des secteurs d'activité

En 2010, la valeur ajoutée pour les actionnaires, c'est-à-dire le bénéfice net disponible dont on déduit un coût de capital de 11 %, s'établit à 342 M\$. Au total, le capital économique alloué a progressé de 2 %, ce qui reflète que la croissance des activités n'a pas augmenté le risque de façon importante.

Ventilation du capital économique

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2010	2009	Variation %
Capital moyen	5 718	5 104	12
Bénéfice net disponible	971	795	22
Coût du capital	629	561	12
Valeur ajoutée pour l'actionnaire	342	234	46
Capital économique alloué	3 787	3 726	2
Capital économique non alloué	1 931	1 378	40
Capital alloué par secteur			
Particuliers et entreprises	1 298	1 412	(8)
Gestion de patrimoine	435	385	13
Marchés financiers	1 852	1 750	6
Autres	202	179	13
Capital alloué par catégorie de risque			
Risque de crédit	1 682	1 771	(5)
Risque de marché	907	754	20
Risque opérationnel	495	522	(5)
Risque d'affaires	703	679	4

PRINCIPALES TENDANCES ÉCONOMIQUES

Économie mondiale

La reprise ne suit pas le même rythme partout dans le monde. Ainsi, ce sont les pays aux économies en émergence qui en sont les locomotives, tandis que la croissance est plus modeste dans les économies plus matures. Cependant, le commerce international que la crise financière avait enlisé a fortement rebondi. L'Asie en est un des principaux bénéficiaires et a regagné le terrain que lui avait fait perdre l'étranglement des exportations pendant la récession. En outre, la production industrielle élevée et l'élargissement du bassin de consommateurs en Chine et en Inde soutiennent les prix des matières premières, au grand avantage des pays qui en sont les exportateurs.

Divers pays normaliseront sans doute leur politique monétaire au cours de l'année, mais il est peu probable que les conditions financières deviennent inhibitrices. Les banques centrales devront tenir compte des redressements budgétaires dans les économies développées pour ramener les ratios dette-PIB à des proportions plus soutenables. Cet impératif a été mis en relief par les craintes au sujet des dettes souveraines européennes.

Malgré une croissance d'à peine 2 % des économies avancées, le PIB mondial progressera probablement de près de 3,5 % en 2011, comparativement à 4,5 % en 2010. La croissance proviendra surtout des économies en émergence, dont le PIB combiné s'approche de celui des pays de l'OCDE. Les principaux risques pour l'avenir seront les mesures de protectionnisme et de dévaluation des monnaies qui pourraient être mises en place pour doper la compétitivité.

États-Unis

L'économie américaine se remet lentement de la pire récession qu'elle ait connue en près de soixante-dix ans. Au départ, sa reprise était stimulée par l'investissement des entreprises, mais cet apport à la croissance du PIB a semblé faiblir plus récemment.

Sans une réaction du milieu politique, cela pouvait laisser présager un rythme d'expansion moins dynamique, puisque les ménages en sont encore à tenter de réduire leur dette et que la modeste hausse des revenus et le chômage élevé freinent la consommation. Le marché du travail a perdu 8,4 millions d'emplois entre le sommet antérieur à la récession et le creux de décembre 2009, ce qui a fait grimper le taux de chômage à 10,1 %. Depuis, l'économie s'est ressaisie mais la création d'emplois reste décevante.

Devant l'ampleur des capacités inutilisées, les perspectives d'une croissance lente et les projections d'une inflation inférieure à son objectif à long terme, la Réserve fédérale américaine a annoncé qu'elle rachètera pour 600 milliards de dollars de titres du Trésor américain avant la fin du deuxième trimestre de 2011 afin d'injecter de la liquidité dans l'économie du pays. Cette deuxième vague d'assouplissement quantitatif était d'autant plus opportune qu'il était peu probable que Washington mette en place de nouvelles incitations budgétaires. En créant un contexte de faiblesse des taux d'intérêt, la politique monétaire actuelle devrait maintenir l'économie américaine sur la voie d'une croissance d'un peu plus de 2 % en 2011.

Canada

Dans l'ensemble, le PIB réel de l'économie canadienne a dépassé en juin 2010 le sommet atteint avant la récession. L'emploi en a fait autant en août dernier. Le Canada s'est donc remis de la récession, ce qui n'est pas encore le cas des États-Unis ni de plusieurs autres pays industrialisés. Au Québec, la chute de l'économie due à la récession a été moins fortement ressentie que dans le reste du Canada, et le rétablissement a été en général plus rapide. Au Canada comme ailleurs, les autorités ont pris les moyens – sur les plans monétaire et fiscal – pour stimuler la demande intérieure, et la mesure a donné de meilleurs résultats au Canada grâce à la solidité de son secteur financier. Pour l'ensemble de 2010, l'économie canadienne se dirige vers une croissance de 3,1 %, ce qui serait sa meilleure performance depuis six ans.

Cela dit, tous les secteurs de l'économie canadienne ne sortent pas indemnes de cette récession. Ainsi, le secteur manufacturier, qui exporte environ la moitié de sa production aux États-Unis, est loin d'avoir récupéré le terrain perdu. Par ailleurs, les taux d'intérêt historiquement bas ont certainement provoqué un devancement de l'activité, notamment dans le secteur immobilier résidentiel. De plus, les administrations publiques, soucieuses de rétablir leur équilibre budgétaire à moyen terme, mettront fin aux mesures de stimulation mises en place pour contrer la récession. Ces facteurs, associés à la lenteur de la reprise dans le secteur manufacturier, pèseront sur la croissance de l'emploi. Les ménages devraient donc faire preuve de prudence, d'autant plus que leur endettement les rend vulnérables à une hausse des taux d'intérêt. Cependant, la forte demande de matières premières émanant des pays en émergence compensera ces facteurs de ralentissement, ce qui maintiendra la croissance économique au Canada à environ 2,0 % (2,2 % au Québec) en 2011.

L'appréciation du dollar canadien, qui pourrait même dépasser quelque peu la parité avec le billet vert en moyenne en 2011, n'est pas uniquement problématique pour les entreprises canadiennes exportatrices. En effet, elle réduit aussi le coût des machines et de l'équipement susceptibles d'accroître la productivité, domaine où la performance des entreprises canadiennes a laissé à désirer au cours des dernières années. Néanmoins, leur bilan globalement positif leur permettra de consacrer les efforts nécessaires au rétablissement de leur capacité concurrentielle.

PERSPECTIVES POUR LA BANQUE NATIONALE

Objectifs à moyen terme

Compte tenu de ses priorités stratégiques et des modifications aux règles de l'Accord de Bâle, la Banque a modifié certains de ses objectifs financiers à moyen terme.

Objectifs à moyen terme

Croissance du bénéfice dilué par action ⁽¹⁾	5 % – 10 %
Rendement des capitaux propres	15 % – 18 %
Ratio <i>Core Tier 1</i> selon Bâle III	Plus de 7,0 %
Ratio de versement des dividendes	40 % – 50 %

(1) Excluant les éléments particuliers.

Priorités stratégiques

L'objectif de la Banque Nationale est d'offrir aux actionnaires des rendements constants qui égalent ou dépassent ceux des autres institutions financières canadiennes. Pour atteindre son objectif, la Banque vise une croissance du bénéfice net annuel de 5 % à 10 % et une amélioration soutenue de la productivité, tout en maintenant de saines pratiques de gestion du risque.

La présence accrue dans le marché du Québec, qui génère environ les deux tiers du revenu total, offre le meilleur potentiel de croissance du revenu dans un avenir prévisible. L'objectif à long terme de la Banque est d'accroître l'apport aux revenus des secteurs Particuliers et entreprises et Gestion de patrimoine dans le mixte d'affaires. La diversification géographique offre également un potentiel de croissance des revenus si l'on mise sur les activités actuelles de la Banque et sur de nouveaux créneaux de marché choisis, partout au Canada. Institution suprarégionale bénéficiant d'une situation financière vigoureuse, la Banque a également en mains les moyens de compléter la croissance interne par des acquisitions dans ses trois secteurs d'affaires. Ces occasions de croissance du revenu se reflètent dans la répartition du capital, des ressources humaines et des efforts de la Banque.

Mixte d'affaires ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2010

Particuliers et entreprises

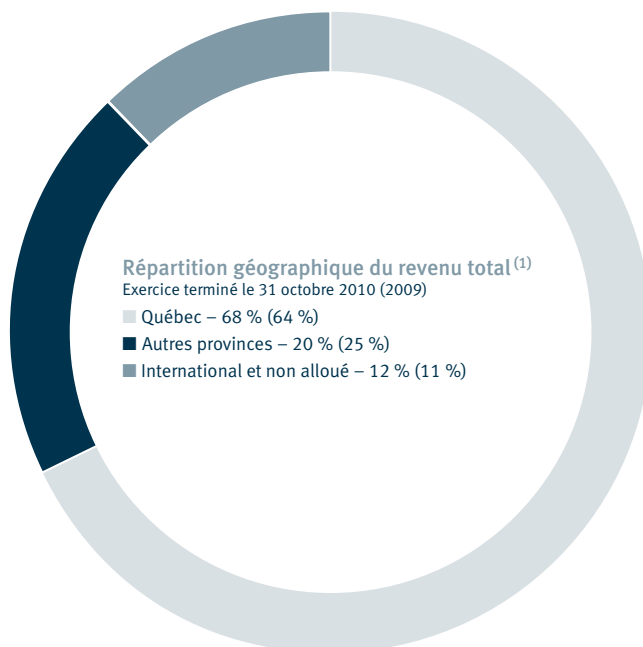
Revenu total	52,9 %
Bénéfice net	49,5 %
Capital économique	36,2 %

Gestion de patrimoine

Revenu total	16,8 %
Bénéfice net	9,5 %
Capital économique	12,1 %

Marchés financiers

Revenu total	30,3 %
Bénéfice net	41,0 %
Capital économique	51,7 %



(1) Excluant les éléments particuliers.

Un client, une banque

La composante centrale de la stratégie de la Banque est son approche *un client, une banque*. L'objectif ultime de cette initiative est de transformer Banque Nationale Groupe financier en un chef de file en ce qui a trait à l'expérience client, et de lui donner la capacité de fournir ce qu'il y a de mieux en matière de conseils financiers, de solutions et de services à ses clients, peu importe leur point d'entrée à la Banque.

La stratégie de la Banque, adoptée à la fin de 2008, a une portée à long terme et s'articule autour de quatre grands axes :

- Ajuster la distribution aux besoins de la clientèle dans l'ensemble de la Banque.
- Simplifier les processus et déployer une nouvelle plateforme de vente et de services.
- Accroître l'efficacité des fonctions de soutien.
- Mettre en place une culture de collaboration, de responsabilisation et de rendement.

Au cours des deux dernières années, la Banque a enregistré une nette progression et des résultats positifs, ce qui confirme la pertinence de son orientation stratégique. La Banque a franchi des étapes importantes dans l'exécution de ses quatre priorités.

Distribution

La Banque a réalisé la phase I de la stratégie, l'ajustement de la distribution aux besoins des clients dans l'ensemble de la Banque.

- La structure organisationnelle de la Banque est maintenant axée sur le client, et toutes les activités de vente et de services sont conçues selon les besoins du client, en fonction de la segmentation de la clientèle de la Banque.
- La capacité de vente et de services a été accrue, et l'on compte dans le secteur des Particuliers et entreprises plus de 300 nouveaux postes en contact direct avec les clients.
- La rémunération est utilisée pour encourager le travail d'équipe et une plus grande collaboration entre les secteurs de l'institution; de nouvelles directives sont également en place afin de promouvoir le référencement.
- Des milliers d'employés et de directeurs de succursales ont participé à de la formation en vue de mieux comprendre leurs rôles et responsabilités selon le modèle de distribution de la Banque centré sur le client.

Processus et systèmes

La phase II de la stratégie – simplification et rationalisation des processus d'affaires et déploiement d'une nouvelle plateforme de vente et de services – est maintenant bien amorcée. La Banque a choisi un système avancé de gestion de la clientèle de SAP et travaille actuellement avec Accenture et CGI en vue de son intégration.

Pendant cette phase, tous les processus d'affaires liés aux services aux particuliers sont entièrement révisés et simplifiés afin de réduire le temps de décision, conformément aux principes de gestion du risque de la Banque.

À mesure que chaque nouveau processus sera mis en place, la Banque réalisera d'importants avantages d'affaires et gains d'efficacité.

- Le fardeau administratif diminuera et le personnel de première ligne disposera de plus de temps pour bâtir des relations avec la clientèle.
- La nouvelle plateforme de vente et de services sera un outil précieux, car elle fournit un portrait détaillé de chaque relation de client avec la Banque et toute sa gamme de solutions financières.
- L'amélioration de la productivité réduira les coûts.

Services centralisés

La Banque a revu ses fonctions de soutien dans le but d'améliorer la synergie, la coordination et l'efficacité. Elle a déjà réalisé des économies récurrentes substantielles, principalement au niveau de l'approvisionnement et des technologies de l'information (TI). La Banque a harmonisé toutes les fonctions de soutien afin qu'elles contribuent directement aux objectifs des divers secteurs.

Les responsabilités du service des TI ont été centralisées afin de promouvoir la normalisation, bâtir des économies d'échelle et améliorer l'efficacité. Grâce à cette nouvelle structure, les dépenses liées aux TI passent d'une vision tactique à une vision stratégique; par conséquent, cette fonction importante devient indispensable à la stratégie à long terme de la Banque.

Culture

Une expérience client satisfaisante est l'essence même de l'initiative *un client, une banque* et le succès de la Banque dépend, en définitive, de ses quelque 18 000 employés. L'exécution efficace des opérations repose sur une culture bien établie de collaboration, de responsabilisation et de rendement à tous les paliers de l'institution, et la Banque renforce actuellement ses pratiques de gestion afin de promouvoir ces valeurs. Les premières réussites aident à bâtir la confiance au sein des divisions et des unités d'affaires de la Banque en ouvrant la porte au resserrement du travail d'équipe, à la communication des meilleures pratiques et à une institution transparente qui place la satisfaction de la clientèle au sommet de ses priorités.

ANALYSE SECTORIELLE PARTICULIERS ET ENTREPRISES

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur des Particuliers et entreprises offre une gamme complète de produits et de services financiers à la clientèle dans tout le Canada par l'intermédiaire du réseau de succursales, des centres de services physiques et à distance, ainsi que d'un réseau de partenaires couvrant l'ensemble du pays.

Les Services aux particuliers répondent aux besoins financiers de plus de 2,3 millions de clients particuliers au Canada, en offrant notamment des services de transactions courantes, des prêts hypothécaires, des prêts à la consommation, des cartes de crédit, différentes options liées à l'épargne et des solutions d'investissement qui couvrent tous les besoins. Par l'entremise de ses filiales spécialisées, la Banque offre un large éventail de produits d'assurances, notamment des couvertures résidentielle et automobile, de l'assurance-vie et maladie et la protection de crédit relativement aux prêts. On peut avoir accès aux produits et services de la Banque par l'intermédiaire de 442 succursales et de 869 guichets automatiques, par téléphone et par Internet.

Les Services aux entreprises répondent aux besoins financiers de près de 130 000 petites et moyennes entreprises (PME) et clients commerciaux partout au Canada. La Banque offre une gamme complète de services, notamment en matière de crédit, de dépôt et d'investissement, des services de commerce international comme le financement des opérations commerciales, des services de transactions de change, des services de paie, de gestion de la liquidité, d'assurances, de transactions électroniques et des services complémentaires. Tout en offrant des services financiers et transactionnels aux entreprises, la Banque est proactive lorsque vient le temps de répondre aux besoins financiers personnels des entrepreneurs et des propriétaires ou gestionnaires d'entreprises.

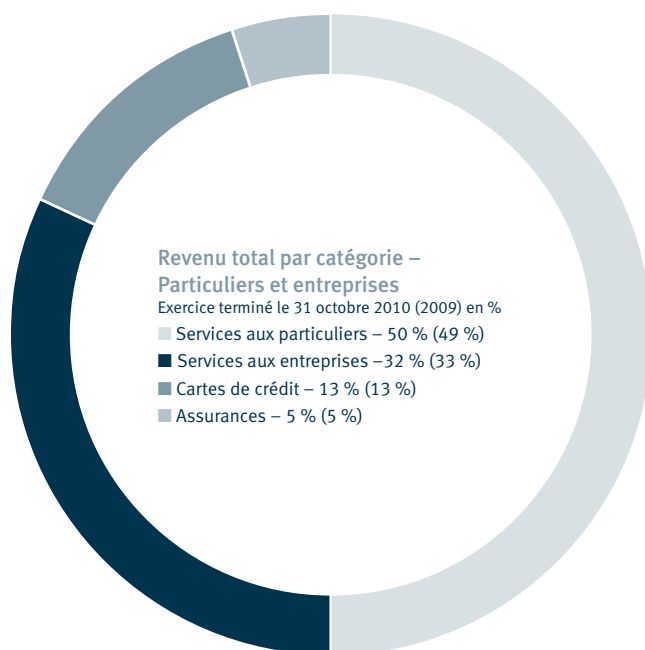
Résultats par secteur d'activité – Particuliers et entreprises

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2010	2009	2008	Variation % 2010-09	Variation % 2009-08
Revenu net d'intérêts	1 511	1 407	1 390	7	1
Revenus autres que d'intérêts	915	880	842	4	5
Revenu total	2 426	2 287	2 232	6	2
Charges d'exploitation	1 383	1 356	1 302	2	4
Contribution	1 043	931	930	12	–
Dotations aux pertes sur créances	207	214	179	(3)	20
Bénéfice avant impôts	836	717	751	17	(5)
Charge d'impôts	249	235	247	6	(5)
Bénéfice net	587	482	504	22	(4)
Marge nette d'intérêts	2,49 %	2,51 %	2,66 %		
Actif moyen	60 671	56 070	52 306	8	7
Actif pondéré en fonction du risque ⁽²⁾	27 387	28 189	29 133	(3)	(3)
Dépôts moyens	34 446	33 565	31 779	3	6
Prêts et acceptations moyens	60 300	55 693	51 904	8	7
Prêts douteux nets	147	151	134	(3)	13
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	0,2 %	0,3 %	0,3 %		
Ratio des charges sur le revenu	57,0 %	59,3 %	58,3 %		

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 18 et 19.

(2) La Banque a adopté les règles de l'Accord de Bâle II en 2008 et depuis le 1^{er} novembre 2009, elle utilise l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée.



Résultats trimestriels
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

T4 2010

Revenu total	621
Charges d'exploitation	365
Bénéfice net	145

T3 2010

Revenu total	621
Charges d'exploitation	346
Bénéfice net	162

T2 2010

Revenu total	591
Charges d'exploitation	335
Bénéfice net	141

T1 2010

Revenu total	593
Charges d'exploitation	337
Bénéfice net	139

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 18 et 19.

Résultats financiers

Le bénéfice net du secteur des Particuliers et entreprises s'est élevé à 587 M\$ pour 2010, soit une hausse de 22 % par rapport à 2009 où il se chiffrait à 482 M\$. Le revenu total a augmenté de 139 M\$, ou 6 %, pour s'établir à 2 426 M\$, comparativement à 2 287 M\$ pour 2009. La croissance du revenu provient principalement de la bonne progression du volume des prêts, qui a plus que contrebalancé les marges plus étroites liées aux dépôts. La marge nette d'intérêts a reculé pour s'établir à 2,49 % en 2010, comparativement à 2,51 % en 2009 et à 2,66 % en 2008.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 2 % en 2010, reflétant la hausse de la masse salariale atténuée par l'achèvement de projets importants en 2009, notamment le remplacement de l'ensemble du réseau de guichets bancaires de la Banque et l'introduction des cartes à puce. Le ratio des charges d'exploitation sur le revenu a diminué à 57,0 % pour l'exercice 2010, comparativement à 59,3 % en 2009 et à 58,3 % en 2008.

Les dotations aux pertes sur créances ont diminué de 7 M\$ pour s'établir à 207 M\$, comparativement à 214 M\$ en 2009. Les pertes liées aux créances sur cartes de crédit et sur les prêts aux particuliers sont stables par rapport à 2009. Les pertes sur créances des Services aux entreprises contribuent majoritairement à la baisse, ce qui représente une amélioration dans le contexte économique actuel et confirme la bonne qualité du portefeuille.

Services aux particuliers

En 2010, les Services aux particuliers ont enregistré une croissance des revenus de 7 %, pour atteindre 1 641 M\$, comparativement à 1 539 M\$ en 2009, provenant essentiellement de la croissance du volume des prêts. Le volume des activités de crédit a augmenté de 9 %, comparativement à 2009, surtout en raison de la croissance du crédit garanti, notamment les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires. Le volume des prêts aux investisseurs a augmenté de 1 % par rapport à 2009. En dépit de la légère baisse de l'encours des dépôts des particuliers, les revenus liés à l'épargne et à l'investissement ainsi que les revenus de transactions sont restés stables, principalement en raison de la réduction de la marge bénéficiaire sur les dépôts qui a contrebalancé la croissance des volumes.

La Banque a continué d'accroître la portée de ses activités d'assurances et son revenu a progressé de 5 % en 2010 en raison de l'augmentation du nombre de clients, de la légère baisse des primes brutes et de la diminution du ratio de la perte. Les revenus liés à la carte MasterCard ont augmenté de 7 % en raison de la hausse du volume de transactions.

Services aux entreprises

En 2010, les revenus des Services aux entreprises ont augmenté de 5 % pour s'établir à 785 M\$, comparativement à 748 M\$ en 2009. Cette hausse s'explique principalement par la croissance du volume des prêts et des commissions sur prêts et acceptations, ainsi que par les revenus tirés des activités de dépôt, imputables à une légère augmentation des marges liées aux dépôts. Les revenus tirés d'autres activités, qui comprennent les services internationaux comme les revenus de change, ont diminué de 10 %.

Stratégies et réalisations

Depuis l'achèvement de la mise en œuvre de la phase I de son approche *un client, une banque*, la Banque perfectionne et utilise son nouveau modèle de distribution au Québec pour améliorer ses relations avec les clients et générer des revenus plus élevés. La Banque travaille également à bâtir une culture proactive axée sur la vente et les services, et conçue pour répondre aux besoins des clients. La phase II de la stratégie à long terme, au cours de laquelle la Banque simplifiera et normalisera les processus d'affaires dans le but d'augmenter la rapidité d'exécution et d'améliorer l'efficacité, est en progression. Cette phase s'effectue par étapes et par la mise en place d'une nouvelle plateforme de systèmes d'information qui permettra aux employés de la Banque d'offrir aux clients une expérience de plus grande qualité. En outre, des projets visant à accroître les revenus sont en cours à l'extérieur du Québec. Tout en mettant en œuvre ces priorités stratégiques, la Banque continuera à mettre l'accent sur une gestion rigoureuse des coûts et le respect des principes de gestion des risques afin que la croissance des revenus soit équilibrée grâce à l'augmentation de la productivité et à un profil de risque approprié.

■ Optimiser le nouveau modèle de distribution et en tirer parti

À la suite d'importants changements organisationnels visant à aligner la distribution sur les besoins des clients, notamment la création de plus de 300 postes rattachés au service à la clientèle, 2010 a été un exercice riche en actions pour le secteur des Particuliers et entreprises. Soutenu par la reprise économique, ce secteur a enregistré des résultats vigoureux, affichant des revenus et un bénéfice net record pour les troisième et quatrième trimestres.

Faits saillants

- La Banque a enregistré une croissance importante du volume des prêts et a augmenté sa part de marché des prêts commerciaux au Québec.
- Le nombre de clients particuliers et commerciaux a augmenté par rapport à 2009.
- Les activités d'assurances ont continué de croître, ce qui s'est traduit par une hausse de 5 % des revenus.
- Dans le cadre de son programme de modernisation de succursales, la Banque a rénové ou relocalisé 54 succursales en 2010 et 59 modernisations additionnelles sont prévues pour 2011, pour un total de 152 succursales sur trois ans.

■ Instaurer une culture de vente et de services proactive et axée sur les besoins des clients

Le secteur des Particuliers et entreprises a débuté l'exercice 2010 doté d'une structure organisationnelle axée sur les clients et une nouvelle segmentation de la clientèle et en mettant l'accent sur la prestation de conseils, de produits et de services financiers répondant aux besoins de chaque client. Du côté des Services aux particuliers, des offres adaptées à chaque segment de clientèle ont été élaborées et un nouveau groupe de veille stratégique a aidé le personnel rattaché au service à la clientèle à offrir des solutions personnalisées aux particuliers. La Banque a lancé une approche normalisée pour la réalisation de ventes et l'établissement de relations pour tout le réseau de succursales. En ce qui a trait aux Services aux entreprises, la Banque a tiré parti des conseillers en petites entreprises et des experts en PME de ses succursales afin d'offrir des services personnalisés de qualité supérieure à ces segments de clientèle. Des équipes d'experts pluridisciplinaires ont été constituées afin de mieux servir les clients de plus grande taille en leur offrant des solutions complètes adaptées à leurs besoins et comprenant plus que des services en matière de crédit et de dépôt.

Faits saillants

- Par rapport aux exercices précédents, les Services aux particuliers ont considérablement augmenté le nombre de rencontres proactives avec leurs clients existants, ce qui a permis de créer de nouvelles affaires et une importante source d'occasions.
- La Banque a constaté l'accueil positif qu'a reçu sa nouvelle procédure en succursale visant à présenter sa gamme complète de produits et services financiers aux nouveaux clients.
- Les succursales sont devenues le principal centre de services pour les petites entreprises et les clients commerciaux, ce qui a donné lieu à une nette croissance des volumes d'affaires.
- La Banque a reçu une forte demande pour des produits de gestion de trésorerie, incidence directe des efforts consacrés aux clients qui avaient besoin de ce service.

■ Devenir plus rapide et plus efficace par la simplification des processus et l'implantation d'une nouvelle plateforme de vente et de services

Dans le cadre de la phase II de son approche *un client, une banque*, la Banque simplifiera ses processus d'affaires afin de réduire le fardeau des tâches administratives et le délai de traitement liés aux processus d'autorisation du crédit et à d'autres opérations financières. En parallèle aura lieu la mise en place d'une nouvelle plateforme de gestion des relations avec les clients pour les Services aux particuliers et aux entreprises. Le personnel du service à la clientèle pourra consacrer davantage de temps à l'établissement de relations et bénéficier d'un meilleur outil pour déterminer les occasions et offrir les meilleures solutions à chaque client. Les avantages prévus devraient se concrétiser au fur et à mesure que les nouveaux processus d'affaires seront mis en œuvre.

Faits saillants

- En ce qui a trait aux Services aux particuliers, des processus simplifiés ont été mis en œuvre pour l'ouverture de comptes, l'autorisation du crédit à des fins de règlement de succession et pour des prêts hypothécaires.
- En ce qui a trait aux Services aux entreprises, des processus simplifiés ont également été mis en place pour l'ouverture de comptes, l'évaluation préalable au financement des PME et les renouvellements de crédit.

■ Accroissement de la présence à l'extérieur du Québec

La Banque a commencé à instaurer des éléments clés de l'approche *un client, une banque* dans le secteur des Particuliers et entreprises à l'extérieur du Québec. La mise en œuvre se poursuivra en 2011 conjointement avec des initiatives de croissance dans des marchés et des secteurs d'activité précis.

En ce qui a trait aux activités liées aux partenariats – dans le cadre des solutions d'affaires aux tiers – les volumes connexes provenant de nouveaux canaux augmentent et devraient continuer de croître rapidement.

Faits saillants

- 25 nouvelles ententes de distribution ont été conclues avec divers courtiers au cours des 12 derniers mois.

GESTION DE PATRIMOINE

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur de Gestion de patrimoine offre des conseils financiers, des produits et des services spécialisés en matière d'investissement aux clients par l'entremise de filiales et d'unités d'affaires spécialisées, de partenaires internes et de tiers, afin d'offrir des produits intégrés.

- Financière Banque Nationale (FBN) est le premier courtier de plein exercice au Québec, et parmi les premiers au Canada; il compte 775 conseillers en placement répartis dans plus de 100 points de services au pays.
- Courtage direct Banque Nationale inc. (CDBN) est l'un des plus grands courtiers à escompte au Canada et occupe une position de premier plan au Québec.
- Placements Banque Nationale inc. (PBN) conçoit et distribue la gamme diversifiée de produits de fonds communs de placement et de comptes d'épargne à intérêt élevé de la Banque.

- Banque Nationale Gestion privée 1859 offre une vaste gamme de produits et de services en gestion de patrimoine au segment de la clientèle bien nantie.
- En plus d'être un chef de file en matière de gestion discrétionnaire d'actifs, Trust Banque Nationale Inc. (TBN) offre des services d'administration de fonds communs de placement ainsi que des services de garde de valeurs mobilières aux investisseurs institutionnels.
- Gestion de placements Innocap inc. (Innocap), une filiale codétenue avec BNP Paribas, offre aux investisseurs institutionnels une plateforme d'exploitation à la fine pointe de la technologie pour les placements alternatifs.
- Gestion de portefeuille Natcan inc. (Natcan) offre toute une gamme de services de gestion de portefeuille pour les solutions d'investissement de détail de la Banque et à l'intention des investisseurs institutionnels.

Résultats par secteur d'activité – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2010	2009	2008	Variation % 2010-09	Variation % 2009-08
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾					
Revenu net d'intérêts	108	127	137	(15)	(7)
Revenus tirés des services tarifés	395	355	407	11	(13)
Revenus tirés des transactions et autres revenus	266	275	290	(3)	(5)
Revenu total	769	757	834	2	(9)
Charges d'exploitation	602	588	601	2	(2)
Bénéfice avant impôts et participations sans contrôle	167	169	233	(1)	(27)
Charge d'impôts	52	53	77	(2)	(31)
Participations sans contrôle	3	3	3	–	–
Bénéfice net excluant les éléments particuliers	112	113	153	(1)	(26)
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	(2)	–	–		
Bénéfice net	110	113	153	(3)	(26)
Actif moyen	940	873	693	8	26
Actif pondéré en fonction du risque ⁽²⁾	3 194	6 532	4 451	(51)	47
Dépôts moyens	11 534	11 565	9 012	–	28
Ratio des charges sur le revenu excluant les éléments particuliers	78,3 %	77,7 %	72,1 %		

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 18 et 19.

(2) La Banque a adopté les règles de l'Accord de Bâle II en 2008 et depuis le 1^{er} novembre 2009, elle utilise l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée.

Actifs sous gestion ou sous administration et revenus – Gestion de patrimoine

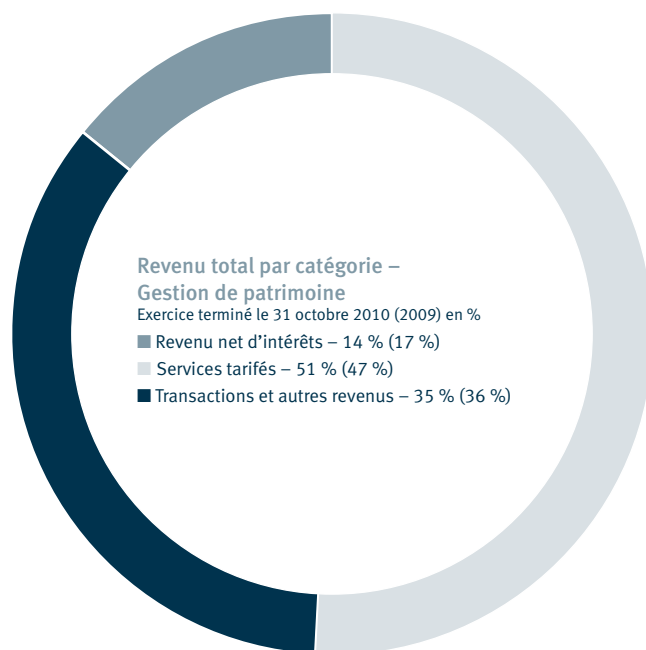
Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	Actifs sous gestion ou sous administration			Revenus		
	2010	2009	Variation %	2010	2009	Variation %
Services aux particuliers – FBN	58 889	49 967	18	413	388	6
NBCN inc. (Réseau des correspondants)	54 929	33 522	64	75	86	(13)
Innocap	1 913	1 976	(3)	14	17	(18)
CDBN	13 580	11 626	17	54	55	(2)
Courtage en valeurs mobilières	129 311	97 091	33	556	546	2
PBN	13 193	11 864	11	179	160	12
Natcan	25 191	24 391	3	51	50	2
TBN	63 775	59 205	8	64	70	(9)
Autres	–	–	–	3	3	–
Sous-total	231 470	192 551	20	853	829	3
Éliminations intersociétés				(84)	(72)	
Total Gestion de patrimoine	231 470	192 551	20	769	757	2

Bénéfice net ⁽¹⁾ (en millions de dollars)



(1) Excluant les éléments particuliers.



Résultats financiers

Le bénéfice net du secteur de Gestion de patrimoine excluant les éléments particuliers a légèrement diminué de 1 % pour s'établir à 112 M\$, comparativement à 113 M\$ pour 2009. Cette réduction est essentiellement imputable à la baisse du revenu net d'intérêts, qui découle principalement des taux d'intérêt qui ont atteint un creux historique au cours de 2010.

Le revenu total a augmenté de 2 % pour atteindre 769 M\$, comparativement à 757 M\$ en 2009, principalement en raison de la solide croissance de 11 % des revenus tirés des services tarifés, elle-même attribuable à la hausse marquée des cours boursiers et au bon rendement des activités de vente. Ces augmentations ont contrebalancé le recul combiné de 7 % du revenu net d'intérêts et des revenus tirés des transactions et autres revenus. Les actifs des particuliers sous gestion et sous administration ont augmenté de 20 % pour s'établir à 231 G\$ en raison de la hausse des valeurs au marché et du nombre accru de clients importants au Réseau des correspondants.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 14 M\$ ou 2 % pour s'établir à 602 M\$, principalement en raison de l'augmentation de la rémunération variable. Le revenu total et les charges d'exploitation ayant augmenté au même rythme, le ratio des charges sur le revenu s'est légèrement détérioré pour s'établir à 78,3 %, comparativement à 77,7 % en 2009.

Le bénéfice net excluant les éléments particuliers de 2010 et celui de 2009 sont comparables, mais le deuxième semestre de l'exercice visé a connu une forte croissance. En effet, comme le démontre le graphique à la page précédente, le bénéfice net a augmenté de 18 % du troisième au quatrième trimestre de 2010. Les éléments particuliers de 2010 représentent la baisse de valeur de contrats de gestion suite aux tests de dépréciation.

Stratégies et réalisations

Le secteur de Gestion de patrimoine offre d'excellentes occasions d'affaires pour la Banque. Le patrimoine des particuliers continue de s'accroître et le vieillissement de la population fait croître les besoins en matière de conseils financiers et de solutions de retraite, tandis que bon nombre d'entrepreneurs doivent prendre des décisions relativement au transfert d'entreprises et recherchent les conseils d'experts. Malgré la forte concurrence, la Banque vise à occuper une part croissante de ce marché en augmentant sa présence au Québec et en étendant ses activités à l'ensemble du Canada.

L'approche *un client, une banque* vise à solidifier la position de la Banque dans ce secteur important du marché, et les premiers résultats enregistrés sont positifs. Pour les années à venir, les priorités stratégiques de la Banque consisteront à mettre à profit ses récentes réalisations, accroître sa visibilité et la reconnaissance de sa marque à titre de chef de file en matière de prestations de produits et services de gestion de patrimoine, et à continuer d'offrir une vaste gamme de solutions de placement et de services de qualité supérieure et concurrentiels pour chaque segment de sa clientèle. Le secteur de Gestion de patrimoine joue un rôle important dans la stratégie de la Banque visant à accroître ses revenus tirés des activités menées hors Québec.

Optimiser et tirer profit des canaux de distribution internes

Grâce à des changements structurels, à de nouvelles règles d'engagement régissant les référencements entre les unités d'affaires, à des structures de rémunération optimisées et à un leadership solide, le secteur de Gestion de patrimoine bâtit une collaboration efficace entre ses différents éléments constitutifs. Les activités et les initiatives sont désormais conçues dans le but de fournir aux clients des conseils financiers harmonieux ainsi que des solutions et services de placement répondant à leurs besoins, peu importe où les relations ont été tissées avec ces clients. En outre, la Banque préconise une approche axée sur les conseils à la gestion de patrimoine, ainsi qu'une expérience client distinctive. Des progrès remarquables ont été réalisés à plusieurs égards au cours de l'exercice 2010.

Faits saillants

- L'offre Banque Nationale Gestion privée 1859, créée en 2009 à l'intention d'une clientèle bien nantie, a atteint ses objectifs ambitieux en matière de nombre de clients et d'actifs sous gestion. Les référencements provenant des conseillers en placement de la Financière Banque Nationale et du secteur des Particuliers et entreprises ont joué un rôle prépondérant dans ce succès. Les prochains objectifs de Banque Nationale Gestion privée 1859 incluent l'ouverture de bureaux régionaux dans des endroits stratégiques du Québec et hors Québec.
- Le regroupement de Trust Banque Nationale et de Banque Nationale Gestion privée 1859 au milieu de l'exercice a permis de créer une unité d'affaires plus importante disposant de plus d'expertise et de ressources afin de servir une clientèle en croissance.
- Les activités de référencement entre les conseillers en placement de la Financière Banque Nationale et les planificateurs financiers du secteur Particuliers et entreprises se sont traduites par une augmentation des activités de ventes croisées et des relations avec la clientèle encore plus solides.
- Le secteur de Gestion de patrimoine a travaillé de concert avec le secteur des Particuliers et entreprises afin d'accroître la valeur des actifs sous gestion à travers le réseau des succursales, le tout dans un climat très concurrentiel. Le volume des activités de développement des coentreprises a augmenté de façon marquée depuis l'exercice précédent.
- Un sondage important a démontré que le taux de satisfaction des clients de la Financière Banque Nationale (FBN) à l'égard de leurs conseillers avait augmenté au cours de la période de trois ans terminée le 31 décembre 2009, période qui a été difficile en ce qui a trait aux placements. Parallèlement à cette augmentation du taux de satisfaction, la part du portefeuille de clients de FBN a augmenté de 3 % au cours de cette période.

En 2011, la Banque poursuivra ses efforts d'optimisation de l'expérience client en mettant à profit les réalisations des deux derniers exercices et en mettant l'accent sur l'augmentation des activités de référencement à l'échelle de la Banque.

Augmenter la visibilité et la reconnaissance de la marque de la Banque à titre de chef de file en matière de planification de retraite et de gestion de patrimoine

L'objectif de la Banque est de devenir une référence sur le marché de la retraite au Québec et un intervenant clé à l'extérieur du Québec. Des progrès appréciables ont été réalisés en ce qui a trait à l'élaboration d'une stratégie unifiée à l'échelle de la Banque, qui inclut une démarche commune pour aborder les clients au moyen des stades du cycle de vie, une formation approfondie et un site Web dynamique qui contient des renseignements utiles en matière de planification de la retraite. Parmi ses initiatives en cours, mentionnons la publication semestrielle de l'Indice Retraite qui permet d'évaluer la confiance des Canadiens en ce qui a trait aux aspects financiers et émotionnels de leur retraite, ainsi qu'une version en ligne d'un sondage que chacun peut remplir afin de comparer ses résultats à l'indice.

Afin d'augmenter la reconnaissance de son expertise en matière de planification de retraite à la lumière de la qualité, de l'efficacité et de la commodité de ses services opérationnels et de ses activités liées au crédit, la Banque travaille avec diligence à augmenter la visibilité de son offre auprès de toutes les clientèles. Elle consacre ses efforts, notamment, à la tenue de conférences sur la retraite pour ses clients existants et potentiels, à la conclusion de partenariats et d'ententes de promotions ainsi qu'à la publicité.

Faits saillants

- À la fin de 2010, la Banque a lancé l'Indice Retraite pour les entrepreneurs afin de sensibiliser les propriétaires de petites et moyennes entreprises à cet aspect important de leur planification financière.
- De nouveaux outils de marketing ont été élaborés pour les conseillers en succursale et les conseillers en placement de la Financière Banque Nationale, afin de refléter une approche uniformisée et axée sur la consultation en ce qui a trait à l'épargne et au placement, tout en mettant en valeur l'étendue de l'expertise de Banque Nationale Groupe financier. Il s'agit d'une première pour la Banque.

■ Offrir des solutions, des produits et des services de placement concurrentiels pour chaque segment de clientèle

En raison d'une importante restructuration et de la simplification de ses produits qui a eu lieu en 2009, la Banque offre maintenant une gamme complète de solutions de placement au détail qui vont des solutions de base aux solutions très évoluées, afin de répondre aux besoins de chaque segment de clientèle. Ces offres sont concurrentielles aussi bien en termes de frais que de rendement. Au cours de l'exercice 2010, la Banque a amélioré son offre en apportant des modifications à certaines familles de fonds communs de placement et en inaugurant de nouveaux produits gérés par des gestionnaires de portefeuille externes.

Sur le marché institutionnel, la Banque poursuit ses efforts afin d'accroître ses biens sous gestion et sous administration au moyen de l'expertise de Natcan, d'Innocap et de TBN.

Faits saillants

- Les portefeuilles stratégiques, la plus importante solution de placement de la Banque en termes de biens sous gestion, ont été repositionnés afin d'offrir un meilleur rapport risque-rendement et des rendements potentiels plus élevés. Cette répartition d'actifs est conseillée aux clients souhaitant investir de 10 000 \$ à 100 000 \$.
- Les portefeuilles gérés de la Banque ont dépassé l'objectif de 1,0 G\$ de biens sous gestion. De nouveaux gestionnaires externes et de nouvelles catégories d'actifs ont permis de mieux positionner cette offre afin de servir les clients souhaitant investir un minimum de 100 000 \$. Les portefeuilles gérés ont une structure de frais concurrentielle et un rendement de placement supérieur aux offres semblables, et ce, sur une grande variété d'horizons temporels.
- La Banque a été sélectionnée par *Jarislowsky, Fraser Limited*, l'un des principaux gestionnaires de placements au Canada, pour contribuer au lancement d'une famille de trois fonds communs de placement à frais minimales. *Jarislowsky, Fraser* gèrera les portefeuilles des fonds tandis que PBN se chargera des aspects juridiques et administratifs.
- Trois solutions de placement gérées par Natcan ont reçu le *Canadian Lipper Fund Awards* en reconnaissance de leurs rendements ajustés en fonction du risque supérieurs aux autres solutions semblables, et Natcan a obtenu d'un client institutionnel un important mandat lié à des obligations de sociétés.
- *J.D. Power* a classé CDBN au troisième rang des principaux courtiers exécutants canadiens d'après l'évaluation du service à la clientèle, des prix et de la technologie.
- La Banque maintient sa position de chef de file en matière de produits structurés, tant en termes d'innovation que de volume des produits vendus.

En 2011, la Banque continuera d'ajuster son offre de produits afin de s'assurer de répondre aux besoins des clients. Des efforts constants seront consacrés à l'obtention de nouveaux mandats de clients institutionnels.

■ Tirer parti de la distribution interne et externe à l'extérieur du Québec

Pour l'exercice 2010, environ 40 % des revenus de Gestion de patrimoine ont été générés à l'extérieur du Québec par l'intermédiaire d'intervenants internes et de tiers. La Banque tire parti de la présence accrue des bureaux de courtage de plein exercice de FBN situés partout au Canada et des 442 succursales du secteur des Particuliers et entreprises. Dans le cadre de l'approche *un client, une banque*, ces intervenants internes collaborent davantage afin d'optimiser les relations avec la clientèle et de demeurer des piliers de la stratégie de la Banque à l'extérieur du Québec.

La présence de la Banque sur le marché canadien est renforcée par les Solutions d'affaires aux tiers offertes dans trois secteurs distincts. Le secteur des Partenariats offre des produits bancaires de marque et des produits bancaires disponibles sous une autre étiquette. La Distribution aux conseillers met de l'avant les solutions de placement de la Banque auprès de plus de 15 000 conseillers en placement indépendants partout au Canada. Le Réseau des correspondants (NBCN inc.) est le principal fournisseur de services de compensation et de courtage au Canada, et il répond aux besoins de plus de 100 sociétés de gestion de placements. La Banque cherche à augmenter ses revenus au moyen de ces relations en offrant davantage de solutions de placement et de produits et services bancaires, ainsi qu'au moyen de ventes croisées.

Faits saillants

- Le référencement effectué entre les conseillers en placement de FBN et les membres du réseau de succursales a permis de générer de nouvelles affaires.
- Au cours de l'exercice 2010, les volumes de prêts conclus dans le cadre des partenariats ont augmenté à la suite de la conclusion d'une entente avec la Sun Life.
- Inaugurés il y a quatre ans, les portefeuilles Méritage de la Banque, vendus exclusivement par l'intermédiaire du réseau de conseillers indépendants, affichent l'une des plus solides rentrées d'actifs nets du secteur des fonds communs de placement, et les actifs sous gestion de ces fonds s'élèvent maintenant à plus de 1,0 G\$. Méritage offre des taux de rendement concurrentiels pour la plupart des horizons temporels.
- Plusieurs nouvelles entreprises clientes se sont jointes au Réseau des correspondants, y compris HSBC Inc. et Valeurs mobilières Industrielle Alliance Inc., et les actifs sous gestion ont augmenté par rapport à l'exercice précédent.

MARCHÉS FINANCIERS

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur des Marchés financiers offre à la clientèle institutionnelle, aux grandes sociétés et sociétés du secteur public, des services bancaires et des services de banque d'affaires, tout en permettant à ses clients d'accéder aux marchés des capitaux canadiens par l'intermédiaire de ses lignes d'affaires portant sur les titres à revenu fixe, les titres de participation et les produits dérivés.

Partie intégrante de la principale banque d'affaires au Québec, en plus d'être présent partout au Canada, ce secteur offre une gamme complète de produits et services financiers ainsi que du crédit bancaire aux titres d'emprunts et de participation. Il fournit des services-conseils complets en matière de regroupements d'entreprises et de financement, ainsi que des produits de gestion du risque fondés sur ses activités sur

produits dérivés de taux d'intérêt, de titres de participation, de devises et de marchandises.

Au chapitre des titres à revenu fixe et des titres de participation, la Banque est un acteur prépondérant au Canada, où elle offre des services de montage, de prise ferme, de distribution, de recherche ainsi que de liquidités grâce à ses activités sur les marchés secondaires. Par l'intermédiaire de bureaux situés à l'étranger, elle vend également des titres de créances et des titres de participation canadiens à des investisseurs institutionnels aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe continentale. Le secteur des Marchés financiers exerce aussi des activités de négociation pour son compte et des activités d'investissement.

Résultats par secteur d'activité – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2010	2009	2008	Variation % 2010-09	Variation % 2009-08
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾					
Revenu net d'intérêts	824	790	708		
Revenus autres que d'intérêts	565	640	196		
Participations sans contrôle	(5)	2	197		
Revenu total	1 384	1 432	1 101	(3)	30
Charges d'exploitation	685	664	634	3	5
Contribution	699	768	467	(9)	64
Dotations aux pertes sur créances	2	27	2		
Bénéfice avant impôts et participations sans contrôle	697	741	465	(6)	59
Charge d'impôts	206	227	134	(9)	69
Participations sans contrôle	5	1	1	–	–
Bénéfice net excluant les éléments particuliers	486	513	330	(5)	55
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	(15)	–	57		
Bénéfice net	471	513	387	(8)	33
Actif moyen	92 990	97 805	87 196	(5)	12
Actif pondéré en fonction du risque ⁽²⁾	19 250	23 886	24 485	(19)	(2)
Dépôts moyens	34 305	32 720	32 833	–	–
Prêts et acceptations moyens (financement des sociétés seulement)	5 890	7 072	6 247	(17)	13
Prêts douteux nets	15	72	35	(79)	106
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	0,3 %	1,0 %	0,6 %		
Ratio des charges sur le revenu excluant les éléments particuliers ⁽³⁾	49,5 %	46,4 %	57,6 %		

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 18 et 19.

(2) La Banque a adopté les règles de l'Accord de Bâle II en 2008 et depuis le 1^{er} novembre 2009, elle utilise l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée.

(3) L'ajustement représente principalement les gains ou pertes attribuables aux tiers.

Résultats financiers

Le bénéfice net du secteur des Marchés financiers, excluant les éléments particuliers, est en baisse de 27 M\$ en 2010 pour s'établir à 486 M\$, comparativement à 513 M\$ en 2009. Le revenu total se chiffre à 1 389 M\$ contre 1 430 M\$ en 2009, en baisse de 41 M\$. Compte tenu des participations sans contrôle ayant trait aux activités de négociation, le revenu a totalisé 1 384 M\$ comparativement à 1 432 M\$ en 2009.

Le recul des revenus des activités de négociation est principalement attribuable à la diminution des revenus de titres à revenu fixe en raison du contexte favorable en 2009, atténuée par une hausse des revenus provenant des titres de participation. Par ailleurs, les commissions des marchés financiers ont connu une hausse de plus de 7 % suite à une reprise des activités. Les revenus des services bancaires se sont également accrus, traduisant un regain d'activités pour les grandes sociétés. Les gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente ont atteint 89 M\$ en 2010, une baisse de 4 M\$ par rapport à la période correspondante de 2009. Les revenus tirés d'autres activités ont connu une hausse de 73 M\$ pour s'établir à 262 M\$ pour l'exercice 2010. Cette hausse provient essentiellement des activités de sa filiale Credigy Ltd, une filiale qui achète et assure le service de créances-clients radiées. Cette amélioration a contrebalancé le recul de la contribution de Maple Financial Group Inc.

En excluant les éléments particuliers, les charges d'exploitation sont en hausse de 3 % par rapport à 2009, pour s'établir à 685 M\$. La progression des charges d'exploitation est principalement attribuable aux coûts liés aux opérations de la filiale Credigy Ltd ainsi qu'aux frais liés aux transactions. En excluant les éléments particuliers, le ratio des charges sur le revenu est de 49,5 % comparativement à 46,4 % en 2009. Les éléments particuliers de 22 M\$, 15 M\$ déduction faite des impôts, sont principalement composés d'indemnités de départ liées à la restructuration de certaines activités de la filiale de courtage en valeurs mobilières. Le secteur des Marchés financiers a enregistré des dotations aux pertes sur créances de 2 M\$, une baisse de 25 M\$ par rapport à l'année financière 2009. Cette diminution est principalement attribuable aux récupérations de pertes sur créances réalisées au cours de l'exercice 2010.

L'actif moyen, composé essentiellement de valeurs mobilières, a diminué de 4,8 G\$ pour atteindre 93,0 G\$ comparativement à 97,8 G\$ en 2009. Le crédit aux grandes entreprises a baissé de 17 % par rapport à l'année 2009, pour s'établir à 5,9 G\$ en 2010, en raison de l'accès accru au marché pour leur besoin de financement.

Revenus par catégorie – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2010	2009	Variation %
<i>Ajustés pour les participations sans contrôle</i>			
Revenus des activités de négociation			
Titres de participation	243	205	19
Titres à revenu fixe	199	388	(49)
Marchandises et devises	85	91	(7)
	527	684	(23)
Commissions des marchés financiers	244	227	7
Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente (montant net)	89	93	(4)
Services bancaires	262	239	10
Autres	262	189	39
Total	1 384	1 432	(3)

Résultats trimestriels

(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

T4 2010

Revenu total	349
Charges d'exploitation ⁽²⁾	183
Bénéfice net ⁽²⁾	119

T3 2010

Revenu total	319
Charges d'exploitation	177
Bénéfice net	98

T2 2010

Revenu total	345
Charges d'exploitation	165
Bénéfice net	125

T1 2010

Revenu total	371
Charges d'exploitation	160
Bénéfice net	144

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 18 et 19.

(2) Excluant les éléments particuliers.

Stratégies et réalisations

En 2010, le secteur des Marchés financiers a poursuivi la réalisation de son plan stratégique actuel atteignant les objectifs qu'il s'était fixés. La collaboration accrue et le meilleur partage de l'information entre les secteurs d'activité et d'autres divisions de la Banque ont eu une incidence sur les résultats. En 2010, une autre étape a été franchie lorsque des spécialistes des transactions sur titres à revenu fixe, titres de participation, produits dérivés et opérations de change, ont été réunis pour former un parquet de pointe situé à Toronto. Le secteur des Marchés financiers maintient le cap au moyen des trois volets principaux de sa stratégie tout en surveillant étroitement la répartition des ressources parmi les occasions de marché et en fonction des besoins, en constante évolution, des clients.

■ Chef de file reconnu du marché au Québec

Chef de file du marché au Québec, le secteur des Marchés financiers continuera à mettre l'accent sur ses forces et à accroître sa présence dans la région. En raison de l'économie particulière et très diversifiée du Québec et des investissements du gouvernement dans ses infrastructures, le secteur des Marchés financiers utilise pleinement son approche *un client, une banque* pour déployer son plein potentiel auprès de toutes les sociétés du Québec. À cette fin, la répartition des ressources permet de fournir des services qui répondent aux besoins précis des clients du Québec.

■ Concentrer l'attention sur les entreprises canadiennes du marché intermédiaire

Le secteur des Marchés financiers exploite ce qui le distingue à titre de fournisseur, soit la recherche intégrée de solutions souples s'appuyant sur une structure solide afin d'approfondir ses relations avec les entreprises canadiennes du marché intermédiaire et être ainsi en mesure de générer une croissance des revenus. Centré sur les besoins des clients, il est en mesure de mettre en œuvre de façon efficace et ordonnée des ressources provenant des services de financement des sociétés, des ventes, de la négociation et de la recherche vers les secteurs cibles. En fournissant aux clients des services-conseils, des solutions intégrées permettant d'accéder aux marchés des capitaux et des offres complètes en matière de gestion du risque, le secteur des Marchés financiers se voit confier davantage d'affaires de ses clients établis ainsi que de nouveaux clients provenant de divers secteurs industriels.

Dans le secteur de l'énergie, la Banque s'est taillée une place de choix en prêts commerciaux, financement des sociétés et produits de gestion du risque grâce à une équipe importante située à Calgary. Forte de sa réussite dans ce secteur, la Banque vise le secteur minier à l'aide de son approche axée sur le client. La Banque met tout en œuvre pour consolider sa position au Québec.

Faits saillants

Malgré le climat plus concurrentiel du marché des fusions et acquisitions en 2010, la Banque a dirigé 27 émissions publiques. Les exemples ci-dessous démontrent la créativité de l'équipe de fusions et acquisitions et des équipes sectorielles.

- Le conseil d'une société minière canadienne a confié à la Banque le mandat de l'aider dans l'analyse des différentes options de financement liées au projet or-cuivre, situé en Colombie-Britannique. Ces délibérations ont mené à la vente de la société à une entreprise américaine pour une contrepartie de 650 M\$. L'opération a été partiellement financée au moyen de la vente simultanée d'un droit de redevance dans une troisième société minière pour une contrepartie de 312 M\$.
- Le conseil d'une société du secteur du pétrole et du gaz a confié à la Banque le mandat de conseiller financier principal dans le cadre de l'acquisition des activités pétrolières en amont d'une autre société canadienne pour une contrepartie de 460 M\$. La Banque a ensuite supervisé le refinancement de la dette bancaire de 560 M\$ de l'acquéreur.
- Grâce à son approche *un client, une banque*, la Banque a obtenu le mandat lié à l'une des rares opérations de placement privé en actions de l'année et a agi à titre de conseiller financier principal pour une société privée relativement à l'acquisition d'une société québécoise pour une contrepartie de 230 M\$. De plus, une facilité de financement d'acquisition pleinement souscrite a été fournie par la Banque à l'investisseur en placements privés afin de conclure cette opération.

En 2010, FBN a supervisé ou supervisé de façon conjointe 42 émissions publiques de titres de participation au nom de sociétés émettrices ainsi que 19 placements supplémentaires de produits de détail gérés ou structurés.

- En septembre, FBN a supervisé de façon conjointe une émission de débentures convertibles d'un montant de 50 M\$ d'une société industrielle canadienne. Incidence directe de l'approche *un client, une banque*, ce mandat a été obtenu grâce à la coordination des services de recherche, de financement des sociétés, des marchés des capitaux et de prêts aux entreprises.
- FBN a supervisé une émission de titres convertibles en janvier et une émission de parts de fiducie en avril, dont les produits ont totalisé plus de 200 M\$. Ayant supervisé l'émission d'actions de 45 M\$ d'une société junior du secteur du pétrole et du gaz en janvier 2010, FBN a également supervisé l'émission de débentures convertibles de 55 M\$ en mars 2010 pour ce même client. Le produit de ces transactions, conjointement aux soldes de trésorerie existants, a permis à la société de rembourser les débentures en circulation plus chères selon des modalités intéressantes.
- En août, FBN a supervisé conjointement et avec succès une émission d'actions d'une société cliente des Solutions d'affaires aux tiers d'un montant de 240 M\$. Cette émission représentait l'une des plus importantes mobilisations de capitaux réalisées par une société d'investissement à capital fixe en 2010, et a facilité l'émission d'actions pour le même client d'un montant de 250 M\$, également supervisé conjointement par FBN.

■ Devenir le chef de file canadien sur les marchés des titres à revenu fixe

La Banque, grâce à ses activités portant sur les titres à revenu fixe, est bien outillée pour répondre aux besoins de financement croissants du secteur public, profitant de sa position de chef de file en négociation et souscription d'obligations de sociétés d'État, d'obligations provinciales et de titres d'emprunt des gouvernements municipaux. Les gains de la Banque réalisés dans le cadre de la souscription de titres de sociétés sont également considérables, les activités de négociation et de souscription de titres d'emprunt de sociétés ayant atteint de nouveaux sommets en 2010, et la Banque est maintenant soutenue par une équipe spécialisée dans le financement d'infrastructures qui est reconnue comme l'une des meilleures équipes de consultation au pays.

Faits saillants

Supervision seule ou conjointe de 45 émissions, ce qui représente 15,2 % des émissions de titres d'emprunt de sociétés du secteur public. En 2010, la Banque s'est hissée au quatrième rang du tableau des preneurs ferme publiés par *Thomson Reuters*, tandis qu'elle se classait au sixième rang en 2009.

Secteur public : supervision seule ou conjointe

- Émissions d'obligations de sociétés d'État en dollars canadiens à l'échelle mondiale.
- Placements sur le marché local par des sociétés d'État québécoises et des provinces de l'Ouest.
- Émissions de titres des provinces en dollars US à l'échelle mondiale.

Titres corporatifs : opérations supervisées de façon conjointe

- Placement en deux tranches de 2 G\$ d'une caisse de retraite publique.
- Émission en deux tranches de titres d'une société provinciale de services publics d'un montant de 500 M\$.
- Placement de titres d'une société de distribution alimentaire d'un montant de 150 M\$.
- Placement de titres d'une société de services publics d'oléoducs d'un montant de 100 M\$.

■ Déployer des produits de gestion du risque à l'intention des grandes entreprises et de la clientèle commerciale

La Banque travaille en étroite collaboration avec les entreprises afin de bien cerner leurs besoins et d'élaborer des produits dans toutes les catégories d'actifs afin de fournir des solutions complètes de gestion du risque. Pour sa clientèle commerciale et des PME, elle a élargi la gamme des produits de gestion du risque, lesquels sont offerts par l'intermédiaire de son réseau de services-conseils. En raison de l'application de cette stratégie, le nombre d'entreprises et de clients commerciaux qui utilisent activement les produits de gestion du risque lié aux taux d'intérêt, à l'énergie et au change s'est accru considérablement.

Nombre de clients

Dérivés sur énergie

2010 128

2009 108

Hausse de 19 %

Dérivés sur taux d'intérêt

2010 114

2009 102

Hausse de 12 %

Opérations de change

2010 346

2009 300

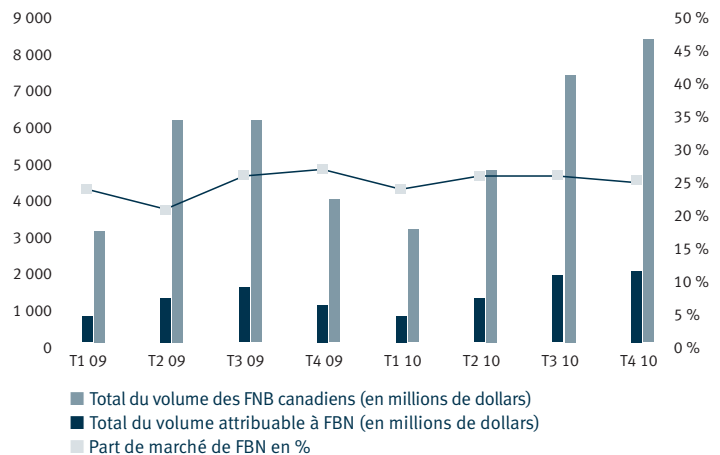
Hausse de 15 %

■ Devenir le chef de file canadien en matière de produits structurés

La Banque s'appuie sur sa forte position dans le marché des produits structurés destinés aux investisseurs individuels et institutionnels, pour conserver son leadership dans le marché canadien. Elle met au point des produits qui répondent aux besoins spécifiques des clients et qui génèrent de la liquidité au marché secondaire par la mise en œuvre et l'entretien de systèmes de négociation à la fine pointe de la technologie.

Faits saillants

- La Banque est le courtier désigné de 37 % de tous les fonds négociés en bourse (FNB) inscrits au Canada.
- La Banque a obtenu la deuxième position du marché secondaire des FNB et elle détient 24 % de ce marché.



Priorités et perspectives pour 2011

Le secteur des Marchés financiers continue de tirer parti de ses forces actuelles et de ses relations existantes pour se centrer sur les besoins de ses clients. En mettant l'accent sur l'harmonisation interne des ressources avec la clientèle desservie en 2010, et sur l'optimisation du travail d'équipe et de la collaboration avec les autres divisions de la Banque, le secteur des Marchés financiers s'est positionné pour faire face aux défis d'une compétitivité accrue.

En 2011, les grandes priorités en vue de soutenir la croissance seront le réaligement des ressources de tous les secteurs visés pour les entreprises du marché intermédiaire, le renforcement de sa position de chef de file en matière de titres à revenu fixe, la mise en œuvre de solutions de gestion du risque auprès des entreprises et des clients commerciaux, et le renforcement de sa position de chef de file dans le marché des produits structurés.

L'économie mondiale poursuit sa reprise à un rythme irrégulier, et la confiance des investisseurs se renforce progressivement. L'investissement des entreprises continue d'agir comme levier de la reprise aux États-Unis et au Canada, tandis que la demande accrue de marchandises des marchés émergents soutiendra la croissance au Canada. Ce contexte créera de nouvelles occasions pour les ressources réalignées du secteur des Marchés financiers.

Ce secteur dispose d'un portefeuille d'affaires bien diversifié lui permettant de réussir dans une conjoncture difficile. La combinaison de son orientation client, de sa solide gestion du risque et des contrôles efficaces mis en place lui a permis de générer des rendements ajustés en fonction du risque supérieurs, et ce, de façon soutenue.

AUTRES

Résultats par secteur d'activité – Autres

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2010	2009	2008
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
Revenu net d'intérêts	(520)	(398)	(320)
Revenus autres que d'intérêts	225	233	95
Revenu total	(295)	(165)	(225)
Charges d'exploitation	42	55	22
Dotations aux pertes sur créances	(65)	(62)	(64)
Perte avant impôts et participations sans contrôle	(272)	(158)	(183)
Économie d'impôts	(226)	(167)	(191)
Participations sans contrôle	55	56	48
Perte nette excluant les éléments particuliers	(101)	(47)	(40)
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	(33)	(207)	(228)
Perte nette	(134)	(254)	(268)
Actif moyen	(14 243)	(13 770)	(11 876)

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 18 et 19.

La rubrique *Autres* présente les revenus et les charges n'ayant pas été attribués à un secteur d'activité particulier de la Banque. Les données fournies dans cette rubrique comprennent les activités de titrisation, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non attribuée des services centralisés tels que Technologie de l'information, Approvisionnement et Performance organisationnelle, Opérations, Ressources humaines et Affaires corporatives ainsi que Finance, Risque et Trésorerie.

Résultats financiers

La perte nette excluant les éléments particuliers de la rubrique *Autres* des résultats sectoriels est de 101 M\$ pour l'exercice 2010 en comparaison à 47 M\$ pour l'exercice précédent. Cet écart est principalement attribuable à la baisse des revenus provenant des activités de titrisation. Les éléments particuliers de l'exercice 2010 comprennent des charges liées à la détention des billets restructurés des conduits VAC de 8 M\$, déduction faite des impôts, une sanction administrative de 75 M\$ ainsi que des renversements de provisions pour éventualités fiscales de 50 M\$. Pour l'exercice 2009, des charges liées à la détention des billets restructurés de 121 M\$, déduction faite des impôts, ainsi qu'une charge liée aux engagements de crédit envers les clients détenant ces billets restructurés de 86 M\$, déduction faite des impôts, avaient été enregistrées.

Titrisation

La Banque utilise la titrisation comme méthode efficace de financement, de transfert des risques et de gestion du capital. La Banque participe au programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation Canada* (LNH) et au programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). La Banque vend également périodiquement à une fiducie, sur une base renouvelable, de nouvelles créances sur cartes de crédit de façon à remplacer les créances remboursées par les clients. Au 31 octobre 2010, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à des tiers

totalisait 8,3 G\$, comparativement à 7,5 G\$ pour l'exercice 2009. Les gains moins élevés tirés de la vente d'actifs (233 M\$ pour l'exercice 2010 comparativement à 302 M\$ pour l'exercice 2009) sont principalement attribuables à une diminution de la marge excédendaire sur les prêts hypothécaires vendus au cours de l'exercice 2010. Se référer à la note 11 afférente aux états financiers consolidés *Cessions de créances* pour de plus amples renseignements.

Services centralisés

Les services Technologie de l'information, Approvisionnement et Performance organisationnelle s'assurent que les normes et les solutions en matière de TI sont conçues de façon à soutenir les visées d'affaires à long terme de la Banque au chapitre de l'accroissement de l'efficacité des fonctions de soutien alignées sur les besoins des clients dans tous les secteurs.

Le service Opérations est un partenaire d'affaires fiable, proactif et stratégique dont les efforts portent principalement sur la qualité du service et la productivité, afin de simplifier et enrichir l'expérience client.

Les services Ressources humaines et Affaires corporatives agissent comme des partenaires d'affaires fiables pour la gestion des ressources humaines, particulièrement en matière d'élaboration de stratégies et de mise en œuvre de changements au sein de l'institution. Les services aident également toutes les unités de la Banque à affermir l'image et préserver la réputation de la Banque dans les marchés où elle exerce ses activités.

Enfin, les services Finance, Risque et Trésorerie fournissent divers services spécialisés : planification stratégique et financière, présentation d'information financière, services fiscaux, gestion du capital, gestion du risque, financement et gestion des actifs et des passifs (les résultats de la *Trésorerie* sont inclus dans ceux des Marchés financiers). Les diverses unités aident les secteurs d'activité et les fonctions de soutien à l'égard de leur rendement financier, veillent à la conformité aux exigences réglementaires et s'occupent de la présentation de l'information aux actionnaires. Se référer aux pages 61 à 71 pour obtenir plus de détails sur la Gestion des risques.

ANALYSE FINANCIÈRE

Analyse des résultats consolidés

Revenu total

Pour l'exercice 2010, le revenu total en équivalent imposable se chiffre à 4 484 M\$, en hausse de 205 M\$ ou 5 % par rapport à l'exercice 2009 (tableau 1, page 74). En excluant les éléments particuliers de 2010 et de 2009, le revenu total en équivalent imposable atteint 4 495 M\$, en hausse de 38 M\$ ou 1 % par rapport à l'année précédente.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts en équivalent imposable de l'exercice 2010 atteint 2 118 M\$ par rapport à 2 095 M\$ pour l'exercice 2009 (tableau 2, page 74) en hausse de 23 M\$. Le revenu net d'intérêts du secteur des Particuliers et entreprises a progressé de 104 M\$ ou 7 % pour s'établir à 1 511 M\$ pour l'exercice 2010. Le volume de prêts et de dépôts a connu une bonne croissance, soit une hausse de 4,6 G\$ de l'actif moyen, particulièrement au niveau des prêts et acceptations bancaires, et surtout au niveau des marges de crédit personnelles hypothécaires. La marge bénéficiaire est de 2,49 % en 2010 par rapport à 2,51 % en 2009, en raison d'un rétrécissement de la marge bénéficiaire provenant des produits de dépôts aux particuliers. Le revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine a diminué de 19 M\$ pour s'établir à 108 M\$ en raison de la compression de la marge des dépôts, notamment du compte Surintérêt. Pour le secteur des Marchés financiers, la hausse du revenu net d'intérêts de 34 M\$ en 2010 par rapport à 2009, provient principalement des activités de négociation, et doit être analysée globalement avec les autres éléments composant le revenu des activités de négociation. Enfin, le revenu net d'intérêts négatif à la rubrique *Autres* a augmenté de 96 M\$ en raison de la croissance des activités de titrisation des prêts hypothécaires et des créances sur cartes de crédit.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable de l'exercice 2010 sont de 2 366 M\$, en comparaison à 2 184 M\$ à l'exercice précédent (tableau 3, page 75). Les pertes de négociation imputées aux revenus autres que d'intérêts sont de 78 M\$ alors qu'en 2009, les revenus de négociation étaient de 31 M\$. En tenant compte de la portion imputée au revenu net d'intérêts et des participations sans contrôle, les revenus de négociation ont atteint 529 M\$ en 2010, soit une baisse de 164 M\$ en comparaison avec l'exercice 2009 (tableau 4, page 75). Ces baisses proviennent des conditions de marché qui ont affecté les revenus provenant des titres à revenus fixes.

Tel que décrit au tableau 3 de la page 75, les commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils totalisent 268 M\$ pour l'exercice 2010, en légère hausse de 1 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Les commissions de courtage en valeurs mobilières sont en hausse de 19 M\$ pour s'établir à 301 M\$, suite à la reprise des transactions pour les activités de courtage avec les particuliers. Les commissions sur cartes de crédit, sur prêts, sur acceptations, sur lettres de crédit et de garantie sont en hausse de 60 M\$ par rapport à 2009, et se chiffrent à 356 M\$ en 2010, suite aux nombreux refinancements anticipés de prêts hypothécaires ainsi qu'à la hausse des revenus sur acceptations bancaires. Les frais d'administration sur les dépôts et les paiements sont légèrement en baisse de 1 M\$, et s'élèvent à 229 M\$ pour l'exercice 2010.

L'augmentation de la valeur des actifs sous gestion et sous administration explique la croissance des revenus des services fiduciaires et fonds communs de placement, qui se chiffrent ainsi à 374 M\$ en 2010, comparativement à 327 M\$ en 2009.

Les revenus de titrisation de 289 M\$ sont en baisse de 62 M\$ ou 18 %. Le volume plus élevé des activités de titrisation de prêts hypothécaires assurés a été plus que compensé par les écarts de taux inférieurs qui ont prévalu en 2010. Par ailleurs, les revenus divers sont à 284 M\$, en hausse de 14 M\$, notamment en raison des activités accrues de la filiale Credigy Ltd en 2010.

Dotations aux pertes sur créances

Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2010 sont en baisse de 161 M\$ pour s'établir à 144 M\$ (tableau 5, page 76). Cette diminution est en partie attribuable à l'enregistrement d'une provision liée aux engagements de crédit envers les clients détenant des billets restructurés des conduits VAC de 126 M\$ au cours du premier trimestre de 2009. Par ailleurs, l'enregistrement de récupérations de pertes sur créances sur le crédit aux entreprises a contribué à la baisse des dotations aux pertes sur créances pour 2010.

Les dotations aux pertes sur créances avec les particuliers restent inchangées par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 95 M\$. Les dotations aux pertes sur créances sur le crédit aux entreprises ont été de 47 M\$ pour l'exercice 2010, soit une baisse de 6 M\$ par rapport à 2009. Enfin, les dotations aux pertes sur créances du financement aux sociétés pour l'exercice 2010 ont atteint 2 M\$, comparativement à 27 M\$ pour 2009, en raison de récupérations. Globalement, les dotations spécifiques aux pertes sur créances de 2010 ont représenté 0,24 % des prêts et acceptations moyens, contre 0,32 % à l'exercice précédent, ce qui représente une amélioration et demeure toujours relativement faible dans le contexte économique actuel.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se chiffrent à 2 811 M\$ en 2010, en hausse de 149 M\$ ou 6 % par rapport à l'exercice précédent (tableau 6, page 77). En excluant les éléments particuliers de 2010 et 2009, les charges d'exploitation sont en hausse de 49 M\$ ou 2 %.

En 2010, la charge de salaires et avantages sociaux a atteint 1 603 M\$, en hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation du nombre d'employés dans le réseau bancaire suite à la mise en place du nouveau modèle de distribution a contribué à l'augmentation de la charge salariale.

Les frais de technologie, incluant l'amortissement, se sont fixés à 364 M\$, en baisse de 26 M\$ par rapport à l'exercice 2009, suite à l'achèvement de plusieurs projets en 2009. Les frais d'occupation, incluant l'amortissement, diminuent de 12 M\$ pour se chiffrer à 180 M\$ en 2010, ce qui est en partie attribuable aux charges pour locaux inoccupés en 2009. Excluant les éléments particuliers, les honoraires professionnels augmentent de 24 M\$ pour s'établir à 204 M\$ en 2010, principalement en raison des coûts liés aux opérations de la filiale Credigy Ltd. Les taxes sur capital et sur salaires augmentent de 9 M\$ en raison de la révision à la hausse du taux de la taxe sur salaires au cours de l'exercice 2010. La hausse des dépenses diverses s'explique par la sanction administrative de 75 M\$ à titre de règlement dans le cadre d'une entente touchant toute l'industrie du PCAA.

Charge d'impôts

La note 26 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 155 et 156, fournit le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice 2010, la charge d'impôts totalise 221 M\$, soit un taux effectif d'imposition de 16,7 % comparativement à une charge de 252 M\$ en 2009, pour un taux effectif d'imposition de 21,7 %.

Information financière trimestrielle

Le bénéfice, les revenus et les charges trimestriels sont touchés par un certain nombre de tendances et de facteurs. Un sommaire des résultats pour les douze derniers trimestres est présenté au tableau *Résultats trimestriels* aux pages 72 et 73. Les huit derniers trimestres ont été touchés par divers facteurs favorables et défavorables.

- Au cours des huit derniers trimestres, divers éléments ont été comptabilisés relativement à la détention des billets restructurés des conduits VAC.
- Les résultats du premier trimestre de 2010 tiennent compte d'une sanction administrative payée à titre de règlement dans le cadre d'une entente touchant toute l'industrie du PCAA.
- Les résultats du premier trimestre de 2010 comprennent le renversement d'une provision fiscale enregistré suite à la réévaluation des passifs d'impôts éventuels.
- Au cours du quatrième trimestre de 2010, une charge de restructuration, une charge imputable à une baisse de valeur d'un actif incorporel et un renversement de provision pour éventualités fiscales ont été enregistrés.

Au cours des huit derniers trimestres, le bénéfice net consolidé a été positif, certains trimestres affichant même un bénéfice net record. Cette situation reflète le rendement soutenu des secteurs d'activité, malgré une période économique plus difficile en 2009. Une gestion efficace des coûts a également permis de maintenir cette tendance.

Le revenu net d'intérêts a connu une hausse au cours des deux derniers trimestres de 2010, alors qu'il avait reculé considérablement au troisième trimestre de 2009. Cette croissance est principalement attribuable à la bonne progression du volume des prêts dans le secteur des Particuliers et entreprises.

Les revenus autres que d'intérêts sont à la hausse depuis le troisième trimestre de 2009. Au cours des troisième et quatrième trimestres de 2009, la hausse s'expliquait par les revenus des activités de négociation. Pour les quatre trimestres de 2010, la stabilité de cette rubrique est plutôt attribuable aux gains nets sur valeurs mobilières disponibles à la vente et aux honoraires fiduciaires et de fonds communs de placement. Les dotations aux pertes sur créances ont affiché une tendance à la baisse au cours des quatre derniers trimestres. Cette tendance à la baisse s'explique par l'excellente qualité du portefeuille de prêts. La hausse des dotations aux pertes sur créances constatée au premier trimestre de 2009 est surtout attribuable à la dotation sur les facilités de crédit octroyées aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC. Les charges d'exploitation ont connu diverses fluctuations au cours des trimestres en raison de l'enregistrement de divers éléments particuliers, ainsi que la hausse des salaires et avantages sociaux suite à l'embauche de personnel. Les participations sans contrôle sont relativement stables en 2009 et 2010. Le taux d'impôt est demeuré stable au cours des huit derniers trimestres, sauf au quatrième trimestre de 2010 où le taux a baissé considérablement suite au renversement d'une provision pour éventualités fiscales et à l'augmentation des revenus exempts d'impôts. De plus, des économies d'impôts ont été comptabilisées au premier trimestre de 2009 en raison de l'enregistrement de charges liées à la détention de billets restructurés des conduits VAC alors qu'au premier trimestre de 2010, le renversement d'une provision fiscale enregistré suite à la réévaluation des passifs d'impôts éventuels a été compensé par l'incidence fiscale de la sanction administrative payée à titre de règlement dans le cadre d'une entente touchant toute l'industrie du PCAA.

Pour obtenir plus de détails concernant le quatrième trimestre de 2010, consulter le site Internet de la Banque, à l'adresse www.bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com où l'on peut retrouver le Communiqué de presse du quatrième trimestre de 2010 déposé le 30 novembre 2010.

Analyse des flux de trésorerie consolidés

En raison de la nature même des activités de la Banque, la majorité des éléments qui composent les revenus et les charges sont des liquidités. En outre, certaines activités, telles les activités de négociation, génèrent des mouvements importants de liquidité qui peuvent avoir une incidence sur plusieurs éléments d'actif ou de passif, tels les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation, les titres vendus à découvert ou les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat.

Au cours de l'exercice 2010, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 0,1 G\$ comparativement à une diminution de 1,3 G\$ à l'exercice correspondant de 2009. Au 31 octobre 2010, la trésorerie et ses équivalents s'établissent à 2,0 G\$ comparativement à 2,1 G\$ à la fin de l'exercice précédent.

Pour l'exercice 2010, les activités d'exploitation ont requis des fonds de 5,5 G\$, suite à l'augmentation des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation de 6,3 G\$, en raison de la croissance des titres de participation dans le cadre des stratégies d'affaires sur les marchés financiers. En 2009, les activités d'exploitation avaient requis 0,4 G\$ de liquidité, principalement en raison de l'augmentation de 3,1 G\$ des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation, contrebalancée par la hausse de 0,6 G\$ des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers et la variation des autres éléments de 1,6 G\$.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont généré des fonds de 11,5 G\$, en raison surtout de l'augmentation des dépôts de 6,6 G\$, principalement les dépôts aux entreprises et administrations publiques et de la variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert de 5,1 G\$. Pour 2009, les fonds générés par les activités de financement ont été de 1,6 G\$ en raison surtout de l'augmentation de 5,6 G\$ des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, contrebalancée en partie par la baisse de 2,6 G\$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert et des dépôts de 0,9 G\$.

Enfin, les fonds requis par les activités d'investissement ont été de 6,2 G\$ pour l'exercice 2010, principalement en raison de la croissance des prêts de 9,0 G\$ qui a été partiellement atténuée par les produits des nouveaux actifs titrisés et des autres cessions de créances de 4,8 G\$. La variation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente a requis 3,2 G\$ alors que 2,2 G\$ ont été générés par la diminution des valeurs mobilières disponibles à la vente. Pour la période correspondante de 2009, les activités d'investissement avaient généré des fonds de 2,5 G\$. Les fonds générés par la titrisation de 4,1 G\$ ont servi à financer une partie de la croissance des prêts de 5,3 G\$, alors que la hausse de 1,4 G\$ des valeurs mobilières disponibles à la vente explique le solde de l'utilisation des fonds.

Analyse du bilan consolidé

Au 31 octobre 2010, l'actif total de la Banque s'établit à 145,3 G\$ en comparaison de 132,1 G\$ à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 10 % (se référer aux bilans consolidés à la page 88) surtout due aux valeurs mobilières, aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ainsi qu'aux prêts et acceptations.

Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières

L'encaisse et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 2,3 G\$ au 31 octobre 2010, demeurent quasi inchangés par rapport au bilan consolidé de 2009. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité est présentée aux pages 69 et 70 de ce Rapport annuel.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières totalisent 54,3 G\$ au 31 octobre 2010, ce qui représente 37 % de l'actif total. Au cours de l'exercice 2010, elles sont en hausse de 4,1 G\$ alors qu'elles se chiffraient à 50,2 G\$ le 31 octobre 2009. Les valeurs mobilières disponibles à la vente, c'est-à-dire celles qui sont généralement détenues à long terme, comptent pour 11,0 G\$ à la clôture de l'exercice, en baisse de 2,2 G\$ depuis le 31 octobre 2009. La diminution des valeurs mobilières disponibles à la vente s'explique par la disposition de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada de 3,1 G\$, en partie compensée par l'acquisition de titres émis ou garantis par les provinces. Les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation ont augmenté de 6,3 G\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison de la croissance des titres de participation dans le cadre des stratégies d'affaires sur les marchés financiers. Les politiques de gestion du risque de marché sont divulguées aux pages 67 à 69 de ce Rapport annuel. Enfin, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente totalisent 10,9 G\$ au 31 octobre 2010, soit une hausse de 3,3 G\$ par rapport au 31 octobre 2009.

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations comptent pour plus de 43 % de l'actif total et s'élèvent à 63,1 G\$ au 31 octobre 2010, en hausse de 4,8 G\$ ou 8 %.

L'encours des prêts hypothécaires résidentiels au 31 octobre 2010 est de 15,8 G\$, en hausse de 0,8 G\$, malgré l'augmentation des prêts titrisés de 0,9 G\$ et la croissance de 0,5 G\$ des titres hypothécaires conservés. Au 31 octobre 2010, compte tenu des prêts titrisés et autres cessions, les prêts hypothécaires sont de 25,4 G\$ comparativement à 23,2 G\$ au 31 octobre 2009. Cette croissance est surtout attribuable à la vigueur du marché immobilier résidentiel.

Les prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit totalisent 20,5 G\$ à la fin de l'exercice 2010, en croissance de 12 % par rapport à 18,3 G\$ pour l'exercice précédent. Cette forte progression est attribuable aux volumes des différents types de produits de crédit à la consommation ainsi qu'aux marges de crédit garanties par des hypothèques. Les créances sur cartes de crédit de 1,9 G\$ (avant titrisation) sont inchangées par rapport à la fin de l'exercice 2009. Au 31 octobre 2010, la Banque a titrisé pour 1,4 G\$ de créances sur cartes de crédit, soit une hausse de 0,2 G\$ par rapport à l'exercice précédent.

Les prêts et acceptations aux entreprises et administrations publiques, qui totalisent 26,8 G\$ au 31 octobre 2010, se composent principalement de 17,3 G\$ de prêts aux petites et moyennes entreprises, en hausse d'environ 1,5 G\$ par rapport à l'exercice précédent. Les prêts et acceptations aux grandes sociétés ont connu une baisse de 11 % par rapport à l'exercice 2009, pour s'établir à 6,2 G\$ à la fin de l'exercice 2010, en raison de l'accès accru au marché pour les besoins de financement de ces entreprises.

Le tableau 8, à la page 79, présente, entre autres, les prêts par type d'industrie en date du 31 octobre pour les années 2010, 2009 et 2008 et en date du 30 septembre pour les années 2007 et 2006. La proportion des prêts hypothécaires résidentiels affiche une diminution depuis 2006 et s'établit à 27,3 % en 2010 alors qu'elle était de 28,1 % en 2009. Par ailleurs, les prêts aux particuliers comptent maintenant pour 35,5 % de l'ensemble des prêts tandis qu'ils représentaient 34,3 % en 2009. Ces changements sont surtout attribuables à la popularité des marges de crédit avec garantie hypothécaire en remplacement des prêts hypothécaires résidentiels traditionnels. Pour ce qui est des prêts aux entreprises, mentionnons l'importance accrue du secteur des transports et communications ainsi que du secteur des institutions financières dans le portefeuille, qui passent respectivement de 2,2 % et 5,7 % de l'encours des prêts en 2009 à 2,5 % et 6,2 % en 2010. Au contraire, le crédit au secteur des mines, carrières et énergie ne représente plus que 1,3 % des créances au 31 octobre 2010 comparativement à 2,1 % il y a un an.

Prêts douteux

Les prêts douteux bruts totalisent 369 M\$ au 31 octobre 2010, comparativement à 407 M\$ au 31 octobre 2009, en baisse de 9 % (tableau 9, page 79). Ils représentent 6,7 % du capital tangible ajusté et des provisions, soit une baisse de 1,6 % par rapport au 31 octobre 2009. Les prêts douteux nets des provisions spécifiques ont diminué de 61 M\$ depuis un an, et s'élèvent à 162 M\$ au 31 octobre 2010. Cette diminution provient surtout du financement des sociétés.

Une description détaillée des pratiques de gestion du risque de crédit est présentée aux pages 62 à 67 de ce Rapport annuel, ainsi qu'à la note 5 afférente aux états financiers consolidés.

Autres actifs

Au 31 octobre 2010, les autres actifs se chiffrent à 14,7 G\$, par rapport à 13,7 G\$ à la même date en 2009. Ces rubriques sont composées, notamment, de la juste valeur des instruments financiers dérivés, des immobilisations corporelles, des écarts d'acquisition, des actifs incorporels, des créances de clients, de négociants et de courtiers, et des actifs divers. La hausse de 1,0 G\$ est surtout attribuable à la hausse de la juste valeur des instruments financiers dérivés, dont le solde est de 8,1 G\$ au 31 octobre 2010 alors qu'il était de 7,5 G\$ à la même date l'an passé.

Dépôts

Les dépôts de 81,8 G\$ sont en hausse de 6,6 G\$ ou 9 % par rapport à l'année précédente. Les dépôts des particuliers de 34,1 G\$, tels qu'ils sont présentés au tableau 10 à la page 80, représentent 42 % de l'ensemble des dépôts, soit une légère baisse de 0,5 G\$ par rapport au solde en date du 31 octobre 2009. Cette diminution est un signe du choix des épargnants pour les produits hors bilan. Un portrait de l'ensemble de l'épargne des particuliers est présenté en page 48.

Les dépôts commerciaux sont en baisse de 1,1 G\$ par rapport au 31 octobre 2009, pour s'établir à 17,3 G\$ au 31 octobre 2010, les entreprises ayant utilisé leurs liquidités. Quant aux fonds achetés, ils sont en hausse de 8,2 G\$, à 30,4 G\$ au 31 octobre 2010 comparativement à 22,2 G\$ au 31 octobre 2009, car la Banque a poursuivi sa stratégie de croissance dans les activités de crédit et de négociation. En 2010, une partie de la croissance des fonds achetés a été obtenue aux États-Unis, en hausse de 0,8 G\$ depuis le 31 octobre 2009, pour se chiffrer à 7,9 G\$ à la fin de l'exercice 2010.

Autres passifs

Les autres passifs, excluant les acceptations, s'établissent à 47,1 G\$ au 31 octobre 2010 comparativement à 41,5 G\$ l'année précédente, une augmentation de 13 % ou 5,6 G\$. Cette augmentation s'explique principalement par les engagements afférents à des titres vendus à découvert, en hausse de 5,1 G\$ par rapport à la fin de l'exercice 2009.

Débtentures subordonnées et autres obligations contractuelles

Les débtentures subordonnées ont augmenté de 16 M\$ depuis le 31 octobre 2009 et affichent un solde de 2,0 G\$ à la fin de l'exercice 2010. Cette hausse est attribuable à la variation de l'ajustement de la valeur comptable des débtentures faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

Obligations contractuelles

Au 31 octobre 2010
(en millions de dollars)

	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Financement à long terme	1 767	375	1 595	20	3 757
Débtentures subordonnées ⁽¹⁾	—	—	—	1 894	1 894
Obligations en vertu de baux relatifs à des locaux, à du matériel et mobilier, à des contrats de services informatiques impartis et à d'autres contrats ⁽²⁾	533	738	425	564	2 260
	2 300	1 113	2 020	2 478	7 911

(1) Présentées à la valeur nominale.

(2) La majorité de ces engagements sont relatifs à des contrats de location-exploitation.

Participations sans contrôle

Les participations sans contrôle ont augmenté de 2 M\$ depuis un an, pour s'établir à 1,2 G\$ au 31 octobre 2010. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des participations sans contrôle dans des fonds communs de placement consolidés conformément à l'application de la NOC-15, en raison d'investissements dans de nouveaux fonds. Cette hausse a été compensée par la diminution des participations dans d'autres entités consolidées conformément à l'application de la NOC-15, certains fonds de Gestion de placements Innocap inc. ne répondant plus aux critères de consolidation. Se référer au tableau *Structures d'accueil* à la page 52 et à la note 21 afférente aux états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2010, les capitaux propres de la Banque s'établissent à 7,2 G\$ comparativement à 6,5 G\$ au 31 octobre 2009. Les états consolidés de la variation des capitaux propres à la page 91 de ce Rapport annuel, détaillent les éléments qui constituent les capitaux propres. L'augmentation provient principalement du bénéfice net, déduction faite des paiements de dividendes, et du réinvestissement des dividendes en actions ordinaires.

Au 31 octobre 2010, la Banque compte 162,8 millions actions ordinaires émises et en circulation, comparativement à 161,2 millions un an plus tôt. La Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires au cours de l'exercice. De plus, six séries d'actions privilégiées sont en circulation à la fin de l'exercice. Le tableau suivant fournit le détail du capital-actions.

Actions et options d'achat d'actions

Au 31 octobre 2010

	Nombre d'actions	M\$
Actions privilégiées de premier rang		
Série 15	8 000 000	200
Série 16	8 000 000	200
Série 20	6 900 000	173
Série 21	8 050 000	201
Série 24	6 800 000	170
Série 26	5 800 000	145
	43 550 000	1 089
Actions ordinaires	162 771 816 ⁽¹⁾	1 804
Options d'achat d'actions	8 485 086 ⁽¹⁾	

(1) Au 26 novembre 2010, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 162 548 262 et le nombre d'options en cours est de 8 470 111.

Fonds propres réglementaires

Depuis le 1^{er} novembre 2009, la Banque suit l'approche de notation interne avancée (l'approche NI avancée) pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée. En ce qui concerne le risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée et pour ce qui est du risque de marché, elle continue d'utiliser les modèles et l'approche standardisée conformément à l'Accord de Bâle II.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio des fonds propres total, selon les règles de la Banque des règlements internationaux (BRI) – Bâle II – et selon l'approche NI avancée pour le risque de crédit, sont de 14,0 % et 17,5 % au 31 octobre 2010, contre 10,7 % et 14,3 % au 31 octobre 2009, selon l'approche standardisée des règles de Bâle II. La hausse des ratios des fonds propres est attribuable en grande partie à l'adoption par la Banque de l'approche NI avancée ainsi qu'à la croissance des bénéfices non répartis. L'actif pondéré en fonction du risque, selon les règles de Bâle II, a diminué et se chiffre à 49,8 G\$ au 31 octobre 2010 alors qu'il s'établissait à 58,6 G\$ au 31 octobre 2009.

Ces mêmes ratios calculés selon les anciennes règles de la BRI – Bâle I – auraient été de 12,1 % et 15,6 % au 31 octobre 2010 respectivement, par rapport à 11,5 % et 15,2 % au 31 octobre 2009. Selon Bâle I, l'actif pondéré en fonction du risque aurait été de 58,9 G\$ au 31 octobre 2010.

Les normes et procédures de gestion du capital sont expliquées plus en détail aux pages 58 à 60 du présent Rapport annuel. Les tableaux 11 à 14 des pages 80 à 83 ainsi que la note 6 afférente aux états financiers consolidés fournissent des informations supplémentaires sur la gestion du capital.

Opérations entre apparentés

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants à des conditions variables. Les prêts consentis aux dirigeants admissibles sont octroyés aux conditions applicables à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle, les prêts hypothécaires sont offerts au taux affiché moins 2 %, les prêts personnels portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle, les avances sur cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 %, ce dernier taux ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien. Les montants octroyés par la Banque à ses administrateurs et dirigeants sont négligeables.

En ce qui a trait aux prêts personnels et aux marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire de base brut annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

De plus, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés à un dirigeant de la Banque, excluant un prêt hypothécaire consenti sur sa résidence principale, ne peut excéder le double de son salaire de base.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des sociétés satellites, des administrateurs et des dirigeants, à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés. Ces ententes n'ont pas eu d'impact significatif sur les résultats de la Banque.

De plus, la Banque offre le régime d'unités d'actions différées à des administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se référer à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

Véhicules d'actifs cadres

Au 31 octobre 2010, la valeur nominale des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) détenus par la Banque s'établit à 1 926 M\$ (1 954 M\$ au 31 octobre 2009), dont un montant de 1 664 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* en vertu de l'option juste valeur et un montant de 262 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 685 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* et 269 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2009). Au cours de l'exercice 2010, la Banque a reçu des remboursements de capital liés aux billets restructurés des conduits VAC, certains billets restructurés ont été repris des clients ayant des facilités de crédit adossées à ces billets et certaines radiations de billets détenus ont été enregistrées.

La valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC (ayant remplacé le papier commercial adossé à des actifs « PCAA » dans le cadre de la restructuration de ces instruments) détenus par la Banque, se détaille comme suit :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009
VAC I		
Catégorie A-1	601	604
Catégorie A-2	553	553
Catégorie B	94	94
Catégorie C	39	39
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	44	77
Total VAC I	1 331	1 367
VAC II		
Catégorie A-1	106	98
Catégorie A-2	87	79
Catégorie B	18	14
Catégorie C	7	6
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	12	11
Total VAC II	230	208
VAC III		
Billets reflète pour les actifs traditionnels (AT)	53	85
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	171	148
Total VAC III	224	233
PCAA exclu du plan de restructuration pancanadien	141	146
Total	1 926	1 954

Dans le cadre de la restructuration en vertu de l'Accord de Montréal, les contreparties aux swaps des VAC I et VAC II ont convenu d'inclure un moratoire de 18 mois à la suite de la clôture, période durant laquelle les appels de marge n'étaient pas permis. Ce moratoire a pris fin le 16 juillet 2010. Par conséquent, certaines transactions détenues par les VAC sont désormais exposées à des éléments déclencheurs d'un nantissement. La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge pour un montant de 911 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge. Au 31 octobre 2010, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 31 octobre 2010, désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation*, est de 1 147 M\$, et 53 M\$ sont classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 147 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* et 78 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2009). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés comme *Valeurs mobilières disponibles à la vente*. La Banque a repris des billets restructurés des conduits VAC liés à des facilités de crédit pour une juste valeur de 36 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010. La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque se détaille comme suit :

Tableau des échéances contractuelles

Au 31 octobre (en millions de dollars)			2010
	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
VAC I et VAC II	6	1 112	1 118
VAC III	6	38	44
PCAA exclu du plan de restructuration pancanadien	15	23	38
Valeur comptable des billets	27	1 173	1 200
Facilité de financement de marge	–	(55)	(55)
Total	27	1 118	1 145

Au 31 octobre (en millions de dollars)			2009
	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
VAC I et VAC II	6	1 103	1 109
VAC III	24	48	72
PCAA exclu du plan de restructuration pancanadien	19	25	44
Valeur comptable des billets	49	1 176	1 225
Facilité de financement de marge	–	(63)	(63)
Total	49	1 113	1 162

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC et excluant les actifs inadmissibles, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents. La Banque a déterminé la juste valeur en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts automobiles. Les cotes de crédit et les coupons s'appuient sur les conditions prévues dans les billets restructurés des conduits VAC. Les échéances sont établies en fonction des flux de trésorerie prévus des actifs sous-jacents.

Pour les actifs inadmissibles, la juste valeur des billets reflète est déterminée selon une analyse des actifs sous-jacents des billets et la valeur marchande d'instruments comparables. Dans le cas des TACHR, les justes valeurs ont été déterminées selon l'indice ABX; en ce qui concerne les TACHC, des indices TACHC, dont l'indice CMBX, ont été choisis. Quant aux instruments financiers dérivés, la Banque a eu recours à des modèles d'évaluation qui sont couramment utilisés par les intervenants sur le marché avec des données fondées sur des facteurs observables sur les marchés tels que les indices CDX.IG, la corrélation de base et les taux d'intérêt.

En établissant la valeur des billets restructurés des conduits VAC qu'elle détient, la Banque compare la valeur obtenue en fonction de la méthodologie décrite précédemment à une fourchette de valeurs. Les valeurs situées dans cette fourchette ont été obtenues de tiers et sont ajustées afin de tenir compte de la liquidité. Comme plusieurs hypothèses peuvent être utilisées afin d'établir la juste valeur, cette fourchette reflète le niveau d'incertitude lié à ces modèles.

Comme la valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque se situe dans la fourchette de la juste valeur estimative établie au 31 octobre 2010, aucune modification n'a été apportée à la valeur comptable au 31 octobre 2010. Le 21 septembre 2010, les cotes de crédit des billets VAC I et VAC II de catégorie A-1 ont été améliorées, passant de « A (sf) » à « A (élevé) (sf) », et la mention « sous surveillance avec implications positives » qui leur avait été attribuée le 22 juin 2010 a été retirée. À la même date, les cotes de crédit des billets VAC I et VAC II de catégorie A-2 ont été maintenues à « A (sf) » et à « BBB (faible) (sf) ».

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions en vigueur au 31 octobre 2010, ce qui pourrait changer durant les périodes futures. Les hypothèses les plus importantes pour déterminer la juste valeur des billets restructurés sont les taux d'actualisation observables et les cotes de crédit des billets. L'analyse de sensibilité de ces hypothèses sur la juste valeur au 31 octobre 2010 est la suivante :

- un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se traduirait par une diminution ou une augmentation de 9 M\$ de la juste valeur;
- une diminution de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une baisse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 45 M\$ à 80 M\$; et
- une augmentation de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une hausse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 40 M\$ à 50 M\$.

L'évaluation de la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité des billets restructurés des conduits VAC qui ne transigent pas actuellement sur un marché actif, (3) les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé en Amérique du Nord, et (4) des modifications aux lois.

Facilités de crédit à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits VAC

Au 31 octobre 2010, l'encours des facilités de crédit offertes aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC est de 143 M\$ (285 M\$ au 31 octobre 2009) et les provisions pour pertes sur créances sont de 121 M\$ (148 M\$ au 31 octobre 2009). Au total, les biens affectés en garantie des facilités de crédit offertes aux clients sont estimés comme suit :

Biens affectés en garantie au 31 octobre 2010 (en millions de dollars)	Valeur nominale des billets	Facilités de crédit adossées aux billets reflets AI ⁽¹⁾	Facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC ⁽²⁾
VAC II			
Catégorie A-1	302	–	244
Catégorie A-2	277	–	225
Catégorie B	50	–	41
Catégorie C	19	–	15
Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI)	107	70	–
Total VAC II	755	70	525
VAC III			
Billets reflets pour les actifs traditionnels (AT)	15	–	13
Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI)	110	79	–
Total VAC III	125	79	13
Total	880	149	538

Biens affectés en garantie au 31 octobre 2009 (en millions de dollars)	Valeur nominale des billets	Facilités de crédit adossées aux billets reflets AI ⁽¹⁾	Facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC ⁽²⁾
VAC II			
Catégorie A-1	423	–	327
Catégorie A-2	405	–	311
Catégorie B	73	–	56
Catégorie C	28	–	22
Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI)	130	94	–
Total VAC II	1 059	94	716
VAC III			
Billets reflets pour les actifs traditionnels (AT)	45	–	27
Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI)	156	130	–
Total VAC III	201	130	27
Total	1 260	224	743

(1) Ces facilités de crédit représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties par les billets, moins le remboursement de leur capital.

(2) Ces facilités de crédit représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties à 30 % aux conditions normales de plein recours et à 45 % par les billets, moins le remboursement de leur capital.

Enquête des autorités de réglementation

Le 21 décembre 2009, la filiale de courtage en valeurs mobilières de la Banque, la Financière Banque Nationale (FBN), a convenu avec l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) d'un règlement à l'amiable de 75 M\$ dans le cadre d'une série d'ententes conclues entre les autorités réglementaires et les institutions financières actives en 2007 dans le PCAA émis par des tiers. Ce montant a été enregistré dans les *Charges d'exploitation – Divers* à l'état consolidé des résultats au cours de l'exercice 2010.

La sanction administrative payée à l'AMF est de 70 M\$ et les frais d'enquête, de 1 M\$. Dans le cadre de ses programmes de communication, la Banque est aussi tenue d'investir la somme de 4 M\$ dans une campagne d'éducation financière au cours des deux prochaines années, ce qui rejoint les préoccupations de l'AMF, qui mène elle-même une campagne de ce type.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les PCGR du Canada, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les biens administrés et les biens sous gestion, les opérations avec des entités à détenteurs de droits variables, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, la facilité de financement de marge des conduits VAC, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie.

Biens administrés et biens sous gestion

Au 31 octobre 2010, l'ensemble des biens administrés et des biens sous gestion totalise 231,5 G\$, en hausse de 38,9 G\$, ou 20 %, par rapport à l'année précédente. Le tableau à la page 33 détaille les éléments provenant du secteur de Gestion de patrimoine.

Les actifs des clients administrés ou gérés par le Réseau des correspondants de NBCN sont en forte hausse, 64 % au 31 octobre 2010 par rapport au 31 octobre 2009, pour s'établir à 54,9 G\$ suite à une reprise des activités. Les filiales de courtage en valeurs mobilières ont connu une croissance de 18 % ou 8,9 G\$ pour les Services aux particuliers de FBN, et une hausse de 17 % ou 2,0 G\$ pour la filiale de courtage à escompte CDBN. Ces hausses sont le résultat de la reprise des marchés boursiers depuis le début de l'année.

Par ailleurs, l'actif administré ou géré par Natcan poursuit sa croissance de 3 % pour s'établir à 25,2 G\$, également en raison de la reprise économique.

Au 31 octobre 2010, l'épargne des particuliers administrée par la Banque est en hausse de 11 %, à 118 G\$ comparativement à 106 G\$ au 31 octobre 2009. Près de 56 % de l'épargne des particuliers administrée par la Banque est représentée par les actifs des clients de FBN, alors que 29 % se composent de dépôts bancaires. Dans l'ensemble, l'épargne hors bilan des particuliers se chiffre à 84 G\$, en hausse de 13 G\$ ou 18 % depuis un an. Cette hausse est principalement attribuable à l'amélioration des cours boursiers.

Épargne totale des particuliers

Au 31 octobre
(en milliards de dollars)

	2010	2009	Variation %
Dépôts	34	35	(3)
Courtage de plein exercice	66	46	43
Fonds communs de placement	13	12	8
Autres	5	13	(62)
Épargne totale des particuliers	118	106	11

Entités à détenteurs de droits variables (EDDV)

Les EDDV sont des entités dans lesquelles les détenteurs des investissements en instruments de capitaux propres à risque ne détiennent pas une participation financière leur conférant le contrôle, ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien supplémentaire d'autres parties. La note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 du manuel de l'ICCA, intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15), fixe les exigences de consolidation applicables à ces entités. La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire; celui-ci est défini comme la partie qui assume la majorité des pertes prévues ou obtient la majorité des rendements résiduels prévus découlant des activités de l'entité, ou les deux.

La Banque a recours aux EDDV pour diversifier ses sources de financement et gérer ses besoins en capital, au moyen de la titrisation de ses propres actifs, soit des prêts hypothécaires résidentiels et des créances sur cartes de crédit, et par l'émission d'instruments novateurs de capital. De plus, la Banque se sert d'une de ces entités pour offrir des services à ses clients, notamment pour les aider à titriser leurs actifs financiers ou leur offrir des occasions de placement.

Pour plus de détails sur les EDDV, se référer à la section *Information supplémentaire – Conseil sur la stabilité financière* aux pages 51 et 52 de ce Rapport annuel.

Programmes de titrisation

La titrisation consiste à céder des créances à une fiducie, qui en finance l'achat par l'émission d'obligations à terme ou de papier commercial. La vente des créances s'accompagne le plus souvent d'un rehaussement de crédit afin que les obligations ou le papier commercial bénéficient des meilleures cotes de crédit. Ce rehaussement prend la forme d'un recours de premier niveau à la charge du vendeur des créances, et d'un recours de second niveau assumé par un tiers. Le recours de premier niveau comprend généralement deux éléments. Le premier représente l'excédent des intérêts, c'est-à-dire la différence entre, d'une part, les intérêts perçus sur les créances et, d'autre part, les intérêts dus aux investisseurs et les dépenses afférentes au programme de titrisation visé. Le deuxième élément est un dépôt dans un compte de garantie, le cas échéant. Quant au recours de second niveau, il peut être assumé directement par un garant de crédit ou indirectement par une classe subordonnée.

Les programmes de titrisation sont souvent assortis de contrats de swaps de taux d'intérêt et d'accords de garantie de liquidité, en nantissement du paiement des intérêts et du paiement du capital aux investisseurs.

Titrisation des éléments d'actif de la Banque

La Banque a mis sur pied le *Canadian Credit Card Trust* (CCCT), un programme de titrisation de ses propres éléments d'actif. Cette EDDV est admissible selon les dispositions de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 de l'ICCA intitulée *Cessions de créances*, et elle est donc exemptée expressément de l'exigence de consolidation de la NOC-15. De plus, la Banque participe aux deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), soit le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Les motifs à l'appui de ces programmes sont le financement, le transfert de risques et la gestion du capital.

Dans tous les programmes de titrisation de ses propres éléments d'actif, la Banque assume le rôle d'administrateur des créances vendues et conserve ainsi une relation avec les clients. De plus, elle administre elle-même ses programmes de titrisation et veille à ce que toutes les procédures afférentes soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions de ces programmes. La Banque peut aussi être appelée, dans le cadre d'un programme, à être partie à des contrats de swaps de taux d'intérêt et, si cela est requis, elle fournit également le recours de premier niveau.

Le gain ou la perte issus des opérations de titrisation des éléments d'actif de la Banque ainsi que les revenus de gestion sur les créances cédées sont comptabilisés dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats. Une description plus complète des revenus ainsi générés se retrouve à la note 11 afférente aux états financiers consolidés.

La Banque peut conserver certains droits sur les créances titrisées et ces droits peuvent comprendre des titres subordonnés, des droits relatifs aux intérêts futurs excédentaires et, dans certains cas, un compte de réserve. Les droits conservés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés avec les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* dans le bilan consolidé. Les hypothèses relatives à la juste valeur des droits conservés sont revues périodiquement, et toute baisse durable de la juste valeur est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats. L'incidence des opérations de titrisation sur le bilan consolidé se retrouve à la note 11 afférente aux états financiers consolidés.

Voici une description détaillée des programmes de titrisation des éléments d'actif de la Banque :

Titrisation des créances sur cartes de crédit

Au 31 octobre 2010, le portefeuille de créances sur cartes de crédit que la Banque a vendu à CCCT (net du certificat bancaire détenu par la Banque) représente un encours de 1,4 G \$. CCCT a émis des certificats d'investisseurs du même montant dont 1,3 G \$ sont détenus par des tiers et 0,1 G \$ sont détenus par la Banque et présentés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au bilan consolidé. Les nouvelles créances sur cartes de crédit sont vendues périodiquement à la structure sur une base renouvelable, de façon à remplacer les créances remboursées par les clients. Les différentes séries de certificats sont notées par les agences de notation *DBRS Limited* et *Standard & Poor's Corporation*.

La Banque conserve de ce portefeuille de créances vendues l'écart excédentaire représenté par le revenu d'intérêts résiduel, déduction faite du paiement de toutes autres charges liées à cette structure. Cette marge excédentaire sert à couvrir les pertes sur le portefeuille et agit ainsi comme recours de premier niveau. La juste valeur de cet excédent est inscrite au bilan consolidé de la Banque à titre de droits conservés. Le recours de second niveau des séries émises est assuré par des certificats subordonnés aux certificats de premier rang et représente 5,5 % (séries 2005-2 et 2008-1) et 6,25 % (série 2010-1) du montant total des séries émises. Ce programme de titrisation n'est pas assorti de contrats de swaps de taux d'intérêt ni d'accords de garantie de liquidité.

La Banque a recours au programme de CCCT pour la gestion de ses besoins en capital, puisqu'elle réduit ses actifs pondérés et améliore ainsi les ratios de fonds propres réglementaires.

Programmes des titres LNH et des OHC

La Banque participe au programme des titres LNH et, depuis son lancement en juin 2001, au programme des OHC. Dans le cadre de ce dernier, des prêteurs vendent des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un contrat de swaps de taux d'intérêt qui prévoit qu'un cocontractant agréé par la SCHL paie à la FCH les intérêts dus aux investisseurs et perçoit les intérêts sur les titres LNH.

Au 31 octobre 2010, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à des tiers totalise 8,3 G \$. Les prêts hypothécaires vendus sont composés de prêts résidentiels, à taux fixe ou variable, assurés contre les pertes potentielles par un assureur-prêt. Conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque avance les fonds requis pour couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, elle se fait rembourser par l'assureur-prêt qui a assuré le prêt en défaut.

Les programmes des titres LNH et des OHC ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. La Banque a recours à ces programmes de titrisation principalement pour diversifier ses sources de financement. La Banque n'a pas recours à ces programmes pour gérer ses besoins en capital, puisque ces programmes n'ont pas d'incidence marquée sur les actifs pondérés de la Banque, la quasi-totalité des titres LNH émis par la Banque étant appuyés par des prêts hypothécaires assurés par la SCHL. Il s'ensuit que la vente de titres LNH émis par la Banque n'a pas d'incidence importante sur les ratios de fonds propres réglementaires.

Titrisation d'actifs financiers de tiers

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent cette entité multicédante pour diversifier leurs sources de financement et réduire les coûts de financement tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ce fonds. La Banque offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 28 afférente aux états financiers consolidés présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque détient des droits variables significatifs dans ce fonds en raison de : la facilité de liquidité ainsi que la facilité de rehaussement de crédit offertes au fonds, la perception d'honoraires à titre d'agent financier et d'administrateur, et sa participation dans le programme de papier commercial. Toutefois, la Banque n'est pas tenue de consolider ce fonds en vertu de la NOC-15 étant donné qu'elle n'a pas à assumer la majorité des pertes prévues ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus du fonds.

Afin de répondre aux besoins des investisseurs, la Banque a conclu des contrats de produits dérivés avec ce fonds, dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Au 31 octobre 2010, l'actif de ce fonds totalise 1 152 M\$ (494 M\$ au 31 octobre 2009).

Fiducie de capital BNC

La Banque a émis, le 15 juin 2006, des instruments novateurs, soit 225 000 parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres fiduciaires de capital – série 1 ou NBC CapS – série 1 par l'entremise de Fiducie de capital BNC (la Fiducie), une fiducie à capital variable créée au cours de l'exercice 2006.

Le produit brut de 225 M\$ tiré du placement a été utilisé par cette fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque. Puisque la Banque ne consolide pas la Fiducie, le billet de dépôt est présenté dans les *Dépôts* du bilan consolidé de la Banque.

Chaque tranche de capital de 1 000 \$ de dépôt est convertible en tout temps, au gré de la Fiducie, en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. La Fiducie exercera ce droit de conversion dans les cas où les porteurs de NBC CapS – série 1 exerceront leur droit d'échange.

La Fiducie est une EDDV en vertu de la NOC-15. Bien que la Banque possède les capitaux propres et le contrôle des droits de vote de la Fiducie, elle ne consolide pas la Fiducie car elle n'en est pas le principal bénéficiaire. Par conséquent, les NBC CapS – série 1 émises par la Fiducie ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque, mais le billet de dépôt y est présenté dans les *Dépôts*. Se référer à la note 17 afférente aux états financiers consolidés pour plus de détails.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés devant être bifurqués et ceux qui sont utilisés comme éléments de couverture, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

Les opérations sur instruments financiers dérivés sont exprimées en termes de montants nominaux de référence. Ces montants ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur déterminée d'un capital sous-jacent à un instrument financier dérivé et servent de référence pour établir les flux de trésorerie à échanger.

Les notes 1 et 29 afférentes aux états financiers consolidés fournissent plus de détails sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Banque ainsi que sur leur comptabilisation.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes de garanties qui répondent à la définition de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'ICCA intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14). Les principaux types de garanties sont les lettres de garantie, les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des créances faisant suite à des opérations de titrisation, certains instruments financiers dérivés, certaines activités de prêts de titres et certaines ententes d'indemnisation. La note 28 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties, y compris les montants portés au bilan consolidé en relation avec ces activités, et les paiements maximaux que la Banque pourrait devoir effectuer dans le cadre de ces engagements.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution de garanties qui satisfont à la définition de la NOC-14. Aucune autre évaluation à la juste valeur n'est requise par la suite, sauf si la garantie financière est considérée comme un instrument financier dérivé.

Facilité de financement de marge des conduits VAC

Suite aux événements survenus en 2007 sur le marché du PCAA émis par des tiers, un plan de restructuration pancanadien a été finalisé le 21 janvier 2009. Le PCAA a été remplacé par des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC). Afin d'appuyer les efforts du plan de restructuration, la Banque s'est engagée à contribuer aux facilités de financement de marge pour un montant de 911 M\$. La note 9 afférente aux états financiers consolidés présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Pour plus de détails sur ces instruments de crédit hors bilan et autres, se référer à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

Actifs financiers reçus en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des actifs financiers en garantie suite aux transactions sur valeurs mobilières acquises en vertu de contrats de revente, d'emprunts et de prêts de titres, et d'opérations sur des instruments dérivés. La note 28 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE – CONSEIL SUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE

Le Surintendant a demandé aux banques canadiennes de mettre en application certaines recommandations publiées en avril 2008 dans le rapport du Conseil sur la stabilité financière. Ces recommandations visant une plus grande transparence et une évaluation relativement à certaines expositions portent notamment sur les structures d'accueil, les expositions à des prêts à risque et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier.

La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts à risque sont généralement définis comme étant octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé et la Banque n'octroie aucun prêt de ce type. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de ce type de 360 M\$ au 31 octobre 2010 (220 M\$ au 31 octobre 2009).

Les positions sur dérivés de crédit dans des titres adossés à des créances avec flux groupés sont présentées dans le tableau qui suit. La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales.

Positions sur dérivés de crédit (montants nominaux)

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

		2010	
	Portefeuille de crédit ⁽¹⁾		Négociation
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée / Protection vendue
Swaps sur défaillance			
Indices et sociétés			
et autres	115	45	8 551 / 7 959
Tranches sur indices	–	–	990 / 1 000
Titres adossés à des			
créances avec flux			
groupés	–	–	30 / 30
Swaps à rendement total	450	–	550 / 808
		2009	
	Portefeuille de crédit ⁽¹⁾		Négociation
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée / Protection vendue
Swaps sur défaillance			
Indices et sociétés			
et autres	131	64	9 370 / 8 056
Tranches sur indices	–	–	1 165 / 1 176
Titres adossés à des			
créances avec flux			
groupés	–	–	32 / 32
Swaps à rendement total	531	–	– / 21

(1) L'objectif des protections vendues est uniquement de réduire les protections achetées.

Les structures de financement à levier sont définies par la Banque comme étant des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement, dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés du même secteur d'activité. Les structures de financement à levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 octobre 2010, le total des engagements pour ce type de prêts se chiffre à 642 M\$ (300 M\$ au 31 octobre 2009).

Les détails concernant les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les structures d'accueil à la page suivante.

Structures d'accueil

Les structures d'accueil ne sont pas des entités en exploitation. Elles n'ont généralement aucun employé et peuvent comprendre des EDDV telles que définies dans la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15). La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire si celui-ci est défini comme l'entité qui assume la majorité des pertes prévues ou obtient la majorité des rendements résiduels prévus découlant des activités de l'EDDV, ou les deux. La Banque a conclu avec certaines entités des swaps de taux d'intérêt.

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

en millions de dollars)

				2010		2009	
	Notes	Exposition de la Banque		Actif total des structures d'accueil	Exposition de la Banque		Actif total des structures d'accueil
		Placements et autres actifs	Facilités de liquidité, de financement de marge inutilisées et autres		Placements et autres actifs	Facilités de liquidité, de financement de marge inutilisées et autres	
STRUCTURES D'ACCUEIL NON CONSOLIDÉES							
EDDV dans lesquelles la Banque détient des droits variables importants							
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque (structure d'accueil admissible)	1	102	s.o.	1 615	59	s.o.	1 668
Fonds multicédants de papier commercial adossé à des actifs administrés par la Banque	2	5	1 143	1 152	40	449	494
Billets restructurés des conduits VAC	3	1 200	911	–	1 225	911	–
Fiducie de capital BNC	4	2	s.o.	224	2	s.o.	207
Fonds d'investissement et placements privés	5	136	s.o.	1 531	145	s.o.	1 634
		1 445		4 522	1 471		4 003
STRUCTURES D'ACCUEIL CONSOLIDÉES							
EDDV	6						
Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap)	7	836	s.o.	1 061	923	s.o.	1 260
Fonds communs de placement	8	445	s.o.	647	320	s.o.	413
Immeuble	9	86	s.o.	86	89	s.o.	89
Placements privés	10	3	s.o.	24	14	s.o.	33
Autre							
Fiducie d'actifs BNC	11	300	s.o.	1 067	300	s.o.	1 071
		1 670		2 885	1 646		2 866
		3 115		7 407	3 117		6 869

s.o. – Sans objet

- (1) L'exposition de la Banque représente les droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires ainsi que certains titres émis par l'entité et acquis par la Banque.
- (2) Les principaux actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, des contrats de location automobile, des prêts automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Les actifs sous-jacents sont situés au Canada. Au 31 octobre 2010, la valeur nominale de la facilité de liquidité de style mondial engagée s'élève à 1 148 M\$ (489 M\$ au 31 octobre 2009), soit l'encours du montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit une facilité de rehaussement de crédit qui est limitée à certains éléments d'actif pour une valeur nominale engagée de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2009). Le risque de perte maximale ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2010, la Banque détient 5 M\$ de papier commercial (40 M\$ au 31 octobre 2009) et, par conséquent, le montant maximal des paiements futurs est limité à 1 143 M\$ au 31 octobre 2010 (449 M\$ au 31 octobre 2009).
- (3) Se référer à la section *Véhicules d'actifs cadres* aux pages 45 à 47 du Rapport de gestion. L'encours du montant total des billets restructurés des conduits VAC en circulation s'établit à 29 G\$ au 31 octobre 2010 (34 G\$ au 31 octobre 2009).
- (4) Se référer à la note 17 afférente aux états financiers consolidés.
- (5) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant présenté de l'actif total des structures d'accueil est celui de la période la plus récente disponible.
- (6) Pour les structures d'accueil consolidées, l'exposition de la Banque est nette des participations sans contrôle.
- (7) Les actifs sous-jacents sont divers instruments financiers (portefeuille de négociation). L'actif total de la plateforme Innocap est présenté sur une base d'actif net.
- (8) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds communs de placement sont dans un portefeuille de négociation.
- (9) L'actif sous-jacent est un immeuble situé au Canada.
- (10) Les placements sont présentés à la valeur de consolidation.
- (11) Se référer à la note 21 afférente aux états financiers consolidés. L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de trois ans.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

L'énoncé des principales conventions comptables utilisées par la Banque est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel. Certaines de ces conventions comptables sont considérées critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces conventions font appel à des jugements et des estimations difficiles, subjectifs et complexes du fait qu'ils portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence marquée sur les états financiers consolidés de la Banque. Voici une description des principales estimations comptables.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit en date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux instruments financiers dérivés, aux titres de substituts de prêts et à d'autres instruments de crédit tels que les acceptations, les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer que le montant de la provision pour pertes sur créances est suffisant. Dans le cadre de cette évaluation du montant de la provision pour pertes sur créances, la direction doit exercer son jugement dans l'élaboration d'hypothèses raisonnables et d'estimations subjectives et importantes, par exemple la probabilité de défaut, la probabilité de perte en cas de défaut, le montant à risque en cas de défaut, le montant et les dates de flux de trésorerie futurs, la valeur de la sûreté sous-jacente et les coûts de réalisation. Des changements dans ces estimations et hypothèses ainsi que le recours à des hypothèses et estimations différentes mais également raisonnables pourraient avoir une incidence sur la provision pour pertes sur créances et, par conséquent, sur la dotation aux pertes sur créances de l'exercice.

Une description détaillée des méthodes utilisées pour établir la provision pour pertes sur créances est présentée à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Tous les secteurs d'exploitation, à l'exception de Gestion de patrimoine, sont touchés par cette estimation comptable.

Juste valeur des instruments financiers

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception de certains titres de participation disponibles à la vente non cotés sur un marché actif comptabilisés au coût, et des éléments classés dans les catégories suivantes et comptabilisés au coût ou au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et passifs financiers non détenus à des fins de négociation.

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie auquel l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sont classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs; à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs; à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien; et
- niveau 3 – techniques d'évaluations fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données observables sur les marchés. Lorsque la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données observables sur les marchés pour déterminer la juste valeur initiale ou que les risques liés au contrat dérivé sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, la différence entre le prix de la transaction et la détermination de cette juste valeur initiale est constatée à l'état consolidé des résultats. Lorsque la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données significatives non observables sur les marchés, la différence entre la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée et le montant déterminé au moyen de la technique d'évaluation est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reporté est constaté sur la durée de l'instrument financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde non amorti est constaté immédiatement aux résultats nets lorsque i) des données observables sur les marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte est réalisé au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est résiliée avant son échéance ou la transaction est échue.

Pour la réévaluation ultérieure des instruments financiers, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Banque les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Banque détermine la juste valeur des instruments financiers au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse

des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Banque a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont principalement basées sur des données observables sur les marchés telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit, ainsi que les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers est basée principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents. Dans certains cas précis, la Banque effectue des ajustements de la juste valeur pour refléter les incertitudes relatives à la détermination de la juste valeur des instruments financiers. Ces ajustements peuvent découler de divers facteurs comme le choix de la technique d'évaluation, de la disponibilité de données observables sur les marchés ou des hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation. La Banque peut incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, suite à un manque de liquidité sur les marchés ou à un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre différentes institutions financières. La juste valeur estimative reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future. Des renseignements supplémentaires sur l'établissement de la juste valeur sont présentés aux notes 4, 9, 11 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.

La détermination de la juste valeur constitue une estimation comptable critique et a une incidence sur les *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation*, les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* autres que les titres de participation disponibles à la vente non cotés sur un marché actif et qui sont donc présentés au coût, les *Engagements afférents à des titres vendus à découvert*, les *Instruments financiers désignés à des fins de négociation*, et la *Juste valeur des instruments financiers dérivés* du bilan consolidé. En outre, cette estimation a une incidence sur les *Revenus d'intérêts* et les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats du secteur des Marchés Financiers. De plus, cette estimation a une incidence sur les *Autres éléments du résultat étendu* de l'état consolidé du résultat étendu.

Baisse de valeur durable des valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières disponibles à la vente font l'objet d'une évaluation périodique afin de déceler toute indication objective de dépréciation. Cet exercice fait appel au jugement et à des estimations. La direction examine régulièrement la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente afin de déterminer si certaines d'entre elles ont subi une baisse durable de la juste valeur. L'examen comporte une analyse des faits propres à chaque placement ainsi qu'une évaluation des attentes en matière de rendement futur. Les pertes de valeur comptabilisées aux résultats à l'égard d'un titre de créances classé comme étant disponible à la vente doivent être reprises aux résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

Dans le cadre de cet exercice, la direction évalue un ensemble de facteurs qui pourraient être indicatifs d'une baisse durable de la juste valeur. Les facteurs dont la Banque tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ou au coût après amortissement, la durée de cette baisse, la situation financière et les perspectives de l'émetteur ainsi que la capacité et l'intention de la Banque de conserver le placement pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de sa juste valeur.

La révision de l'évaluation de l'un ou plusieurs de ces facteurs utilisés dans le cadre de l'identification des *Valeurs mobilières disponibles à la vente* ayant subi une baisse de valeur durable résultant d'une indication objective de dépréciation et l'estimation de la juste valeur, pourrait avoir une incidence sur le montant des pertes comptabilisées.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* présentées au bilan consolidé, de même que sur les *Autres éléments du résultat étendu* de l'état consolidé du résultat étendu et sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, et ce, pour tous les secteurs.

Titrisation

La titrisation est un processus par lequel la Banque cède des créances à une fiducie, qui en finance l'acquisition en émettant aux investisseurs des obligations à terme ou du papier commercial.

Les opérations de titrisation sont comptabilisées comme des ventes lorsque la Banque est réputée avoir abandonné le contrôle sur les actifs vendus et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. Pour plus de détails sur les opérations de titrisation de la Banque, consulter les notes 1 et 11 afférentes aux états financiers consolidés et la section de ce Rapport annuel portant sur les EDDV.

Le calcul du gain ou de la perte découlant des opérations de titrisation se fait en répartissant la valeur comptable antérieure des créances entre les actifs vendus et les droits conservés, en fonction de leur juste valeur relative à la date de la cession. Puisque les cours du marché des droits conservés ne sont pas disponibles, la Banque estime la juste valeur initiale et ultérieure en se fondant principalement sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs. La Banque doit donc avoir recours à des estimations et à des hypothèses concernant notamment la durée de vie moyenne pondérée, les pertes sur créances prévues, le taux de remboursement anticipé, le taux d'actualisation et la marge excédentaire anticipée (déduction faite des pertes sur créances prévues). L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. À cet égard, la note 11 afférente aux états financiers consolidés présente une analyse de sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des changements défavorables immédiats de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés. Le solde des droits conservés des prêts hypothécaires assurés titrisés et celui des créances sur cartes de crédit titrisées s'élèvent respectivement à 360 M\$ et 40 M\$ au 31 octobre 2010.

Cette estimation comptable touche les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* du bilan consolidé, les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats et les *Revenus autres que d'intérêts* à la rubrique *Autres des résultats sectoriels*.

Écarts d'acquisition, actifs incorporels et actifs à long terme

Selon les PCGR du Canada, les écarts d'acquisition ainsi que les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie sont soumis à des tests de dépréciation périodiques qui vérifient que la juste valeur demeure supérieure ou égale à la valeur comptable. La juste valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes aux fins des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie pourrait avoir une incidence marquée sur les résultats. La note 15 afférente aux états financiers consolidés présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels dont la durée de vie utile peut être déterminée font l'objet d'une évaluation pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable à long terme. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état consolidé des résultats si les flux de trésorerie futurs prévus non actualisés tirés de l'utilisation de ces actifs et de leur cession éventuelle sont inférieurs à leur valeur comptable.

Les *Écarts d'acquisition*, les *Actifs incorporels* et les *Immobilisations corporelles* du bilan consolidé sont touchés par cette estimation comptable.

Le montant global des pertes de valeur, le cas échéant, est présenté dans les charges d'exploitation du secteur concerné, à la rubrique *Divers*.

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le calcul de l'obligation au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ainsi que des charges connexes, se fonde sur des évaluations actuarielles et des hypothèses de la direction. Les hypothèses clés servant au calcul de ces montants portent, entre autres, sur les taux d'actualisation des obligations liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, le rendement à long terme de l'actif des régimes de retraite, le taux de croissance des salaires, le taux de mortalité, le taux de roulement du personnel et l'évolution du coût des soins de santé en général. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (le passif) au titre des prestations constituées présenté dans les *Actifs divers* (*Passifs divers*) du bilan consolidé, ainsi que sur les charges relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui sont présentées dans les *Salaires et avantages sociaux* de l'état consolidé des résultats. Tous les secteurs sont touchés par cette estimation comptable.

Pour des renseignements supplémentaires, y compris les principales hypothèses utilisées pour établir les charges relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs ainsi que les analyses de sensibilité relatives aux hypothèses clés, se référer à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

Impôts sur les bénéfices

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôts futurs. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts à payer et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des écarts temporaires découlant de la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôts futurs, présentés dans les *Actifs divers* et *Passifs divers* du bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôts futurs comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôts futurs dans le but d'évaluer la possibilité d'un recouvrement. Selon les informations dont elle dispose, la Banque est d'avis qu'il est plus probable qu'improbable que tous les actifs d'impôts futurs seront réalisés avant leur expiration.

Cette estimation comptable touche la *Charge d'impôts* de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour des renseignements supplémentaires sur la charge d'impôts, se référer aux notes 1 et 26 afférentes aux états financiers consolidés.

Litiges

Dans le cours normal de leurs affaires, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations, incluant notamment des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées. Plusieurs des procédures judiciaires sont liées à ses activités de prêts, lesquelles surviennent notamment lorsque la Banque entreprend des démarches visant le recouvrement de ses créances.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse à des recours collectifs intentés par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transaction et la hausse non sollicitée des limites de cartes de crédit, ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives provinciales relatives à la protection du consommateur. Tous ces recours soulèvent plusieurs questions complexes et leurs résolutions pourraient donc s'étendre sur plusieurs années. Ces recours collectifs font l'objet d'une défense vigoureuse par la Banque qui fait valoir des motifs sérieux de contestation.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que le montant du passif éventuel s'y rapportant, pris individuellement ou globalement, pourrait avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation pour un exercice donné, il n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Entités à détenteurs de droits variables

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des EDDV. De plus amples détails sont fournis dans la section du Rapport annuel intitulée *Arrangements hors bilan*, aux pages 48 à 50, et à la note 13 afférente aux états financiers consolidés. La direction doit recourir à son jugement pour établir si les EDDV doivent être consolidées, ce qui exige de comprendre les ententes, de déterminer si une entité est considérée comme une EDDV à la lumière des règles comptables, et de cerner les droits variables de la Banque dans l'EDDV. Ces droits sont ensuite comparés à ceux de tierces parties afin d'identifier qui doit assumer la majeure partie des pertes prévues de l'EDDV ou recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux et, par conséquent, décider si la Banque doit consolider l'entité.

MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Passage aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes devront présenter leur information financière selon les IFRS pour les exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. La Banque adoptera les IFRS en date du 1^{er} novembre 2011. Elle présentera ses états financiers consolidés pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2012 selon les IFRS et présentera des données comparatives selon les IFRS pour l'exercice 2011, y compris un bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} novembre 2010.

Afin de se préparer à la conversion aux IFRS, la Banque a élaboré un projet à l'échelle de l'entreprise, mis sur pied une équipe spécialisée et établi une structure formelle de gouvernance. La Banque a mis en œuvre un plan détaillé du projet, elle a évalué les ressources qui seront nécessaires à sa réalisation, et elle poursuit la formation du personnel, de la haute direction et des membres du conseil d'administration. À ce jour, le projet se déroule comme prévu et les activités liées à l'opérationnalisation du passage aux IFRS ont démarré.

Statut du projet

Gouvernance et constitution des équipes

Plusieurs comités ont été créés pour assurer la réussite du projet et optimiser le processus décisionnel quant aux différents choix découlant du passage aux IFRS. L'équipe de projet est constituée de ressources qualifiées, et des experts-comptables additionnels se sont joints à l'équipe des Politiques comptables en place afin d'absorber le volume de travail généré par le changement majeur du référentiel comptable. Des ententes ont également été conclues avec certains conseillers et fournisseurs externes.

Cadre d'exécution et contrôle

Le projet suit le cadre d'exécution du bureau de projets et du bureau des initiatives stratégiques de la Banque. Il a été convenu que compte tenu de sa complexité et de son envergure, le projet IFRS doit être géré comme un programme afin d'assurer un suivi plus efficace et un cycle de livraison constant.

L'équipe de projet présente régulièrement le statut du projet au comité exécutif et au comité directeur du projet, comités constitués des membres de la haute direction de tous les services concernés. Des comptes rendus sont également présentés au comité de vérification et de gestion des risques ainsi qu'au conseil d'administration de la Banque. En outre, l'équipe présente régulièrement un statut d'avancement du projet au Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF) et aux vérificateurs externes de la Banque.

Connaissances techniques – IFRS

Les principaux écarts entre les IFRS en vigueur et les PCGR du Canada ont été identifiés. L'analyse détaillée des normes IFRS susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Banque a été réalisée par l'équipe des Politiques comptables. Plusieurs sources de documentation ont été consultées pour parfaire la compréhension de cette équipe des différentes normes IFRS. Ces experts ont participé à plusieurs appels conférences, formations et webinaires à propos des IFRS, et ils demeurent en contact avec des conseillers externes afin de mettre en commun leur compréhension et leur interprétation des différentes normes. Des efforts ont été consacrés à cerner les différents cas de figures spécifiques à la Banque et les incidences des normes IFRS. Cette période a facilité le transfert des connaissances des experts en politiques comptables aux responsables de la comptabilité financière, à des spécialistes d'affaires, aux responsables de processus et à différentes ressources des technologies de l'information.

Des séances de formation sont tenues de façon continue auprès du personnel des groupes de la Comptabilité financière et de Finance. D'autres séances de formation ont été offertes au personnel lié au crédit et à la gestion des risques ainsi qu'auprès des directeurs de comptes, afin de les aider à bien comprendre l'impact du passage aux IFRS sur les modèles d'évaluation et les processus d'approbation de crédit de la Banque. Des séances d'information et de formation sont également données à l'intention de la haute direction, du conseil d'administration et du comité de gestion des risques et de vérification.

Communication

La mise sur pied de plusieurs comités, dans le cadre de la gouvernance du projet, assure une communication suivie à tous les niveaux de gestion des groupes concernés par le projet. Les ateliers de travail organisés pour effectuer l'analyse des répercussions IFRS permettent la diffusion de l'information aux intervenants touchés par le passage aux IFRS, tandis que la création d'un site Intranet sur les IFRS a permis de distribuer l'information à l'ensemble de l'entreprise. Enfin, la stratégie globale de communication auprès des investisseurs est en cours d'élaboration.

Développements technologiques

La détermination des développements technologiques nécessaires au passage aux IFRS est en grande partie terminée et aucun changement important n'est requis. Certains ajustements devront être apportés en ce qui touche à la nécessité de produire des données financières pour l'exercice 2011 selon les PCGR du Canada pour publication, tout en produisant les données selon les normes IFRS qui serviront à des fins de comparaison à la publication des résultats de l'exercice 2012. Les principaux développements requis pour cette période sont réalisés et la période de test d'acceptation est terminée.

Réalisation comptable

La planification de la phase de réalisation comptable est terminée. Une version préliminaire des états financiers modèles, selon les IFRS et comprenant les notes afférentes, a été déposée au comité directeur du projet au cours du quatrième trimestre de 2010. Les processus et les outils requis pour dresser le bilan consolidé d'ouverture de la Banque selon les IFRS ont été élaborés et approuvés par l'équipe de la gouvernance du projet d'implantation. Les processus relatifs à la période de comptabilité en parallèle sont en place et les tests sont complétés. L'équipe dédiée à cette réalisation s'affaire à dresser des plans d'action pour assurer l'intégrité des contrôles internes au cours de la transition.

Les services de la Gouvernance financière et de la Vérification interne de la Banque accompagnent l'équipe responsable du projet tout au long des activités décrites précédemment. Ainsi, les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont revus au fur et à mesure.

Activités commerciales

Certains clients de la Banque passeront aux IFRS et ce changement pourrait avoir une incidence sur les clauses restrictives des contrats de prêts. La clause juridique relative aux états financiers fournis par les clients a été révisée pour tenir compte des IFRS, et elle a été approuvée et distribuée à l'ensemble des intervenants. Cette nouvelle clause est maintenant incorporée aux conventions de crédit pour tout nouveau client, nouveau prêt, refinancement ou pour tout renouvellement de prêt.

En ce qui a trait aux autres répercussions possibles, la Banque répertorie progressivement les incidences du passage aux IFRS; celles-ci sont tenues en compte dans la gestion du capital réglementaire et elles seront tenues en compte dans l'établissement des prévisions financières.

Première application des IFRS

L'adoption des IFRS exigera que la Banque suive les recommandations de l'IFRS 1 intitulée *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1), laquelle prescrit généralement qu'une entité doit appliquer de manière rétrospective toutes les normes IFRS au moment de la transition, soit le 1^{er} novembre 2010 pour la Banque. Dans le cas où une norme est appliquée de manière rétrospective, le bilan consolidé d'ouverture sera présenté comme si les normes IFRS avaient toujours été appliquées, et les différences entre les PCGR du Canada et les IFRS seront reflétées dans une bénéfices non répartis d'ouverture selon les IFRS. Cependant, l'IFRS 1 prescrit aussi certaines exceptions obligatoires à l'application rétrospective de certaines normes IFRS, et accorde des exemptions facultatives à cette exigence à l'égard d'autres normes IFRS. Pour la Banque, les exemptions facultatives importantes sont les suivantes : i) avantages du personnel, ii) désignation d'instruments financiers, iii) écarts de conversion et iv) regroupements d'entreprises. L'application de certaines de ces exemptions aura une incidence également sur les bénéfices non répartis d'ouverture selon les IFRS, et pourrait avoir une incidence sur les résultats des périodes suivant la transition aux IFRS. Un sommaire des principales exemptions facultatives est présenté ci-après.

Avantages du personnel

En ce qui concerne les gains ou pertes actuariels liés aux avantages sociaux, deux options sont offertes à la Banque lors du passage aux normes IFRS : soit de comptabiliser tous les gains ou pertes non amortis en date du 1^{er} novembre 2010 dans les bénéfices non répartis, soit de calculer la charge depuis la mise en place des régimes de la Banque comme si la charge avait toujours été calculée selon les exigences de la norme IFRS sur les avantages du personnel. La Banque a l'intention de se prévaloir de la première option.

Désignation des instruments financiers

IFRS 1 offre la possibilité, à la date de transition, de désigner irrévocablement tout instrument financier détenu à des fins de négociation à condition que certains critères soient rencontrés à cette date. La Banque a l'intention de se prévaloir de cette option.

Écarts de conversion

IFRS 1 offre la possibilité d'imputer les écarts de conversion cumulatifs des devises aux bénéfices non répartis. La Banque prévoit se prévaloir de cette exemption facultative.

Regroupements d'entreprises

IFRS 1 offre la possibilité d'appliquer de façon prospective la norme portant sur les regroupements d'entreprises. La Banque prévoit se prévaloir de cette exemption facultative pour ne pas retraiter les acquisitions d'entreprises conclues avant la date de transition.

La Banque est toujours en processus d'analyse de la plupart de ces exemptions offertes par IFRS 1 et n'a pas encore pris de décision finale à l'égard de toutes ces exemptions. En mars 2010, le BSIF a publié un préavis intitulé *Passage des entités fédérales aux Normes internationales d'information financière* (IFRS). Le BSIF offre aux banques la possibilité d'absorber progressivement, soit sur cinq trimestres, la plupart des incidences négatives que la conversion aux IFRS aura sur les bénéfices non répartis aux fins du calcul du capital réglementaire.

Principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS

La Banque a déjà cerné les différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS en vigueur qui exigeront des ajustements au bilan d'ouverture et aux bénéfices non répartis au moment de la transition. Les normes actuelles susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque comprennent, entre autres, celles qui portent sur i) la décomptabilisation des instruments financiers, ii) la consolidation, iii) les avantages du personnel, iv) la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente, et v) les regroupements d'entreprises. Un sommaire de ces principales différences est présenté ci-après.

Décomptabilisation des instruments financiers

Les critères actuels de décomptabilisation des actifs financiers selon les IFRS diffèrent sensiblement de ceux retenus par les PCGR du Canada. Actuellement, et selon les PCGR du Canada, la Banque décomptabilise les actifs financiers selon un modèle fondé sur le contrôle et la forme juridique. Selon les IFRS, la décomptabilisation est soumise à des critères plus restrictifs, qui reposent en grande partie sur la notion de transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés. La Banque appliquera de manière rétrospective les exigences relatives à la décomptabilisation, et elle prévoit que plusieurs transferts d'actifs financiers qui étaient admissibles à la décomptabilisation selon les PCGR du Canada ne le seront plus selon les IFRS. Par exemple, la Banque ne prévoit pas que les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) seront admissibles à la décomptabilisation selon les IFRS. Ces prêts hypothécaires seront alors présentés au bilan consolidé d'ouverture IFRS au 1^{er} novembre 2010, ce qui aura pour effet d'augmenter le total des actifs et des passifs. De plus, étant donné que ces transactions représentent des opérations de financement, la Banque ne réalisera plus de gain de titrisation à la vente de ces prêts hypothécaires dans le cadre du programme OHC. À la transition, soit le 1^{er} novembre 2010, le solde d'ouverture des bénéfices non répartis selon les IFRS reflètera l'incidence de la comptabilisation des transactions antérieures comme des opérations de financement plutôt que des opérations de vente. De plus, dans son préavis publié en mars dernier, le BSIF a précisé que ces prêts hypothécaires assurés, qui auront été titrisés avant le 31 mars 2010 dans le cadre du programme OHC, n'auront pas d'incidence sur le ratio de levier financier.

Consolidation

Les PCGR du Canada exigent la consolidation des entités à droits variables (EDDV) par leur principal bénéficiaire, c'est-à-dire celui qui assume la majorité des pertes prévues ou obtient la majorité des rendements résiduels prévus découlant des activités de l'EDDV, ou les deux. De plus, les PCGR du Canada désignent une exemption à la consolidation des structures d'accueil désignées admissibles selon certaines conditions, alors que cette exemption est absente des IFRS. Selon les IFRS, la consolidation de ces entités, appelées entités *ad hoc*, est requise, basée sur l'application du principe de contrôle. La Banque pourrait devoir consolider de nouvelles entités *ad hoc* qui ne l'auront pas été avant la date de sa transition aux IFRS. La consolidation de ces nouvelles entités pourrait alors entraîner une hausse de l'actif et du passif et des participations sans contrôle au bilan consolidé de la Banque.

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des salariés. Selon les PCGR du Canada, le coût des services passés est amorti sur la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés alors qu'en vertu des IFRS, le coût des services passés acquis est constaté immédiatement à l'état des résultats. Après la transition, la Banque devra choisir entre constater les écarts actuariels immédiatement à l'état consolidé des résultats ou à l'état consolidé du résultat étendu, ou continuer d'amortir l'écart actuariel selon la méthode du corridor (cette méthode est présentement utilisée conformément aux PCGR du Canada).

Dépréciation – valeurs mobilières disponibles à la vente

Selon les IFRS, une baisse de valeur est constatée à l'état des résultats lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation. Selon les PCGR du Canada, une entité doit également évaluer s'il existe une indication objective de dépréciation. Par contre, contrairement aux IFRS, une perte de valeur est constatée seulement lorsqu'elle est considérée comme étant durable. Les pertes de valeurs seront constatées plus hâtivement selon les IFRS.

GESTION DU CAPITAL

Regroupements d'entreprises

Il existe plusieurs différences entre les IFRS et les PCGR du Canada relativement à la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Les principaux éléments qui sont touchés sont entre autres : les frais connexes à l'acquisition et les coûts de restructuration, les participations sans contrôle, la contrepartie conditionnelle, et l'évaluation de la contrepartie payée en actions. Selon les PCGR du Canada, les frais connexes à l'acquisition et certains coûts de restructuration sont capitalisés dans l'écart d'acquisition tandis que selon les IFRS, ces coûts sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Selon les PCGR du Canada, lors d'un regroupement d'entreprises, la participation sans contrôle est calculée sur la base de la valeur comptable de la société acquise et la contrepartie conditionnelle est comptabilisée seulement dans certaines circonstances, alors que les IFRS requièrent que ces deux derniers éléments soient évalués à la juste valeur au moment du regroupement d'entreprises. Selon les PCGR du Canada, les actions émises à titre de contrepartie sont évaluées à leur cours sur une durée raisonnable de quelques jours avant et après la date d'annonce de l'acquisition, tandis que selon les IFRS les actions émises sont évaluées à leur cours à la date de prise de contrôle. Ces différences auront une incidence sur la répartition du prix d'acquisition et sur le montant de l'écart d'acquisition qui sera comptabilisé au bilan consolidé.

Faits nouveaux en matière d'IFRS et de réglementation

L'*International Accounting Standards Board* (IASB) continue de proposer des changements aux IFRS. Au cours de l'exercice 2010, l'IASB a publié une nouvelle norme portant sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, mais l'adoption de changements ne sera obligatoire qu'après la date de transition. De plus, les autres normes clés touchant les instruments financiers étant susceptibles d'être modifiées sont, notamment, la dépréciation d'actifs financiers, la comptabilité de couverture et la compensation des actifs et passifs. D'autres normes importantes sont également en révision, notamment sur les avantages du personnel, la consolidation, l'impôt sur le résultat et la présentation des états financiers. Il est probable que ces changements ne seront obligatoires pour la Banque qu'après la date de transition. La Banque suit de près l'évolution de ces normes ainsi que les règlements du BSIF, et elle ajuste son plan de projet en conséquence.

Ainsi, les normes en vigueur au moment de la transition, le contexte économique qui prévaudra à cette date, les soldes inscrits au bilan consolidé à cette date et les choix non encore arrêtés en matière de politiques comptables, sont autant de facteurs qui influenceront l'incidence qu'auront les IFRS pour la Banque. Dans les périodes précédant le premier exercice au cours duquel seront appliquées les IFRS, les effets du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés de la Banque seront divulgués au fur et à mesure qu'ils seront connus.

Cadre de gestion du capital

La gestion du capital consiste à maintenir un niveau de fonds propres permettant de couvrir les risques, de respecter les ratios de fonds propres réglementaires exigés par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (le Surintendant) ainsi qu'à évaluer le capital économique requis par les activités de la Banque. La Banque se base à la fois sur le capital réglementaire et sur le capital économique pour évaluer le rendement des unités d'affaires et pour prendre des décisions stratégiques, tactiques et relatives aux transactions, tout en s'assurant d'un rendement concurrentiel de l'avoir des actionnaires. La politique de gestion du capital de la Banque énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital et les critères de base qu'elle adopte. C'est au moyen de ces critères que la Banque s'assure qu'elle dispose en tout temps d'un niveau de fonds propres suffisant, et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Un plan de capital fixe les cibles opérationnelles et prend en compte les niveaux prévus de l'actif pondéré en fonction des risques évalués selon l'approche réglementaire. De plus, ce plan de capital présente les différentes stratégies offertes à la Banque pour optimiser la gestion du capital, comme l'émission et le rachat de titres de participation et de titres d'emprunt subordonnés, de même que la politique de dividendes.

Structure et gouvernance

Le Conseil supervise la structure et l'élaboration de la politique de gestion du capital de la Banque et veille à ce que celle-ci maintienne un capital suffisant conformément aux exigences réglementaires et en tenant compte de la situation de marché. Le Conseil délègue certaines responsabilités au CVGR qui recommande ensuite des politiques en matière de gestion de capital et en surveille l'application. Ainsi, le Conseil, sur recommandation du CVGR :

- examine et approuve la politique de gestion du capital;
- examine et approuve la tolérance au risque de la Banque, y compris les cibles principales en termes de capital et de risque et les limites correspondantes;
- examine et approuve le plan et la stratégie de capital sur une base annuelle, y compris le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque;
- examine et approuve l'exécution des mesures importantes concernant le capital, y compris les mesures d'urgence; et
- examine les informations importantes à communiquer se rapportant au capital, y compris le Relevé des normes des fonds propres de Bâle II.

Le bureau de la présidence est chargé de définir la stratégie de la Banque et il joue un rôle clé dans l'orientation des mesures et des décisions à prendre touchant au capital.

Le comité de gestion de l'appariement supervise la gestion du capital sous l'autorité déléguée du comité des risques globaux du bureau de la présidence. Le comité de gestion de l'appariement est présidé par la chef des finances et vice-présidente exécutive, Finance, Risque et Trésorerie, et réunit les dirigeants de ces équipes ainsi que les responsables de chacune des unités d'affaires. Le rôle de ce comité consiste, entre autres, à examiner et à faire des recommandations au sujet de la politique de gestion du capital, la stratégie et le plan de capital et l'exécution de toutes les mesures importantes touchant au capital, y compris les mesures de contingence, et à faire des recommandations au sujet de ces diverses mesures.

Accord de Bâle II

Les normes de calcul et de divulgation des fonds propres selon l'Accord de Bâle II sont entrées en vigueur au Canada le 1^{er} novembre 2007. En 2009, afin de répondre à certaines exigences de divulgation, des informations additionnelles ont été ajoutées au Rapport de gestion dans les *Données financières supplémentaires* ainsi que dans les *Informations financières complémentaires* disponibles dans le site Internet de la Banque, à l'adresse www.bnc.ca. Quant aux autres exigences de divulgation, les informations se retrouvent aux notes 5 et 6 afférentes aux états financiers consolidés. Les règles de calcul permettent d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres dans l'industrie bancaire mondiale tout en incorporant une plus grande sensibilité du capital aux risques. Ces règles exigent aussi une charge explicite de capital pour couvrir le risque opérationnel et requièrent une divulgation plus détaillée à l'égard de la gestion des risques.

L'Accord de Bâle II propose un éventail d'approches qui présente différents degrés de complexité, dont le choix détermine la plus ou moins grande sensibilité des fonds propres aux risques. Une approche moins complexe, telle que la méthode standardisée, utilise des pondérations réglementaires alors qu'une approche plus complexe utilise les estimations internes de la Banque à l'égard des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

La Banque se conforme au cadre réglementaire de l'Accord de Bâle II depuis le 1^{er} novembre 2007. Le 1^{er} novembre 2009, la Banque a reçu l'approbation du Surintendant afin d'utiliser l'approche de notation interne avancée (l'approche NI avancée) de l'Accord de Bâle II pour calculer le capital lié au risque de crédit aux fins de la présentation de l'information réglementaire consolidée. En ce qui concerne le risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée. Enfin, pour ce qui est du risque de marché, elle continue d'utiliser les modèles et l'approche standardisée conformément à l'Accord de Bâle II.

Les processus de gestion du capital de la Banque étaient déjà en grande partie conformes aux principes de l'Accord de Bâle II, mais la Banque a néanmoins mis en place un processus interne rigoureux d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. L'évaluation de l'adéquation des fonds propres constitue un volet intégral de la planification et de la stratégie en matière de capital. La Gestion du capital est, avec ses partenaires de la Gestion des risques, de la Trésorerie et de la Finance, responsable du maintien de processus et de moyens de contrôle intégrés afin de permettre une évaluation globale de l'adéquation des fonds propres. L'évaluation de l'adéquation des fonds propres consiste à :

- procéder à une évaluation globale des risques;
- mesurer les risques importants et les exigences de capital sur le budget financier de la Banque pour le prochain exercice et les profils de risque actuels et prospectifs;
- intégrer des tests de tension à l'échelle de l'entreprise et une analyse de sensibilité pour déterminer une marge de capital au-delà des seuils réglementaires minimums;
- procéder à une agrégation du capital et à des contrôles du caractère raisonnable du capital interne par comparaison au capital réglementaire;
- comparer le capital interne projeté avec les seuils de capital réglementaire, les cibles d'exploitation internes et les banques concurrentes; et
- fournir une attestation sur la suffisance des niveaux de capital de la Banque.

Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres démontre que la Banque dispose d'une structure financière solide et de suffisamment de capitaux propres pour satisfaire les besoins d'affaires établis par la direction dans des conditions normales ainsi que selon divers scénarios de tension rigoureux et plausibles. Ce processus joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'un examen trimestriel ainsi que de modifications périodiques.

Accroître la résistance du milieu bancaire

Le 12 septembre 2010, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (le « comité de Bâle ») a publié ses normes de fonds propres « calibrées » qui font partie des réformes proposées des exigences en matière d'adéquation des fonds propres des banques, souvent désignées par l'expression « Bâle III ». Selon les termes de ces normes, lorsqu'elles seront entièrement en vigueur le 1^{er} janvier 2019, les banques seront tenues de maintenir :

- un ratio *Core Tier 1* d'au moins 7 %, dont 4,5 % attribuables à un ratio minimal d'actions ordinaires de catégorie 1 et 2,5 % attribuables à un coussin de conservation des fonds propres;
- un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 8,5 %, dont 6 % attribuables à un ratio minimal des fonds propres de catégorie 1 et 2,5 % attribuables à un coussin de conservation des fonds propres; et
- un ratio des fonds propres total d'au moins 10,5 %, dont 8 % attribuables à un ratio des fonds propres total minimal et 2,5 % attribuables à un coussin de conservation des fonds propres.

Le comité de Bâle a également annoncé qu'un « coussin contrecyclique » de 0 % à 2,5 % sur les actions ordinaires ou autres fonds propres absorbant entièrement les pertes serait requis en fonction du contexte national.

La proposition représente un changement important par rapport aux normes de l'Accord de Bâle II (2004) et elle entraînera d'importantes modifications aux calculs du ratio des fonds propres. La proposition comprend également un nouveau ratio de levier financier obligatoire qui diffère considérablement de l'actuel coefficient actif-capital. La solide situation du capital de la Banque et sa production interne de capital la place dans une bonne position à l'égard de ces nouvelles exigences pour la période de transition.

La gestion du capital en 2010

Activités de gestion

Au cours de l'exercice financier 2010, la Banque n'a effectué aucune émission et aucun rachat d'actions et elle a maintenu une structure de capital appropriée en tout temps.

Dividende

Le dividende sur les actions ordinaires est identique à celui de 2009 à 2,48 \$ par action. Le ratio de versement du dividende, passé de 40 % en 2009 à 39 % en 2010 en excluant les éléments particuliers, est légèrement inférieur à la fourchette cible de distribution de la Banque, qui est de 40 % à 50 %.

Fonds propres

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires établies par les lignes directrices du Surintendant, fondées sur les normes de la Banque des règlements internationaux (BRI). La Banque Nationale est la société la plus importante à laquelle s'appliquent les règles de l'Accord de Bâle II au niveau consolidé. Les placements dans des entités non consolidées sont déduits des fonds propres réglementaires et les actifs de ces entités sont exclus de l'actif pondéré en fonction du risque total.

La définition adoptée par la BRI distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et aux détenteurs d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, le montant admissible des instruments novateurs ainsi que les participations sans contrôle, desquels on déduit les écarts d'acquisition. Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent les actions privilégiées non admissibles aux fonds propres de catégorie 1, la portion admissible des dettes subordonnées, la provision générale admissible pour le risque de crédit de même que le montant des instruments novateurs ne pouvant être inclus dans les fonds propres de catégorie 1. Une troisième catégorie de fonds propres est destinée à couvrir expressément le risque de marché, qui est également couvert par les fonds propres de catégorie 1. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme de ces fonds propres, déduction faite des placements dans les sociétés satellites et de la protection de premier niveau dans le cadre de la titrisation d'actifs.

Conformément aux règles de l'Accord de Bâle II, les fonds propres des sociétés d'assurance détenues par la Banque ainsi que les placements des entités dans lesquelles la Banque exerce une influence notable sont déduits à parts égales des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2. Cependant, à titre provisoire, le Surintendant permet, pour les sociétés d'assurances, la déduction de la totalité de ces montants des fonds propres de catégorie 2 pour tout investissement effectué avant le 1^{er} janvier 2007. Cette période transitoire prendra fin le 31 octobre 2011.

Actif pondéré en fonction du risque

Comme l'exige l'Accord de Bâle II, l'actif pondéré en fonction du risque est calculé pour chacun des risques suivants : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. La Banque utilise l'approche avancée pour le risque de crédit afin de fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles. Certains portefeuilles considérés comme étant de moindre importance sur le plan de la consolidation sont pondérés en fonction du risque de crédit conformément à l'approche standardisée de l'Accord de Bâle II. Pour ce qui est du risque opérationnel, la Banque utilise l'approche standardisée. L'actif pondéré en fonction du risque de marché est déterminé principalement selon l'approche des modèles internes. Pour les positions liées aux activités de négociation sur les marchés des devises, des taux d'intérêt, des actions, des marchandises et du crédit, les exigences en matière de fonds propres sont calculées selon la valeur à risque (VaR). La Banque utilise aussi l'approche de modèles standardisés pour évaluer le capital lié au risque de marché pour le risque propre aux taux d'intérêt.

Pour ce qui est des risques liés aux opérations de titrisation dont les cotes sont établies à l'externe, la Banque utilise l'approche de notation. Cette approche sépare les risques par tranche de pondération en fonction de cotes établies à l'externe. La Banque utilise les cotes établies par *Moody's Investors Service*, *Standard & Poor's*, *Fitch* ou *DBRS* ou une combinaison de ces cotes. L'approche de notation tient compte de facteurs additionnels comme la période visée par la cote (long terme ou court terme), la quantité de détails disponibles sur le groupe d'actifs sous-jacents et le rang qu'occupe la position. Selon l'approche de notation, les risques sont multipliés par les tranches de pondération des risques prescrits par le Surintendant pour calculer l'actif pondéré en fonction du risque.

Au cours de l'exercice, l'actif pondéré en fonction du risque a diminué de 8,8 G\$, principalement en raison de l'adoption de l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit. L'actif pondéré en fonction du risque de la Banque est présenté dans le tableau d'adéquation des fonds propres selon Bâle II (tableau 13, page 82).

Ratios de fonds propres réglementaires

Le Surintendant considère que les institutions financières bien capitalisées doivent maintenir un ratio de 7 % pour leurs fonds propres de catégorie 1, et de 10 % pour le total des fonds propres réglementaires. Les ratios de fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres des différentes catégories décrites précédemment par l'actif pondéré en fonction du risque. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif à risque à des fins réglementaires.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio des fonds propres total, selon les règles de la BRI – Bâle II, sont respectivement de 14,0 % et 17,5 % au 31 octobre 2010, contre 10,7 % et 14,3 % au 31 octobre 2009. La hausse des ratios est attribuable aux activités de gestion du capital et aux fonds propres autogénérés. Outre les ratios des fonds propres réglementaires, les banques sont également assujetties par le Surintendant aux exigences d'un test de levier financier maximal. L'effet de levier se calcule en divisant l'actif total de la Banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total des fonds propres réglementaires. En date du 31 octobre 2010, le levier s'établit à 15,9.

L'avoir ordinaire tangible, qui n'est pas un ratio réglementaire, se calcule en divisant l'avoir ordinaire, les participations sans contrôle moins l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels par les actifs pondérés en fonction des risques, auxquels sont ajoutés les actifs titrisés pondérés. Au 31 octobre 2010, l'avoir ordinaire tangible est de 9,8 %, contre 6,9 % un an plus tôt.

Capital économique

Le capital économique est la mesure interne utilisée par la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à la poursuite de ses activités commerciales et à sa solvabilité. Le capital économique considère les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires auxquels la Banque est exposée, en plus de l'effet de diversification de ces risques entre eux ainsi qu'entre ses différents secteurs d'activité. Le capital économique permet ainsi de déterminer le montant des fonds propres dont la Banque doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité. La méthode d'évaluation du capital économique est révisée régulièrement afin que soit précisée la quantification de ces risques.

La mesure du rendement du capital pondéré en fonction du risque et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (« VAA ») découlant de l'évaluation du capital économique requis sont calculées trimestriellement pour chacun des secteurs d'activité de la Banque. Les résultats servent ensuite de guide à la direction pour l'allocation du capital entre les différents secteurs d'activité.

Capital disponible et gestion active du capital

Dans le cadre du processus de gestion active du capital, les notions de fonds propres disponibles, de fonds propres réglementaires et de capital économique sont mises en relief afin de maximiser la VAA. Ce processus mène dans un premier temps à l'élaboration du plan de capital et, dans un deuxième temps, à l'allocation de capital aux différents secteurs d'activité de manière à maximiser la création de la VAA sans provoquer d'impact indu sur les ratios de fonds propres réglementaires de la Banque.

GESTION DES RISQUES

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. L'objectif visé par une gestion efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, et que la prise de risque contribue à la création de valeur pour les actionnaires. Pour la Banque, il s'agit d'atteindre un sain équilibre entre le rendement obtenu et les risques assumés.

Le risque touche la Banque de deux manières. En premier lieu, la Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. En second lieu, elle doit assumer les risques opérationnels, inhérents à ses activités, et auxquels elle ne choisit pas de s'exposer, et qui ne produisent pas de revenus. Ces risques pourraient occasionner des pertes qui amputeraient les bénéfices attendus des activités de création de valeur.

Dans le cours normal de ses affaires, la Banque est principalement exposée aux risques décrits ci-dessous.

Risque de crédit

Risque d'une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant.

Risque de marché

Risque d'une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés, notamment les taux d'intérêt et de change, le cours des actions et des marchandises, le risque de crédit et la volatilité des marchés.

Risque de liquidité

Risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations de trésorerie quotidiennes sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes.

Risque opérationnel

Risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs.

Risque de réglementation

Risque lié aux conséquences découlant du manquement aux obligations de conformité, soit lorsque la Banque ou un de ses employés ne se conforme pas à la législation pertinente en vigueur là où la Banque exerce ses activités, ce qui pourrait entraîner des pénalités, des sanctions et de lourdes pertes financières.

Risque de réputation

Risque qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée de manière négative par le public — que ce jugement soit fondé ou non — et que cela puisse porter atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus.

Risque environnemental

Risque de perte ou d'atteinte à la réputation de la Banque découlant de préoccupations environnementales liées à la Banque ou à ses clients. Le risque environnemental est souvent associé au risque de crédit et au risque opérationnel.

Le risque, sous toutes ses formes, doit être géré de façon rigoureuse. Cela suppose qu'il soit décelé, mesuré et contrôlé afin que les activités de la Banque puissent produire un rendement adéquat compte tenu des niveaux de risques assumés; autrement dit, il s'agit d'optimiser le rapport rendement-risque.

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les risques à l'échelle de la Banque. Elle doit donner l'assurance que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables. Par ailleurs, la gestion efficace des risques peut également contribuer à contrôler la volatilité des résultats de la Banque.

Quelles que soient la rigueur et l'application accordées à la gestion des risques, ceux-ci ne peuvent pas être éliminés en totalité et les risques qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables.

Cadre de la gestion des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion qui comporte les éléments suivants :

- une culture de gestion des risques
- une structure de gouvernance
- la définition au niveau global de la capacité à gérer le risque et d'un seuil de tolérance
- la surveillance indépendante par le service de la Conformité corporative
- l'évaluation indépendante par le service de la Vérification interne
- des politiques de gestion des risques
- la révision par des professionnels indépendants des décisions relatives au risque
- l'allocation du capital aux unités d'affaires en fonction du niveau du risque de chacune

Culture de gestion des risques

La Banque et sa direction font couramment la promotion d'une culture de gestion des risques dans leurs communications internes. Ces communications proposent un modèle équilibré où les initiatives de développement d'affaires s'accompagnent de la préoccupation constante d'une saine gestion des risques.

Structure de gouvernance

La structure de gouvernance de la Banque prévoit les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.

Le comité de vérification et de gestion des risques du Conseil (CVGR)

Le CVGR approuve les politiques de gestion des risques et fixe les limites de tolérance au risque. En plus de s'assurer que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer ces risques adéquatement et efficacement sur une base continue, il examine et approuve tous les aspects importants des systèmes d'évaluation des risques.

La direction de la Banque

La direction de la Banque diffuse la culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'institution et gère les principaux risques auxquels elle est exposée.

Le comité des risques globaux

Le comité des risques globaux définit les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et fixe les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure. Les comités suivants lui sont subordonnés : le comité de gestion des risques des marchés, le comité de gestion des risques opérationnels et le comité de gestion de l'appariement.

Le groupe de la Gestion des risques

Ce groupe propose des politiques de gestion des risques et met en place les outils et les modèles de détection, de mesure et de suivi des risques. En plus d'instaurer et d'appliquer les différents mécanismes d'examen indépendant et d'approbation des risques, ce groupe a aussi la responsabilité de proposer les limites d'exposition aux risques en fonction des seuils de tolérance établis par le CVGR et d'informer la direction de la Banque ainsi que le Conseil des risques importants.

Les unités d'affaires

Les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs activités, dans le cadre des limites en place et en accord avec les politiques établies en la matière, en veillant à déceler, analyser et comprendre les risques auxquels elles sont exposées et à mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques.

Surveillance indépendante par le service de la Conformité corporative

La Conformité corporative est responsable de la mise en place d'un cadre de gestion du risque de réglementation à l'échelle de la Banque en s'appuyant sur une structure organisationnelle qui prévoit des liens fonctionnels avec les principaux secteurs d'activité de la Banque.

La Conformité corporative constitue un service indépendant au sein de la Banque et sa vice-présidente bénéficie d'un accès direct au président du CVGR ainsi qu'au président et chef de la direction. En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, l'équipe de la Conformité corporative peut également communiquer directement avec les dirigeants et administrateurs de la Banque et de ses filiales; elle a accès sans restriction aux dossiers, rapports, registres et données, et elle peut exiger des employés de la Banque et de chacune des entités de son groupe qu'on lui fournisse toute l'information jugée nécessaire pour effectuer une supervision efficace.

Les gestionnaires des unités d'affaires sont responsables de la mise en place des mécanismes de contrôle quotidien des risques de réglementation découlant des activités dont ils ont la charge. La Conformité corporative exerce une surveillance indépendante dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement, et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences en matière de réglementation.

Le cadre de contrôle couvre les éléments suivants :

- détermination, évaluation, communication, maintien et mise à jour des obligations réglementaires
- identification des unités d'affaires visées par ces obligations
- documentation des mécanismes de contrôle relatifs à la conformité et aux exigences réglementaires s'appliquant aux activités quotidiennes, notamment les procédures de supervision, les plans correctifs et les rapports périodiques produits par les unités d'affaires
- surveillance indépendante de l'application des politiques et des procédures mises en place
- rapport trimestriel au CVGR sur les principaux résultats de la surveillance de la conformité

Évaluation indépendante par le service de la Vérification interne

Le service de la Vérification interne est une fonction indépendante au sein de la Banque. Le premier vice-président, Vérification interne, relève fonctionnellement du président du CVGR. Son indépendance est également assurée par un lien de communication direct avec le président et chef de la direction. De plus, le premier vice-président, Vérification interne peut, en tout temps, convoquer une réunion hors calendrier du CVGR.

La Vérification interne a comme mandat de fournir au Conseil, par l'intermédiaire du CVGR, ainsi qu'au bureau de la présidence, une évaluation indépendante et objective de l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque, c'est-à-dire des processus de gouvernance, des processus de gestion des risques et des mesures de contrôle.

N'ayant pas pour mandat d'instituer des mécanismes de contrôle interne mais plutôt d'en évaluer l'efficacité, la Vérification interne n'a, sur les activités qu'elle examine, ni responsabilité directe ni autorité. Dans tous les cas où des recommandations sont émises, la Vérification interne a le mandat d'évaluer de façon indépendante la pertinence des mesures adoptées par les gestionnaires pour régler les problèmes.

La Vérification interne appuie le conseil d'administration et la direction de la Banque dans la poursuite de ses objectifs en formulant des recommandations visant à améliorer l'efficacité de la gestion des risques, des contrôles internes (dont ceux assurant la fiabilité de l'information financière et sa divulgation), de la régie interne et des activités d'exploitation. Par le fait même, la Vérification interne contribue à protéger la réputation de la Banque et les intérêts de ses actionnaires, de ses employés et de ses clients.

Le champ de compétence de la Vérification interne couvre sans aucune restriction tous les secteurs et filiales de la Banque.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques ainsi que les lignes directrices et les procédés qui les accompagnent constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles précisent de quelle façon les unités d'affaires doivent gérer les risques, comment la prise de risque est approuvée et, surtout, elles fixent les limites de risque à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques définis dans l'approche de la gestion des risques adoptée par la Banque, sont révisées régulièrement – annuellement dans la plupart des cas – afin d'en vérifier la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des multiples unités de la Banque. D'autres politiques, normes et procédés viennent se greffer aux politiques de la gestion des risques et couvrent certains aspects plus précis de la gestion, tels la poursuite des activités de l'entreprise, le lancement de nouveaux produits et le démarrage de nouvelles initiatives ou activités. Ces politiques, normes et procédés s'appliquent généralement à l'ensemble de la Banque.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créances disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Une politique cadre régit sur une base centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque dans son ensemble, et elle est complétée par une série de politiques internes ou sectorielles et de lignes directrices qui lui sont subordonnées. Ces dernières couvrent plus en profondeur des secteurs d'activité donnés ou encore traitent d'aspects particuliers de la gestion, telles les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés et l'évaluation des risques. Par exemple, les activités institutionnelles de la Banque et de ses filiales sur les marchés financiers sont encadrées par des directives élaborées à l'intention de ce secteur et dont l'énoncé est adapté au contexte précis des marchés financiers. C'est également le cas des activités des filiales de courtage offrant des services aux particuliers. Certaines unités ou filiales disposent de leur propre politique de crédit et celle-ci doit respecter en tout temps l'esprit de la politique cadre de la Banque et doit être révisée et approuvée par la direction du groupe de Gestion des risques. Cette dernière a la responsabilité de circonscrire l'univers des filiales comportant des risques de crédit importants et l'ampleur des risques encourus.

La gestion du risque de crédit est soumise à un processus rigoureux et ordonné comportant les étapes suivantes :

- évaluation du risque de crédit
- évaluation du capital à risque
- processus d'octroi de crédit
- atténuation du risque
- suivi des comptes et recouvrement
- relevé des prêts douteux et comptabilisation des provisions pour pertes sur créances

Évaluation du risque de crédit des prêts

La juste évaluation du risque que représente un emprunteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10 et comportant 19 échelons pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut de l'emprunteur ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille.

Les principaux paramètres utilisés dans la mesure du risque de crédit que représentent l'encours des prêts et les montants non utilisés sont les suivants :

- la probabilité de défaut (PD) qui représente la probabilité que survienne, sur un horizon d'un an, une situation de défaut du débiteur concerné;
- la perte en cas de défaut (PCD) qui représente l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut du débiteur, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD); et
- l'ECD qui représente l'estimation de l'encours potentiellement tiré par le débiteur au moment du défaut.

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit relatifs aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation ainsi qu'aux prêts à certaines petites entreprises. Le risque de crédit de ces portefeuilles est mesuré à l'aide de modèles d'évaluation par pointage. Ces modèles permettent de déterminer la cote de risque de défaut du débiteur pour les crédits aux particuliers. L'évaluation tient compte également du risque lié au produit, par exemple une marge de crédit par rapport à un prêt à terme. L'évaluation du risque de crédit des particuliers s'appuie sur le regroupement d'un ensemble d'emprunteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit.

Dans le cas d'un nouveau client, les modèles d'évaluation par pointage servent à des fins d'octroi de crédit. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées mesurant, à partir de données historiques internes et externes, les caractéristiques de la demande et du requérant ainsi que des antécédents de ce dernier, afin d'estimer le comportement futur du demandeur en matière de crédit et lui attribuer une cote de risque de défaut. Les données sur lesquelles s'appuie cette analyse comprennent des renseignements relatifs au client lui-même, notamment sa situation d'emploi présente et passée, des données historiques sur les prêts dans les systèmes de gestion de la Banque et, enfin, des informations provenant de sources extérieures comme celles des agences d'évaluation de crédit.

Aux fins de la gestion et du suivi des engagements courants, la Banque a également recours à des modèles d'évaluation du comportement par pointage. L'évaluation du risque se fonde sur des analyses statistiques portant sur le comportement passé des débiteurs avec lesquels la Banque entretient une relation durable, dans le but de prédire le comportement à venir de ces emprunteurs. Les renseignements nécessaires à une telle analyse portent, entre autres, sur les flux monétaires propres au débiteur et les tendances des activités d'emprunt. Les informations sur les

caractéristiques qui déterminent le comportement dans ces modèles proviennent, elles aussi, tant de sources internes sur les engagements courants que de sources externes.

La gestion globale des portefeuilles de crédit aux particuliers est basée sur une analyse des risques des prêts par regroupements (lots) en fonction de profils communs au chapitre des débiteurs. Cette approche est éprouvée en matière d'évaluation des risques propres aux particuliers, notamment pour estimer les défauts et les pertes sur prêts. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour cette évaluation, particulièrement :

- le pointage relatif au comportement
- les caractéristiques du produit de prêt
- les garanties fournies
- l'ancienneté de l'engagement au bilan de la Banque
- le statut du prêt (productif, en retard ou en défaut)

L'utilité d'un tel mécanisme pour mesurer adéquatement le risque repose sur sa capacité de différencier les niveaux de risques de façon efficace en fonction des lots. Par conséquent, les résultats font l'objet d'examen périodiques et donnent lieu, si nécessaire, à des ajustements aux modèles. Les déplacements de débiteurs d'un lot à un autre font partie des éléments pris en considération dans l'évaluation du risque de crédit.

La définition des lots est aussi établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition en cas de défaut, dont la mesure est basée sur les caractéristiques du débiteur et de la transaction elle-même. Pour sa part, la perte en cas de défaut est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt, le ratio prêt-valeur et les types de garanties. Les politiques de la Banque en matière d'évaluation de la cote de risque de défaut et de la cote de risque de facilité, ainsi que la politique de révision et renouvellement et la politique de quantification du risque requièrent une révision annuelle des cotes de risque de défaut.

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque basée sur l'examen individuel détaillé de l'emprunteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de l'emprunteur et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs. Les modèles utilisés sont adaptés au grand secteur d'activité auquel appartient le débiteur. Ainsi, des modèles ont été créés pour sept différents secteurs : entreprises commerciales, grandes entreprises, banques-courtage, états souverains, énergie, immobilier et agricole.

Cette évaluation du risque conduit à l'attribution d'une cote de risque de défaut liée au débiteur qui traduit en quelque sorte la qualité du crédit de ce dernier. À chaque niveau de cote de risque (voir le tableau à la page suivante) correspond une probabilité de défaut. Cette classification de la qualité des crédits permet de différencier d'une manière appropriée les évaluations respectives que la Banque fait de la capacité d'un débiteur de satisfaire ses obligations contractuelles. Il importe de souligner qu'une telle évaluation doit être faite indépendamment de la conjoncture extérieure, particulièrement de conditions économiques ou financières défavorables susceptibles de provoquer des situations de tension pour l'entreprise. L'attribution des cotes de risque de défaut repose sur l'évaluation des risques d'ordre commercial et financier propres aux débiteurs mêmes, à partir d'un examen de leur solvabilité. Cette évaluation s'effectue au moyen de divers modèles de quantification du risque décrits un peu plus loin.

L'échelle des cotes de risque de défaut des entreprises et gouvernements préconisée par la Banque présente quelques similitudes avec les systèmes utilisés par les principales agences de notation externes. L'échelle de la Banque comporte 19 échelons. Le tableau ci-dessous présente un regroupement de ces échelons par grande catégorie de risque et permet une comparaison avec les cotes de deux grandes agences de notation.

Cotes internes de risque de défaut – entreprises

Cotes	Standard & Poor's	Moody's	Descriptif ⁽¹⁾
1 – 2,5	AAA à A-	Aaa à A3	Excellent
3 – 4	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3	Bon
4,5 – 6	BB+ à B+	Ba1 à B1	Satisfaisant
6,5 – 7,5	B à CCC+	B2 à Caa1	À signaler
8 – 8,5	CCC et CCC-	Caa2 et Caa3	Faible
9 – 10	CC, C et D	Ca, C et D	Défaut

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans les tableaux à la page 118.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs.

Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut, et des modèles qui attribuent à la facilité de crédit une cote de risque indépendante de celle qui est attribuée au débiteur.

Les systèmes de cotes de risque de défaut de la Banque, et de facilité dans certains cas, et les paramètres de risque s'y rapportant contribuent à l'estimation des pertes prévues et non prévues. Ils servent également à la tarification basée sur le risque ainsi qu'à l'établissement des limites de concentration par contrepartie, à l'évaluation du capital économique et, de façon générale, à la gestion globale des portefeuilles de crédit.

Validation

L'efficacité des systèmes de cotes de risque et des paramètres connexes fait l'objet d'une surveillance par le groupe Gestion des risques et est soumise à une revue au moins une fois par année selon les politiques de la Banque.

Des tests rétroactifs sont effectués à intervalles réguliers pour vérifier l'efficacité des modèles utilisés pour mesurer la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Pour la probabilité de défaut plus particulièrement, ces tests rétroactifs prennent la forme de divers tests statistiques appliqués sur un mode séquentiel afin d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle
- les dérogations
- le calibrage du modèle
- la stabilité des résultats du modèle

Les modèles de quantification du risque de crédit sont élaborés et testés par une équipe spécialisée, et font par la suite l'objet d'un suivi de performance par les unités d'affaires concernées et les services connexes de gestion du risque de crédit. Une validation des nouveaux modèles est effectuée par une unité qui est indépendante à la fois des spécialistes ayant construit le modèle et des unités d'affaires concernées. L'approbation des nouveaux modèles est soumise à un processus d'escalade établi par la politique de gestion du risque de modèle. De plus, tout nouveau modèle ou tout changement à un modèle existant ayant une incidence importante sur les fonds propres réglementaires doit faire l'objet d'une mention au conseil d'administration une fois l'an.

Les systèmes, méthodes et modèles existants servant à déterminer les cotes de risques font également l'objet d'une validation périodique indépendante, dont la fréquence est définie en fonction du risque inhérent à l'activité traitée. L'obligation de revoir au moins une fois par année les modèles ayant une incidence importante sur les fonds propres réglementaires accroît la certitude que ces mécanismes de quantification remplissent leur fonction conformément aux attentes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant un juste classement des risques par niveau, une quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération les facteurs externes comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Les systèmes d'évaluation et de notation du risque de crédit de la Banque sont sous la supervision du CVGR et du comité des risques globaux et font partie intégrante d'un encadrement exhaustif de surveillance du risque de crédit à l'échelle de la Banque. À l'instar des éléments mentionnés ci-dessus, les politiques, la définition des responsabilités, l'allocation des ressources et les processus en place sont documentés et soumis à un examen périodique.

Évaluation du capital à risque

L'évaluation du capital à risque – ou capital économique – de la Banque s'effectue à partir de l'évaluation du risque de crédit des divers emprunteurs. Ces deux activités sont donc indissociables. Les divers modèles utilisés pour évaluer le risque de crédit d'un type de portefeuille donné permettent en outre de déterminer la corrélation du risque de défaut entre les emprunteurs. Ce paramètre représente une donnée centrale dans l'estimation des pertes potentielles de l'ensemble des portefeuilles comportant un risque de crédit. Les pertes potentielles, anticipées ou non, s'appuient sur l'expérience passée au chapitre des pertes, sur la supervision des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les principaux facteurs de risque sont les suivants :

- la probabilité de défaut
- le solde impayé au moment du défaut
- la perte attendue en cas de défaut
- la corrélation entre les transactions
- le terme des engagements de crédit
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif

Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital à risque pour chacun des secteurs d'activité. La Banque procède également à des tests de tension dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crise dans certains secteurs d'activité et portefeuilles clés (par exemple les produits forestiers, le secteur manufacturier, etc.). Une méthodologie globale de scénarios chocs couvre la majorité des portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques et des portefeuilles de crédit aux particuliers afin de fournir à la Banque un portrait d'ensemble de la situation. Ces tests permettent, par la simulation de scénarios extrêmement précis, de mesurer le niveau de capital réglementaire nécessaire pour absorber les pertes potentielles, et d'évaluer le degré de solvabilité de la Banque dans l'éventualité de telles situations.

Processus d'octroi de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global tenant compte du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de la gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le comité des risques globaux de la Banque approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. En plus de la pratique usuelle consistant à réclamer des sûretés pour garantir le remboursement des crédits octroyés, la Banque a recours à des mécanismes de protection tels que les instruments financiers dérivés de crédit et la titrisation, à la syndication et aux cessions de prêts ainsi que, le cas échéant, à la réduction ordonnée du montant de crédit accordé.

L'obtention par la Banque de sûretés bonnes et valables de la contrepartie à une transaction est la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. La Banque ne considère pas qu'un tel mécanisme soit un substitut à une évaluation rigoureuse de la capacité de cette contrepartie de faire face à ses obligations. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité dans tous les cas. Elle dépend du niveau de risque que représente l'emprunteur ainsi que du type de prêt consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées de la contrepartie. La validité sur le plan juridique des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle. La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie de prêts octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt de ces biens sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actifs suivantes :

- comptes clients
- stocks
- équipement et outillage, et matériel roulant
- hypothèques immobilières sur immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et sur établissements industriels
- espèces et titres négociables

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par l'encours de ses prêts et les montants non utilisés envers un emprunteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de l'encours de ses prêts, des montants non utilisés et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord en assurant une diversification optimale de ses expositions. Les critères de gestion établis dans ses politiques et procédures internes visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites au niveau des expositions : latitudes d'autorisation de crédit et de limites par pays par palier hiérarchique, limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur industriel, par pays, par région et par type d'instrument financier. Le suivi de ces limites fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction de la Gestion des risques.

Les critères fixés pour la diversification du portefeuille et les limites particulières des secteurs économiques, industriels ou géographiques sont fondés sur des études et des analyses sectorielles réalisées par les économistes et le groupe de la Gestion des risques de la Banque, et sont approuvés par le comité des risques globaux. Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Instruments des marchés financiers

Les techniques d'atténuation du risque de crédit pour les engagements reliés à des transactions sur instruments des marchés financiers diffèrent quelque peu de celles qui sont utilisées pour les prêts et les avances. Ces mécanismes varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié ou transigé.

Les engagements reliés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées de contrats cadres de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ces contrats permettent d'effectuer, en cas de défaut d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention et en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui augmente d'autant les possibilités de recouvrement en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'un contrat ISDA soit conclu avec toute partie transigeant des instruments financiers dérivés avec ses négociateurs. Les contrats de change sont, à certaines conditions, exemptés de cette règle, mais la Banque privilégie la mise en place d'un contrat ISDA dans le plus grand nombre de cas possible.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit complète dans plusieurs cas le contrat ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des sûretés à l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque transaction dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes, connues sous le nom de *Credit Support Annex* (CSA), sont très répandues parmi les institutions financières actives sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de transiger avec la contrepartie. La Banque a fortement accru son recours à ce type de convention juridique au cours des dernières années. Les politiques internes de la Banque fixent les conditions régissant la mise en place de telles ententes.

La réclamation de sûretés dans le cadre des transactions d'emprunts et de prises en pension de titres ne résulte pas uniquement d'une décision de crédit. Dans de tels cas, il s'agit de pratiques obligatoires du marché imposées par les organismes d'autoréglementation de l'industrie tels que l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Conformément aux dispositions de sa politique sur le nantissement, la Banque procède à des simulations du montant potentiel de sûretés pouvant lui être réclamées par les contreparties dans le cadre des ententes d'évaluation au marché en vigueur, advenant une décote de la Banque ou d'autres événements de faible probabilité. Ces simulations sont effectuées selon divers scénarios de décote de la Banque ou de fluctuation de la valeur au marché des opérations visées par les ententes d'évaluation au marché.

Autres méthodes d'atténuation

Instruments financiers dérivés de crédit

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant dans une certaine mesure à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance de crédit. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie une prime sur le swap en échange de la promesse d'un paiement par celle-ci dans le cas où surviendrait un défaut de l'entité sous-jacente où un autre événement impliquant celle-ci et couvert par la convention juridique. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les emprunteurs, la Banque définit dans ses politiques internes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible pour servir à l'atténuation du risque de crédit à la Banque.

Syndication de prêts

En matière de syndication de prêts, la Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires.

Titrisation

La titrisation constitue un moyen de transférer à des tiers une partie du risque de crédit encouru sur des prêts consentis à l'origine par la Banque. Cette activité est analysée en détail à la section du présent Rapport annuel traitant des *Arrangements hors bilan* aux pages 48 à 50.

Suivi des comptes et recouvrement

Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent, mais celui-ci varie en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant des problèmes. Par ailleurs, s'il arrive que les prêts subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point de requérir une intensification du suivi, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes déboursées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Dans ces cas, les gestionnaires de prêts préparent et soumettent mensuellement au service de crédit concerné un rapport de surveillance détaillé qui permet de suivre la situation des débiteurs à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. Tous les rapports de surveillance sont suivis par la direction de chaque service de crédit concerné. Trimestriellement, un comité de surveillance des crédits se réunit pour réviser les plans d'action et les rapports de surveillance de tous les débiteurs ayant des prêts déboursés et des montants non utilisés de 2 M\$ et plus. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes sur créances est attribué, au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique, dans la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements détaillés relatifs à la comptabilisation des prêts douteux et des provisions pour pertes sur créances sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est un risque de crédit que la Banque encourt sur divers types de transactions portant sur des instruments financiers. Les risques les plus élevés sont ceux qui surviennent lorsque la Banque négocie de gré à gré avec des contreparties des instruments financiers dérivés, ou encore lorsqu'elle acquiert des valeurs mobilières en vertu de conventions de revente ou vend des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les opérations de prêts de titres ainsi que les activités de courtage de valeurs mobilières sont également une source de risque de contrepartie. La note 29 afférente aux états financiers consolidés présente une description du risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés par type de produit transigé. Le groupe de Gestion des risques dispose de modèles par grande catégorie d'instruments financiers, qui lui permettent d'utiliser une méthodologie avancée aux fins du calcul du capital économique et de l'établissement des limites internes au secteur des Marchés financiers.

Les politiques de crédit et de réserves couvrant les portefeuilles de négociation de la Banque énoncent les règles à suivre pour la constitution de provisions à l'égard du risque de crédit relié aux activités de négociation, ainsi que pour l'obtention de sûretés en garantie de ce risque. Ces politiques couvrent tout autant les aspects méthodologiques que les lignes directrices et les processus à appliquer. Le mécanisme utilisé pour le contrôle des sûretés est présenté à la section portant sur l'atténuation du risque.

La Banque a identifié les circonstances où elle est susceptible d'être exposée à un risque de fausse orientation. Il s'agit d'un risque, ayant généralement un lien avec une exposition au risque de contrepartie, qui se caractérise par une augmentation du risque de la Banque lié à cette contrepartie lorsque la probabilité de défaut de cette dernière s'accroît (corrélation positive défavorable). Un risque courant de cette nature découle de la négociation avec des contreparties de contrats de produits dérivés dont les actifs sous-jacents peuvent inclure des titres de participation émis par ces mêmes contreparties.

Risque de règlement

Le risque de règlement est lié à toute opération qui comporte une réciprocité simultanée de paiements ou de règlements entre la Banque et une tierce partie. Les contrats de change sont un exemple de transaction pouvant comporter d'importants risques de règlement. Cependant, l'implantation de systèmes de règlements multilatéraux permettant la compensation des règlements entre institutions participantes (par exemple *CLS Settlement*) a grandement contribué à la réduction des risques découlant du règlement de transactions de change entre les banques.

Plusieurs autres types d'opérations sont susceptibles de présenter un risque de règlement, particulièrement l'utilisation des services de transfert électronique de fonds. Ce risque est lié à la possibilité que la Banque effectue le paiement ou le règlement d'une transaction sans recevoir en retour celui qui lui est dû par la contrepartie, et sans qu'il y ait possibilité pour la Banque de récupérer les sommes livrées.

Le moyen ultime pour éliminer complètement un tel risque consiste à n'effectuer aucun paiement ni règlement avant d'avoir reçu les sommes attendues de la contrepartie. Cependant, cette méthode ne peut être utilisée de manière systématique. Pour plusieurs services de paiement électronique, la Banque peut mettre en place des mécanismes permettant de rendre révocables ses virements, ou encore de débiter les règlements à la contrepartie avant d'effectuer son propre virement. Par contre, la nature des opérations sur instruments des marchés financiers rend impossible la généralisation de telles pratiques. Par exemple, les décalages horaires imposent aux parties des échéanciers stricts au chapitre des paiements des devises sur les opérations de change impliquant une devise autre que le dollar américain. Or, compte tenu de l'importance des montants en cause,

la Banque ne pourrait retarder indûment un règlement sans s'exposer à des pénalités élevées. Le moyen le plus efficace pour la Banque de contrôler les risques de règlement, pour les transactions sur les marchés financiers comme pour les virements irrévocables, consiste à imposer des limites internes de risque basées sur la capacité de payer de la contrepartie.

Gestion du risque de marché

Le risque de marché est indissociable de la participation aux activités des marchés financiers. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de négociation et d'investissement et à la gestion de l'actif et du passif.

Évaluation du risque de marché

La gestion du risque de marché est assurée au moyen d'un cadre de contrôle interne intégré, et elle est supervisée notamment par le comité de gestion des risques de marché. La Banque veille à adapter son encadrement de gestion et de surveillance des risques des marchés selon l'évolution récente du contexte réglementaire, qui amène entre autres de nouvelles règles en matière de mesure de l'exposition au risque (« valeur à risque » ou VaR) simulée en situation extrême et d'évaluation du risque spécifique.

Une politique cadre exhaustive régit la gestion globale des risques de marché dans l'ensemble des unités et filiales de la Banque. Cette politique présente les principaux mécanismes d'identification et de mesure des divers types de risque de marché auxquels la Banque est exposée, tant les risques primaires (par exemple taux d'intérêt, de change, etc.) que secondaires (volatilité, corrélation, risque spécifique, etc.). Des seuils de tolérance au risque sont établis au moyen d'une hiérarchie de limites variées (par exemple VaR, perte maximale) allouées par portefeuille, unité de négociation, chef d'unité et dirigeant, et d'un processus approprié d'escalade des dérogations. Y sont également énoncées les règles déterminant l'admissibilité des instruments financiers aux portefeuilles de négociation par rapport aux portefeuilles d'investissement (actifs financiers disponibles à la vente). Enfin, la Banque a mis en œuvre des politiques distinctes pour régir l'évaluation indépendante des positions en instruments financiers ainsi que les rajustements d'évaluation sur les portefeuilles de négociation.

Divers mécanismes de mesure des risques de marché sont utilisés par le groupe de Gestion des risques pour en contrôler et en surveiller l'exposition. Le principal outil est le modèle de simulation de la valeur à risque. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel. Elle représente la valeur maximale des pertes quotidiennes simulées, dans les portefeuilles détenus, à un niveau de confiance de 99 %, ce qui signifie que les pertes réelles pourraient ne la dépasser vraisemblablement qu'une journée sur 100. La période de détention, c'est-à-dire le délai prévu pour liquider une position, est fixée à un jour pour les portefeuilles de négociation. La VaR est calculée quotidiennement à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers de la Banque. On vise ainsi à ce que les décisions de négociation et d'investissement n'entraînent pas de risques supérieurs aux limites préétablies. Le modèle de calcul de la VaR est fondé sur une méthodologie de simulation historique qui utilise des données couvrant une période de deux ans.

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par type de risque de marché, par portefeuille, par unité d'affaires, ainsi que par grande catégorie d'activités, soit la négociation, les investissements et la gestion de l'actif et du passif. En outre, les activités reliées aux portefeuilles d'investissement, c'est-à-dire aux valeurs mobilières disponibles à la vente, sont régies par une ligne directrice en matière d'investissement, en plus de la politique de gestion des risques des marchés. La gestion des échéances de l'actif et du passif, également appelée la

gestion des risques structurels de taux d'intérêt, prévoit également une limite VaR globale. Les limites VaR globales par grand portefeuille ainsi que la limite consolidée de la Banque couvrant l'ensemble de ses activités reliées aux marchés financiers relèvent de l'approbation du conseil d'administration. Le CVGR examine les résultats de la VaR tous les trimestres, notamment un sommaire des situations où le Conseil a été appelé à autoriser des dépassements de limites qu'il a approuvés.

La Banque effectue également des tests rétroactifs de validité qui sont exigés parce qu'ils sont essentiels pour vérifier la capacité du modèle de la VaR de prévoir adéquatement le risque maximal de pertes de marché et de valider ainsi, rétroactivement, la qualité et la précision des résultats obtenus au moyen de ce modèle. D'autres limites complètent la VaR afin de contrôler les risques résiduels associés, entre autres, à la concentration, à la volatilité et à la liquidité.

Tests de scénarios chocs et analyses de sensibilité

Le modèle de la VaR simule les pertes dans une situation de marché semblable à ce qui a été observé à partir des données historiques, soit, en principe, dans des conditions de marché normales. La Banque simule également l'incidence sur les différents portefeuilles du secteur des Marchés financiers, de situations anormales, c'est-à-dire d'événements extrêmes et peu fréquents (un krach boursier, par exemple). Pour ce faire, elle effectue quotidiennement des tests de scénarios chocs ainsi que des analyses de sensibilité pour l'ensemble des catégories de risques, soit ceux reliés aux taux d'intérêt, au cours des actions et des marchandises, aux taux de change et à la volatilité des divers marchés. Enfin, l'exposition à la VaR est elle-même soumise à une évaluation dans un scénario de situation extrême.

Ces multiples scénarios chocs et analyses de sensibilité simulent les résultats que dégagerait l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. La Banque a fixé des plafonds de pertes potentielles pour les tests de scénarios chocs et les analyses de sensibilité, et ceux-ci sont approuvés par le Conseil. Les tests et analyses sont élaborés conjointement par le groupe de la Gestion des risques et la direction des unités d'affaires, et ils sont révisés régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture des marchés, des nouveaux produits et des stratégies de négociation.

Activités de négociation

La Banque détient des portefeuilles de négociation pour des raisons de maintien de marché, ainsi que pour la négociation pour son propre compte, la liquidité pour ses clients institutionnels et la vente de produits financiers.

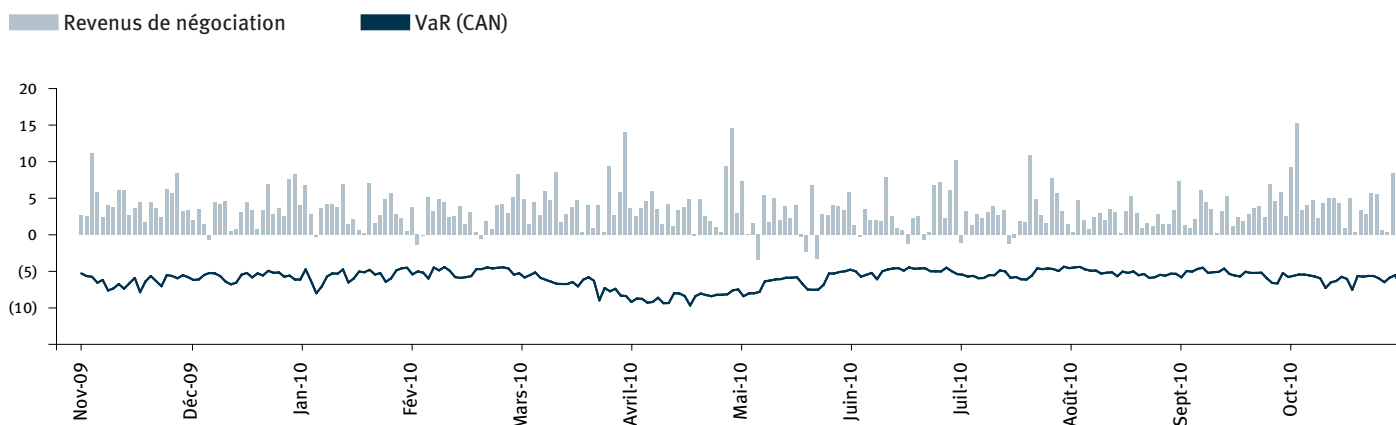
La Banque évalue le risque spécifique des actions détenues dans ses portefeuilles de négociation à l'aide d'un modèle interne. En raison de facteurs propres à l'émetteur d'un titre, ce risque constitue une variante particulière du risque de marché lié à une fluctuation défavorable des cours, et s'applique aussi bien aux titres de créances qu'aux actions.

Le tableau suivant présente les revenus de négociation et la VaR sur une base quotidienne. Le tableau qui illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation, est présenté à la note 5 afférente aux états financiers consolidés dans la section de la *Gestion du risque de marché*. Comme l'illustre ce tableau, la VaR globale des activités de négociation est généralement inférieure à la somme des VaR des portefeuilles individuels, ce qui démontre l'effet de corrélation.

Les revenus de négociation quotidiens ont été positifs pendant plus de 93 % des jours au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010. En effet, seulement 7 jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la limite de la VaR.

Revenus de négociation quotidiens

(en millions de dollars)



Risque structurel de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses activités autres que de négociation, par exemple l'octroi de prêts hypothécaires et la prise de dépôts à terme, la Banque s'expose à un risque structurel de taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des frais d'intérêts et, bien que ces fluctuations suivent une même tendance, leur importance relative aura une incidence favorable ou défavorable sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés) des capitaux propres. Cette incidence est fonction de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif, et la courbe des taux d'intérêt. L'objectif de la gestion de l'actif et du passif est d'optimiser l'impact des variations des taux d'intérêt en fonction de l'évolution attendue des taux.

Des simulations régulières sont effectuées pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres, et pour guider la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par une politique spécifique dont la révision et l'application sont supervisées, entre autres, par divers comités de gestion. La politique fixe les limites de risque en fonction de l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur divers paramètres tels le revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique. De plus, la durée des capitaux propres doit être maintenue en deçà de certaines limites.

Le tableau présenté à la note 5 afférente aux états financiers consolidés, dans la section *Gestion du risque de marché* illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire n'est effectuée.

Risque structurel de change

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements étrangers autonomes et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés ou non) pour couvrir le risque structurel de change. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome, les instruments financiers utilisés compenseront les gains et pertes de change sur les investissements. La gestion de ce risque est régie par une politique spécifique présentée au conseil d'administration.

Portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente composés de valeurs liquides ou non liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de liquidité. Ces investissements comportent non seulement des risques de marché, mais également des risques de crédit, de liquidité, de concentration, de réputation et de non-conformité aux lois et à la réglementation en vigueur.

Les lignes directrices en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes de gestion générales que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuille de titres disponibles à la vente dans les portefeuilles de la Banque ou de ses filiales. Ces lignes directrices requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ce type de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour la répartition des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif recherché est principalement de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit. Des limites globales sont fixées au montant total des titres non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente en proportion des fonds propres

de la Banque, ainsi qu'au total investi en titres de participation liquides excluant les actions privilégiées et à l'exposition globale en actions ordinaires à l'égard d'un émetteur individuel. Enfin, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique pour les investissements stratégiques approuvée par le Conseil. Les investissements stratégiques y sont définis comme les achats d'actifs d'entreprise de même que les acquisitions de participations jugées d'importance dans une entité, dans le but d'acquérir le contrôle ou simplement de créer une relation durable.

Valeurs mobilières disponibles à la vente – titres de créances

Conformément aux engagements pris par la Banque en matière de fonds propres réglementaires pour la gestion du risque de crédit, la Banque a adopté le 1^{er} novembre 2009 l'approche de notation interne avancée (NI avancée) pour ce risque, et a appliqué cette approche dans l'évaluation du capital réglementaire depuis le premier trimestre de 2010. En vertu de l'Accord de Bâle II, la Banque a satisfait aux exigences du Surintendant prévues par l'approche NI avancée et elle a démontré que la présentation de ses fonds propres est exacte et de première qualité.

Valeurs mobilières disponibles à la vente – titres de participation

Pour les éléments d'actif sous forme de titres de participation – qui comprennent les actions ordinaires, les actions privilégiées perpétuelles ou convertibles, le financement mezzanine avec bons de souscription et les fonds communs de placement – la Banque a adopté le 1^{er} novembre 2009 une approche liée à l'approche avancée pour l'adéquation aux Normes de fonds propres, c'est-à-dire la méthode de pondération simple de l'approche dite « fondée sur le marché » selon la terminologie de l'Accord de Bâle II. Cette approche exige une gestion proactive du capital alloué aux portefeuilles ayant des titres de participation puisqu'au-delà d'un certain seuil d'investissement, le coût du capital réglementaire devient prohibitif. En effet, les facteurs de risque prescrits sont de 24 % pour les titres de participation cotés et de 32 % pour les titres de participation non cotés.

Les lignes directrices en matière d'investissement requièrent que soient approuvés par une instance supérieure à celle qui prévaut au sein de l'unité d'affaires concernée, les investissements en titres de participation dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente répondant à certains critères d'importance. La Banque s'assure ainsi que toutes les décisions d'investissement où elle acquiert une participation d'importance dans le capital d'une entreprise, ou qu'elle assume un risque monétaire élevé, sont connues et approuvées par la haute direction. De plus, étant donné l'impact des investissements dans des titres de participation disponibles à la vente sur les exigences en fonds propres, toute décision conséquente d'investissement en actions dans ces portefeuilles doit être soumise à une évaluation du coût en capital réglementaire avant d'être formellement acceptée.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité provient de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits comme les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à soutenir la stratégie d'affaires de la Banque et lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, même dans des conditions extrêmes. Ceci se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique cadre approuvée par le Conseil qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions.

Rôles et responsabilités

La Trésorerie corporative est responsable de la gestion des besoins de liquidité et de financement à l'échelle de la Banque. Ses activités comprennent :

- la gestion quotidienne des flux de trésorerie, des sûretés et du financement à court terme;
- la planification et l'exécution du financement à long terme ainsi que la détermination du coût de cession interne des liquidités;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion des liquidités et de financement;
- le suivi, la mesure et la reddition de comptes en ce qui a trait à l'exposition de la Banque au risque de liquidité; et
- l'établissement et le maintien d'un processus adéquat d'évaluation du risque et de contrôles efficaces.

Le comité de liquidité et de financement, qui réunit des représentants de la Trésorerie corporative et de la Gestion des risques, revoit et évalue la situation de la liquidité de la Banque. Le comité de gestion de l'appariement, qui relève du comité des risques globaux, supervise l'encadrement général de la gestion de la liquidité et du financement de la Banque et en approuve la stratégie.

Gestion de la liquidité

Le système d'établissement des prix de cession interne de fonds de la Banque attribue une tarification à la liquidité en imputant le coût aux divers secteurs d'activité ou en les rémunérant, selon le cas. Les coûts de liquidité sont imputés aux activités utilisatrices de liquidités, principalement les prêts à long terme non liquides, les engagements de crédit ou les valeurs mobilières non liquides ainsi que les investissements stratégiques. La rémunération des liquidités est créditée à leurs fournisseurs de fonds, principalement le financement sous forme de dépôts de base stables et de titres admissibles en garantie par les banques centrales.

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. De même, la Banque surveille étroitement la valeur nominale des nouveaux fonds d'une durée de un à sept jours obtenus sur le marché institutionnel.

De plus, les activités de nantissement de sûretés de la Banque reliées aux opérations sur instruments financiers dérivés (contrats négociés en bourse et hors bourse) sont suivies quotidiennement en fonction de la limite globale fixée par la Banque, et sont soumises une fois par mois à un ensemble de simulations. Plus particulièrement, la Banque utilise différents scénarios pour estimer les montants potentiels de sûretés additionnelles qui pourraient lui être réclamés dans l'éventualité d'une dégradation de son évaluation de crédit. La Banque suit également de façon régulière l'encours des valeurs mobilières libres de toute sûreté en proportion du total de l'actif et en proportion des fonds du marché institutionnel non garantis par des sûretés échéant dans moins d'un an. La Banque doit détenir un encours d'actifs liquides libres de sûreté au moins équivalent au montant total de financement du marché institutionnel échéant en deçà d'un an.

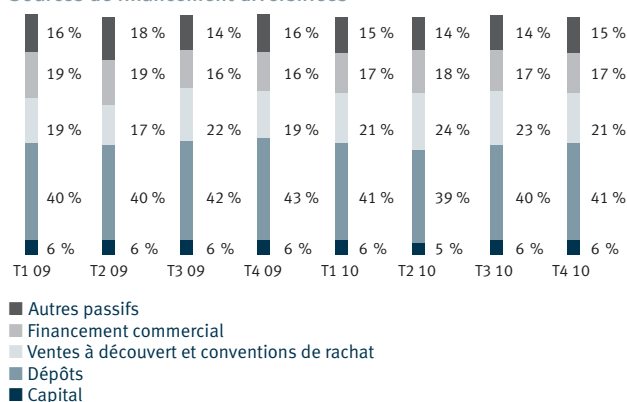
La période de survie de la Banque, un indicateur conçu pour mesurer le délai nécessaire d'utilisation des actifs liquides de la Banque dans le cas où celle-ci perdrait des dépôts de façon prématurée et où les fonds provenant du marché institutionnel ne seraient pas renouvelés à l'échéance, est mesurée sur une base mensuelle à l'aide de six scénarios. Une limite à la période de survie est prescrite en fonction de quatre de ces scénarios. Au 31 octobre 2010, la position d'actifs liquides excédentaires de la Banque consolidée jusqu'à 90 jours, mesurée dans le cadre des opérations normales, totalise 21,4 G\$ comparé à 15,5 G\$ au 31 octobre 2009. La position d'actifs liquides excédentaires correspond au total des actifs liquides, déduction faite des obligations de déboursés garantis et non garantis et des passifs éventuels.

Un autre indicateur, appelé le capital en liquidité et calculé mensuellement, mesure la part des emprunts à terme servant à financer les actifs non liquides de la Banque. Par ailleurs, la Banque surveille étroitement son niveau de levier financier afin de s'assurer que le rapport de l'actif aux fonds propres respecte le niveau prescrit par le Surintendant. Enfin, la Banque maintient à jour un plan de relève de la liquidité qui décrit les mesures à suivre en cas de situation critique de la liquidité. Ce plan est revu et approuvé par la haute direction.

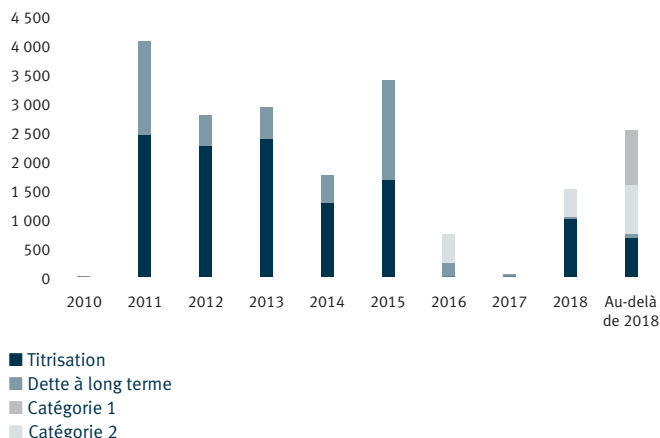
Financement

Le passif-dépôts de base représente la principale source de financement de la Banque. Dans ce contexte, la diversification du financement en fonction du déposant et de l'échéancier constitue un élément important de la stratégie de gestion des liquidités. La Banque recherche des sources de financement diversifiées par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant. Le premier tableau présenté ci-après fait état de la solidité de la structure du financement. De plus, la Banque est engagée dans des programmes de titrisation (prêts hypothécaires résidentiels et créances sur cartes de crédit) qui lui donnent accès à du financement à long terme. Le deuxième tableau illustre la répartition par échéance des fonds achetés sur le marché institutionnel.

Sources de financement diversifiées



Profil d'échéance du financement commercial à long terme (en millions de dollars)



Gestion du risque opérationnel

Les risques opérationnels sont présents dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, les fraudes et activités non autorisées, pannes de systèmes, erreurs humaines, changements ou manquements aux exigences réglementaires ou juridiques, les litiges avec la clientèle et les dommages à des biens physiques ne sont que quelques exemples des événements susceptibles d'occasionner des pertes financières ou d'atteindre à la réputation de la Banque, et ils constituent à ce titre des risques opérationnels.

Bien que l'on ne puisse éliminer complètement le risque opérationnel, il est possible de le gérer de manière rigoureuse et transparente afin de le maintenir à un niveau acceptable. Ainsi, chaque unité d'affaires de la Banque a confié à certains employés des responsabilités précises de gestion du risque pour assurer une gestion proactive des risques opérationnels de l'unité. De plus, la direction de l'unité d'affaires assure le suivi des pertes et des risques opérationnels ainsi que des événements observés dans d'autres institutions. Le cas échéant, des plans d'action sont conçus pour améliorer la structure de contrôle.

L'unité des Risques opérationnels et de réputation élabore les normes et procédés de détection, de mesure et de suivi des risques opérationnels, et elle assiste les unités d'affaires dans leur mise en œuvre. Cette équipe recueille et compile les données relatives au niveau du risque des unités d'affaires et rend compte de ses travaux au comité de gestion des risques opérationnels.

Collecte et analyse des pertes subies par la Banque

L'unité des Risques opérationnels et de réputation dispose d'un processus de collecte des données sur les pertes opérationnelles à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et constitue une base centralisée de données incluant le montant de chaque perte ainsi qu'une description des événements qui l'ont entraînée, ce qui permet ainsi de mieux comprendre les causes de ce type de perte et de mettre au point des stratégies d'atténuation.

Collecte et analyse des incidents opérationnels observés dans l'industrie

La collecte et l'analyse des informations recueillies dans les médias relativement aux incidents opérationnels survenus dans d'autres institutions financières permettent à la Banque d'évaluer la rigueur de ses propres pratiques de gestion des risques et de prendre action, le cas échéant, pour les renforcer.

Autoévaluation des risques opérationnels

Le programme d'autoévaluation des risques opérationnels permet à chaque unité d'affaires d'agir proactivement pour cerner les principaux risques opérationnels auxquels elle est exposée, d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle en place pour atténuer ces risques et d'élaborer des plans d'action en vue de maintenir ces risques à un niveau acceptable.

Programmes spécialisés d'évaluation des risques

Certains programmes, relevant de groupes spécialisés, prévoient des politiques et procédés uniformes de gestion de risques spécifiques ainsi que des mécanismes de surveillance du respect de ces politiques et procédés. Il en est ainsi des programmes suivants :

- gestion du risque lié à l'information financière
- gestion des risques technologiques et de la sécurité de l'information
- gestion de la poursuite des activités
- gestion du risque d'impairment
- gestion de la fraude
- confidentialité de l'information

Programme d'assurance

Afin de se prémunir contre toute perte importante reliée à une exposition imprévisible aux risques opérationnels, la Banque souscrit aussi à des assurances dont la nature et les montants répondent à ses besoins de couverture.

Capital réglementaire

La Banque a reçu l'approbation réglementaire lui permettant, depuis l'exercice 2008, d'utiliser l'approche standardisée pour rendre compte des fonds propres réglementaires se rapportant au risque opérationnel.

Gestion du risque de réglementation

La Banque mène ses activités dans un secteur strictement réglementé. La diversité de ses activités et son rayonnement géographique au Canada et à l'étranger ajoutent à la complexité des questions de réglementation car ses activités sont supervisées par divers organismes d'autorégulation et autorités réglementaires.

La Banque veille à la saine gestion du risque de réglementation en privilégiant une approche proactive et en mettant l'accent sur l'intégration des obligations réglementaires dans ses activités courantes ainsi que sur une communication soutenue pour rappeler à ses employés l'importance des enjeux liés au respect des lois et des règlements.

La gestion du risque de réglementation permet de reconnaître et de comprendre de façon proactive les événements découlant du non-respect de la réglementation qui pourraient avoir un impact sur les activités et la réputation de la Banque et de ses filiales et de mettre en place des stratégies pour les atténuer. De plus, elle permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux lois, règlements, principes, normes, directives, lignes directrices, décisions, recommandations, codes de pratique et engagements volontaires se rapportant à ses activités.

La mise en place d'un cadre de gestion du risque de réglementation à l'échelle de l'entreprise relève du service de la Conformité corporative, qui a le mandat suivant :

- veiller à ce que les politiques et procédures permettant de respecter les exigences de la réglementation en vigueur dans tous les territoires où la Banque et ses filiales exercent leurs activités, incluant la réglementation relative à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, soient en place et opérationnelles;
- élaborer des programmes de formation et d'information en matière de conformité à l'intention des employés de la Banque et de ses filiales;
- exercer une surveillance indépendante de la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et procédures; et
- soumettre au Conseil de la Banque les questions pertinentes en matière de conformité et de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

La Banque s'impose des normes élevées de gestion du risque de réglementation afin de mériter la confiance que lui accordent ses clients, ses actionnaires, le marché et le public en général.

Gestion du risque de réputation

Le risque de réputation découle généralement d'un manquement à la gestion d'un autre risque. Il en est ainsi d'incidents de non-conformité aux lois et règlements ou de défaillances de processus. Tous les risques doivent donc être gérés efficacement afin de protéger la réputation de la Banque.

La Banque cherche à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Outre les initiatives de gestion des risques opérationnels mentionnées précédemment, la Banque dispose de divers mécanismes contribuant à une saine gestion du risque de réputation, notamment des codes de conduite visant tous les employés, des politiques portant sur l'éthique et la gouvernance corporative et des programmes de formation appropriés.

La Banque dispose également d'une politique – approuvée par le conseil d'administration – à l'égard du risque de réputation découlant d'opérations complexes de financement structuré. Cette politique fixe les règles et pratiques de gestion du risque de réputation lié à ces opérations. La politique est complétée par les dispositions particulières de la politique sur les nouveaux produits et activités à l'égard de la mise en place de nouveaux produits structurés d'investissement et de produits dérivés, qui déterminent les approbations requises par les divers comités d'évaluation des risques lorsque sont lancés de nouveaux produits au sein des unités d'affaires. Ces dispositions ont, entre autres pour objet d'encadrer la gestion du risque de réputation, qui peut être élevé avec de tels produits. La politique des nouveaux produits et activités requiert que tout nouveau produit ou activité dont le risque de réputation est jugé élevé pour la Banque soit soumis à l'approbation du comité des risques globaux.

Les activités des services de la Conformité corporative, des Affaires juridiques, du Secrétariat corporatif, des Relations publiques et des Relations avec les investisseurs complètent l'encadrement de la gestion du risque de réputation.

Gestion du risque environnemental

Le risque environnemental se traduit par toute incidence de problèmes environnementaux qui entraîne une perte de valeur financière ou opérationnelle ou encore porte atteinte à la réputation de la Banque. Ce risque découle des activités commerciales et d'exploitation. Par exemple, les questions d'ordre environnemental liées à l'achat et à la vente, par les clients de la Banque, de propriétés contaminées ou au développement de projets à grande échelle, pourraient faire en sorte que la Banque soit exposée au risque de crédit et de réputation. La Banque serait également contrainte de composer avec le risque opérationnel et le risque lié à l'environnement juridique lorsque des questions d'ordre environnemental surviennent dans ses succursales ou ses bureaux administratifs.

Devant cette perspective, le groupe Gestion des risques établit les exigences prescrites dans la politique de gestion des risques de la Banque afin d'évaluer, de contrôler, de surveiller et de mettre en évidence le risque environnemental. Par la suite, le groupe Gestion des risques est responsable de la surveillance en plus de soumettre la politique établie une fois par année au comité des risques globaux et au conseil d'administration pour approbation. Les secteurs d'exploitation et les services centralisés doivent pour leur part incorporer dans leurs activités les exigences et contrôles liés à la gestion du risque environnemental.

DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars, sauf pour les données par action)

	2010				
	Total	T4	T3	T2	T1
Données relatives à l'état des résultats					
Revenu net d'intérêts	1 912	489	501	443	479
Revenus autres que d'intérêts	2 366	606	553	609	598
Revenu total	4 278	1 095	1 054	1 052	1 077
Dotations aux pertes sur créances	144	37	28	36	43
Charges d'exploitation	2 811	716	681	660	754
Charge (économie) d'impôts	221	28	64	76	53
Participations sans contrôle	68	27	10	19	12
Bénéfice net	1 034	287	271	261	215
Bénéfice par action ordinaire					
de base	5,99 \$	1,67 \$	1,57 \$	1,51 \$	1,23 \$
dilué	5,94	1,66	1,56	1,50	1,22
Dividendes (par action)					
Ordinaires	2,48 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,62 \$
Privilégiés					
Série 15	1,4625	0,3656	0,3656	0,3657	0,3656
Série 16	1,2125	0,3031	0,3031	0,3032	0,3031
Série 20	1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750
Série 21	1,3438	0,3360	0,3360	0,3359	0,3359
Série 24	1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125
Série 26	1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17,0 %	18,0 %	17,7 %	18,0 %	14,3 %
Actif total	145 301	146 333	150 705	134 321	
Passif financier à long terme ⁽¹⁾	2 033	2 019	1 976	2 022	
Prêts douteux nets	162	176	246	259	
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)					
Moyen – de base	162 054	162 372	162 133	161 978	161 730
Moyen – dilué	163 337	163 751	163 259	163 298	163 036
Fin de période	162 772	162 340	162 228	161 810	
Par action ordinaire					
Valeur comptable		37,59 \$	36,01 \$	34,48 \$	34,63 \$
Cours de l'action					
haut	67,87	67,87	62,69	64,01	64,62
bas	54,45	55,53	54,45	56,62	56,51
Nombre d'employés		18 322	18 438	18 248	17 946
Nombre de succursales au Canada		442	442	444	444

(1) Correspond aux débetures subordonnées.

2009					2008				
Total	T4	T3	T2	T1	Total	T4	T3	T2	T1
1 966	465	454	560	487	1 852	619	446	361	426
2 165	627	678	471	389	1 785	146	611	526	502
4 131	1 092	1 132	1 031	876	3 637	765	1 057	887	928
305	54	46	41	164	144	49	30	34	31
2 662	700	663	654	645	2 695	770	659	634	632
252	69	110	80	(7)	167	(23)	95	28	67
58	28	10	15	5	(145)	(101)	(13)	26	(57)
854	241	303	241	69	776	70	286	165	255
4,96 \$	1,40 \$	1,79 \$	1,41 \$	0,36 \$	4,69 \$	0,37 \$	1,73 \$	1,01 \$	1,58 \$
4,94	1,39	1,78	1,41	0,36	4,67	0,37	1,73	1,00	1,58
2,48 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,62 \$	2,48 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,62 \$
1,4625	0,3656	0,3656	0,3657	0,3656	1,4625	0,3657	0,3656	0,3656	0,3656
1,2125	0,3031	0,3031	0,3032	0,3031	1,2125	0,3032	0,3031	0,3031	0,3031
1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750	0,8692	0,3750	0,4942	–	–
1,3438	0,3360	0,3360	0,3359	0,3359	0,5596	0,5596	–	–	–
1,3765	0,4125	0,4125	0,4125	0,1390	–	–	–	–	–
1,3042	0,4125	0,4125	0,4792	–	–	–	–	–	–
15,6 %	16,7 %	22,1 %	18,5 %	4,6 %	16,4 %	5,0 %	23,7 %	14,3 %	22,9 %
132 138	134 589	137 935	136 989		129 332	121 931	123 608	120 124	
2 017	2 023	2 095	2 348		2 255	2 182	1 683	1 656	
223	216	175	178		169	142	134	140	
160 263	161 034	160 322	159 927	159 758	158 663	159 382	158 890	158 373	158 001
160 901	162 276	161 236	160 114	159 901	159 255	159 818	159 473	158 991	158 731
	161 201	160 604	159 883	159 679		159 447	159 115	158 364	158 141
	33,43 \$	32,51 \$	31,88 \$	30,54 \$		29,70 \$	29,44 \$	28,76 \$	28,13 \$
62,08	62,08	58,11	46,43	45,95	54,63	53,66	54,63	53,73	54,25
25,62	56,00	43,36	30,71	25,62	42,25	42,25	45,75	44,39	45,15
	17 747	17 772	17 343	17 199		17 146	17 232	17 093	16 856
	445	446	446	448		446	445	446	446

TABLEAU 1 – SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2010	2009	2008	2007	2006
Revenu net d'intérêts	2 118	2 095	1 978	1 244	1 406
Revenus autres que d'intérêts	2 366	2 184	1 867	2 378	2 569
Revenu total	4 484	4 279	3 845	3 622	3 975
Charges d'exploitation	2 811	2 662	2 695	2 626	2 538
Contribution	1 673	1 617	1 150	996	1 437
Dotations aux pertes sur créances	144	305	144	103	77
Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle	1 529	1 312	1 006	893	1 360
Charge d'impôts	427	400	375	284	457
Participations sans contrôle	68	58	(145)	68	32
Bénéfice net	1 034	854	776	541	871
Actif moyen	140 358	140 978	128 319	125 964	106 192

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 18 et 19.

TABLEAU 2 – ÉVOLUTION DU REVENU NET D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2010	2009	2008	2007	2006
Particuliers et entreprises					
Revenu net d'intérêts	1 511	1 407	1 390	1 369	1 330
Actif moyen	60 671	56 070	52 306	48 874	46 182
Revenu net d'intérêts en % de l'actif moyen	2,49 %	2,51 %	2,66 %	2,80 %	2,88 %
Gestion de patrimoine					
Revenu net d'intérêts	108	127	137	117	120
Actif moyen	940	873	693	662	669
Marchés financiers					
Revenu net d'intérêts	824	790	708	(26)	172
Actif moyen	92 990	97 805	87 196	88 854	69 255
Autres					
Revenu net d'intérêts	(325)	(229)	(257)	(216)	(216)
Actif moyen	(14 243)	(13 770)	(11 876)	(12 426)	(9 914)
Total					
Revenu net d'intérêts	2 118	2 095	1 978	1 244	1 406
Actif moyen	140 358	140 978	128 319	125 964	106 192

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 18 et 19.

TABLEAU 3 – REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2010	2009	2008	2007	2006
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	268	267	233	295	290
Commissions de courtage en valeurs mobilières	301	282	319	353	339
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	229	230	228	229	223
Revenus (pertes) de négociation	(78)	31	(247)	586	375
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente (compte de placement avant 2007), montant net	113	(97)	(88)	(407)	180
Commissions sur cartes de crédit	42	37	42	34	34
Commissions sur prêts	168	140	106	121	130
Revenus d'assurances	121	117	119	115	113
Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie	146	119	77	68	68
Revenus de titrisation	289	351	226	179	175
Revenus de change	109	110	121	103	98
Services fiduciaires et fonds communs de placement	374	327	354	367	317
Divers	284	270	377	335	227
	2 366	2 184	1 867	2 378	2 569
Canada	2 109	2 102	1 963	2 060	2 336
International					
États-Unis	160	5	240	103	96
Autres	97	77	(336)	215	137
Revenus autres que d'intérêts en % du total des revenus en équivalent imposable ⁽¹⁾	52,8 %	51,0 %	48,6 %	65,7 %	64,6 %
Revenus autres que d'intérêts en % du total des revenus en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	52,6 %	53,9 %	48,4 %	70,0 %	64,2 %

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 18 et 19.

TABLEAU 4 – REVENUS DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽²⁾)
(en millions de dollars)

	2010	2009	2008	2007	2006
Marchés financiers					
Titres de participation	243	205	148	299	266
Titres à revenu fixe	199	388	92	88	51
Marchandises et devises	85	91	112	(7)	25
	527	684	352	380	342
Autres secteurs	2	9	36	14	12
Total	529	693	388	394	354

(1) Incluant le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts, ajustés pour les participations sans contrôle.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 18 et 19.

TABLEAU 5 – DOTATIONS AUX PERTES SUR CRÉANCES

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2010	2009	2008	2007	2006
Dotations aux pertes sur créances					
Particuliers	95	95	75	62	53
Entreprises	42	53	59	43	22
Financement des sociétés	2	27	2	–	4
Immobilier	5	–	–	1	(2)
Autres	–	4	(19)	(3)	–
Prêt garanti par des billets restructurés des conduits VAC	–	–	4	–	–
Total	144	179	121	103	77
Provision générale pour risque de crédit ⁽¹⁾	–	126	23	–	–
Total des dotations aux pertes sur créances	144	305	144	103	77
Prêts et acceptations moyens	59 059	56 236	53 053	50 408	49 392
Dotations spécifiques aux pertes sur créances en % des prêts et acceptations moyens	0,24 %	0,32 %	0,22 % ⁽²⁾	0,20 %	0,16 %
Dotations aux pertes sur créances en % des prêts et acceptations moyens	0,24 %	0,54 %	0,27 %	0,20 %	0,16 %
Provisions pour pertes sur créances					
Solde au début de l'exercice	642	471	430	428	455
Dotations aux pertes sur créances	144	305	144	103	77
Radiations	(237)	(208)	(194)	(154)	(168)
Recouvrements ⁽³⁾	89	74	91	53	64
Solde à la fin de l'exercice	638	642	471	430	428
Composition des provisions :					
Portion applicable aux valeurs	2	2	2	2	2
Spécifiques	207	184	138	120	118
Générale ⁽⁴⁾	429	456	331	308	308

(1) Dotations constituées à l'égard de facilités de crédit accordées aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC.

(2) Excluant les dotations aux pertes sur prêt garanti par des billets restructurés des conduits VAC.

(3) Incluant les fluctuations des taux de change.

(4) La provision générale pour risque de crédit a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, sauf pour un montant de 121 M\$ (2009 : 148 M\$; 2008 : 23 M\$; 2007 : néant; 2006 : néant) constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

TABLEAU 6 – CHARGES D'EXPLOITATION

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2010	2009	2008	2007	2006
Salaires et avantages sociaux ⁽¹⁾	1 603	1 538	1 454	1 498	1 479
Frais d'occupation	140	154	138	127	124
Technologie	285	319	351	378	358
Frais d'amortissement – immobilisations	40	38	39	42	40
Frais d'amortissement – technologie	79	71	94	36	29
Communications	71	76	78	73	74
Honoraires professionnels ⁽¹⁾	204	180	214	180	133
Charges de restructuration ⁽¹⁾	22	–	66	7	–
Publicité et relations externes	50	49	43	47	49
Papeterie	25	24	24	30	26
Frais de déplacement	17	15	19	22	21
Sécurité et vols	17	18	15	18	14
Taxes sur capital et salaires	59	50	54	50	67
Divers	199	130	106	118	124
Total	2 811	2 662	2 695	2 626	2 538
Canada	2 598	2 477	2 490	2 407	2 360
International					
États-Unis	150	122	131	126	92
Autres	63	63	74	93	86
Charges d'exploitation en % du revenu total en équivalent imposable ⁽²⁾	62,7 %	62,2 %	70,1 %	72,5 %	63,9 %
Charges d'exploitation en % du revenu total en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	60,4 %	59,7 %	64,7 %	63,0 %	64,2 %

(1) Les charges de restructuration de 2010 comprennent 21 M\$ de salaires et avantages sociaux et 1 M\$ d'honoraires professionnels (2008 : 49 M\$ de salaires et avantages sociaux et 17 M\$ d'honoraires professionnels, 2007 : 4 M\$ de salaires et avantages sociaux et 3 M\$ de frais d'occupation).

(2) Ajusté des gains ou pertes attribuables aux tiers. Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 18 et 19.

TABLEAU 7 – ÉVOLUTION DES VOLUMES MOYENS

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2010		2009		2008		2007		2006	
	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %
Actif										
Dépôts auprès d'institutions financières	3 362	0,06	2 069	0,58	7 361	2,81	9 881	4,28	9 348	3,36
Valeurs mobilières	57 072	2,05	53 888	2,24	46 017	2,61	46 513	3,27	34 401	3,16
Prêts hypothécaires résidentiels	15 898	3,73	15 314	4,23	15 990	5,15	16 109	5,17	16 067	4,89
Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit	19 282	3,39	16 726	3,61	13 965	6,07	12 030	6,69	10 381	6,34
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	24 421	2,61	29 523	2,50	29 021	4,37	27 254	4,95	26 739	4,37
Prêts douteux nets	(205)	(0,78)	(116)	(1,29)	(164)	(0,79)	(171)	(0,58)	(181)	(0,39)
Actif portant intérêt	119 830	2,55	117 404	2,74	112 190	3,87	111 616	4,42	96 755	4,15
Autres actifs	20 528	–	23 574	–	16 129	–	14 348	–	9 437	–
Actif total	140 358	2,18	140 978	2,28	128 319	3,39	125 964	3,91	106 192	3,78
Passif et capitaux propres										
Dépôts de particuliers	32 657	1,50	33 427	1,89	30 758	2,65	28 675	2,77	27 222	2,50
Institutions de dépôts	7 466	0,28	8 380	0,71	8 162	3,07	10 559	4,48	9 916	3,44
Autres dépôts	39 946	0,75	35 846	1,11	34 378	2,01	32 309	4,22	26 972	3,40
	80 069	1,01	77 653	1,40	73 298	2,40	71 543	3,68	64 110	3,01
Débetures subordonnées	1 895	5,32	2 030	5,01	1 886	5,21	1 940	5,14	1 592	5,67
Engagements autres que des dépôts	32 489	0,80	31 857	0,80	31 652	1,92	33 876	2,80	25 402	2,55
Passif portant intérêt	114 453	0,82	111 540	1,00	106 836	2,22	107 359	3,43	91 104	2,85
Autres passifs	19 099	–	23 318	–	16 362	–	13 675	–	10 451	–
Capitaux propres	6 806	–	6 120	–	5 121	–	4 930	–	4 637	–
Passif et capitaux propres	140 358	0,67	140 978	0,79	128 319	1,85	125 964	2,93	106 192	2,45
Marge bénéficiaire		1,51		1,49		1,54		0,98		1,33

TABLEAU 8 – RÉPARTITION DES PRÊTS BRUTS PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEURS

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	2010		2009		2008		2007 ⁽¹⁾		2006 ⁽¹⁾	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Hypothèques résidentielles	15 806	27,3	14 961	28,1	15 366	29,4	15 577	31,5	14 957	31,3
Particuliers ⁽²⁾	20 549	35,5	18 313	34,3	15 695	30,1	13 026	26,3	11 205	23,5
Hypothèques non résidentielles	1 348	2,3	1 318	2,5	1 350	2,6	1 371	2,8	1 322	2,8
Agriculture, pêche et piégeage	2 017	3,5	1 911	3,6	1 952	3,7	1 950	3,9	1 847	3,9
Institutions financières	3 557	6,2	3 022	5,7	3 428	6,6	4 012	8,1	5 056	10,6
Fabrication	2 097	3,6	2 153	4,0	2 219	4,3	2 280	4,6	2 047	4,3
Construction et services immobiliers	1 390	2,4	1 399	2,6	1 264	2,4	1 295	2,6	1 226	2,6
Transports et communications	1 437	2,5	1 165	2,2	890	1,7	536	1,1	475	1,0
Mines, carrières et énergie	728	1,3	1 109	2,1	1 456	2,8	1 247	2,5	1 223	2,6
Commerces de gros et de détail	2 549	4,4	2 119	4,0	1 932	3,7	1 791	3,6	1 652	3,4
Services	3 567	6,2	3 253	6,1	4 190	8,0	3 803	7,7	4 701	9,8
Autres	2 779	4,8	2 554	4,8	2 468	4,7	2 550	5,3	2 014	4,2
	57 824	100,0	53 277	100,0	52 210	100,0	49 438	100,0	47 725	100,0

(1) Les chiffres correspondants de 2007 et 2006 sont présentés au 30 septembre.

(2) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit et les autres prêts aux particuliers.

TABLEAU 9 – PRÊTS DOUTEUX

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	2010	2009	2008	2007	2006 ⁽¹⁾
Prêts douteux nets					
Particuliers ⁽¹⁾	47	56	47	39	31
Commercial	79	90	80	66	63
Financement des sociétés	15	72	32	19	20
Immobilier	21	5	7	3	–
Autres	–	–	3	2	2
Total des prêts douteux nets ⁽²⁾	162	223	169	129	116
Prêts douteux bruts	369	407	307	249	234
Provisions spécifiques pour pertes sur créances	207	184	138	120	118
Prêts douteux nets	162	223	169	129	116
Taux de provisionnement	56,1 %	45,2 %	45,0 %	48,2 %	50,4 %
En % des prêts et acceptations moyens	0,4 %	0,4 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %
En % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	2,6 %	4,1 %	3,6 %	3,0 %	2,6 %

(1) Incluant 23 M\$ de prêts à la consommation nets en 2010 (2009 : 32 M\$; 2008 : 23 M\$; 2007 : 24 M\$; 2006 : 20 M\$).

(2) Lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, les prêts sont classés à titre de prêts douteux sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette à l'intérieur d'un délai de 180 jours. Dans tous les cas, les prêts sont considérés douteux après 180 jours de retard sauf s'ils sont assurés ou garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien, auquel cas ils sont douteux après 365 jours de retard. Les créances sur cartes de crédit sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

TABLEAU 10 – DÉPÔTS

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	2010		2009		2008		2007		2006	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers	34 112	41,7	34 609	46,0	33 098	43,5	30 215	42,7	29 092	40,5
Commerciaux	17 316	21,2	18 388	24,5	16 273	21,4	16 263	23,0	18 069	25,1
Fonds achetés	30 357	37,1	22 173	29,5	26 651	35,1	24 320	34,3	24 756	34,4
Total	81 785	100,0	75 170	100,0	76 022	100,0	70 798	100,0	71 917	100,0
Canada	71 872	87,9	65 461	87,1	68 887	90,6	57 624	81,4	61 910	86,1
International										
États-Unis	7 876	9,6	7 114	9,5	2 858	3,8	7 338	10,4	1 851	2,6
Autres	2 037	2,5	2 595	3,4	4 277	5,6	5 836	8,2	8 156	11,3
Total	81 785	100,0	75 170	100,0	76 022	100,0	70 798	100,0	71 917	100,0
Dépôts des particuliers en % de l'actif total		23,5		26,2		25,6		26,7		24,9

TABLEAU 11 – ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DU RISQUE

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	Solde au bilan	Solde pondéré en fonction du risque		Solde pondéré en fonction du risque					
		Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle I	Bâle I
	2010	2010	2010	2009	2009	2008	2008	2007	2006
Actifs au bilan									
Liquidités	2 013	435	392	386	386	589	575	488	2 077
Valeurs mobilières	53 068	2 041	2 510	1 413	2 672	2 957	2 957	3 050	2 083
Titrisation	1 200	264	–	611	–	–	–	–	–
Prêts avec garanties hypothécaires	23 553	2 107	5 290	4 326	6 015	4 307	7 653	6 205	5 647
Autres prêts	44 513	18 610	28 438	23 298	25 712	22 653	23 095	22 318	21 727
Autres actifs	20 954	5 455	7 959	7 438	7 395	5 978	5 987	5 371	5 549
	145 301	28 912	44 589	37 472	42 180	36 484	40 267	37 432	37 083
Provision générale pour risque de crédit		–	429	456	456	331	331	308	308
Total des actifs au bilan	145 301	28 912	45 018	37 928	42 636	36 815	40 598	37 740	37 391
Actifs hors bilan									
Lettres de garantie et de crédit documentaire		1 076	1 223	1 476	1 476	1 674	1 674	1 107	1 096
Engagements de crédit		5 634	7 283	4 989	6 621	4 074	5 126	5 174	5 085
Titrisation		262	–	474	–	–	–	–	–
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾									
Contrats de taux d'intérêt		1 118	334	424	296	364	248	96	122
Contrats de change		347	218	444	253	755	433	428	234
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit		592	1 992	2 854	1 535	1 827	1 046	1 223	499
Total des actifs hors bilan		9 029	11 050	10 661	10 181	8 694	8 527	8 028	7 036
Éléments liés au risque de marché		3 226	2 819	3 894	3 459	6 623	5 765	3 568	2 871
Éléments liés au risque opérationnel		6 794	–	6 124	–	5 937	–	–	–
Facteur d'ajustement		1 870	–	–	–	–	–	–	–
		49 831	58 887	58 607	56 276	58 069	54 890	49 336	47 298

(1) Depuis le 1^{er} novembre 2006, tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans le bilan consolidé.

TABLEAU 12 – PROVENANCE DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle I	Bâle I
	2010	2010	2009	2009	2008	2008	2007	2006
Fonds propres réglementaires – Total au début de l'exercice	8 399	8 533	7 679	7 717	6 116	6 116	6 607	5 925
Fonds propres autogénérés								
Bénéfice net	1 034	1 034	854	854	776	776	541	871
Dividendes sur actions ordinaires et privilégiées	(465)	(465)	(457)	(457)	(426)	(426)	(385)	(341)
	569	569	397	397	350	350	156	530
Financement externe								
Débentures subordonnées admissibles	(3)	(3)	(255)	(255)	512	512	(300)	347 ⁽¹⁾
Actions privilégiées	–	–	315	315	374	374	–	–
Instruments novateurs	–	–	–	–	450	450	(53)	208
Actions ordinaires	82	82	80	80	81	81	64	54
Rachat d'actions ordinaires	–	–	–	–	–	–	(315)	(310)
Participations sans contrôle dans des filiales	6	6	1	1	–	–	8	(123)
	85	85	141	141	1 417	1 417	(596)	176
Autres								
Gains (pertes) de change non réalisés, montant net	(33)	(33)	(29)	(29)	127	127	(88)	(66)
Divers ⁽²⁾	(323)	46	211	307	(331)	(293)	37	42
	(356)	13	182	278	(204)	(166)	(51)	(24)
Fonds propres réglementaires générés (utilisés)	298	667	720	816	1 563	1 601	(491)	682
Fonds propres réglementaires – Total à la fin de l'exercice	8 697	9 200	8 399	8 533	7 679	7 717	6 116	6 607

(1) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de débentures subordonnées le 2 novembre 2006.

(2) Représente la variation du montant admissible de la provision générale, des montants des fonds propres réglementaires déduits au titre de l'écart d'acquisition, de la déduction admissible pour actifs incorporels, des participations dans des sociétés satellites et des montants afférents aux opérations de titrisation.

TABEAU 13 – ADÉQUATION DES FONDS PROPRES SELON BÂLE II

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

					2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾
					Actif pondéré	Actif pondéré
	Risque de défaillance ⁽²⁾	Approche standardisée ⁽³⁾	Approche NI avancée	Autres	Total	Total
Risque de crédit						
Prêts – particuliers						
Hypothèques résidentielles	28 245	19	2 237		2 256	4 326
Crédits rotatifs admissibles	5 217	–	1 123		1 123	–
Particuliers – autres	11 600	821	4 476		5 297	7 853
Prêts – autres que particuliers						
Entreprises	34 748	3 308	17 300		20 608	26 557
États souverains	21 954	–	366		366	–
Banques	42 579	52	1 837		1 889	1 697
Titres du portefeuille bancaire ⁽⁴⁾	1 011	–	1 389		1 389	1 131
Portefeuille de négociation	7 141	81	1 913		1 994	3 635
Titrisation	3 293	–	526		526	1 085
	155 788	4 281	31 167		35 448	46 284
Facteur scalaire réglementaire			1 870		1 870	
Autres actifs				2 493	2 493	2 305
Total – Risque de crédit	155 788	4 281	33 037	2 493	39 811	48 589
Risque de marché		2 490	736		3 226	3 894
Risque opérationnel		6 794			6 794	6 124
Total de l'actif ajusté en fonction des risques	155 788	13 565	33 773	2 493	49 831	58 607
Ratio des fonds propres – catégorie 1					14,0 %	10,7 %
Ratio des fonds propres – total					17,5 %	14,3 %

(1) Depuis le 1^{er} novembre 2009, la Banque a adopté l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée.

(2) Le risque de défaillance se rapporte au risque brut prévu en cas de défaillance d'un débiteur. Ce montant est présenté déduction faite de toute provision spécifique ou de radiation partielle et ne tient pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit ni des garanties détenues.

(3) L'actif pondéré selon l'approche standardisée tient compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et des garanties détenues.

(4) Tous les titres détenus au 31 octobre 2009 dans le portefeuille bancaire bénéficient d'une clause de droit acquis selon Bâle II et sont donc assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 % jusqu'à la fin de 2017.

TABLEAU 14 – FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET RATIOS DES FONDS PROPRES

Au 31 octobre
(en millions de dollars)
(selon les directives de la BRI)

	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle I	Bâle I
	2010	2010	2009	2009	2008	2008	2007	2006
Fonds propres de catégorie 1								
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	5 934	5 934	5 282	5 282	4 797	4 797	4 399	4 478
Gains (pertes) de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture et après impôts, inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	(133)	(133)	(100)	(100)	(71)	(71)	(180)	(92)
Pertes nettes réalisées cumulées après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente, inscrites dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	–	–	(11)	(11)	(88)	(88)	–	–
Actions privilégiées perpétuelles non cumulatives	1 089	1 089	1 089	1 089	774	774	400	400
Instruments novateurs ⁽¹⁾	975	975	971	971	828	828	509	562
Participations sans contrôle ⁽²⁾	25	25	19	19	18	18	17	9
	7 890	7 890	7 250	7 250	6 258	6 258	5 145	5 357
Moins : écarts d'acquisition	(744)	(744)	(746)	(746)	(740)	(740)	(703)	(683)
Moins : actifs incorporels au-delà de la limite	–	–	(35)	(35)	–	–	–	–
Moins : gains issus de ventes résultant d'opérations de titrisation	(40)	–	(36)	–	(38)	–	–	–
Moins : placement dans les sociétés satellites	(79)	–	(118)	–	–	–	–	–
Moins : déduction aux fins de titrisation (billets restructurés des conduits VAC)	(57)	–	(50)	–	–	–	–	–
	6 970	7 146	6 265	6 469	5 480	5 518	4 442	4 674
Fonds propres de catégorie 2								
Débtures subordonnées	1 894	1 894	1 897	1 897	2 153	2 153	1 641	1 949
Provision générale admissible pour risque de crédit	79	429	456	456	331	331	308	308
Gains nets non réalisés cumulés après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente, inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	13	13	–	–	–	–	80	–
Instruments novateurs excédentaires admissibles aux fonds propres de catégorie 1 ⁽¹⁾	–	–	4	4	147	147	–	–
	1 986	2 336	2 357	2 357	2 631	2 631	2 029	2 257
Moins : placements dans les sociétés satellites et les fonds propres des sociétés d'assurances	(202)	(281)	(173)	(293)	(432)	(432)	(353)	(289)
Moins : protection de premier niveau	–	–	–	–	–	–	(2)	(35)
Moins : déduction aux fins de titrisation (billets restructurés des conduits VAC)	(57)	–	(50)	–	–	–	–	–
	1 727	2 055	2 134	2 064	2 199	2 199	1 674	1 933
Total des fonds propres	8 697	9 201	8 399	8 533	7 679	7 717	6 116	6 607
Ratios des fonds propres réglementaires								
Catégorie 1	14,0 %	12,1 %	10,7 %	11,5 %	9,4 %	10,1 %	9,0 %	9,9 %
Total	17,5 %	15,6 %	14,3 %	15,2 %	13,2 %	14,1 %	12,4 %	14,0 %
Avoir ordinaire tangible	9,8 %	8,6 %	6,9 %	7,2 %	6,4 %	6,8 %	6,8 %	7,3 %
Levier ⁽³⁾	15,9	16,0	15,4	15,2	16,7	16,6	18,7	17,8

(1) 400 000 NBC CapS II – série 1 et 350 000 NBC CapS II – série 2 émises par Fiducie d'actifs BNC et présentées dans les *Participations sans contrôle* ainsi que les 225 000 NBC CapS – série I émises par la Fiducie de Capital BNC.

(2) Excluant 400 000 NBC CapS II – série 1 et 350 000 NBC CapS II – série 2 émises par Fiducie d'actifs BNC, les fonds communs de placement et les autres entités consolidées conformément à l'application de la NCC-15.

(3) Le levier correspond au total de l'actif du bilan et des substituts directs de crédit divisé par le total des fonds propres tel qu'il est défini dans les normes sur les fonds propres.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	86
Rapport des vérificateurs	87
Bilans consolidés	88
États consolidés des résultats	89
États consolidés du résultat étendu	90
États consolidés de la variation des capitaux propres	91
États consolidés des flux de trésorerie	92
Notes afférentes aux états financiers consolidés	93

DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) de même que les autres informations financières du Rapport annuel ont été préparés par la direction, qui assume la responsabilité de leur intégrité, y compris quant aux jugements et estimations importants qui y sont incorporés. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôles internes nécessaires afin de s'acquitter de sa responsabilité, qui est de fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et l'exactitude des comptes financiers et de la protection adéquate de l'actif de la Banque. Les contrôles en place comprennent notamment les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, ainsi que la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre des comptes sur le rendement, le code de déontologie ainsi que la communication de politiques et procédures d'exploitation.

À titre de chef de la direction et de chef des finances, nous avons supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Banque, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. En nous fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, nous avons conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 31 octobre 2010 et fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les PCGR du Canada.

Le conseil d'administration (le Conseil) a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au comité de vérification et de gestion des risques (le CVGR). Formé d'administrateurs qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le CVGR est responsable, par l'intermédiaire de la Vérification interne, de l'évaluation indépendante et objective de l'efficacité du système de contrôles internes de la Banque, c'est-à-dire des processus de gouvernance, des processus de gestion des risques et des mesures de contrôle. De plus, le CVGR examine et recommande au Conseil l'approbation des états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par la présence de la Conformité corporative, qui exerce une surveillance indépendante dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer efficacement les risques de réglementation et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires.

Le premier vice-président, Vérification interne, et la vice-présidente, Conformité corporative, bénéficient d'un accès direct au président du CVGR ainsi qu'au président et chef de la direction.

En conformité avec la *Loi sur les banques* (Canada), le Surintendant des institutions financières examine régulièrement les opérations de la Banque dans le but d'en vérifier la solidité financière ainsi que d'assurer la protection des déposants.

Les vérificateurs indépendants Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., dont le rapport paraît ci-après, ont été nommés par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Ils ont bénéficié d'un accès sans réserve au CVGR pour discuter de questions relatives à leur vérification et à la publication de l'information.



Louis Vachon

Président et chef de la direction



Patricia Curadeau-Grou

Chef des finances et vice-présidente exécutive
Finance, Risque et Trésorerie

Montréal, Canada, le 8 décembre 2010

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) aux 31 octobre 2010 et 2009 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2010 et 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. ⁽¹⁾

Montréal, Canada, le 8 décembre 2010

(1) Comptable agréée auditeur permis n° 10288

BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars)

Au 31 octobre	Notes	2010	2009
ACTIF			
Encaisse		261	296
Dépôts auprès d'institutions financières		2 013	1 932
Valeurs mobilières	9		
Disponibles à la vente	8	10 997	13 281
Détenues à des fins de négociation	10	43 271	36 952
		54 268	50 233
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente		10 878	7 637
Prêts	5 et 11		
Hypothécaires résidentiels		15 806	14 961
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		20 549	18 313
Aux entreprises et aux administrations publiques		21 469	20 003
		57 824	53 277
Provisions pour pertes sur créances		(636)	(640)
		57 188	52 637
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		5 946	5 733
Juste valeur des instruments financiers dérivés	29	8 120	7 516
Immobilisations corporelles	14	381	362
Écarts d'acquisition	15	744	746
Actifs incorporels	15	480	397
Créances de clients, de négociants et de courtiers		2 909	2 578
Actifs divers	16	2 113	2 071
		20 693	19 403
		145 301	132 138
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	5 et 17		
Particuliers		34 112	34 609
Entreprises et administrations publiques		41 985	36 698
Institutions de dépôts		5 463	3 638
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC		225	225
		81 785	75 170
Autres passifs			
Acceptations		5 946	5 733
Engagements afférents à des titres vendus à découvert		18 292	13 221
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat		12 513	12 736
Juste valeur des instruments financiers dérivés	29	6 631	5 947
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers		3 131	3 017
Passifs divers	19	6 563	6 623
		53 076	47 277
Débetures subordonnées	20	2 033	2 017
Participations sans contrôle	21	1 199	1 197
Capitaux propres			
Actions privilégiées	22	1 089	1 089
Actions ordinaires	22	1 804	1 729
Surplus d'apport	24	66	48
Bénéfices non répartis		4 081	3 515
Autres éléments cumulés du résultat étendu		168	96
		7 208	6 477
		145 301	132 138

Louis Vachon
Président et chef de la direction

Paul Gobeil
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 octobre

Notes

2010

2009

Revenus d'intérêts

Prêts	1 924	2 029
Valeurs mobilières disponibles à la vente	216	399
Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation	748	756
Dépôts auprès d'institutions financières	5	12
	2 893	3 196

Frais d'intérêts

Dépôts	599	820
Débitures subordonnées	100	102
Divers	282	308
	981	1 230

Revenu net d'intérêts	1 912	1 966
------------------------------	--------------	--------------

Revenus autres que d'intérêts

Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	268	267
Commissions de courtage en valeurs mobilières	301	282
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	229	230
Revenus (pertes) de négociation	7 (78)	12
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	113	(97)
Commissions sur cartes de crédit	42	37
Commissions sur prêts	168	140
Revenus d'assurances	121	117
Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie	146	119
Revenus de titrisation	11 289	351
Revenus de change	109	110
Services fiduciaires et fonds communs de placement	374	327
Divers	284	270
	2 366	2 165

Revenu total	4 278	4 131
---------------------	--------------	--------------

Dotations aux pertes sur créances	5 144	305
	4 134	3 826

Charges d'exploitation

Salaires et avantages sociaux	1 624	1 538
Frais d'occupation	180	192
Technologie	364	390
Communications	71	76
Honoraires professionnels	205	180
Divers	367	286
	2 811	2 662

Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle

Charge d'impôts	26 221	252
-----------------	--------	-----

	1 102	912
--	--------------	------------

Participations sans contrôle	21 68	58
------------------------------	-------	----

Bénéfice net	1 034	854
---------------------	--------------	------------

Dividendes sur actions privilégiées	22 63	59
-------------------------------------	-------	----

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	971	795
---	------------	------------

Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	27	
---	-----------	--

Moyen – de base	162 054	160 263
-----------------	---------	---------

Moyen – dilué	163 337	160 901
---------------	---------	---------

Bénéfice par action ordinaire (en dollars)	27	
---	-----------	--

de base	5,99	4,96
---------	------	------

dilué	5,94	4,94
-------	------	------

Dividendes par action ordinaire (en dollars)	22 2,48	2,48
---	----------------	-------------

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 octobre

	2010	2009
Bénéfice net	1 034	854
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	(124)	(185)
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes de change sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	1	–
Incidence de la couverture des gains (pertes) nets de change sur conversion	92	156
Reclassement dans les résultats nets de l'incidence de la couverture des (gains) pertes de change sur conversion	(2)	–
Variation nette des gains (pertes) de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	(33)	(29)
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	171	265
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(110)	(94)
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des opérations de couverture de juste valeur	61	171
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	50	62
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	(6)	(46)
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	44	16
Total des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	72	158
Total du résultat étendu	1 106	1 012

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat étendu est présentée dans le tableau suivant :

Exercice terminé le 31 octobre

	2010	2009
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	(7)	(8)
Incidence de la couverture des gains (pertes) nets de change sur conversion	30	63
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	71	118
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(48)	(41)
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	22	22
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	(2)	(21)
Total de la charge d'impôts	66	133

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 octobre	Notes	2010	2009
Actions privilégiées au début		1 089	774
Émissions d'actions privilégiées, séries 24 et 26	22	–	315
Actions privilégiées à la fin		1 089	1 089
Actions ordinaires au début		1 729	1 656
Émissions d'actions ordinaires			
Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions		29	29
Régime d'options d'achat d'actions		44	42
Autres		2	2
Actions ordinaires à la fin	22	1 804	1 729
Surplus d'apport au début		48	31
Charge au titre des options d'achat d'actions	24	14	13
Options d'achat d'actions levées		(7)	(6)
Autres		11	10
Surplus d'apport à la fin		66	48
Bénéfices non répartis au début		3 515	3 110
Bénéfice net		1 034	854
Dividendes			
actions privilégiées	22	(63)	(59)
actions ordinaires	22	(402)	(398)
Frais d'émission d'actions et autres, déduction faite des impôts		(3)	8
Bénéfices non répartis à la fin		4 081	3 515
Autres éléments cumulés du résultat étendu au début, déduction faite des impôts		96	(62)
Variation nette des gains (pertes) de change non réalisés,			
déduction faite des opérations de couverture		(33)	(29)
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles			
à la vente, déduction faite des opérations de couverture de juste valeur		61	171
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments financiers dérivés désignés			
comme élément de couverture des flux de trésorerie		44	16
Autres éléments cumulés du résultat étendu à la fin, déduction faite des impôts		168	96
Capitaux propres		7 208	6 477

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS ET AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS

Au 31 octobre	2010	2009
Bénéfices non répartis	4 081	3 515
Autres éléments cumulés du résultat étendu, déduction faite des impôts		
Gains (pertes) de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	(133)	(100)
Gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente,		
déduction faite des opérations de couverture de juste valeur	93	32
Gains (pertes) sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément		
de couverture des flux de trésorerie	208	164
	168	96
Total	4 249	3 611

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 octobre

	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 034	854
Ajustements pour :		
Dotations aux pertes sur créances	144	305
Amortissement des immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	122	112
Baisse de valeur d'un actif incorporel	2	–
Impôts futurs	2	70
Redressement relatif au change pour les débentures subordonnées	(3)	(5)
Pertes (gains) sur cession de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	(122)	60
Charges pour baisses de valeur durables	9	37
Gains tirés des titrisations et des autres cessions de créances, montant net	(233)	(302)
Charge au titre des options d'achat d'actions	14	13
Variation des intérêts à payer	(73)	(123)
Variation des intérêts et dividendes à recevoir	27	52
Variation des impôts à payer	(180)	246
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, montant net	15	(360)
Variation des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation	(6 319)	(3 089)
Cotisations excédentaires à la charge des régimes de retraite des employés	–	(192)
Variation des créances de clients, de négociants et de courtiers	(331)	(305)
Variation des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	114	628
Variation des autres éléments	301	1 630
	(5 477)	(369)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation des dépôts	6 615	(852)
Émissions d'actions ordinaires	68	67
Émissions d'actions privilégiées	–	315
Rachat de débentures subordonnées	–	(250)
Frais d'émission d'actions	–	(10)
Dividendes versés sur actions ordinaires	(330)	(373)
Dividendes versés sur actions privilégiées	(63)	(56)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	5 071	(2 608)
Variation des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	(223)	5 585
Variation des autres éléments	393	(250)
	11 531	1 568
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation des dépôts auprès d'institutions financières donnés en nantissement	(185)	136
Variation des prêts (excluant la titrisation)	(8 998)	(5 302)
Produit des nouveaux actifs titrisés et des autres cessions de créances	4 753	4 101
Échéance d'actifs titrisés	(450)	–
Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente	(17 565)	(42 067)
Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente	19 719	40 634
Variation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	(3 241)	231
Variation nette d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(226)	(228)
	(6 193)	(2 495)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(139)	(1 296)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 170	3 466
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 031	2 170
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	261	296
Dépôts auprès d'institutions financières	2 013	1 932
Moins : montant donné en nantissement	(243)	(58)
	2 031	2 170
Informations supplémentaires		
Intérêts payés	1 054	1 353
Impôts payés sur les bénéfices	493	50

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars)

NOTE 1

ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit que, à moins d'indication contraire du Surintendant des institutions financières du Canada (le Surintendant), les états financiers consolidés doivent être dressés selon les principes comptables généralement reconnus (les PCGR) du Canada.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et qu'elle formule des hypothèses à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du bénéfice, et de divers renseignements connexes. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses comprennent les provisions pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, la baisse de valeur durable des valeurs mobilières disponibles à la vente, la comptabilisation des opérations de titrisation et des entités à détenteurs de droits variables, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels, la dépréciation des actifs à long terme, les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, les impôts sur les bénéfices et la provision pour éventualités. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de toutes les filiales et des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont la Banque est le principal bénéficiaire, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés.

Les EDDV sont des entités dans lesquelles les détenteurs des investissements en instruments de capitaux propres à risque ne détiennent pas une participation financière leur conférant le contrôle, ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien subordonné supplémentaire d'autres parties. La note d'orientation concernant la comptabilité n°15 intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15) du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire; celui-ci est défini comme la partie qui assume la majorité des pertes prévues ou obtient la majorité des rendements résiduels prévus découlant des activités de l'EDDV, ou les deux.

Les placements dans les sociétés satellites, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, sont comptabilisés à la valeur de consolidation et présentés dans les *Actifs divers* du bilan consolidé. La quote-part du bénéfice (perte) de ces sociétés revenant à la Banque est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts – Divers* de l'état consolidé des résultats.

La méthode de consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule est consolidée la quote-part revenant à la Banque des actifs, des passifs, des revenus et des charges.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises de la Banque et de ses succursales et filiales intégrées, sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux d'origine. Les revenus et les charges libellés en devises sont, quant à eux, convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains et les pertes de change résultant des opérations dans des succursales et des filiales intégrées sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à l'exception des gains et des pertes non réalisés sur leurs valeurs mobilières disponibles à la vente, qui sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat étendu*.

Tous les éléments d'actif et de passif libellés en devises des succursales et filiales étrangères autonomes sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les charges de ces établissements étrangers sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion des états financiers des succursales et des filiales autonomes, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts, sont comptabilisés dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* du bilan consolidé. Lorsqu'il y a réduction de l'investissement net, une fraction appropriée de ces gains ou pertes de change cumulés est reclassée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

NOTE 1 ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Classement et évaluation des instruments financiers

Le cadre comptable relatif aux instruments financiers exige que tous les actifs et les passifs financiers soient classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de négociation, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus ou non détenus à des fins de négociation. Les titres de créances qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés comme prêts et créances et la dépréciation est déterminée en fonction du même modèle que celui utilisé pour les prêts. Les prêts et créances que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme doivent être classés comme étant détenus à des fins de négociation, tandis que les prêts et créances pour lesquels la Banque pourrait ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour des motifs autres que la détérioration du crédit, doivent être classés comme disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception de certains titres de participation disponibles à la vente non cotés sur un marché actif qui sont comptabilisés au coût et des éléments classés dans les catégories suivantes qui sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et passifs financiers non détenus à des fins de négociation.

En vertu de l'option juste valeur, il est aussi permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de négociation. Les instruments financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le Surintendant a émis des directives limitant les circonstances dans lesquelles cette option peut être utilisée. La Banque peut recourir à cette option dans les cas suivants :

- lorsque l'utilisation de cette option, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait du fait que des actifs financiers ou des passifs financiers sont évalués sur des bases différentes et si les justes valeurs sont fiables; ou
- lorsque la gestion et l'évaluation d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie documentée de la Banque en matière de gestion des risques ou d'investissement, et que l'information est communiquée à la haute direction sur cette base et si les justes valeurs sont fiables. À cet égard, la Banque peut recourir à l'option juste valeur si elle a instauré par écrit une stratégie de gestion des risques afin de gérer ensemble le groupe des instruments financiers sur la base de la juste valeur, et peut démontrer que des risques financiers importants sont éliminés ou sensiblement réduits et si les justes valeurs sont fiables; ou
- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs produits dérivés incorporés qui modifieraient de manière sensible les flux de trésorerie issus de ces instruments financiers, et qui autrement seraient bifurqués et comptabilisés séparément.

Reclassement des instruments financiers

Un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme étant détenu à des fins de négociation, peut être reclassé hors de la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de négociation dans des situations exceptionnelles si cet actif financier n'est plus détenu en vue d'être vendu à court terme. L'actif financier doit être reclassé à sa juste valeur à la date de reclassement et cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût après amortissement, selon le cas.

Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières

Ces postes comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les montants donnés en nantissement. La trésorerie regroupe l'encaisse, les billets de banque et les pièces de monnaie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières – incluant les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets – ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées comme détenues à des fins de négociation, ni détenues jusqu'à leur échéance, ni classées dans la catégorie prêts et créances, sont classées dans les valeurs mobilières disponibles à la vente. La Banque comptabilise les opérations sur les valeurs mobilières disponibles à la vente à la date de transaction et les coûts de transaction sont capitalisés.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur, à l'exception de certains titres de participation pour lesquels il n'existe pas de prix coté sur un marché actif et qui sont donc présentés au coût.

Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés, déduction faite des impôts et dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*. Au moment de la disposition, ces gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

NOTE 1 ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

L'amortissement des primes et escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Banque tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport à son coût ou à son coût après amortissement, la durée de cette baisse, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Banque de conserver le placement pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de sa juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur en deçà de son coût ou de son coût après amortissement, la perte cumulée des *Autres éléments cumulés du résultat étendu* est reclassée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les pertes de valeurs comptabilisées aux résultats à l'égard d'un titre de créances classé comme étant disponible à la vente doivent être reprises aux résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation

Les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation sont généralement acquises en vue de leur revente à court terme ou font partie de portefeuilles d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. La Banque comptabilise les opérations sur les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation sont comptabilisées à leur juste valeur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans l'état consolidé des résultats, s'il y a lieu. Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque achète des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et elle vend des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de rachat. La Banque comptabilise ces opérations à la date de règlement. Les conventions de revente et les conventions de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties. Elles sont comptabilisées dans le bilan consolidé, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts sur les conventions de revente et les frais d'intérêts sur les conventions de rachat sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Prêts

Les prêts incluant les frais de transaction directement attribuables à leur octroi, autres que les prêts classés ou désignés à des fins de négociation, sont présentés au bilan consolidé, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts classés ou désignés comme détenus à des fins de négociation sont comptabilisés à la juste valeur.

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré douteux lorsque la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, les prêts sont classés à titre de prêts douteux sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. Dans tous les cas, les prêts sont considérés douteux après 180 jours de retard sauf s'ils sont assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien, auquel cas ils sont douteux après 365 jours de retard. Les prêts cessent d'être classés comme douteux lorsque le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré à la date prévue et que tous les paiements de capital et d'intérêts en souffrance ont été recouverts. Les créances sur cartes de crédit sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la constatation des intérêts cesse et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à leur valeur de réalisation estimative, par la radiation totale ou partielle du prêt ou par la constitution d'une provision pour pertes sur créances.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux et destinés à la vente sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur, dont sont soustraits les frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont mesurés initialement est comptabilisé dans les *Dotations aux pertes sur créances*. Pour toute variation ultérieure de leur juste valeur, les gains et les pertes sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les gains ne doivent pas excéder les pertes de valeur constatées après la date de saisie. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Divers* de l'état consolidé des résultats.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux, qui seront détenus et utilisés, sont évalués à leur juste valeur à la date de saisie. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur cette juste valeur est comptabilisé dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats. Subséquemment à la date de saisie, ces biens sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles et selon les règles comptables y afférentes.

NOTE 1 ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les commissions de montage de prêts, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement du prêt et sont reportées pour être amorties par imputation dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Les frais directs engagés relativement au montage de prêts sont déduits des commissions reçues sur ces montages de prêts. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement reçoivent le même traitement comptable : elles sont amorties par imputation aux *Revenus d'intérêts* sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* pendant la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, à moins que le rendement de tout prêt retenu par la Banque soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie par imputation aux *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont comptabilisés dans les *Commissions sur prêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'ils sont gagnés. L'amortissement des commissions, s'il y a lieu, est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit en date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux instruments financiers dérivés, aux titres de substituts de prêts et à d'autres instruments de crédit comme les acceptations, les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. Elles comprennent les provisions spécifiques pour prêts douteux et la provision générale pour risque de crédit. Les provisions pour pertes sur créances sont augmentées des dotations aux pertes sur créances comptabilisées à l'état consolidé des résultats et réduites des radiations, déduction faite des recouvrements.

Les provisions spécifiques sont comptabilisées afin de constater les pertes estimatives pour les prêts classés comme douteux. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques comprennent les prêts aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, les entités publiques et les institutions financières. Le risque de crédit pour ces portefeuilles est évalué individuellement et de façon continue et la Banque constitue une provision spécifique aussitôt qu'un prêt est considéré comme douteux. Les prêts de ces portefeuilles sont radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été déployés en vain, ou lorsque l'emprunteur est en faillite, que la liquidation est en cours et que les soldes dus ne sont pas susceptibles d'être recouverts. Les prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et les prêts à certaines petites entreprises, sont composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui sont gérés ensemble, à l'égard desquels des provisions spécifiques sont établies en fonction de l'expérience passée en matière de radiations nettes. Les prêts aux particuliers sans actifs en garantie dont tous les signataires ont fait faillite sont radiés systématiquement.

La provision générale attribuée pour risque de crédit reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été précisément classée parmi les prêts douteux. Ce montant est établi par l'application des facteurs de pertes prévues aux prêts en circulation et aux engagements de crédit. La provision générale attribuée au portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, sur la base d'une analyse statistique de l'évolution des pertes en fonction du type de prêt à laquelle est ajouté un montant additionnel qui tient compte du délai de repérage et du risque de migration. Pour les prêts aux particuliers, la provision générale est fonction de paramètres spécifiques par produit et aucun délai de repérage n'est calculé. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique de l'évolution des pertes au cours d'un cycle économique. La provision générale non attribuée pour risque de crédit reflète l'estimation par la direction des pertes probables du portefeuille qui ne sont pas visées par la provision générale attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, de l'expérience récente en matière de pertes sur créances et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit, et ce, au moment où la provision générale est établie à la date du bilan consolidé. Cette provision reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation. Elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas la provision générale attribuée.

Titrisation d'actifs

La Banque effectue des opérations de titrisation sur des prêts hypothécaires résidentiels et des créances sur cartes de crédit, en vendant ces créances à des fiduciaires qui émettent des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de vente lorsque la Banque est réputée avoir abandonné le contrôle sur les actifs vendus et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. Les critères suivants doivent être réunis pour que le contrôle soit considéré comme abandonné :

- les actifs cédés sont isolés de ceux de la Banque, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre;
- l'acheteur possède le droit de nantir ou d'échanger les actifs reçus ou, si l'acheteur est une structure d'accueil admissible conformément à la définition donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 de l'ICCA intitulée *Cessions de créances* (NOC-12), chaque investisseur dans la structure d'accueil admissible possède le droit de vendre ou de nantir sa participation dans la structure; et
- la Banque ne conserve pas de contrôle effectif sur les actifs cédés.

Si ces critères ne sont pas tous réunis, la vente est considérée comme un emprunt garanti, les actifs demeurent au bilan consolidé de la Banque et le produit est comptabilisé comme un passif.

NOTE 1 ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dans le cadre des opérations de titrisation, la Banque peut conserver certains droits sur les créances titrisées et ces droits peuvent comprendre des titres subordonnés, des droits relatifs aux intérêts futurs excédentaires et, dans certains cas, un compte de réserve. Le gain ou la perte issu des opérations de titrisation, déduction faite des frais de transaction, est comptabilisé dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats. Le gain ou la perte enregistré à la vente de créances dépend en partie de la répartition de la valeur comptable antérieure des créances entre les actifs vendus et les droits conservés. Cette répartition est calculée à partir de la juste valeur relative à la date de la cession. La juste valeur tient compte des cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles. Cependant, puisqu'il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, la Banque en estime la juste valeur initiale et ultérieure en se fondant principalement sur la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus en fonction des hypothèses clés quant à la durée de vie moyenne pondérée, aux pertes sur créances prévues, au taux de remboursement anticipé, à la marge excédentaire anticipée (déduction faite des pertes sur créances prévues) et du taux d'actualisation en fonction des risques encourus.

Les droits conservés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés avec les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* dans le bilan consolidé. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*. S'il existe une indication objective de dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur, la perte cumulée portée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* est reclassée dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente* de l'état consolidé des résultats.

La Banque cède généralement les créances sur une base de gestion complète. À la cession, un passif de gestion est constaté dans le bilan consolidé et comptabilisé à l'état consolidé des résultats sur la durée des créances cédées. Ce passif de gestion est présenté dans les *Passifs divers* du bilan consolidé.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre des acceptations est comptabilisée comme élément de passif dans le bilan consolidé. En contrepartie, le recours éventuel de la Banque contre les clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immeubles, le matériel et mobilier, les améliorations locatives et les équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-acquisition sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et sont amortis en fonction de leur durée estimative d'utilisation, selon les méthodes et aux taux présentés dans le tableau suivant. Les terrains sont comptabilisés au coût.

	Méthodes	Taux
Immeubles	(a) ou (b)	2 % à 14 %
Matériel et mobilier	(a) ou (b)	10 % à 50 %
Améliorations locatives	(a)	(c)
Équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	(a)	(c)

(a) Amortissement linéaire.

(b) Amortissement dégressif.

(c) Période d'amortissement correspondant au moindre de la durée de vie utile ou de la durée du bail plus la première option de renouvellement, s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'une évaluation pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il est possible que leur valeur comptable ne soit pas recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède les flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la cession éventuelle de l'actif. Une perte de valeur égale au montant de l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur serait alors comptabilisée à l'état consolidé des résultats.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. L'excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises représente l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition consiste en une comparaison de la valeur comptable de l'unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition attribué, et de sa juste valeur. Une unité d'exploitation est soit un secteur d'activité, soit une composante du secteur. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation (y compris l'écart d'acquisition attribué) dépasse sa juste valeur, la dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, en fonction de la juste valeur de l'actif et du passif de l'unité d'exploitation. Toute perte de valeur de l'écart d'acquisition est comptabilisée à l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

NOTE 1 ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les actifs incorporels de la Banque résultant d'acquisitions de filiales ou de groupes d'actifs sont principalement composés de contrats de gestion et sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. Comme la plupart de ces actifs ont une durée de vie utile indéfinie et qu'ils sont donc non amortissables, ils sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur de l'actif incorporel et de sa valeur comptable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisé à l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation est déterminée. Certains actifs incorporels, dont les logiciels, qui ont une durée de vie utile déterminable, sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, laquelle varie entre quatre et dix ans. Les actifs incorporels amortissables font l'objet d'une évaluation pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il est possible que leur valeur comptable ne soit pas recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède les flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la cession éventuelle de l'actif. Une perte de valeur égale au montant de l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur serait alors comptabilisée à l'état consolidé des résultats.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif financier reflète l'obligation de la Banque de livrer des titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents à des titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au passif du bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Charge d'impôts

La Banque pourvoit à la charge d'impôts selon la méthode axée sur le bilan. Elle établit les montants des actifs et des passifs d'impôts futurs en fonction des écarts entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, conformément aux lois fiscales et aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à la date de résorption des écarts. Les actifs d'impôts futurs représentent des avantages fiscaux reliés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son revenu imposable des exercices ultérieurs. Une provision pour moins-value est établie au besoin afin de ramener les actifs d'impôts futurs au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Aucune charge pour impôts futurs n'est constituée pour la partie des *Bénéfices non répartis* des filiales étrangères qui est réinvestie de façon permanente.

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses affaires, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'actif alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés au passif du bilan consolidé.

Instruments financiers dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier ou d'un autre contrat, dont les caractéristiques sont semblables à celles d'un dérivé. Dans son ensemble, l'instrument financier ou le contrat est considéré comme un instrument hybride comprenant un contrat hôte et un instrument financier dérivé incorporé.

Un dérivé incorporé est bifurqué et comptabilisé séparément si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

Les instruments financiers dérivés incorporés sont classés avec le contrat hôte dans le bilan consolidé et ils sont évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Pour les dépôts dont le rendement est fonction de la gestion de portefeuille, les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés au *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

NOTE 1 ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture

Politique

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'élément de couverture. La comptabilité de couverture permet de s'assurer que les gains, pertes, produits et charges, qui se compensent, sont comptabilisés dans le *Bénéfice net* de la même ou des mêmes périodes.

Documentation

Au moment de la mise en place de la relation de couverture, la Banque désigne et documente en bonne et due forme chaque relation de couverture par une description de l'objectif propre à la gestion du risque et de la stratégie de couverture suivie. La documentation présente l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques faisant l'objet de la couverture, l'élément de couverture utilisé, la nature du ou des risques gérés, la durée prévue de la relation de couverture, la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture ainsi que la méthode de mesure de l'inefficacité de la relation de couverture. À la mise en place de la couverture, et pendant toute sa durée, la Banque s'assure que la relation de couverture est efficace et conforme à son objectif et à sa stratégie de gestion des risques documentés initialement. Lorsque la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change d'un investissement net dans un établissement étranger autonome.

Couverture de la juste valeur

Dans le cadre de la couverture de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt afin de couvrir les variations de la juste valeur de l'élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, de même que la variation de la juste valeur de l'élément de couverture. La partie inefficace en découlant est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Si la relation de couverture ne s'avère plus efficace ou si l'élément de couverture est réglé, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur. Les montants comptabilisés antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance. Dans ce cas, les ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Couverture des flux de trésorerie

Dans le cadre de la couverture des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif financier assorti d'un taux variable. La Banque utilise également des swaps à rendement total afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés au régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR). Certains de ces swaps sont désignés dans le cadre de relations de couverture des flux de trésorerie contre une portion de l'obligation non comptabilisée du régime d'UAR. La partie efficace des variations de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les montants comptabilisés dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne répond plus aux conditions d'une couverture efficace, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les montants inscrits antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* sont reclassés dans l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats.

Couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome

Des instruments financiers dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements étrangers autonomes dont les activités sont libellées dans une monnaie autre que le dollar canadien. La partie efficace des gains et des pertes sur l'élément de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

NOTE 1 ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Garanties

En vertu de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'ICCA intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14), une garantie est un contrat (y compris un engagement d'indemnisation) qui pourrait obliger le garant à faire des paiements (sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, d'actions propres de l'entité ou de prestations de service) au bénéficiaire en raison : a) du changement d'un taux d'intérêt, du prix d'une valeur mobilière ou d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice ou d'une autre variable, y compris la réalisation ou non d'un événement déterminé, qui est lié à un actif, à un passif ou à un titre de capitaux propres du bénéficiaire de la garantie; b) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par un tiers; ou c) du défaut, par un tiers, de rembourser sa dette à la date où celle-ci devient exigible.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution de garanties qui satisfont à la définition de la NOC-14. Aucune autre évaluation à la juste valeur n'est requise par la suite, sauf si la garantie financière est considérée comme un instrument financier dérivé.

Produits et charges d'assurance

Les primes diminuées des réclamations et la variation des passifs actuariels sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Biens administrés et biens sous gestion

La Banque administre et gère des biens qui sont détenus par des clients et ne sont pas inscrits dans le bilan consolidé. Elle perçoit des commissions de gestion en contrepartie de ses services de gestion de placement et de fonds communs de placement. La Banque perçoit aussi des commissions d'administration en contrepartie de ses services de fiducie, de gestion de patrimoine et de garde de valeurs. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats au fur et à mesure que les services sont rendus.

Avantages sociaux futurs

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des salariés. Ces régimes à prestations déterminées sont des régimes capitalisés. La Banque offre également à ses employés certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi (avantages autres que les prestations de retraite) qui sont généralement non capitalisés. Ces prestations comprennent l'assurance maladie, l'assurance-vie et l'assurance dentaire. Les employés admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite sont ceux qui prennent leur retraite à certains âges établis. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui reçoivent des prestations d'invalidité à long terme et de congé de maternité.

Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relative aux prestations de retraite ainsi que celle des avantages postérieurs au départ à la retraite, sont basées sur la méthode de la répartition des prestations au prorata des services, qui tient compte des hypothèses les plus probables selon la direction en ce qui a trait à l'évolution future des niveaux des salaires, à la croissance d'autres coûts, à l'âge du départ à la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation. L'hypothèse à l'égard des taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de rendement de titres obligataires de sociétés de qualité supérieure. Dans le cadre du calcul du rendement prévu à long terme des actifs du régime, utilisé aux fins de la détermination de la charge de retraite, la plupart des titres à revenu fixe des régimes sont évalués à la juste valeur alors que les titres de participation et autres actifs sont évalués à une valeur liée au marché. Cette valeur est fondée sur la reconnaissance des variations de la juste valeur des actifs sur une période de trois ans.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi selon la somme des éléments suivants : le coût des prestations de retraite constituées au titre des services de l'année en cours, les intérêts théoriques sur l'obligation au titre des prestations constituées, le rendement prévu à long terme des actifs des régimes basé sur la juste valeur ou une valeur liée au marché, l'amortissement des gains et pertes actuariels nets et l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés. L'excédent cumulatif des cotisations aux régimes de retraite sur les montants inscrits à titre de charge est constaté dans les *Actifs divers* du bilan consolidé, et les autres coûts cumulés des avantages postérieurs au départ à la retraite, déduction faite des déboursés, sont constatés dans les *Passifs divers* du bilan consolidé.

NOTE 1 ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications. La portion du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette qui excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs du régime (valeur liée au marché pour certains actifs), selon le plus élevé des deux, est amortie sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Cette durée résiduelle moyenne varie de 8 à 12 ans selon le régime. Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux entraîne à la fois une compression et un règlement des obligations découlant de ce régime, la compression est comptabilisée avant le règlement.

Régimes de rémunération à base d'actions

La Banque dispose de plusieurs types de régimes de rémunération sous forme d'actions : le régime d'options d'achat d'actions (options), le régime de droits à la plus-value des actions (DPVA), le régime d'unités d'actions différées (UAD), le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR), le régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP), le régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale, et le régime d'acquisition d'actions des employés.

Dans le cadre de son régime d'options, la Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation des options octroyées depuis le 1^{er} novembre 2002. La juste valeur de ces options est évaluée à la date d'attribution au moyen d'une variante du modèle Black & Scholes. Ce coût est constaté sur une base linéaire sur la période d'acquisition de quatre ans, en tant qu'augmentation des *Salaires et avantages sociaux* et du *Surplus d'apport*. Lorsque les options sont levées, le montant du *Surplus d'apport* est crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé. Le produit reçu des employés au moment de la levée de ces options est également crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé.

Les DPVA sont comptabilisés à la valeur intrinsèque en évaluant, sur une base continue et jusqu'à ce qu'ils soient exercés, l'excédent du cours du marché de l'action ordinaire de la Banque sur le prix d'exercice du droit. L'obligation qui résulte de la variation du cours du marché de l'action est portée aux résultats graduellement sur la période d'acquisition de quatre ans, et la somme correspondante est constatée dans les *Passifs divers* du bilan consolidé. À l'expiration du délai d'acquisition des droits et jusqu'à l'exercice des DPVA, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action est comptabilisée dans les *Salaires et avantages sociaux* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle les variations surviennent. Lorsqu'un DPVA est exercé, la Banque verse en espèces le montant correspondant à l'appréciation du cours de l'action depuis la date d'octroi.

L'obligation qui résulte de l'octroi d'une UAD, d'une UAR et d'une UAP, est généralement portée aux résultats graduellement sur la période d'acquisition, et la somme correspondante est constatée dans les *Passifs divers* du bilan consolidé. Pour les régimes des UAD et des UAR, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action et aux dividendes versés sur les actions ordinaires de ces régimes est comptabilisée dans les *Salaires et avantages sociaux* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle les variations surviennent. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date. Pour le régime des UAP, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le rendement relatif au critère de performance, et la variation du montant de l'obligation attribuable aux dividendes versés sur les actions ordinaires du régime, sont comptabilisées dans les *Salaires et avantages sociaux* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle les variations surviennent. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance. Celui-ci est basé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice des banques du S&P/TSX.

Le coût de rémunération associé aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite à la date d'attribution est constaté immédiatement à la date d'attribution. Le coût de rémunération associé aux attributions octroyées aux employés qui deviendront admissibles au départ à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits est constaté sur la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite.

Pour tous ces régimes, les annulations et extinctions des droits sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles se produisent.

La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques relatifs à certains de ces régimes. La charge de rémunération pour ces régimes, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, est constatée dans l'état consolidé des résultats.

Les cotisations de la Banque au Régime d'acquisition d'actions des employés sont inscrites à titre de charges dès qu'elles sont engagées.

Chiffres comparatifs

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2010.

NOTE 2

MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Passage aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes devront présenter leur information financière selon les IFRS pour les exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. La Banque adoptera les IFRS en date du 1^{er} novembre 2011. Elle présentera ses états financiers consolidés pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2012 selon les IFRS et présentera des données comparatives selon les IFRS pour l'exercice 2011, y compris un bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} novembre 2010.

Afin de se préparer à la conversion aux IFRS, la Banque a élaboré un projet à l'échelle de l'entreprise, mis sur pied une équipe spécialisée et établi une structure formelle de gouvernance. La Banque a mis en œuvre un plan détaillé du projet, elle a évalué les ressources qui seront nécessaires à sa réalisation et poursuit la formation du personnel, de la haute direction et des membres du conseil d'administration. À ce jour, le projet se déroule comme prévu et les activités liées à l'opérationnalisation du passage aux IFRS ont démarré.

Première application des IFRS

L'adoption des IFRS exigera que la Banque suive les recommandations de l'IFRS 1 intitulée *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1), laquelle prescrit généralement qu'une entité doit appliquer de manière rétrospective toutes les normes IFRS au moment de la transition, soit le 1^{er} novembre 2010 pour la Banque. Dans le cas où une norme est appliquée de manière rétrospective, le bilan consolidé d'ouverture sera présenté comme si les normes IFRS avaient toujours été appliquées et les différences entre les PCGR du Canada et les IFRS seront reflétées dans les bénéfices non répartis d'ouverture selon les IFRS. Cependant, l'IFRS 1 prescrit aussi certaines exceptions obligatoires à l'application rétrospective de certaines normes IFRS et permet des exemptions facultatives à cette exigence à l'égard d'autres normes IFRS. Pour la Banque, les exemptions facultatives importantes sont les suivantes : i) avantages du personnel, ii) désignation d'instruments financiers, iii) écarts de conversion et iv) regroupements d'entreprises. L'application de certaines de ces exemptions aura une incidence également sur les bénéfices non répartis d'ouverture selon les IFRS, et pourrait avoir une incidence sur les résultats des périodes suivant la transition aux IFRS. Un sommaire des principales exemptions facultatives est présenté ci-après.

Avantages du personnel

En ce qui concerne les gains ou pertes actuariels liés aux avantages sociaux, deux options sont offertes à la Banque lors du passage aux normes IFRS : soit de comptabiliser tous les gains ou pertes non amortis en date du 1^{er} novembre 2010 dans les bénéfices non répartis, soit de calculer la charge depuis la mise en place des régimes de la Banque comme si la charge avait toujours été calculée selon les exigences de la norme IFRS sur les avantages du personnel. La Banque a l'intention de se prévaloir de la première option.

Désignation des instruments financiers

IFRS 1 offre la possibilité à la date de transition de désigner irrévocablement tout instrument financier détenu à des fins de négociation à condition que certains critères soient rencontrés à cette date. La Banque a l'intention de se prévaloir de cette option.

Écarts de conversion

IFRS 1 offre la possibilité d'imputer les écarts de conversion cumulatifs des devises aux bénéfices non répartis. La Banque prévoit se prévaloir de cette exemption facultative.

Regroupements d'entreprises

IFRS 1 offre la possibilité d'appliquer de façon prospective la norme portant sur les regroupements d'entreprises. La Banque prévoit se prévaloir de cette exemption facultative pour ne pas retraiter les acquisitions d'entreprises conclues avant la date de transition.

La Banque est toujours en processus d'analyse de la plupart de ces exemptions offertes par IFRS 1 et n'a pas encore pris de décisions finales à l'égard de toutes ces exemptions. En mars 2010, le BSIF a publié un préavis intitulé *Passage des entités fédérales aux Normes internationales d'information financière (IFRS)*. Le BSIF offre aux banques la possibilité d'absorber progressivement, soit sur cinq trimestres, la plupart des incidences négatives que la conversion aux IFRS aura sur les bénéfices non répartis aux fins du calcul du capital réglementaire.

Principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS

La Banque a déjà cerné les différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS en vigueur qui engendreront des ajustements au bilan d'ouverture et aux bénéfices non répartis au moment de la transition. Les normes actuelles susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque comprennent, entre autres, celles qui portent sur i) la décomptabilisation des instruments financiers, ii) la consolidation, iii) les avantages du personnel, iv) la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente, et v) les regroupements d'entreprises. Un sommaire de ces principales différences est présenté à la page suivante.

NOTE 2 MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Décomptabilisation des instruments financiers

Les critères actuels de décomptabilisation des actifs financiers selon les IFRS diffèrent sensiblement de ceux retenus par les PCGR du Canada. Actuellement, et selon les PCGR du Canada, la Banque décomptabilise les actifs financiers selon un modèle fondé sur le contrôle et la forme juridique. Selon les IFRS, la décomptabilisation est soumise à des critères plus restrictifs, qui reposent en grande partie sur la notion de transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés. La Banque appliquera de manière rétrospective les exigences relatives à la décomptabilisation, et elle prévoit que plusieurs transferts d'actifs financiers qui étaient admissibles à la décomptabilisation selon les PCGR du Canada ne le seront plus selon les IFRS. Par exemple, la Banque ne prévoit pas que les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) seront admissibles à la décomptabilisation selon les IFRS. Ces prêts hypothécaires seront alors présentés au bilan consolidé d'ouverture IFRS au 1^{er} novembre 2010, ce qui aura pour effet d'augmenter le total des actifs et des passifs. De plus, étant donné que ces transactions représentent des opérations de financement, la Banque ne réalisera plus de gain de titrisation à la vente de ces prêts hypothécaires dans le cadre du programme OHC. À la transition, soit le 1^{er} novembre 2010, le solde d'ouverture des bénéfices non répartis selon les IFRS reflètera l'incidence de la comptabilisation des transactions antérieures comme des opérations de financement au lieu des opérations de vente. De plus, dans son préavis publié en mars dernier, le BSIF a précisé que ces prêts hypothécaires assurés qui auront été titrisés avant le 31 mars 2010 dans le cadre du programme OHC n'auront pas d'incidence sur le ratio de levier financier.

Consolidation

Les PCGR du Canada exigent la consolidation des entités à droits variables (EDDV) par leur principal bénéficiaire, c'est-à-dire celui qui assume la majorité des pertes prévues ou obtient la majorité des rendements résiduels prévus découlant des activités de l'EDDV, ou les deux. De plus, les PCGR du Canada prévoient une exemption à la consolidation des structures d'accueil désignées admissibles selon certaines conditions, alors que cette exemption est absente des IFRS. Selon les IFRS, la consolidation de ces entités appelées entités *ad hoc* est requise, basée sur l'application du principe de contrôle. La Banque pourrait devoir consolider de nouvelles entités *ad hoc* qui ne l'auront pas été avant la date de transition aux IFRS pour la Banque. La consolidation de ces nouvelles entités pourrait alors entraîner une hausse de l'actif et du passif et des participations sans contrôle au bilan consolidé de la Banque.

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des salariés. Selon les PCGR du Canada, le coût des services passés est amorti sur la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés alors qu'en vertu des IFRS, le coût des services passés acquis est constaté immédiatement à l'état des résultats. Après la transition, la Banque devra choisir entre constater les écarts actuariels immédiatement à l'état consolidé des résultats ou à l'état consolidé du résultat étendu, ou continuer d'amortir l'écart actuariel selon la méthode du corridor (cette méthode est présentement utilisée conformément aux PCGR du Canada).

Dépréciation – valeurs mobilières disponibles à la vente

Selon les IFRS, une baisse de valeur est constatée à l'état des résultats lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation. Selon les PCGR du Canada, une entité doit également évaluer s'il existe une indication objective de dépréciation. Par contre, contrairement aux IFRS, une perte de valeur est constatée seulement lorsqu'elle est considérée comme étant durable. Les pertes de valeurs seront constatées plus hâtivement selon les IFRS.

Regroupements d'entreprises

Il existe plusieurs différences entre les IFRS et les PCGR du Canada relativement à la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Les principaux éléments qui sont touchés sont entre autres : les frais connexes à l'acquisition et les coûts de restructuration, les participations sans contrôle, la contrepartie conditionnelle, et l'évaluation de la contrepartie payée en actions. Selon les PCGR du Canada, les frais connexes à l'acquisition et certains coûts de restructuration sont capitalisés dans l'écart d'acquisition tandis que selon les IFRS, ces coûts sont passés en charge au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Selon les PCGR du Canada, lors d'un regroupement d'entreprises, la participation sans contrôle est calculée sur la base de la valeur comptable de la société acquise et la contrepartie conditionnelle est comptabilisée seulement dans certaines circonstances, alors que les IFRS requièrent que ces deux derniers éléments soient évalués à la juste valeur au moment du regroupement d'entreprises. Selon les PCGR du Canada, les actions émises à titre de contrepartie sont évaluées à leur cours sur une durée raisonnable de quelques jours avant et après la date d'annonce de l'acquisition tandis que selon les IFRS, les actions émises sont évaluées à leur cours à la date de prise de contrôle. Ces différences auront une incidence sur la répartition du prix d'acquisition et sur le montant de l'écart d'acquisition qui sera comptabilisé au bilan consolidé.

Faits nouveaux en matière d'IFRS et de réglementation

L'*International Accounting Standards Board* (IASB) continue de proposer des changements aux IFRS. Au cours de l'exercice 2010, l'IASB a publié une nouvelle norme portant sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers mais l'adoption de changements ne sera obligatoire qu'après la date de transition. De plus, les autres normes clés touchant les instruments financiers étant susceptibles d'être modifiées sont, notamment, la dépréciation d'actifs financiers, la comptabilité de couverture et la compensation des actifs et passifs. D'autres normes importantes sont également en révision, notamment sur les avantages du personnel, la consolidation, l'impôt sur le résultat et la présentation des états financiers. Il est probable que ces changements ne seront obligatoires pour la Banque qu'après la date de transition. La Banque suit de près l'évolution de ces normes ainsi que les règlements du BSIF, et elle ajuste son plan de projet en conséquence.

Ainsi, les normes en vigueur au moment de la transition, le contexte économique qui prévaudra à cette date, les soldes inscrits au bilan consolidé à cette date et les choix non encore arrêtés en matière de politiques comptables sont autant de facteurs qui influenceront l'incidence qu'auront les IFRS pour la Banque. Dans les périodes précédant le premier exercice au cours duquel seront adoptées les IFRS, les effets du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés de la Banque seront divulgués au fur et à mesure qu'ils seront connus.

NOTE 3

VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût ou au coût après amortissement selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers. Les valeurs comptables de chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers sont présentées dans le tableau suivant.

Au 31 octobre	2010						
	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de négociation	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de négociation	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût ou au coût après amortissement	Dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	Dérivés désignés comme élément de couverture de la juste valeur
Actifs financiers							
Encaisse	261	—	—	—	—	—	—
Dépôts auprès d'institutions financières	—	—	—	2 013	—	—	—
Valeurs mobilières							
Disponibles à la vente	—	—	10 997	—	—	—	—
Détenues à des fins de négociation	42 124	1 147	—	—	—	—	—
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	—	84	—	10 794	—	—	—
Prêts	—	—	—	57 188 ⁽¹⁾	—	—	—
Autres actifs							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	5 946	—	—	—
Juste valeur des instruments financiers dérivés	7 309	—	—	—	—	472	339
Créances de clients, de négociants et de courtiers	—	—	—	2 909	—	—	—
Actifs divers	—	—	—	352	—	—	—
Total des actifs financiers	49 694	1 231	10 997	79 202	—	472	339
Passifs financiers							
Dépôts							
Particuliers	—	—	—	—	34 112	—	—
Entreprises et administrations publiques	—	627	—	—	41 358 ⁽¹⁾	—	—
Institutions de dépôts	—	—	—	—	5 463	—	—
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC	—	—	—	—	225	—	—
Autres passifs							
Acceptations	—	—	—	—	5 946	—	—
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 292	—	—	—	—	—	—
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	12 513	—	—
Juste valeur des instruments financiers dérivés	6 418	—	—	—	—	19	194
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	—	—	—	—	3 131	—	—
Passifs divers	—	—	—	—	4 992	—	—
Débiteures subordonnées	—	—	—	—	2 033	—	—
Total des passifs financiers	24 710	627	—	—	109 773	19	194

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

NOTE 3 VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE (suite)

Au 31 octobre

2009

	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de négociation	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de négociation	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût ou au coût après amortissement	Dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	Dérivés désignés comme élément de couverture de la juste valeur
Actifs financiers							
Encaisse	296	—	—	—	—	—	—
Dépôts auprès d'institutions financières	—	—	—	1 932	—	—	—
Valeurs mobilières							
Disponibles à la vente	—	—	13 281	—	—	—	—
Détenues à des fins de négociation	33 041	3 911	—	—	—	—	—
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	7 637	—	—	—
Prêts	—	—	—	52 637 ⁽¹⁾	—	—	—
Autres actifs							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	5 733	—	—	—
Juste valeur des instruments financiers dérivés	6 798	—	—	—	—	449	269
Créances de clients, de négociants et de courtiers	—	—	—	2 578	—	—	—
Actifs divers	—	—	—	379	—	—	—
Total des actifs financiers	40 135	3 911	13 281	70 896	—	449	269
Passifs financiers							
Dépôts							
Particuliers	—	—	—	—	34 609	—	—
Entreprises et administrations publiques	—	662	—	—	36 036 ⁽¹⁾	—	—
Institutions de dépôts	—	—	—	—	3 638	—	—
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC	—	—	—	—	225	—	—
Autres passifs							
Acceptations	—	—	—	—	5 733	—	—
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	13 221	—	—	—	—	—	—
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	—	2 667	—	—	10 069	—	—
Juste valeur des instruments financiers dérivés	5 859	—	—	—	—	53	35
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	—	—	—	—	3 017	—	—
Passifs divers	—	—	—	—	5 004	—	—
Débiteures subordonnées	—	—	—	—	2 017	—	—
Total des passifs financiers	19 080	3 329	—	—	100 348	53	35

NOTE 4

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Détermination de la juste valeur

La Banque dispose de politiques régissant le processus d'évaluation de la juste valeur. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe de la Gestion des risques. Tous les modèles d'évaluation sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre institutions financières. La juste valeur estimative reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie auquel l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données observables sur les marchés. Lorsque la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données observables sur les marchés pour déterminer la juste valeur initiale, ou que les risques liés au contrat dérivé sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, la différence entre le prix de la transaction et la détermination de cette juste valeur initiale est constatée à l'état consolidé des résultats. Lorsque la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données significatives non observables sur les marchés, la différence entre la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée et le montant déterminé au moyen de la technique d'évaluation est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reporté est constaté sur la durée de l'instrument financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde non amorti est constaté immédiatement aux résultats nets lorsque i) des données observables sur les marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte est réalisé au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est résiliée avant son échéance ou la transaction est échue.

Pour la réévaluation ultérieure des instruments financiers, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles la Banque les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Banque détermine la juste valeur des instruments financiers au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Banque a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont principalement basées sur des données observables sur les marchés telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit, ainsi que les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers est basée principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, l'environnement économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents. Dans certains cas précis, la Banque effectue des ajustements de la juste valeur pour refléter les incertitudes relatives à la détermination de la juste valeur des instruments financiers. Ces ajustements peuvent découler de divers facteurs comme le choix de la technique d'évaluation, de la disponibilité de données observables sur les marchés ou des hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation. La Banque peut incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, suite à un manque de liquidité sur les marchés ou à un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

NOTE 4 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur estimative des actifs et passifs financiers.

Au 31 octobre	2010		2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Encaisse	261	261	296	296
Dépôts auprès d'institutions financières	2 013	2 013	1 932	1 932
Valeurs mobilières				
Disponibles à la vente	10 997	11 010	13 281	13 320
Détenues à des fins de négociation	43 271	43 271	36 952	36 952
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	10 878	10 708	7 637	7 514
Prêts	57 188	56 617	52 637	51 795
Autres actifs				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 946	5 946	5 733	5 733
Juste valeur des instruments financiers dérivés	8 120	8 120	7 516	7 516
Créances de clients, de négociants et de courtiers	2 909	2 909	2 578	2 578
Actifs divers	352	352	379	379
Total des actifs financiers	141 935	141 207	128 941	128 015
Passifs financiers				
Dépôts	81 785	81 021	75 170	74 089
Autres passifs				
Acceptations	5 946	5 946	5 733	5 733
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 292	18 292	13 221	13 221
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	12 513	12 616	12 736	12 915
Juste valeur des instruments financiers dérivés	6 631	6 631	5 947	5 947
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	3 131	3 131	3 017	3 017
Passifs divers	4 992	4 992	5 004	5 004
Déventures subordonnées	2 033	1 993	2 017	1 981
Total des passifs financiers	135 323	134 622	122 845	121 907

Méthodes d'évaluation et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains actifs financiers et passifs financiers correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. La Banque considère que la valeur comptable de l'encaisse, des dépôts auprès d'institutions financières, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations et des acceptations, des créances de clients, de négociants et de courtiers, des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ainsi que certains éléments d'actif et de passif divers correspond à la juste valeur.

Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation et engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ces instruments financiers sont présentés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Leur juste valeur est fondée sur les cours publiés dans un marché actif. En l'absence de marché actif, elle est estimée à partir des cours publiés pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses principalement basées sur des données observées dans les marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers est basée principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Le détail de la détermination de la juste valeur des billets restructurés des conduits des véhicules d'actifs cadres, désignés comme détenus à des fins de négociation, est présenté à la note 9.

NOTE 4 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Ces actifs financiers sont présentés à la juste valeur dans le bilan consolidé, à l'exception des titres de participation pour lesquels il n'y a pas de marché actif et qui sont présentés au coût. Pour de plus amples renseignements, se référer à la note 8. Pour les titres présentés à leur juste valeur, les cours publiés dans un marché actif sont utilisés. En l'absence de marché actif, la juste valeur est estimée à partir des cours publiés pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, elle est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses basées sur des données observées dans les marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

La juste valeur des droits conservés est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus. Les hypothèses clés qui influent sur la juste valeur des droits conservés sont la durée de vie moyenne pondérée, les pertes sur créances prévues, le taux de remboursement anticipé, la marge excédentaire anticipée (déduction faite des pertes sur créances prévues) et le taux d'actualisation, en fonction des risques encourus.

Le détail de la détermination de la juste valeur des billets restructurés des conduits des véhicules d'actifs cadres, classés comme disponibles à la vente, est présenté à la note 9.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fondée sur les cours publiés dans un marché actif lorsqu'ils sont disponibles. Autrement, celle-ci est déterminée au moyen de modèles d'évaluation qui intègrent des hypothèses basées principalement sur des données observées sur les marchés externes telles que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit, les taux de change et les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données d'entrée significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés est basée principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents. Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés, la Banque incorpore le risque de crédit en tenant compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de l'évaluation de la valeur au marché actuelle ou future des opérations, ainsi que des mesures d'atténuation du risque de crédit comme les accords généraux de compensation et les ententes de sûreté. La Banque incorpore également son propre risque de crédit.

Prêts et valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente

La juste valeur des prêts et des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente est déterminée à la date du bilan par l'actualisation des flux de trésorerie futurs contractuels prévus, en tenant compte des options de remboursement par anticipation, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour de nouveaux instruments financiers similaires.

Dépôts et valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat

La juste valeur des dépôts et des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat est déterminée à la date du bilan par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus et aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des instruments financiers ayant des conditions similaires. La prévision des flux de trésorerie tient compte des options de rachat par anticipation des dépôts, s'il y a lieu.

Dévaluations subordonnées

La juste valeur des dévaluations subordonnées est fondée sur les cours publiés dans un marché actif. En l'absence de cours observables sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des instruments financiers similaires et dont la durée jusqu'à l'échéance est la même.

b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs; à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs; à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien; et
- niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

NOTE 4 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sur une base récurrente, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite à la page précédente. Au cours de l'exercice 2010, il n'y a eu aucun transfert significatif d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2.

Au 31 octobre				2010
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Encaisse	261	–	–	261
Valeurs mobilières				
Disponibles à la vente	1 363	9 162	93	10 618
Détenues à des fins de négociation	28 618	13 368	1 285	43 271
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	–	84	–	84
Prêts	–	–	(110)	(110)
Autres actifs				
Juste valeur des instruments financiers dérivés	243	7 829	48	8 120
Total des actifs financiers	30 485	30 443	1 316	62 244
Passifs financiers				
Dépôts				
Entreprises et administrations publiques	–	771	38	809
Autres passifs				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	12 675	5 617	–	18 292
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	–	–	–
Juste valeur des instruments financiers dérivés	302	6 315	14	6 631
Total des passifs financiers	12 977	12 703	52	25 732

Au 31 octobre				2009
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Encaisse	296	–	–	296
Valeurs mobilières				
Disponibles à la vente	7 557	5 222	115	12 894
Détenues à des fins de négociation	18 662	17 009	1 281	36 952
Prêts	–	–	(138)	(138)
Autres actifs				
Juste valeur des instruments financiers dérivés	319	7 166	31	7 516
Total des actifs financiers	26 834	29 397	1 289	57 520
Passifs financiers				
Dépôts				
Entreprises et administrations publiques	–	683	20	703
Autres passifs				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	9 449	3 772	–	13 221
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	2 667	–	2 667
Juste valeur des instruments financiers dérivés	351	5 563	33	5 947
Total des passifs financiers	9 800	12 685	53	22 538

NOTE 4 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les catégories d'instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent essentiellement :

- des instruments financiers détenus à des fins de négociation : les investissements dans les billets restructurés des conduits des véhicules d'actifs cadres (se référer à la note 9 pour de plus amples renseignements), certains investissements dans des titres de créances adossés à des actifs, des investissements dans des fonds de couverture pour lesquels il existe certaines restrictions relatives au rachat d'unités ou de titres, ainsi que certains instruments financiers dérivés dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données significatives non observables sur les marchés;
- des valeurs mobilières disponibles à la vente : les investissements dans les billets restructurés des conduits des véhicules d'actifs cadres (VAC), ainsi que certains droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires sur les opérations de titrisation;
- des dérivés incorporés relatifs aux facilités de crédit offertes à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits VAC (se référer à la note 9 pour de plus amples renseignements) et inclus dans la provision générale constituée à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC (se référer à la note 5 pour de plus amples renseignements); et
- des notes structurées comprises dans les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données significatives non observables sur les marchés.

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur classées dans le niveau 3, en substituant les données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement plausibles. À l'exception des investissements dans les billets restructurés des conduits VAC (se référer à la note 9 pour de plus amples renseignements), ces analyses de sensibilité entraînent une variation négligeable de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

c) Changements survenus dans la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le tableau à la page suivante présente les variations survenues dans la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010. La Banque classe les instruments financiers dans ce niveau lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée significative qui n'est pas observable sur les marchés, ou en présence d'un manque de liquidité de certains marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données observables sur les marchés. Les gains et pertes présentés ci-après peuvent donc inclure des variations de juste valeur basées sur des données observables et non observables.

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux existants par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans le tableau à la page suivante.

d) Gains et pertes non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale

Les instruments financiers, pour lesquels la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données significatives non observables sur les marchés, sont enregistrés initialement au prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée. Puisque la juste valeur initiale déterminée au moyen de la technique d'évaluation peut être différente du prix de la transaction, le gain ou la perte en découlant est reporté. Aux 31 octobre 2010 et 2009, le montant reporté est négligeable.

NOTE 4 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Exercice terminé le 31 octobre	2010				
	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation	Prêts	Juste valeur des instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques
Juste valeur au 31 octobre 2009	115	1 281	(138)	(2)	(20)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Bénéfice net</i> ⁽²⁾	95	(4)	–	31	–
Achats, ventes, règlements et autres ⁽³⁾	(117)	(9)	28	5	–
Transferts d'instruments dans le niveau 3 et sorties d'instruments de ce niveau ⁽⁴⁾	–	17	–	–	(18)
Juste valeur au 31 octobre 2010	93	1 285	(110)	34	(38)
Variations des gains et des pertes non réalisés compris dans les résultats relativement aux actifs financiers et aux passifs financiers détenus au 31 octobre 2010 ⁽⁵⁾	–	(3)	–	30	–
Exercice terminé le 31 octobre	2009				
	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation	Prêts	Juste valeur des instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques
Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2008	1 567	93	(23)	(17)	(18)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Bénéfice net</i> ⁽⁶⁾	(95)	(33)	(115)	15	(2)
Achats, ventes, règlements et autres ⁽⁷⁾	(1 357)	1 221	–	–	–
Juste valeur au 31 octobre 2009	115	1 281	(138)	(2)	(20)
Variations des gains et des pertes non réalisés compris dans les résultats relativement aux actifs financiers et aux passifs financiers détenus au 31 octobre 2009 ⁽⁸⁾	–	(30)	(115)	16	(2)

(1) La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au net des actifs et des passifs.

(2) Le total des gains nets compris dans les *Autres revenus* est de 122 M\$.

(3) Incluant un montant de 91 M\$ relatif à des achats, ainsi que des montants de 40 M\$, 137 M\$ et 7 M\$ relativement à des ventes, des règlements et autres variations nettes.

(4) Au cours de l'exercice 2010, certains instruments financiers ont été transférés du niveau 2 au niveau 3 lorsque les justes valeurs ne sont plus établies selon des techniques d'évaluation fondées sur des données significatives observables sur les marchés, ou lorsqu'il y a présence d'un manque de liquidité sur les marchés.

(5) Le total des gains non réalisés compris dans les *Autres revenus* est de 27 M\$.

(6) Une perte nette totalisant 115 M\$ est incluse dans les *Autres revenus*. Une perte de 115 M\$ est incluse dans les *Dotations aux pertes sur créances* et fait partie de la provision générale constituée à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC (se référer à la note 5 pour de plus amples renseignements).

(7) Incluant des montants de 1 396 M\$ et 14 M\$ relativement à des achats et autres variations nettes, ainsi qu'un montant de 1 546 M\$ relatif à des ventes.

(8) Perte nette totalisant 16 M\$ incluse dans les *Autres revenus* et une perte de 115 M\$ incluse dans les *Dotations aux pertes sur créances*.

NOTE 5

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. L'objectif visé d'une gestion efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, et que la prise de risques contribue à la création de valeur pour les actionnaires. Pour la Banque, il s'agit d'atteindre un sain équilibre entre le rendement obtenu et les risques assumés.

Dans le cours normal de ses affaires, la Banque est principalement exposée aux risques décrits ci-dessous.

Risque de crédit	Risque d'une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant.
Risque de marché	Risque d'une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés, notamment les taux d'intérêt et de change, le cours des actions et des marchandises, le risque de crédit et la volatilité des marchés.
Risque de liquidité	Risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations de trésorerie quotidiennes sans devoir recourir à des mesures coûteuses et inopportunes.
Risque opérationnel	Risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs.
Risque de réglementation	Risque lié aux conséquences découlant du manquement aux obligations de conformité, soit lorsque la Banque ou un de ses employés ne se conforme pas à la législation pertinente en vigueur là où la Banque exerce ses activités, ce qui pourrait entraîner des pénalités, des sanctions et de lourdes pertes financières.
Risque de réputation	Risque qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée de manière négative par le public – que ce jugement soit fondé ou non – et que cela puisse porter atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus.
Risque environnemental	Risque de perte ou d'atteinte à la réputation de la Banque découlant de préoccupations environnementales liées à la Banque ou à ses clients. Le risque environnemental est souvent associé au risque de crédit et au risque opérationnel.

Cadre de la gestion des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion qui comporte les éléments suivants :

Culture de gestion des risques

La Banque et sa direction font couramment la promotion d'une culture de gestion des risques dans leurs communications internes. Ces communications proposent un modèle équilibré où les initiatives de développement d'affaires s'accompagnent de la préoccupation constante d'une saine gestion des risques.

Structure de gouvernance

La structure de gouvernance de la Banque prévoit les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.

Le comité de vérification et de gestion des risques (CVGR) du conseil d'administration (Conseil)

Le CVGR approuve les politiques de gestion des risques et fixe les limites de tolérance au risque. En plus de s'assurer que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer ces risques adéquatement et efficacement sur une base continue, il examine et approuve tous les aspects importants des systèmes d'évaluation des risques.

La direction de la Banque

La direction de la Banque diffuse la culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'institution et gère les principaux risques auxquels elle est exposée.

Le comité des risques globaux

Le comité des risques globaux définit les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et fixe les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure. Les comités suivants lui sont subordonnés : le comité de gestion des risques des marchés, le comité de gestion des risques opérationnels et le comité de gestion de l'appariement.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le groupe de la Gestion des risques

Ce groupe propose des politiques de gestion des risques et met en place les outils et les modèles de détection, de mesure et de suivi des risques. En plus d'instaurer et d'appliquer les différents mécanismes d'examen indépendant et d'approbation des risques, ce groupe a aussi la responsabilité de proposer les limites d'exposition aux risques en fonction des seuils de tolérance établis par le CVGR et d'informer la direction de la Banque ainsi que le Conseil des risques importants.

Les unités d'affaires

Les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs activités, dans le cadre des limites en place et en accord avec les politiques établies en la matière, en veillant à déceler, analyser et comprendre les risques auxquels elles sont exposées et mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques, ainsi que les lignes directrices et les procédés qui les accompagnent, constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles précisent de quelle façon les unités d'affaires doivent gérer les risques, comment la prise de risque est approuvée et, surtout, elles fixent les limites de risque à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques définis dans l'approche de la gestion des risques adoptée par la Banque, sont révisées régulièrement – annuellement dans la plupart des cas – afin d'en vérifier la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des multiples unités de la Banque. D'autres politiques, normes et procédés viennent se greffer aux politiques de la gestion des risques et couvrent certains aspects plus précis de la gestion, tels la poursuite des activités de l'entreprise, le lancement de nouveaux produits, et le démarrage de nouvelles initiatives ou activités. Ces politiques, normes et procédés s'appliquent généralement à l'ensemble de la Banque.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créances disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Une politique cadre régit sur une base centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque dans son ensemble, et elle est complétée par une série de politiques internes ou sectorielles et de lignes directrices qui lui sont subordonnées. Ces dernières couvrent plus en profondeur des secteurs d'activité donnés ou encore traitent d'aspects particuliers de la gestion, telles les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés et l'évaluation des risques.

Évaluation du risque de crédit des prêts

La juste évaluation du risque que représente un emprunteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10 et comprenant 19 échelons pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut de l'emprunteur ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille.

Les principaux paramètres utilisés dans la mesure du risque de crédit que représentent l'encours des prêts et les montants non utilisés sont les suivants :

- la probabilité de défaut (PD) qui représente la probabilité que survienne, sur un horizon d'un an, une situation de défaut du débiteur concerné;
- la perte en cas de défaut (PCD) qui représente l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut du débiteur, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD); et
- l'ECD qui représente l'estimation de l'encours potentiellement tiré par le débiteur au moment du défaut.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit relatifs aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation ainsi qu'aux prêts à certaines petites entreprises. Le risque de crédit de ces portefeuilles est mesuré à l'aide de modèles d'évaluation par pointage. Ces modèles permettent de déterminer la cote de risque de défaut du débiteur pour les crédits aux particuliers. L'évaluation tient compte également du risque lié au produit, par exemple une marge de crédit par rapport à un prêt à terme. L'évaluation du risque de crédit des particuliers s'appuie sur le regroupement d'un ensemble d'emprunteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit.

La gestion globale des portefeuilles de crédit aux particuliers est basée sur une analyse des risques des prêts par regroupements (lots) en fonction de profils communs au chapitre des débiteurs. Cette approche est éprouvée en matière d'évaluation des risques propres aux particuliers, notamment pour estimer les défauts et les pertes sur prêts. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour cette évaluation, particulièrement :

- le pointage relatif au comportement
- les caractéristiques du produit de prêt
- les garanties fournies
- l'ancienneté de l'engagement au bilan de la Banque
- le statut du prêt (productif, en retard ou en défaut)

La définition des lots est aussi établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition en cas de défaut, dont la mesure est basée sur les caractéristiques du débiteur et de la transaction elle-même. Pour sa part, la perte en cas de défaut est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt, le ratio prêt-valeur et les types de garanties. Les politiques de la Banque en matière d'évaluation de la cote de risque de défaut et de la cote de risque de facilité, ainsi que les politiques de révision et renouvellement et la politique de quantification du risque requièrent une révision annuelle des cotes de risque de défaut.

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque basée sur l'examen individuel détaillé de l'emprunteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de l'emprunteur, et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs. Les modèles utilisés sont adaptés au grand secteur d'activité auquel appartient le débiteur. Ainsi, des modèles ont été créés pour sept différents secteurs : entreprises commerciales, grandes entreprises, banques-courtage, états souverains, énergie, immobilier et agricole.

Cette évaluation du risque conduit à l'attribution d'une cote de risque de défaut liée au débiteur qui traduit en quelque sorte la qualité du crédit de ce dernier. À chaque niveau de cote de risque (voir le tableau qui suit) correspond une probabilité de défaut. Cette classification de la qualité des crédits permet de différencier d'une manière appropriée les évaluations respectives que la Banque fait de la capacité d'un débiteur de satisfaire ses obligations contractuelles. Il importe de souligner qu'une telle évaluation doit être faite indépendamment de la conjoncture extérieure, particulièrement de conditions économiques ou financières défavorables susceptibles de provoquer des situations de tension pour l'entreprise. L'attribution des cotes de risque de défaut repose sur l'évaluation des risques d'ordre commercial et financier propres aux débiteurs mêmes, à partir d'un examen de leur solvabilité. Cette évaluation s'effectue au moyen de divers modèles de quantification du risque décrits un peu plus loin.

L'échelle des cotes de risque de défaut des entreprises et gouvernements préconisée par la Banque présente quelques similitudes avec les systèmes utilisés par les principales agences de notation externes. L'échelle de la Banque comporte 19 échelons. Le tableau ci-dessous présente un regroupement de ces échelons par grande catégorie de risque et permet une comparaison avec les cotes de deux grandes agences de notation.

Cotes internes de risque de défaut – entreprises

Cotes	Standard & Poor's	Moody's	Descriptif ⁽¹⁾
1 – 2,5	AAA à A-	Aaa à A3	Excellent
3 – 4	BBB+ à BBB –	Baa1 à Baa3	Bon
4,5 – 6	BB+ à B+	Ba1 à B1	Satisfaisant
6,5 – 7,5	B à CCC+	B2 à Caa1	À signaler
8 – 8,5	CCC et CCC-	Caa2 et Caa3	Faible
9 – 10	CC, C et D	Ca, C et D	Défaut

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans les tableaux à la page 118.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs.

Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut, et des modèles qui attribuent à la facilité de crédit une cote de risque indépendante de celle qui est attribuée au débiteur.

Processus d'octroi de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global tenant compte du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de la gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le comité des risques globaux de la Banque approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. L'obtention par la Banque de sûretés bonnes et valables de la contrepartie à une transaction est la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. La Banque ne considère pas qu'un tel mécanisme soit un substitut à une évaluation rigoureuse de la capacité de cette contrepartie de faire face à ses obligations. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité dans tous les cas. Elle dépend du niveau de risque que représente l'emprunteur ainsi que du type de prêt consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées de la contrepartie. La validité sur le plan juridique des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle. La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie de prêts octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt de ces biens sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actif suivantes : comptes clients, stocks, équipement et outillage, matériel roulant, hypothèques immobilières sur immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et sur établissements industriels ainsi qu'espèces et titres négociables.

Les engagements liés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées des contrats cadres de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ces contrats permettent d'effectuer, en cas de défaut d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention et en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui augmente d'autant les possibilités de recouvrement en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'un contrat ISDA soit conclu avec toute partie transigeant des instruments financiers dérivés avec ses négociateurs. Les contrats de change sont, à certaines conditions, exemptés de cette règle, mais la Banque privilégie la mise en place d'un contrat ISDA dans le plus grand nombre de cas possible.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit complète dans plusieurs cas le contrat ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des sûretés à l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque transaction dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes sont connues sous le nom de *Credit Support Annex* (CSA).

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par l'encours de ses prêts et les montants non utilisés envers un emprunteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de l'encours des prêts et les montants non utilisés et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord en assurant une diversification optimale de ses expositions. Les critères de gestion établis dans ses politiques et procédures internes visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites sur le niveau des expositions : latitudes d'autorisation de crédit et de limites pays par palier hiérarchique, limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur industriel, par pays, par région et par type d'instrument financier. Le suivi de ces limites fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction de la Gestion des risques.

Les critères fixés pour la diversification du portefeuille et les limites particulières des secteurs économiques, industriels ou géographiques, sont fondés sur des études et des analyses sectorielles réalisées par les économistes et le groupe de la Gestion des risques de la Banque, et sont approuvés par le comité des risques globaux. Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Autres méthodes d'atténuation

- *Instruments financiers dérivés de crédit*
La Banque réduit également son risque de crédit en recourant dans une certaine mesure à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance de crédit. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie une prime sur le swap en échange de la promesse d'un paiement par celle-ci dans le cas où surviendrait un défaut de l'entité sous-jacente ou un autre événement impliquant celle-ci et couvert par la convention juridique. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les emprunteurs, la Banque définit dans ses politiques internes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible pour servir à l'atténuation du risque de crédit à la Banque.
- *Syndication de prêts*
En matière de syndication de prêts, la Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires.
- *Titrisation*
La titrisation constitue un moyen de transférer à des tiers une partie du risque de crédit encouru sur des prêts consentis à l'origine par la Banque. Cette activité est analysée en détail à la note 11.

Suivi des comptes et recouvrement

Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent, mais celui-ci varie en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant des problèmes. Par ailleurs, s'il arrive que les prêts subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point de requérir une intensification du suivi, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes déboursées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Dans ces cas, les gestionnaires de prêts préparent et soumettent mensuellement au service de crédit concerné un rapport de surveillance détaillé qui permet de suivre la situation des débiteurs à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. Tous les rapports de surveillance sont suivis par la direction de chaque service de crédit concerné. Trimestriellement, un comité de surveillance des crédits se réunit pour réviser les plans d'action et les rapports de surveillance de tous les débiteurs ayant des prêts déboursés et des montants non utilisés de 2 M\$ et plus. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes sur créances est attribué au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique par la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements détaillés relatifs à la comptabilisation des prêts douteux et des provisions pour pertes sur créances sont présentés à la note 1.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Exposition maximale au risque de crédit

Les montants du tableau ci-dessous représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date du bilan, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit.

						2010
						Exposition maximale au risque de crédit selon les classes d'actifs Bâle ⁽¹⁾
	Montants utilisés ⁽²⁾	Engagements inutilisés ⁽³⁾	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽⁴⁾	Dérivés hors bourse ⁽⁵⁾	Autres éléments hors bilan ⁽⁶⁾	Total
Particuliers						
Hypothèques résidentielles	23 609	4 636	–	–	–	28 245
Prêts de détail renouvelables admissibles	2 562	2 655	–	–	–	5 217
Particuliers – autres	10 335	1 243	–	–	22	11 600
Particuliers – total	36 506	8 534	–	–	22	45 062
Autres que particuliers						
Entreprises	21 986	9 416	1 468	–	1 878	34 748
États souverains	10 181	2 753	8 921	13	86	21 954
Banques	3 248	45	38 801	182	303	42 579
Autres que particuliers – total	35 415	12 214	49 190	195	2 267	99 281
Portefeuille de négociation	–	–	–	7 141	–	7 141
Titrisation	1 239	–	–	–	2 054	3 293
Total – Risque de crédit	73 160	20 748	49 190	7 336	4 343	154 777
Approche standardisée	5 358	210	1 446	2 251	363	9 628
Approche NI avancée	67 802	20 538	47 744	5 085	3 980	145 149
Total – Risque de crédit	73 160	20 748	49 190	7 336	4 343	154 777

						2009
						Exposition maximale au risque de crédit selon les classes d'actifs Bâle ⁽¹⁾
	Montants utilisés ⁽²⁾	Engagements inutilisés ⁽³⁾	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽⁴⁾	Dérivés hors bourse ⁽⁵⁾	Autres éléments hors bilan ⁽⁶⁾	Total
Particuliers						
Hypothèques résidentielles	21 154	6 317	–	–	–	27 471
Particuliers – autres	11 334	4 808	–	–	–	16 142
Particuliers – total	32 488	11 125	–	–	–	43 613
Autres que particuliers						
Entreprises	21 727	14 785	1 457	40	1 497	39 506
États souverains	11 646	1 331	7 808	63	215	21 063
Banques	7 023	2 116	11 108	281	712	21 240
Autres que particuliers – total	40 396	18 232	20 373	384	2 424	81 809
Portefeuille de négociation	–	–	–	6 343	–	6 343
Titrisation	1 250	1 003	–	–	–	2 253
Total – Risque de crédit selon l'approche standardisée	74 134	30 360	20 373	6 727	2 424	134 018

- (1) Depuis le 1^{er} novembre 2009, la Banque a adopté l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée.
- (2) Les montants utilisés représentent certains dépôts auprès d'institutions financières, les titres de créances disponibles à la vente, les prêts bruts, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ainsi que certains actifs divers.
- (3) Les engagements inutilisés représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous formes de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de lettres de crédit documentaire, exception faite des activités de banque d'affaires.
- (4) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat.
- (5) Correspondent aux contrats à terme de gré à gré et normalisés, aux swaps et aux options.
- (6) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et des actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques soumis à l'approche de la notation interne avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques soumis à l'approche de la notation interne avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs.

				2010
	Exposition en cas de défaut			
	Montants utilisés ⁽¹⁾	Engagements inutilisés ⁽²⁾	Autres expositions ⁽³⁾	Total
Excellent	14 207	4 353	31 243	49 803
Bon	6 520	5 154	15 027	26 701
Satisfaisant	8 453	2 134	3 495	14 082
À signaler	2 373	322	58	2 753
Faible	208	32	14	254
Défaut	237	9	6	252
Total – Risque de crédit	31 998	12 004	49 843	93 845

(1) Les montants utilisés représentent certains dépôts auprès d'institutions financières, les titres de créances disponibles à la vente, les prêts bruts, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ainsi que certains actifs divers.

(2) Les engagements inutilisés représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous formes de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de lettres de crédit documentaire, exception faite des activités de banque d'affaires.

(3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat, aux contrats à terme de gré à gré et normalisés, aux swaps et aux options; incluent également les lettres de garantie, de crédit documentaire et les actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche de la notation interne avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche de la notation interne avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs.

				2010
	Exposition en cas de défaut			
	Hypothèques résidentielles ⁽¹⁾	Crédits rotatifs admissibles ⁽²⁾	Autres prêts aux particuliers ⁽³⁾	Total
Excellent	15 800	2 531	2 123	20 454
Bon	7 624	1 090	2 784	11 498
Satisfaisant	4 123	1 254	3 794	9 171
À signaler	343	264	698	1 305
Faible	228	56	218	502
Défaut	71	22	98	191
Total – Risque de crédit	28 189	5 217	9 715	43 121

(1) Incluant les marges de crédit hypothécaires.

(2) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(3) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit, certains prêts aux petites et moyennes entreprises et les autres prêts aux particuliers.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Répartition des prêts bruts et douteux par catégorie d'emprunteurs

	2010 ⁽¹⁾				
	Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre	
	Prêts bruts	Prêts douteux	Provisions spécifiques	Dotations spécifiques aux pertes sur créances	Radiations
Hypothèques résidentielles ⁽²⁾	23 609	31	5	(4)	1
Crédits rotatifs admissibles ⁽³⁾	2 556	15	9	63	103
Autres prêts aux particuliers ⁽⁴⁾	10 207	53	22	31	57
Total – Particuliers	36 372	99	36	90	161
Agriculture	2 017	27	17	(6)	3
Mines, carrières et énergie	728	4	2	6	2
Construction et services immobiliers ⁽⁵⁾	2 738	41	14	1	14
Fabrication	2 097	117	81	23	6
Commerces de gros et de détail	2 549	15	15	4	4
Transports	503	1	–	–	–
Communications	934	40	23	2	–
Institutions financières et assurances	3 557	1	–	–	–
Services	3 135	10	5	19	7
Gouvernements	432	–	–	–	–
Autres	2 762	14	14	5	8
Total – Entreprises et aux administrations publiques	21 452	270	171	54	44
Total	57 824	369	207	144	205

(1) Selon les classes d'actifs Bâle.

(2) Incluant les marges de crédit hypothécaires.

(3) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(4) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit, certains prêts aux petites et moyennes entreprises et les autres prêts aux particuliers.

(5) Incluant les hypothèques non résidentielles.

2009					
Au 31 octobre				Exercice terminé le 31 octobre	
	Prêts bruts	Prêts douteux	Provisions spécifiques	Dotations spécifiques aux pertes sur créances	Radiations
Hypothèques résidentielles	14 961	32	3	(4)	2
Particuliers ⁽¹⁾	18 313	52	23	98	160
Hypothèques non résidentielles	1 318	14	4	(1)	2
Agriculture, pêche et piégeage	1 911	55	25	10	7
Institutions financières	3 022	2	2	2	–
Fabrication	2 153	91	37	31	15
Construction et services immobiliers	1 399	15	8	2	5
Transports et communications	1 165	2	1	1	–
Mines, carrières et énergie	1 109	4	1	3	7
Exploitation forestière	75	3	2	–	1
Administrations publiques	1 262	–	–	–	–
Commerce de gros	585	9	6	5	1
Commerce de détail	1 534	38	26	7	2
Services	1 991	62	24	14	3
Autres	2 479	28	22	11	3
Total – Entreprises et administrations publiques	20 003	323	158	85	46
Total	53 277	407	184	179	208

(1) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit et les autres prêts aux particuliers.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Échéances contractuelles résiduelles des prêts

Au 31 octobre	2010 ⁽¹⁾				2009
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Prêts aux particuliers					
Hypothécaires résidentiels	16 180	7 150	274	23 604	14 958
Crédits rotatifs admissibles	2 547	–	–	2 547	–
Autres prêts aux particuliers	6 585	2 500	1 100	10 185	18 290
Total – Prêts aux particuliers	25 312	9 650	1 374	36 336	33 248
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques					
Entreprises	11 838	4 017	354	16 209	15 158
États souverains	1 531	288	37	1 856	544
Banques	3 189	27	–	3 216	4 143
Total – Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	16 558	4 332	391	21 281	19 845
	41 870	13 982	1 765	57 617	53 093
Moins : provision générale				429	456
Total				57 188	52 637

(1) Selon les classes d'actifs Bâle.

Qualité du crédit des prêts

Au 31 octobre	2010			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Total
Ni en souffrance ⁽²⁾ ni douteux	15 613	20 243	20 955	56 811
En souffrance ⁽²⁾ mais non douteux	164	258	222	644
Douteux	29	48	292	369
	15 806	20 549	21 469	57 824
Moins : provisions spécifiques	4	25	178	207
Sous-total	15 802	20 524	21 291	57 617
Moins : provision générale ⁽³⁾				429
Total				57 188

Au 31 octobre	2009			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Total
Ni en souffrance ⁽²⁾ ni douteux	14 788	18 092	19 389	52 269
En souffrance ⁽²⁾ mais non douteux	141	169	291	601
Douteux	32	52	323	407
	14 961	18 313	20 003	53 277
Moins : provisions spécifiques	3	23	158	184
Sous-total	14 958	18 290	19 845	53 093
Moins : provision générale ⁽³⁾				456
Total				52 637

(1) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

(2) Un prêt est considéré en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle.

(3) La provision générale pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, incluant un montant constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Prêts en souffrance mais non douteux

Au 31 octobre	2010			2009		
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques
En souffrance mais non douteux						
1 mois de retard	72	94	96	53	54	105
2 mois de retard	26	36	53	18	23	28
3 mois de retard et plus ⁽¹⁾	66	128	73	70	92	158
Total	164	258	222	141	169	291

(1) Comprend les prêts entièrement garantis à l'égard desquels, de l'avis de la direction, il n'existe pas de doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou de l'intérêt. Les créances sur cartes de crédit sont incluses dans cette catégorie puisque la radiation de ces créances s'effectue lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

Prêts douteux

Au 31 octobre	2010			2009		
	Bruts	Provisions spécifiques	Nets	Bruts	Provisions spécifiques	Nets
Prêts						
Hypothécaires résidentiels	29	4	25	32	3	29
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	48	25	23	52	23	29
Aux entreprises et aux administrations publiques	292	178	114	323	158	165
Total	369	207	162	407	184	223

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Provisions pour pertes sur créances

Exercice terminé le 31 octobre				2010
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques	Total
Provisions spécifiques au début	3	23	158	184
Dotations aux pertes sur créances	(4)	94	54	144
Radiations	(2)	(60)	(40)	(102)
Radiations sur cartes de crédit	–	(103)	–	(103)
Recouvrements	7	71	6	84
Provisions spécifiques à la fin	4	25	178	207
Provision générale au début ⁽¹⁾				456
Recouvrements (radiations), montant net ⁽²⁾				(27)
Provision générale ⁽³⁾ à la fin				429
Provisions à la fin				636

Exercice terminé le 31 octobre				2009
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques	Total
Provisions spécifiques au début	3	14	121	138
Dotations aux pertes sur créances	(4)	98	85	179
Radiations	(2)	(55)	(46)	(103)
Radiations sur cartes de crédit	–	(105)	–	(105)
Recouvrements	6	71	(2)	75
Provisions spécifiques à la fin	3	23	158	184
Provision générale au début ⁽⁴⁾				331
Dotations aux pertes sur créances ⁽⁵⁾				126
Recouvrements (radiations), montant net				(1)
Provisions générale ⁽¹⁾ à la fin				456
Provisions à la fin				640

(1) La provision générale pour risque de crédit a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, sauf pour un montant de 148 M\$ constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

(2) La Banque a repris des billets restructurés des conduits VAC liés à des facilités de crédit pour un montant de 63 M\$ auquel une somme de 27 M\$ de la provision générale a été appliquée.

(3) La provision générale pour risque de crédit a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, sauf pour un montant de 121 M\$ constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

(4) La provision générale pour risque de crédit a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, sauf pour un montant de 23 M\$ constitué à l'égard de prêts garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

(5) Dotations constituées à l'égard de facilités de crédit accordées aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Gestion du risque de marché

Le risque de marché est indissociable de la participation aux activités des marchés financiers. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de négociation et d'investissement et à la gestion de l'actif et du passif.

Évaluation du risque de marché

La gestion du risque de marché est assurée au moyen d'un cadre interne intégré, et est supervisée notamment par le comité de gestion des risques de marché. La Banque veille à adapter son encadrement de gestion et de surveillance des risques des marchés selon l'évolution récente du contexte réglementaire, qui amène entre autres de nouvelles règles en matière de mesure de l'exposition au risque (« valeur à risque » ou VaR) simulée en situation extrême et d'évaluation du risque spécifique.

Divers mécanismes de mesure des risques de marché sont utilisés par le groupe de Gestion des risques pour en contrôler et surveiller l'exposition. Le principal outil est le modèle de simulation de la valeur à risque. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un niveau de confiance statistique et un même horizon temporel. Elle représente la valeur maximale des pertes quotidiennes simulées, dans les portefeuilles détenus, à un niveau de confiance de 99 %, ce qui signifie que les pertes réelles pourraient ne la dépasser vraisemblablement qu'une journée sur 100. La période de détention, c'est-à-dire le délai prévu pour liquider une position, est fixée à un jour pour les portefeuilles de négociation. La VaR est calculée quotidiennement à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers de la Banque. On vise ainsi à ce que les décisions de négociation et d'investissement n'entraînent pas de risques supérieurs aux limites préétablies. Le modèle de calcul de la VaR est fondé sur une méthodologie de simulation historique qui utilise des données couvrant une période de deux ans.

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par type de risque de marché, par portefeuille, par unité d'affaires ainsi que par grande catégorie d'activité, soit la négociation, les investissements et la gestion de l'actif et du passif. En outre, les activités reliées aux portefeuilles d'investissement, c'est-à-dire aux valeurs mobilières disponibles à la vente, sont régies par une ligne directrice en matière d'investissements, en plus de la politique de la gestion des risques de marché. De plus, la Banque effectue des tests rétroactifs de validité, qui sont exigés parce qu'ils sont essentiels pour vérifier la capacité du modèle de la VaR de prévoir adéquatement le risque maximal de pertes de marché et de valider ainsi, rétroactivement, la qualité et la précision des résultats obtenus au moyen de ce modèle.

Le modèle de la VaR simule les pertes dans une situation de marché semblable à ce qui a été observé à partir des données historiques, soit, en principe, dans des conditions de marché normales. La Banque simule également l'impact sur les différents portefeuilles du secteur des Marchés financiers, de situations anormales, c'est-à-dire d'événements extrêmes et peu fréquents (un krach boursier, par exemple). Pour ce faire, elle effectue quotidiennement des tests de scénarios chocs ainsi que des analyses de sensibilité pour l'ensemble des catégories de risques, soit ceux reliés aux taux d'intérêt, au cours des actions et des marchandises, aux taux de change et à la volatilité des divers marchés. Enfin, l'exposition à la VaR est elle-même soumise à une évaluation dans un scénario de situation extrême.

Ces multiples scénarios chocs et analyses de sensibilité simulent les résultats que dégagerait l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. La Banque a fixé des plafonds de pertes potentielles pour les tests de scénarios chocs et les analyses de sensibilité, et ceux-ci sont approuvés par le Conseil. Les tests et analyses sont élaborés conjointement par le groupe de la Gestion des risques et la direction des unités d'affaires, et ils sont révisés régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture des marchés, des nouveaux produits et des stratégies de négociation.

Activités de négociation

Le tableau qui suit illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation.

VaR globale par catégorie de risque ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre	2010				2009
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	À la fin
Taux d'intérêt	(4,1)	(11,7)	(5,9)	(6,4)	(6,6)
Change	(0,4)	(3,8)	(1,5)	(1,1)	(1,6)
Actions	(2,4)	(8,2)	(4,1)	(4,2)	(3,1)
Contrats sur marchandises	(0,4)	(2,3)	(1,0)	(1,0)	(1,6)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	6,4	5,7	7,3
VaR globale	(4,5)	(9,8)	(6,1)	(7,0)	(5,6)

n.s. – Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à différents jours et pour différents types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne.

(2) L'effet de corrélation est le résultat de la diversification des types de risques.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente composés de valeurs liquides ou non liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de liquidité. Ces investissements comportent non seulement des risques de marché, mais également des risques de crédit, de liquidité, de concentration, de réputation et de non-conformité aux lois et à la réglementation en vigueur.

Les lignes directrices en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes de gestion générales que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuille de titres disponibles à la vente dans les portefeuilles de la Banque ou de ses filiales. Ces lignes directrices requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ce type de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour la répartition des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif recherché est principalement de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit. Des limites globales sont fixées au montant total des titres non liquides dans les portefeuilles de *Valeurs mobilières disponibles à la vente* en proportion des fonds propres de la Banque, ainsi qu'au total investi en titres de participation liquides excluant les actions privilégiées et l'exposition globale en actions ordinaires à l'égard d'un émetteur individuel. Enfin, la Banque est dotée d'une politique spécifique pour les investissements stratégiques approuvée par le Conseil. Les investissements stratégiques y sont définis comme les achats d'actifs d'entreprise de même que les acquisitions de participations jugées d'importance dans une entité, dans le but d'acquérir le contrôle ou simplement de créer une relation durable.

Risque structurel de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses activités autres que de négociation, par exemple l'octroi de prêts hypothécaires et la prise de dépôts à terme, la Banque s'expose à un risque structurel de taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des frais d'intérêts et, bien que ces fluctuations suivent une même tendance, leur importance relative aura une incidence favorable ou défavorable sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés) des capitaux propres. Cette incidence est fonction de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif, et la courbe des taux d'intérêt. L'objectif de la gestion de l'actif et du passif est d'optimiser l'impact des variations des taux d'intérêt en fonction de l'évolution attendue des taux.

Des simulations régulières sont effectuées pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres, et pour guider la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par une politique spécifique dont la révision et l'application sont supervisées, entre autres, par divers comités de gestion. La politique fixe les limites de risque en fonction de l'impact de fluctuations des taux d'intérêt sur divers paramètres tels le revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique. De plus, la durée des capitaux propres doit être maintenue en deçà de certaines limites.

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire n'est effectuée.

Sensibilité au taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)

Au 31 octobre	2010	2009
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base		
Effet sur le revenu net d'intérêts (pour les 12 prochains mois)	17	19
Effet sur les capitaux propres	(117)	(143)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base		
Effet sur le revenu net d'intérêts (pour les 12 prochains mois)	(24)	(5)
Effet sur les capitaux propres	88	166

Opérations de couverture

Couverture de l'investissement net dans un établissement étranger autonome

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements étrangers autonomes et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés ou non) pour couvrir le risque structurel de change. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome, les instruments financiers utilisés compenseront les gains et pertes de change sur les investissements. Quand des instruments financiers non dérivés sont désignés comme élément de couverture des risques de change, seules les variations de la valeur qui sont imputables au risque de change sont incluses aux fins de l'évaluation et du calcul de l'efficacité de la couverture.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, des pertes de change non réalisées de 131 M\$ (pertes de change non réalisées de 193 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009) ont été comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat étendu* relativement à l'investissement net de la Banque dans des établissements étrangers autonomes. Ces pertes ont été respectivement contrebalancées par des gains de 122 M\$ (gains de 219 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009) relativement aux instruments financiers désignés comme élément de couverture de ce risque de change. Les instruments financiers non dérivés utilisés comme élément de couverture représentent des passifs libellés dans une devise et totalisent un montant de 1,7 G\$ au 31 octobre 2010 (2,0 G\$ au 31 octobre 2009).

Au 31 octobre 2010, une appréciation (dépréciation) du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire (d'augmenter) les capitaux propres de 0,3 M\$.

Couverture de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent principalement en swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif par suite de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Dans ce cas, la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés comme élément de couverture compensera la variation de la juste valeur de l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour ses portefeuilles de valeurs mobilières, de dépôts à taux fixe et de débentures subordonnées.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, une perte de 1 M\$ représentant la partie inefficace a été comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats (montant négligeable pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009). Toutes les composantes de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture sont incluses aux fins de l'évaluation et du calcul de l'efficacité de la couverture de la juste valeur.

Couverture des flux de trésorerie

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent principalement en swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif à taux variable. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour ses portefeuilles de prêts, de marges de crédit personnelles et de dépôts à taux variable. La Banque utilise également des swaps à rendement total afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés au régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR). Certains de ces swaps sont désignés dans le cadre de relations de couverture des flux de trésorerie contre une portion de l'obligation non comptabilisée du régime d'UAR. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés utilisés comme élément de couverture réduiront la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à l'élément couvert.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, un gain non réalisé de 72 M\$ (84 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009) a été inscrit dans les *Autres éléments du résultat étendu*, au titre de la partie efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie. Les montants ainsi comptabilisés sont reclassés dans le *Revenu net d'intérêts* des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert sont comptabilisés. À cet effet, un gain net de 8 M\$ a été reclassé dans le bénéfice net au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (67 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009). Un gain net reporté estimatif de 142 M\$ inclus dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* au 31 octobre 2010 devrait être reclassé dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois. La durée maximale pendant laquelle la Banque couvre son exposition aux variations des flux de trésorerie futurs est de 10 ans.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, un gain non réalisé représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats pour un montant de 7 M\$ (2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009). Toutes les composantes de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture sont incluses aux fins de l'évaluation et du calcul de l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité provient de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits comme les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à soutenir la stratégie d'affaires de la Banque et lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, même dans des conditions extrêmes. Ceci se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique cadre approuvée par le Conseil qui établit un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions.

Gestion de la liquidité

Le système d'établissement des prix de cession interne de fonds de la Banque attribue une tarification à la liquidité en imputant le coût aux divers secteurs d'activité ou en les rémunérant, selon le cas. Les coûts de liquidité sont imputés aux activités utilisatrices de liquidités, principalement les prêts à long terme non liquides, les engagements de crédit ou les valeurs mobilières non liquides ainsi que les investissements stratégiques. La rémunération des liquidités est créditée à leurs fournisseurs de fonds, principalement le financement sous forme de dépôts de base stables et de titres admissibles en garantie par les banques centrales.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. De même, la Banque surveille étroitement la valeur nominale des nouveaux fonds d'une durée de un à sept jours obtenus sur le marché institutionnel.

De plus, les activités de nantissement de sûretés de la Banque reliées aux opérations sur instruments financiers dérivés (contrats négociés en bourse et hors bourse) sont suivies quotidiennement en fonction de la limite globale fixée par la Banque, et sont soumises une fois par mois à un ensemble de simulations. La Banque suit également de façon régulière l'encours des valeurs mobilières libres de toute sûreté en proportion du total de l'actif et en proportion des fonds du marché institutionnel non garantis par des sûretés échéant dans moins d'un an. La Banque doit détenir un encours d'actifs liquides libres de sûreté au moins équivalent au montant total de financement du marché institutionnel échéant en deçà d'un an.

La période de survie de la Banque, un indicateur conçu pour mesurer le délai nécessaire pour utiliser les actifs liquides de la Banque dans le cas où celle-ci perdrait des dépôts de façon prématurée et où les fonds provenant du marché institutionnel ne seraient pas renouvelés à l'échéance, est mesurée sur une base mensuelle à l'aide de six scénarios. Au 31 octobre 2010, la position d'actifs liquides excédentaires de la Banque, consolidée jusqu'à 90 jours et mesurée dans le cadre des opérations normales, totalise 21,4 G\$ comparé à 15,5 G\$ au 31 octobre 2009. La position d'actifs liquides excédentaires correspond au total des actifs liquides, déduction faite des obligations de déboursés garantis et non garantis et des passifs éventuels. Un autre indicateur, appelé le capital en liquidité et calculé mensuellement, mesure la part des emprunts à terme servant à financer les actifs non liquides de la Banque. Par ailleurs, la Banque surveille étroitement son niveau de levier financier afin de s'assurer que le rapport de l'actif aux fonds propres respecte le niveau prescrit par le Surintendant. Enfin, la Banque maintient à jour un plan de relève de la liquidité qui décrit les mesures à suivre en cas de situation critique de la liquidité.

Financement

Le passif-dépôts de base représente la principale source de financement de la Banque. Dans ce contexte, la diversification du financement en fonction du déposant et de l'échéancier constitue un élément important de la stratégie de gestion des liquidités. La Banque recherche des sources de financement diversifiées par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant. De plus, la Banque est engagée dans des programmes de titrisation (prêts hypothécaires résidentiels et créances sur cartes de crédit) qui lui donnent accès à du financement à long terme.

Le tableau ci-dessous présente les passifs financiers et les engagements de prêts par échéance.

Échéances contractuelles

Au 31 octobre	2010						2009
	Payables à vue et à préavis			Payables à terme fixe			
	Moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total	Total
Particuliers	19 627	5 508	4 282	4 600	95	34 112	34 609
Autres	20 516	21 194	1 833	3 205	925	47 673	40 561
Total dépôts	40 143	26 702	6 115	7 805	1 020	81 785	75 170
	Moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total	Total
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	—	—	—	—	18 292	18 292	13 221
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	12 513	—	—	—	—	12 513	12 736
Instruments financiers dérivés désignés							
Élément de couverture de la juste valeur	—	2	82	110	—	194	35
Élément de couverture des flux de trésorerie	—	—	—	19	—	19	53
Total des instruments financiers dérivés désignés	—	2	82	129	—	213	88
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation	1 338	956	2 651	1 473	—	6 418	5 859
Débiteures subordonnées	183	500	850	500	—	2 033	2 017
Engagements de prêts	29 519	—	—	—	—	29 519	29 463

NOTE 6

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

La gestion du capital consiste à maintenir l'équilibre entre les fonds propres requis en fonction des risques, les ratios de fonds propres réglementaires satisfaisant aux exigences minimales d'une institution financière bien capitalisée, conformément à la définition qu'en donne le Surintendant, et la production d'un rendement concurrentiel de l'avoir des actionnaires.

Le Conseil, sur recommandation du CVGR, approuve chaque année une politique détaillée de gestion du capital de même que le plan de capital de la Banque. Cette politique énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital, et les critères de base qu'elle adopte pour s'assurer qu'elle dispose en tout temps d'un niveau de fonds propres suffisant et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Le plan de capital fixe les cibles opérationnelles et prend en compte les niveaux prévus de l'actif pondéré en fonction des risques évalués selon l'approche réglementaire. De plus, le plan de capital analyse les différentes stratégies s'offrant à la Banque pour optimiser la gestion du capital, comme l'émission et le rachat de titres de participation et de titres d'emprunt subordonnés, de même que la politique de dividendes.

Gestion du capital

Le ratio de fonds propres est le rapport – exprimé en pourcentage – des fonds propres définis par réglementation à l'actif pondéré en fonction du risque. L'actif pondéré en fonction du risque est déterminé au moyen de l'application des règles prescrites par le Surintendant concernant les risques figurant au bilan et hors bilan. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont considérés dans le calcul de l'actif à risque à des fins réglementaires. La définition adoptée par la Banque des règlements internationaux (la BRI) distingue trois catégories de fonds propres : les « fonds propres de catégorie 1 » qui comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et aux détenteurs d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, le montant admissible des instruments novateurs ainsi que les participations sans contrôle, desquels on déduit les écarts d'acquisition, puis les « fonds propres de catégorie 2 » qui comprennent les actions privilégiées non admissibles aux fonds propres de catégorie 1, la portion admissible des dettes subordonnées, la provision générale admissible pour le risque de crédit de même que le montant admissible des instruments novateurs ne pouvant être inclus dans les fonds propres de catégorie 1. Conformément aux règles de la BRI, le Surintendant a défini une troisième catégorie de fonds propres destinée à couvrir expressément le risque de marché, ce risque étant également couvert par les fonds propres de catégorie 1. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme de ces fonds propres, déduction faite des placements dans les sociétés satellites et de la protection de premier niveau dans le cadre de la titrisation d'actifs.

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a adopté les exigences des normes de fonds propres selon l'Accord de Bâle II. Ces règles, établies en 2004 par la BRI située à Bâle, en Suisse, et adoptées par plusieurs pays à travers le monde, dont le Canada, modifient les règles d'adéquation des fonds propres qui dataient de 1988.

Depuis le 1^{er} novembre 2009, la Banque a adopté l'approche de notation interne avancée (l'approche NI avancée) pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée. En ce qui concerne le risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée et pour ce qui est du risque de marché, elle continue d'utiliser les modèles internes ainsi que l'approche standardisée conformément à l'Accord de Bâle II.

Le Surintendant considère que les institutions financières bien capitalisées doivent maintenir un ratio de 7 % pour leurs fonds propres de catégorie 1, et de 10 % pour le total des fonds propres réglementaires. La Banque a maintenu des ratios qui satisfont à ces exigences en 2010 comme en 2009.

Outre les ratios de fonds propres réglementaires, les banques sont également assujetties aux exigences d'un test de levier financier maximal. L'effet de levier se calcule en divisant l'actif total d'une banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total de ses fonds propres. Le levier de la Banque répond aux exigences du test de levier en 2010 comme en 2009.

NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL (suite)

Fonds propres réglementaires selon Bâle II

Au 31 octobre	2010 ⁽¹⁾	2009
Fonds propres de catégorie 1		
Actions ordinaires	1 804	1 729
Surplus d'apport	66	48
Bénéfices non répartis	4 081	3 515
Gains (pertes) de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture et après impôts, inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	(133)	(100)
Pertes nettes non réalisées cumulées après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente inscrites dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	–	(11)
Actions privilégiées perpétuelles non cumulatives	1 089	1 089
Instruments novateurs ⁽²⁾	975	971
Participations sans contrôle ⁽³⁾	25	19
Cessions à découvert des actions de la Banque	(17)	(10)
Fonds propres bruts de catégorie 1	7 890	7 250
Écarts d'acquisition	(744)	(746)
Autres déductions	–	(35)
Fonds propres nets de catégorie 1	7 146	6 469
Gains issus de ventes résultant d'opérations de titrisation	(40)	(36)
Autres déductions	(136)	(168)
Fonds propres nets de catégorie 1 rajustés	6 970	6 265
Fonds propres de catégorie 2		
Déventures subordonnées	1 894	1 897
Provision générale admissible pour risque de crédit	79	456
Gains nets non réalisés cumulés après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	13	–
Instruments novateurs excédentaires admissibles aux fonds propres de catégorie 1 ⁽²⁾	–	4
Fonds propres de catégorie 2	1 986	2 357
Autres déductions	(259)	(223)
Fonds propres de catégorie 2 rajustés	1 727	2 134
Total des fonds propres	8 697	8 399

(1) Depuis le 1^{er} novembre 2009, la Banque a adopté l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée.

(2) 400 000 NBC CapS II – série 1 et 350 000 NBC CapS II – série 2 émises par Fiducie d'actifs BNC présentées dans les *Participations sans contrôle* ainsi que les 225 000 NBC CapS – série 1 émises par Fiducie de Capital BNC.

(3) Excluant 400 000 NBC CapS II – série 1 et 350 000 NBC CapS II – série 2 émises par Fiducie d'actifs BNC, les fonds communs de placement et les autres entités consolidés conformément à l'application de la NOC-15.

NOTE 7

REVENUS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation, les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* ainsi que l'incidence des participations sans contrôle.

Le revenu net d'intérêts comprend les intérêts et les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation et la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés comme détenus à des fins de négociation.

L'incidence des participations sans contrôle tient compte des revenus et pertes de négociation attribuables à des tiers.

Revenus provenant des activités de négociation

Exercice terminé le 31 octobre	2010	2009
Revenu net d'intérêts	440	444
Revenus autres que d'intérêts	(78)	12
Participations sans contrôle	(5)	2
Total	357	458

NOTE 8

VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont présentées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre	2010				2009
	Durée jusqu'à l'échéance				
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total
Titres émis ou garantis par					
Le Canada	62	4 796	1 024	–	5 882
Les provinces	39	590	1 928	–	2 557
Les municipalités et les commissions scolaires	–	85	253	–	338
Le Trésor américain et autres organismes américains	378	–	3	–	381
Autres titres de créances	26	205	213	401	845
Titres de participation	25	77	12	880	994
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	530	5 753	3 433	1 281	10 997
					13 281

NOTE 8 VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE (suite)

Gains (pertes) bruts non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente

Au 31 octobre				2010
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	5 782	100	–	5 882
Les provinces	2 420	138	(1)	2 557
Les municipalités et les commissions scolaires	316	22	–	338
Le Trésor américain et autres organismes américains	381	–	–	381
Autres titres de créances	825	24	(4)	845
Titres de participation	975	66	(47)	994
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	10 699	350	(52)	10 997

Au 31 octobre				2009
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	8 973	69	(28)	9 014
Les provinces	1 853	58	(35)	1 876
Les municipalités et les commissions scolaires	267	16	(9)	274
Le Trésor américain et autres organismes américains	92	–	–	92
Autres titres de créances	937	49	(39)	947
Titres de participation	1 091	53	(66)	1 078
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	13 213	245	(177)	13 281

Pertes brutes non réalisées

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les pertes brutes non réalisées sur les titres de participation sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché ou aux variations de change. La Banque a la capacité et l'intention de détenir ces titres pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Aux 31 octobre 2010 et 2009, la Banque a conclu que les pertes brutes non réalisées, comptabilisées aux *Autres éléments du résultat étendu*, sont temporaires.

Pertes de valeur comptabilisées

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, un montant de 9 M\$ (37 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009) au titre des pertes de valeur sur les titres disponibles à la vente, que la Banque a considérées comme durables, a été comptabilisé dans les *Pertes sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières disponibles à la vente présentées au coût

La Banque détient des titres de participation tels que des unités de fonds communs de placement ainsi que d'autres titres qui sont classés comme disponibles à la vente, mais qui sont présentés au coût parce qu'ils ne sont pas négociés sur un marché actif. Au 31 octobre 2010, les valeurs mobilières disponibles à la vente présentées au coût dans le bilan consolidé totalisent 379 M\$ (387 M\$ au 31 octobre 2009). L'écart entre la juste valeur estimative et le coût représente un gain non réalisé de 13 M\$ au 31 octobre 2010 (39 M\$ au 31 octobre 2009). Au cours de l'exercice, certains titres disponibles à la vente présentés au coût dans le bilan consolidé ont été cédés. Leur valeur comptable au moment de la vente était de 65 M\$ (8 M\$ au 31 octobre 2009), et la Banque a comptabilisé une perte de 4 M\$ relative à la cession de ces titres (gain de 11 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009).

NOTE 9

VÉHICULES D'ACTIFS CADRES

Au 31 octobre 2010, la valeur nominale des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) détenus par la Banque s'établit à 1 926 M\$ (1 954 M\$ au 31 octobre 2009), dont un montant de 1 664 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* en vertu de l'option juste valeur et un montant de 262 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 685 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* et 269 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2009). Au cours de l'exercice 2010, la Banque a reçu des remboursements de capital liés aux billets restructurés des conduits VAC, certains billets restructurés ont été repris des clients ayant des facilités de crédit adossées à ces billets et certaines radiations de billets détenus ont été enregistrées.

La valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC (ayant remplacé le papier commercial adossé à des actifs « PCAA » dans le cadre de la restructuration de ces instruments) détenus par la Banque, se détaille comme suit :

Au 31 octobre	2010	2009
VAC I		
Catégorie A-1	601	604
Catégorie A-2	553	553
Catégorie B	94	94
Catégorie C	39	39
Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI)	44	77
Total VAC I	1 331	1 367
VAC II		
Catégorie A-1	106	98
Catégorie A-2	87	79
Catégorie B	18	14
Catégorie C	7	6
Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI)	12	11
Total VAC II	230	208
VAC III		
Billets reflets pour les actifs traditionnels (AT)	53	85
Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI)	171	148
Total VAC III	224	233
PCAA exclu du plan de restructuration pancanadien	141	146
Total	1 926	1 954

Dans le cadre de la restructuration en vertu de l'Accord de Montréal, les contreparties aux swaps des VAC I et VAC II ont convenu d'inclure un moratoire de 18 mois à la suite de la clôture, période durant laquelle les appels de marge n'étaient pas permis. Ce moratoire a pris fin le 16 juillet 2010. Par conséquent, certaines transactions détenues par les VAC sont désormais exposées à des éléments déclencheurs d'un nantissement. La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge pour un montant de 911 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge. Au 31 octobre 2010, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

NOTE 9 VÉHICULES D'ACTIFS CADRES (suite)

Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 31 octobre 2010, désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation*, est de 1 147 M\$, et 53 M\$ sont classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 147 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* et 78 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2009). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* en vertu de l'option juste valeur et les autres billets ont été classés comme *Valeurs mobilières disponibles à la vente*. La Banque a repris des billets restructurés des conduits VAC liés à des facilités de crédit pour une juste valeur de 36 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010. La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque se détaille comme suit :

Tableau des échéances contractuelles

Au 31 octobre	2010			2009		
	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
VAC I et VAC II	6	1 112	1 118	6	1 103	1 109
VAC III	6	38	44	24	48	72
PCAA exclu du plan de restructuration pancanadien	15	23	38	19	25	44
Valeur comptable des billets	27	1 173	1 200	49	1 176	1 225
Facilité de financement de marge	–	(55)	(55)	–	(63)	(63)
Total	27	1 118	1 145	49	1 113	1 162

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC et excluant les actifs inadmissibles, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents. La Banque a déterminé la juste valeur en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts automobiles. Les cotes de crédit et les coupons s'appuient sur les conditions prévues dans les billets restructurés des conduits VAC. Les échéances sont établies en fonction des flux de trésorerie prévus des actifs sous-jacents.

Pour les actifs inadmissibles, la juste valeur des billets reflète est déterminée selon une analyse des actifs sous-jacents des billets et la valeur marchande d'instruments comparables. Dans le cas des TACHR, les justes valeurs ont été déterminées selon l'indice ABX; en ce qui concerne les TACHC, des indices TACHC, dont l'indice CMBX, ont été choisis. Quant aux instruments financiers dérivés, la Banque a eu recours à des modèles d'évaluation qui sont couramment utilisés par les intervenants sur le marché avec des données fondées sur des facteurs observables sur les marchés tels que les indices CDX.IG, la corrélation de base et les taux d'intérêt.

En établissant la valeur des billets restructurés des conduits VAC qu'elle détient, la Banque compare la valeur obtenue en fonction de la méthodologie décrite précédemment à une fourchette de valeurs. Les valeurs situées dans cette fourchette ont été obtenues de tiers et sont ajustées afin de tenir compte de la liquidité. Comme plusieurs hypothèses peuvent être utilisées afin d'établir la juste valeur, cette fourchette reflète le niveau d'incertitude lié à ces modèles.

Comme la valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque se situe dans la fourchette de la juste valeur estimative établie au 31 octobre 2010, aucune modification n'a été apportée à la valeur comptable au 31 octobre 2010. Le 21 septembre 2010, les cotes de crédit des billets VAC I et VAC II de catégorie A-1 ont été améliorées, passant de « A (sf) » à « A (élevé) (sf) », et la mention « sous surveillance avec implications positives » qui leur avait été attribuée le 22 juin 2010 a été retirée. À la même date, les cotes de crédit des billets VAC I et VAC II de catégorie A-2 ont été maintenues à « A (sf) » et à « BBB (faible) (sf) ».

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions en vigueur au 31 octobre 2010, ce qui pourrait changer durant les périodes futures. Les hypothèses les plus importantes pour déterminer la juste valeur des billets restructurés sont les taux d'actualisation observables et les cotes de crédit des billets. L'analyse de sensibilité de ces hypothèses sur la juste valeur au 31 octobre 2010 est la suivante :

- un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se traduirait par une diminution ou une augmentation de 9 M\$ de la juste valeur;
- une diminution de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une baisse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 45 M\$ à 80 M\$; et
- une augmentation de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une hausse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 40 M\$ à 50 M\$.

L'évaluation de la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité des billets restructurés des conduits VAC qui ne transigent pas actuellement sur un marché actif, (3) les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé en Amérique du Nord et (4) des modifications aux lois.

NOTE 9 VÉHICULES D'ACTIFS CADRES (suite)

Facilités de crédit à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits VAC

Au 31 octobre 2010, l'encours des facilités de crédit offertes aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC est de 143 M\$ (285 M\$ au 31 octobre 2009) et les provisions pour pertes sur créances sont de 121 M\$ (148 M\$ au 31 octobre 2009). Au total, les biens affectés en garantie des facilités de crédit offertes aux clients sont estimés comme suit :

Biens affectés en garantie au 31 octobre			2010
	Valeur nominale des billets	Facilités de crédit adossées aux billets AI ⁽¹⁾	Facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC ⁽²⁾
VAC II			
Catégorie A-1	302	–	244
Catégorie A-2	277	–	225
Catégorie B	50	–	41
Catégorie C	19	–	15
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	107	70	–
Total VAC II	755	70	525
VAC III			
Billets reflète pour les actifs traditionnels (AT)	15	–	13
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	110	79	–
Total VAC III	125	79	13
Total	880	149	538
Biens affectés en garantie au 31 octobre			2009

	Valeur nominale des billets	Facilités de crédit adossées aux billets AI ⁽¹⁾	Facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC ⁽²⁾
VAC II			
Catégorie A-1	423	–	327
Catégorie A-2	405	–	311
Catégorie B	73	–	56
Catégorie C	28	–	22
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	130	94	–
Total VAC II	1 059	94	716
VAC III			
Billets reflète pour les actifs traditionnels (AT)	45	–	27
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	156	130	–
Total VAC III	201	130	27
Total	1 260	224	743

(1) Ces facilités de crédit représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties par les billets, moins le remboursement de leur capital.

(2) Ces facilités de crédit représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties à 30 % aux conditions normales de plein recours et à 45 % par les billets, moins le remboursement de leur capital.

Enquête des autorités de réglementation

Le 21 décembre 2009, la filiale de courtage en valeurs mobilières de la Banque, la Financière Banque Nationale (FBN), a convenu avec l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) d'un règlement à l'amiable de 75 M\$ dans le cadre d'une série d'ententes conclues entre les autorités réglementaires et les institutions financières actives en 2007 dans le PCAA émis par des tiers. Ce montant a été enregistré dans les *Charges d'exploitation – Divers* à l'état consolidé des résultats au cours de l'exercice 2010.

La sanction administrative payée à l'AMF est de 70 M\$ et les frais d'enquête, de 1 M\$. Dans le cadre de ses programmes de communication, la Banque est aussi tenue d'investir la somme de 4 M\$ dans une campagne d'éducation financière au cours des deux prochaines années, ce qui rejoint les préoccupations de l'AMF, qui mène elle-même une campagne de ce type.

NOTE 10

VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES À DES FINS DE NÉGOCIATION

Au 31 octobre	2010				2009
	Durée jusqu'à l'échéance				
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total
					Total
Titres émis ou garantis par					
Le Canada	7 336	2 213	2 123	–	11 672
Les provinces	1 729	2 382	2 872	–	6 983
Les municipalités et les commissions scolaires	132	228	56	–	416
Le Trésor américain et autres organismes américains	91	186	243	–	520
Autres titres de créances	682	1 391	1 829	59	3 961
Titres de participation	12	15	–	19 692	19 719
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation	9 982	6 415	7 123	19 751	43 271
					36 952

NOTE 11

CESSIONS DE CRÉANCES

Titrisation d'actifs

Nouvelles activités de titrisation

Prêts hypothécaires assurés et créances sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés par la création de titres hypothécaires. En vertu d'une entente de 1998, elle vend également à une fiducie des créances sur cartes de crédit sur une base renouvelable. Le gain ou la perte avant impôts issu des opérations de titrisation, déduction faite des frais de transaction, est comptabilisé dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats.

Exercice terminé le 31 octobre	2010		2009
	Prêts hypothécaires assurés	Créances sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires assurés
Produit net en espèces	4 129	547 ⁽¹⁾	3 690
Titres acquis adossés à des créances mobilières ⁽²⁾	–	37	–
Droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires	210	17	274
Passif de gestion pris en charge	(24)	(3)	(22)
	4 315	598	3 942
Créances titrisées et vendues	4 177	587	3 735 ⁽³⁾
Gain avant impôts, déduction faite des frais de transaction	138	11	207
Titres hypothécaires créés et conservés inscrits dans les <i>Valeurs mobilières disponibles à la vente</i>	669	–	–

(1) Le produit net en espèces reçu correspond au produit brut de 587 M\$ moins les fonds affectés à l'achat de titres émis par la Fiducie de 37 M\$ et les frais de transaction.

(2) Ces titres sont présentés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* dans le bilan consolidé.

(3) Comprend 160 M\$ de créances titrisées au cours d'exercices antérieurs.

Échéance

Créances sur cartes de crédit

Des certificats totalisant 450 M\$, émis par une fiducie au cours de l'exercice 2005 dans le cadre d'un programme de titrisation et adossés à des créances sur cartes de crédit de la Banque, sont venus à échéance en avril 2010.

NOTE 11 CESSIONS DE CRÉANCES (suite)

Hypothèses clés

Voici les hypothèses clés utilisées pour mesurer la juste valeur des droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires à la date de vente pour les opérations effectuées au cours des exercices 2010 et 2009.

Exercice terminé le 31 octobre	2010		2009		2010	2009
			Prêts hypothécaires assurés		Créances sur cartes de crédit	
	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe		
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	29,7	29,4	29,2	30,7	–	–
Taux de remboursement (par mois)	–	–	–	–	29,8 %	27,4 %
Taux de remboursement anticipé	17,0 %	19,0 %	19,5 %	17,3 %	–	–
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	1,3 %	2,3 %	1,2 %	3,1 %	11,8 %	10,5 %
Pertes sur créances prévues	–	–	–	–	5,3 %	5,1 %
Taux d'actualisation	1,3 %	1,9 %	0,6 %	2,0 %	17,0 %	17,0 %

Le ratio de la perte sur un groupe statique de créances sur cartes de crédit titrisées est de 1,36 % au 31 octobre 2010 (1,31 % en 2009). Il est calculé en divisant les pertes sur créances réelles et prévues par l'encours initial des créances titrisées. Les pertes par groupe statique de créances ne s'appliquent pas aux prêts hypothécaires qui sont assurés.

Prêts gérés

Le solde en capital des prêts, le montant des prêts douteux et autres prêts en souffrance ainsi que le montant des radiations nettes pour l'ensemble des prêts inscrits au bilan consolidé et les prêts titrisés gérés sont les suivants :

Au 31 octobre	2010			2009		
	Total des prêts bruts	Prêts douteux bruts et autres prêts en souffrance ⁽¹⁾	Radiations nettes	Total des prêts bruts	Prêts douteux bruts et autres prêts en souffrance ⁽¹⁾	Radiations nettes
Prêts hypothécaires résidentiels	25 410	95	(5)	23 241	102	(4)
Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit	21 909	185	158	19 536	153	155
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	21 469	365	34	20 003	481	48
Total des prêts	68 788	645	187	62 780	736	199
Moins : les titres hypothécaires créés et conservés inscrits dans les <i>Valeurs mobilières disponibles à la vente</i>	822	–	–	298	–	–
Moins : les prêts titrisés et gérés						
Prêts hypothécaires assurés	8 318	–	–	7 453	–	–
Créances sur cartes de crédit	1 360 ⁽²⁾	9	66	1 223 ⁽³⁾	9	66
Moins : les prêts hypothécaires cédés à un fonds commun de placement administré par la Banque	464	–	–	529	–	–
Total des prêts présentés au bilan consolidé	57 824	636	121	53 277	727	133

(1) Comprend les prêts douteux et les prêts en souffrance de 90 jours et plus entièrement garantis à l'égard desquels, de l'avis de la direction, il n'existe pas de doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou de l'intérêt. Les créances sur cartes de crédit ne sont pas classées comme prêts douteux mais sont plutôt radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

(2) Comprend 60 M\$ de titres adossés à des créances mobilières présentés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* dans le bilan consolidé.

(3) Comprend 23 M\$ de titres adossés à des créances mobilières présentés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* dans le bilan consolidé.

NOTE 11 CESSIONS DE CRÉANCES (suite)

Incidence des activités de titrisation sur certains postes de l'état consolidé des résultats

Revenus de titrisation

Exercice terminé le 31 octobre	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
	Gains provenant de la vente d'actifs		Revenus de gestion		Autres		Total	
Prêts hypothécaires assurés	138	207	21	20	–	–	159	227
Créances sur cartes de crédit ⁽¹⁾	95	95	22	23	13	6	130	124
Total	233	302	43	43	13	6	289	351

(1) Opérations de titrisation à rechargement et nouvelles activités de titrisation.

Incidence des activités de titrisation sur certains postes du bilan consolidé

Au 31 octobre	2010	2009	2010	2009
	Valeurs mobilières disponibles à la vente		Autres passifs	
	Droits conservés		Passif de gestion	
Prêts hypothécaires assurés	360	311	40	34
Créances sur cartes de crédit	40	36	7	7
Total	400	347	47	41

Flux de trésorerie provenant des activités de titrisation

Exercice terminé le 31 octobre	2010		2009		2010	2009
			Prêts hypothécaires assurés		Créances sur cartes de crédit	
	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe		
Produit des nouvelles opérations de titrisation	906	3 223	187	3 503	547	–
Produit de perception, réinvesti dans les opérations de titrisation à rechargement	–	–	–	–	3 951	3 998
Flux de trésorerie provenant des droits conservés sur les opérations de titrisation	16	158	7	137	130	130
Échéance	–	–	–	–	(450)	–

NOTE 11 CESSIONS DE CRÉANCES (suite)

Sensibilité des hypothèses clés à des changements défavorables

La sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires à des changements défavorables immédiats de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés, s'établit comme suit :

Au 31 octobre	2010		2009		2010	2009
			Prêts hypothécaires assurés		Créances sur cartes de crédit	
	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe		
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	33,3	33,1	24,7	32,2	–	–
Taux de remboursement anticipé	17,8 %	18,1 %	19,9 %	17,7 %	29,8 %	27,4 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(0,6) \$	(9,3) \$	(0,2) \$	(8,6) \$	(3,0) \$	(2,6) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(1,3) \$	(18,4) \$	(0,4) \$	(16,9) \$	(5,4) \$	(4,7) \$
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	1,2 %	2,3 %	1,2 %	2,2 %	11,8 %	10,5 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(2,7) \$	(33,7) \$	(1,0) \$	(30,1) \$	(4,1) \$	(3,7) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(5,4) \$	(67,4) \$	(2,0) \$	(61,7) \$	(8,2) \$	(7,3) \$
Pertes sur créances prévues	–	–	–	–	5,3 %	5,1 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	–	–	–	–	(1,8) \$	(1,8) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	–	–	–	–	(3,7) \$	(3,5) \$
Taux d'actualisation	1,3 %	2,6 %	0,7 %	3,0 %	17,0 %	17,0 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	–	(0,9) \$	–	(1,0) \$	(0,2) \$	(0,1) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(0,1) \$	(1,8) \$	–	(2,0) \$	(0,3) \$	(0,3) \$

Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être utilisées avec prudence. Les variations de la juste valeur attribuables aux variations des hypothèses ne peuvent pas s'extrapoler de façon générale, car la relation entre la variation de l'hypothèse et celle de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Les variations touchant un aspect donné peuvent contribuer aux variations touchant un autre aspect, ce qui amplifiera ou amortira les sensibilités attribuables aux variations dans les hypothèses.

Autres cessions

La Banque vend des prêts hypothécaires assurés et non assurés à un fonds commun de placement administré par la Banque. Le gain ou la perte avant impôts est comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts – Divers* de l'état consolidé des résultats. L'encours total des prêts hypothécaires assurés et non assurés vendus à ce fonds commun de placement est de 464 M\$ au 31 octobre 2010 (529 M\$ au 31 octobre 2009). Le tableau suivant résume les autres cessions réalisées par la Banque.

Exercice terminé le 31 octobre	2010	2009
Produit net en espèces	77	411
Prêts hypothécaires non assurés vendus	76	399
Gain avant impôts	1	12

NOTE 12

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Dans le cadre de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère à une tierce partie des actifs financiers qui sont présentés dans le bilan consolidé car la transaction ne remplit pas les critères de décomptabilisation.

Valeur comptable des actifs financiers transférés

Au 31 octobre	2010	2009
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	12 625	12 599
Valeurs mobilières prêtées	8 320	7 086

NOTE 13

ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Les renseignements au sujet des EDDV dont la Banque détient des droits variables importants, mais dont elle n'est pas le principal bénéficiaire en vertu de la NOC-15, sont décrits ci-dessous. Le risque maximal de perte découlant de ces droits variables représente principalement les placements dans ces entités, la juste valeur des contrats de produits dérivés conclus avec elles ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à une d'entre elles.

Entité de titrisation des éléments d'actif de la Banque

La Banque effectue des opérations consistant à vendre certains éléments d'actif à une entité qui finance son acquisition en émettant des obligations à terme. Cette entité est une structure d'accueil admissible selon la NOC-12 et elle est, par conséquent, exemptée de l'exigence de consolidation de la NOC-15. Les renseignements concernant les opérations de titrisation relatifs aux exercices terminés les 31 octobre 2010 et 2009 sont détaillés à la note 11 afférente aux états financiers consolidés.

Fonds multicédant

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et qui finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent cette entité multicédante pour diversifier leurs sources de financement et réduire les coûts de financement tout en bénéficiant de services de gestion des actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ce fonds. La Banque offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 28 afférente aux états financiers consolidés présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque peut détenir des droits variables significatifs dans ce fonds en raison de la facilité de liquidité ainsi que la facilité de rehaussement de crédit offertes au fonds, la perception d'honoraires à titre d'agent financier et d'administrateur et sa participation occasionnelle dans le papier commercial. Toutefois, des tiers non liés assument les premières pertes sur créances avant les détenteurs de papier commercial. La Banque n'est pas tenue de consolider ce fonds en vertu de la NOC-15 étant donné qu'elle n'a pas à assumer la majorité des pertes prévues ni à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus du fonds. Afin de répondre aux besoins des investisseurs, la Banque a conclu des contrats de produits dérivés avec ce fonds dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Le total de l'actif de ce fonds est de 1 152 M\$ au 31 octobre 2010 (494 M\$ au 31 octobre 2009).

Véhicules d'actifs cadres

La Banque détient des droits variables significatifs dans des véhicules d'actifs cadres (VAC) en raison de la détention de billets restructurés des conduits VAC et de la facilité de financement de marge fournie. En vertu de la NOC-15, la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de ces véhicules d'actifs cadres et elle n'est pas tenue de les consolider. Se référer à la note 9 pour de plus amples renseignements.

Fonds de placement

Dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, la Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres entreprises constituées en sociétés. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit dans un horizon de moyen à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés auxquelles elle participe seulement en tant qu'investisseur. La Banque n'est pas tenue de consolider ces sociétés en vertu de la NOC-15 étant donné qu'elle n'a pas à assumer la majorité des pertes prévues ni à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus des sociétés. L'investissement total de la Banque inscrit aux livres en date du 31 octobre 2010 s'élève à 136 M\$ (145 M\$ au 31 octobre 2009). Le total de l'actif de ces sociétés est de 1,5 G\$ au 31 octobre 2010 (1,6 G\$ au 31 octobre 2009). De plus, la Banque a conclu des engagements d'investissement à l'égard de ces sociétés et ceux-ci sont divulgués à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

NOTE 14

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 octobre	2010			2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	15	–	15	15	–	15
Immeubles	199	109	90	187	102	85
Matériel et mobilier	405	328	77	387	321	66
Équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	85	19	66	85	7	78
Améliorations locatives	477	344	133	447	329	118
Total	1 181	800	381	1 121	759	362

La dépense d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 est de 64 M\$ (49 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009).

NOTE 15

ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

La Banque applique un test de dépréciation annuel aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie. Aucune baisse de valeur n'a été inscrite pour 2009.

La variation de la valeur comptable des écarts d'acquisition s'établit comme suit :

	Particuliers et entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Total
Solde au 31 octobre 2008	61	455	224	740
Autres ⁽¹⁾	5	4	(3)	6
Solde au 31 octobre 2009	66	459	221	746
Autres ⁽¹⁾	(1)	–	(1)	(2)
Solde au 31 octobre 2010	65	459	220	744

(1) Représente l'incidence des conversions sur les écarts d'acquisition libellés en devises et les rajustements relatifs aux acquisitions antérieures.

Les actifs incorporels se composent des éléments suivants :

Au 31 octobre	2010				2009		
	Coût	Baisse de valeur ⁽¹⁾	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Logiciels et développements technologiques	676	–	374	302	539	321	218
Contrats de gestion ⁽²⁾	154	2	–	152	154	–	154
Marques de commerce ⁽²⁾	11	–	–	11	11	–	11
Autres	21	–	6	15	33	19	14
Total	862	2	380	480	737	340	397

(1) Suite aux résultats du test de dépréciation, une charge pour baisse de valeur a été comptabilisée.

(2) Non amortissables.

La dépense d'amortissement et le total des radiations pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 sont de 58 M\$ (63 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009).

NOTE 16

ACTIFS DIVERS

Au 31 octobre	2010	2009
Intérêts et dividendes à recevoir	352	379
Frais payés d'avance	328	341
Actifs d'impôts futurs (note 26)	102	91
Placements dans les sociétés satellites	158	243
Actif au titre des prestations constituées (note 23)	648	617
Autres	525	400
	2 113	2 071

NOTE 17

DÉPÔTS

Au 31 octobre	2010			2009
	Payables à vue et à préavis	Payables à terme fixe	Total	Total
Particuliers	19 627	14 485	34 112	34 609
Entreprises et administrations publiques	19 101	22 884	41 985	36 698
Institutions de dépôts	1 415	4 048	5 463	3 638
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC	—	225	225	225
	40 143	41 642	81 785	75 170

Dépôt de la Fiducie de Capital BNC

Le 15 juin 2006, Fiducie de Capital BNC (la Fiducie), une fiducie à capital variable créée sous le régime des lois de l'Ontario, a émis des parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres fiduciaires de capital – série 1, ou NBC CapS – série 1. Le produit brut tiré du placement, de 225 M\$, a été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque.

La Fiducie est une entité à détenteurs de droits variables selon la définition de la NOC-15. Bien que la Banque possède les capitaux propres et le contrôle des droits de vote de la Fiducie, la Banque ne consolide pas la Fiducie parce qu'elle n'en est pas le principal bénéficiaire; par conséquent, les NBC CapS – série 1 émises par la Fiducie ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque, mais le billet de dépôt est présenté sous la rubrique *Dépôts*.

Billet de dépôt

Les principales modalités et caractéristiques du billet de dépôt de 225 M\$ se présentent comme suit :

Date d'émission	Taux annuel d'intérêt fixe	Dates de paiement des intérêts	Versement semestriel ⁽¹⁾	Échéance	Date de conversion au gré de la Fiducie ⁽²⁾	Date de rachat au gré de la Banque ⁽³⁾
15 juin 2006	5,329 % ⁽⁴⁾	30 juin, 31 décembre	26,645 \$	30 juin 2056	En tout temps	30 juin 2011

(1) Par tranche de capital de 1 000 \$.

(2) Chaque tranche de capital de 1 000 \$ du billet de dépôt est convertible au gré de la Fiducie, en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque (note 22). La Fiducie exercera ce droit de conversion dans les cas où les porteurs de NBC CapS – série 1 exerceront leur droit d'échange.

(3) La Banque peut, à son gré, racheter le billet de dépôt, en totalité ou en partie, à la date indiquée ci-dessus (et à toute date ultérieure de versement de l'intérêt), ou avant en totalité (mais non en partie) s'il y a survenance d'événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés. Tout rachat peut se faire sans le consentement de la Fiducie, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation du Surintendant. Si la Banque rachète le billet de dépôt en totalité ou en partie, la Fiducie sera tenue de racheter un montant correspondant de NBC CapS – série 1.

(4) Le taux de 5,329 % sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, inclusivement. Après cette date, le billet portera intérêt au taux annuel fixe correspondant au taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 1,50 %.

Achat à des fins d'annulation

À compter du 30 juin 2011, la Banque pourra, avec l'approbation du Surintendant, acheter le billet de dépôt en totalité ou en partie sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré, à n'importe quel prix. Toute tranche du billet de dépôt que la Banque achètera sera annulée et ne sera pas réémise.

Cas de défaut

Le défaut de la Banque de faire des versements ou de s'acquitter de ses autres obligations prévues par le billet de dépôt ne conférera pas pour autant à la Fiducie le droit d'exiger le rachat anticipé du billet de dépôt.

NOTE 17 DÉPÔTS (suite)

Parts de fiducie émises par Fiducie de Capital BNC

Aucune distribution en espèces ne sera payable par la Fiducie sur les NBC CapS – série 1, si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque en qualité de porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS – série 1, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée. Les NBC CapS – série 1 ne sont pas rachetables au gré du porteur.

Les principales modalités et caractéristiques des parts de fiducie des NBC CapS – série 1 se présentent comme suit :

	Nombre	Date d'émission	Rendement annuel	Dates de distribution	Distribution semestrielle par NBC CapS – série 1 ⁽¹⁾	Date de conversion au gré du porteur ⁽²⁾	Date de rachat au gré de la Fiducie ⁽³⁾
Série 1	225 000	15 juin 2006	5,329 %	30 juin, 31 décembre	26,645 \$ ⁽⁴⁾	En tout temps	30 juin 2011

(1) Pour chaque part d'une valeur nominale de 1 000 \$.

(2) Les porteurs de NBC CapS – série 1 pourront, sur préavis, remettre chaque NBC CapS – série 1 en échange de 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque (note 22). Ce droit d'échange sera mis en œuvre par la conversion par la Fiducie du montant correspondant du billet de dépôt de la Banque. Les NBC CapS – série 1 échangées contre les actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque seront annulées par la Fiducie.

(3) La Fiducie peut, à son gré, racheter les NBC CapS – série 1, en totalité ou en partie, à la date indiquée ci-dessus (et à toute date de distribution ultérieure), ou avant en totalité (mais non en partie) s'il y a survenance d'événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés. Tout rachat peut se faire sans le consentement des porteurs, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation du Surintendant.

(4) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2016, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié du taux applicable des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 1,50 %.

Échange automatique

Chaque NBC CapS – série 1 sera échangée automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 18 de la Banque, à la survenance de certains éléments spécifiques (se référer à la note 22 pour de plus amples renseignements). En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres fiduciaires de capital en circulation de la Fiducie, dont le principal actif est le billet de dépôt.

Achat à des fins d'annulation

À compter du 30 juin 2011, la Fiducie pourra, à la demande de la Banque et avec l'accord du Surintendant, acheter en tout temps les NBC CapS – série 1 en circulation en totalité ou en partie sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré, à n'importe quel prix. Les NBC CapS – série 1 achetées par la Fiducie seront annulées et ne seront pas réémises.

Fonds propres réglementaires

Les NBC CapS – série 1 d'un montant de 225 M\$ se qualifient à titre d'instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1.

NOTE 18

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À DES FINS DE NÉGOCIATION

Valeurs mobilières

Au cours de l'exercice 2009, la Banque a désigné les billets restructurés des conduits VAC avec un ou plusieurs dérivés incorporés, comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* en vertu de l'option juste valeur. Se référer à la note 9 pour de plus amples renseignements. Au 31 octobre 2010, la juste valeur de ces billets est de 1,1 G\$ (1,1 G\$ au 31 octobre 2009). Au cours de l'exercice 2010, la Banque a reçu des remboursements de capital liés aux billets restructurés des conduits VAC, certains billets restructurés ont été repris des clients ayant des facilités de crédit adossées à ces billets et certaines radiations de billets détenus ont été enregistrées. Aucune variation de la juste valeur n'a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

La Banque peut également désigner comme étant détenues à des fins de négociation des valeurs mobilières qui sont acquises afin de couvrir économiquement certains instruments financiers dérivés. La Banque peut avoir recours à cette option conformément à sa stratégie de gestion des risques qui permet de gérer ensemble ces valeurs mobilières et les instruments financiers dérivés impliqués sur la base de la juste valeur et ainsi réduire sensiblement les risques financiers. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la Banque n'a désigné aucune valeur mobilière en vertu de l'option juste valeur (valeurs mobilières ayant un coût initial de 2,7 G\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009). Au 31 octobre 2010, il n'y a aucune autre valeur mobilière désignée comme étant détenue à des fins de négociation, à l'exception des billets restructurés des conduits VAC décrits précédemment. Au 31 octobre 2009, la juste valeur des valeurs mobilières désignées comme étant détenues à des fins de négociation, autres que les billets restructurés, totalisait 2,7 G\$. Aucune variation de la juste valeur n'a été comptabilisée dans les *Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (gain de 57 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009).

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la Banque a désigné comme étant détenues à des fins de négociation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ayant un coût initial de 84 M\$, conformément à sa stratégie de gestion des risques qui permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation résultant de l'évaluation des actifs et passifs financiers sur des bases différentes.

Au 31 octobre 2010, la juste valeur totale de ces instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de négociation totalise un montant de 84 M\$. La variation de la juste valeur est négligeable pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 et a été comptabilisée dans les *Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats.

Dépôts

Certains dépôts comportant un ou plusieurs dérivés incorporés sont désignés comme étant détenus à des fins de négociation en vertu de l'option juste valeur. Ces dépôts sont présentés au passif à la rubrique *Dépôts* du bilan consolidé. La juste valeur de ces dépôts totalise 627 M\$ au 31 octobre 2010 (662 M\$ au 31 octobre 2009). La variation de la juste valeur de 67 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (gain de 72 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009) a été constatée comme perte dans les *Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. La variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit représente un gain non réalisé de 5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (perte non réalisée de 28 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009).

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit de ces passifs financiers, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument au moyen des taux suivants : d'abord, au moyen d'un taux d'actualisation observé qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, au moyen d'un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart entre les valeurs obtenues est comparé avec l'écart obtenu au moyen des mêmes taux en date de fin de période.

Contractuellement, le montant à l'échéance que la Banque sera tenue de payer aux détenteurs de ces dépôts est variable et sera différent de la juste valeur au 31 octobre 2010.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2010 et 2009, la Banque a désigné comme étant détenues à des fins de négociation certaines valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, conformément à sa stratégie de gestion des risques qui permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation résultant de l'évaluation des actifs ou des passifs sur des bases différentes. Ces passifs financiers sont entièrement garantis par des obligations du gouvernement de qualité supérieure et la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit est négligeable.

Au 31 octobre 2010, aucune valeur mobilière vendue en vertu de conventions de rachat n'est désignée comme étant détenue à des fins de négociation. Au 31 octobre 2009, la juste valeur totale de ces instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de négociation totalisait un montant de 2,7 G\$. La variation de la juste valeur est négligeable pour les exercices terminés les 31 octobre 2010 et 2009 et a été comptabilisée dans les *Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats.

NOTE 19

PASSIFS DIVERS

Au 31 octobre	2010	2009
Intérêts et dividendes à payer	475	476
Impôts à payer	163	343
Passifs d'impôts futurs (note 26)	163	150
Fournisseurs et autres créditeurs	466	737
Passif au titre des prestations constituées (note 23)	153	145
Engagements liés aux opérations d'assurance	67	62
Dettes de filiales envers des tiers	4 051	3 791
Charges à payer et revenus reportés	460	441
Autres	565	478
	6 563	6 623

NOTE 20

DÉBENTURES SUBORDONNÉES

Les débentures subordonnées représentent des obligations directes non garanties, sous forme de billets et débentures, envers les porteurs de titres d'emprunt de la Banque. Les droits des porteurs de billets et débentures de la Banque sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Le rachat des débentures subordonnées, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du Surintendant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Banque a racheté, à des fins d'annulation, des débentures subordonnées d'une valeur totale de 250 M\$ échéant le 16 avril 2014.

Au 31 octobre					2010	2009
Échéance		Taux d'intérêt	Caractéristiques	Libellées en devises		
Novembre	2016	4,456 % ⁽¹⁾	Remboursables par anticipation ⁽²⁾		500	500
Novembre	2018	5,55 % ⁽³⁾	Remboursables par anticipation ⁽⁴⁾		500	500
Décembre	2019	4,926 % ⁽⁵⁾	Remboursables par anticipation ⁽⁶⁾		350	350
Novembre	2020	4,70 % ⁽⁷⁾	Remboursables par anticipation ⁽⁸⁾		500	500
Février	2087	Variable ⁽⁹⁾	Rachetables au gré de la Banque depuis le 28 février 1993	44 US	44	47
					1 894	1 897
Ajustement au titre de la juste valeur ⁽¹⁰⁾					143	125
Solde non amorti des coûts reliés à l'émission ⁽¹¹⁾					(4)	(5)
Total					2 033	2 017

- (1) Portant intérêt au taux de 4,456 % jusqu'au 2 novembre 2011 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.
- (2) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des débentures au prix suivant : i) si les débentures sont remboursées avant le 2 novembre 2011, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (ce dernier est défini comme le rendement, composé semestriellement qu'offriraient des obligations du gouvernement du Canada non remboursables par anticipation, si elles étaient émises à leur valeur nominale à la date de remboursement anticipé, en dollars canadiens, au Canada, et dont la durée à courir avant l'échéance serait égale à celle à courir jusqu'à la date de rajustement des intérêts) plus 12 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les débentures sont remboursées le 2 novembre 2011 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (3) Portant intérêt au taux de 5,55 % jusqu'au 15 novembre 2013 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 2,64 %.
- (4) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des débentures au prix suivant : i) si les débentures sont remboursées avant le 15 novembre 2013, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (comme défini au point 2 ci-dessus) plus 55 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les débentures sont remboursées le 15 novembre 2013 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (5) Portant intérêt au taux de 4,926 % jusqu'au 22 décembre 2014 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.
- (6) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des débentures au prix suivant : i) si les débentures sont remboursées avant le 22 décembre 2014, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (comme défini au point 2 ci-dessus) plus 17 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les débentures sont remboursées le 22 décembre 2014 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (7) Portant intérêt au taux de 4,70 % jusqu'au 2 novembre 2015 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.
- (8) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des débentures au prix suivant : i) si les débentures sont remboursées avant le 2 novembre 2015, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (comme défini au point 2 ci-dessus) plus 16 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les débentures sont remboursées le 2 novembre 2015 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (9) Portant intérêt au taux annuel de 1/8 % au-dessus du taux LIBOR.
- (10) Réflète l'ajustement apporté à la valeur comptable des débentures subordonnées faisant l'objet d'une couverture de la juste valeur.
- (11) Le solde non amorti des coûts reliés à l'émission des débentures subordonnées représente le montant des coûts à l'origine, déduction faite de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTE 20 DÉBENTURES SUBORDONNÉES (suite)

Les échéances des débentures subordonnées s'établissent comme suit :

2011 à 2015	–
2016 à 2020	1 850
2021 et par la suite	44
	1 894

NOTE 21

PARTICIPATIONS SANS CONTRÔLE

Au 31 octobre	2010	2009
Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC (NBC CapS II)		
– série 1	400	400
– série 2	350	350
Fonds communs de placement consolidés conformément à l'application de la NOC-15	199	91
Autres entités consolidées conformément à l'application de la NOC-15	225	337
Autres	25	19
Total	1 199	1 197

Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC

La Banque a émis, par l'intermédiaire de sa filiale Fiducie d'actifs BNC (la Fiducie), une fiducie à capital fixe créée sous le régime des lois de l'Ontario, des parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres de la Fiducie de capital, ou NBC CapS II. Ces titres ne sont pas rachetables ni échangeables au gré du porteur contre des actions privilégiées de la Banque. Le produit brut tiré des placements est utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition de prêts hypothécaires auprès de la Banque.

Aucune distribution en espèces n'est payable par la Fiducie sur les NBC CapS II si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque, en tant qu'unique porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS II, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée.

Les principales modalités et caractéristiques des parts de fiducie des NBC CapS II se présentent comme suit :

	Nombre	Date d'émission	Rendement annuel	Dates de distribution	Distribution semestrielle par NBC CapS II ⁽¹⁾	Date de rachat, au gré de la Fiducie ⁽²⁾
Série 1	400 000	22 janvier 2008	7,235 %	30 juin, 31 décembre	36,175 \$ ⁽³⁾	30 juin 2013
Série 2	350 000	30 juin 2008	7,447 %	30 juin, 31 décembre	37,235 \$ ⁽⁴⁾	31 juillet 2013

(1) Pour chaque part d'une valeur nominale de 1 000 \$.

(2) La Fiducie peut, à son gré, racheter en totalité (mais non en partie), les NBC CapS II sans le consentement des porteurs, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation préalable du Surintendant, à la date de rachat indiquée ci-dessus (et à toute date de distribution ultérieure), ou avant s'il y a survenance d'événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés.

(3) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2018, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié du taux applicable des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 3,79 %.

(4) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2020, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié du taux applicable des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 4,09 %.

Échange automatique

Chaque NBC CapS II – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 19 de la Banque, et chaque NBC CapS II – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, à la survenance de certains éléments spécifiques. Pour de plus amples renseignements, se référer à la note 22. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres fiduciaires de capital en circulation de la Fiducie.

NOTE 21 PARTICIPATIONS SANS CONTRÔLE (suite)

Achats à des fins d'annulation

Pour chacune des séries, à compter du cinquième anniversaire de l'émission, la Fiducie pourra, avec l'accord du Surintendant, acheter les NBC CapS II en totalité ou en partie sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré à n'importe quel prix. Les NBC CapS II achetées par la Fiducie seront annulées et ne seront pas réémises.

Fonds propres réglementaires

Les NBC CapS II se qualifient à titre d'instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1. Selon les directives du Surintendant, les instruments de capital novateur peuvent être constitués d'une tranche représentant jusqu'à concurrence de 15 % du montant net des fonds propres de catégorie 1 et d'une tranche additionnelle de 5 % admissible à titre de fonds propres de catégorie 2B.

NOTE 22

CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale.

Actions privilégiées de premier rang

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$.

Caractéristiques des actions privilégiées de premier rang émises (montants en dollars)

Série 15

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, depuis le 15 mai 2008, en totalité ou en partie, au prix de 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2011, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2012, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2012, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,365625 \$.

Série 16

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, depuis le 15 mai 2010, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2011, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2012, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2013, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2014, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2014, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,303125 \$.

Série 20

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 mai 2013, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2014, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2015, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2016, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2017, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2017, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,375 \$.

Série 21

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 16 août 2013 et le 16 août tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Ces actions donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,33594 \$ pour la période initiale se terminant le 15 août 2013. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date de calcul du taux fixe applicable majoré de 2,05 %.

NOTE 22 CAPITAL-ACTIONS (suite)

Série 24

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Convertibles en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif série 25 de la Banque, sous réserve de certaines conditions, le 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite. Ces actions donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,4125 \$ pour la période initiale se terminant le 15 février 2014. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date de calcul du taux fixe applicable majoré de 4,63 %.

Série 26

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Convertibles en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif série 27 de la Banque, sous réserve de certaines conditions, le 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite. Ces actions donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,4125 \$ pour la période initiale se terminant le 15 février 2014. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date de calcul du taux fixe applicable majoré de 4,79 %.

Caractéristiques des actions privilégiées de premier rang autorisées, mais non émises (montants en dollars)

Série 17

Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable à tout moment, sur préavis, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 à dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs, rachetables au gré de la Banque sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 30 juin 2011, mais non rachetables au gré des porteurs.

Série 18

Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 18 si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures juridiques sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque; iii) le ratio des fonds propres de catégorie 1 est inférieur à 5 % ou le ratio de l'ensemble des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le Surintendant. Les actions privilégiées de premier rang, série 18 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque sous réserve du consentement du Surintendant à compter du 30 juin 2011, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

Série 19

Chaque NBC CapS II – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 19 de la Banque, si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio de fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le Surintendant. Les actions privilégiées de premier rang, série 19 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 30 juin 2013, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

Série 22

Les porteurs d'actions privilégiées série 21 auront le droit, à leur gré, le 16 août 2013 et le 16 août tous les cinq ans par la suite, de convertir, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions, la totalité de leurs actions privilégiées série 21 en un nombre correspondant d'actions privilégiées série 22. Les actions privilégiées de premier rang, série 22 confèrent aux porteurs des dividendes à taux variable trimestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 16 août 2018, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

Série 23

Chaque NBC CapS II – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio de fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le Surintendant. Les actions privilégiées de premier rang, série 23 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 31 juillet 2013, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

NOTE 22 CAPITAL-ACTIONS (suite)

Série 25

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 février 2019 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat ou de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat effectué à toute autre date à compter du 15 février 2014.

Série 27

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 février 2019 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat ou de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat effectué à toute autre date à compter du 15 février 2014.

Actions privilégiées de deuxième rang

15 millions d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2010, aucune action n'a été émise ni négociée.

Actions en circulation et dividendes déclarés

Au 31 octobre	2010			
	Actions		Dividendes	
	Nombre d'actions	\$	\$	Par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 15	8 000 000	200	12	1,4625
Série 16	8 000 000	200	10	1,2125
Série 20	6 900 000	173	10	1,5000
Série 21	8 050 000	201	11	1,3438
Série 24	6 800 000	170	11	1,6500
Série 26	5 800 000	145	9	1,6500
Actions privilégiées et dividendes	43 550 000	1 089	63	
Actions ordinaires au début	161 201 125	1 729		
Émises au titre du :				
Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	513 058	29		
Régime d'options d'achat d'actions	877 577	44		
Incidence des actions acquises ou vendues aux fins de négociation	180 056	2		
Actions ordinaires à la fin et dividendes	162 771 816	1 804	402	2,4800
Total des dividendes			465	

Au 31 octobre	2009			
	Actions		Dividendes	
	Nombre d'actions	\$	\$	Par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 15	8 000 000	200	12	1,4625
Série 16	8 000 000	200	10	1,2125
Série 20	6 900 000	173	10	1,5000
Série 21	8 050 000	201	11	1,3438
Série 24	6 800 000	170	9	1,3765
Série 26	5 800 000	145	7	1,3042
Actions privilégiées et dividendes	43 550 000	1 089	59	
Actions ordinaires au début	159 447 203	1 656		
Émises au titre du :				
Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	590 864	29		
Régime d'options d'achat d'actions	906 457	42		
Incidence des actions acquises ou vendues aux fins de négociation	256 601	2		
Actions ordinaires à la fin et dividendes	161 201 125	1 729	398	2,4800
Total des dividendes			457	

NOTE 22 CAPITAL-ACTIONS (suite)

Émissions d'actions privilégiées

Le 30 janvier 2009, la Banque a émis 4 000 000 actions privilégiées de premier rang série 26 à dividende préférentiel et non cumulatif d'un montant trimestriel de 0,4125 \$ l'action. Le dividende initial était payable le 15 mai 2009 et s'élevait à 0,47918 \$ par action. De plus, la Banque a accordé aux preneurs ferme une option d'attribution en excédent de l'émission leur permettant de souscrire, à tout moment dans les 30 jours suivant la date de clôture, jusqu'à 3 000 000 actions supplémentaires au prix de levée de 25,00 \$ l'action. Les preneurs ferme ont levé cette option en souscrivant à 1 800 000 actions privilégiées série 26. La Banque a reçu en contrepartie 141 M\$, déduction faite des commissions de 4 M\$.

Le 14 janvier 2009, la Banque a émis 5 000 000 actions privilégiées de premier rang série 24 à dividende préférentiel et non cumulatif d'un montant trimestriel de 0,4125 \$ l'action. Le dividende initial était payable le 15 mai 2009 et s'élevait à 0,55151 \$ par action. De plus, la Banque a accordé aux preneurs ferme une option d'attribution en excédent de l'émission leur permettant de souscrire, à tout moment dans les 30 jours suivant la date de clôture, jusqu'à 3 000 000 actions supplémentaires au prix de levée de 25,00 \$ l'action. Les preneurs ferme ont levé cette option en souscrivant à 1 800 000 actions privilégiées série 24. La Banque a reçu en contrepartie 165 M\$, déduction faite des commissions de 5 M\$.

Rachat d'actions ordinaires

Le 1^{er} février 2010, la Banque a déposé une offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités visant jusqu'à concurrence de 3 222 932 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois qui a débuté le 1^{er} février 2010 et qui se terminera au plus tard le 31 janvier 2011. Les rachats seront effectués sur le marché libre au prix du marché par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto. Le 1^{er} février 2008, la Banque avait déposé une offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités visant jusqu'à concurrence de 4 700 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois terminée le 30 janvier 2009.

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2010 et 2009, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions.

Actions ordinaires réservées

Au 31 octobre 2010, 7 753 784 actions ordinaires sont réservées selon le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, et 12 770 585 actions ordinaires sont réservées dans le cadre du Régime d'options d'achat d'actions.

Actions ordinaires entières

Dans le cadre des acquisitions de Bieber Securities Inc., conclue le 2 juin 2008, et du Groupe Option Retraite Inc., conclue le 18 septembre 2008, la Banque avait émis 452 650 actions ordinaires évaluées à 24 M\$. De ce nombre, 161 995 actions ordinaires sont entières au nom des vendeurs et seront versées conditionnellement au maintien d'un certain niveau d'actifs sous gestion. La Banque prévoit que les conditions se réaliseront et que ces actions entières seront versées au cours du prochain exercice.

Restriction sur le versement de dividendes

La Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) ou les directives du Surintendant en matière de suffisance du capital et de liquidité. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, selon lesquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement. De plus, si la Fiducie de Capital BNC ou la Fiducie d'actifs BNC n'était pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses parts de fiducie, la Banque ne pourrait verser de dividendes sur ses actions privilégiées et ordinaires. Se référer aux notes 17 et 21 pour de plus amples renseignements.

Régime de réinvestissement de dividendes

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires et privilégiés. La participation à ce régime est facultative. Selon les modalités de ce régime, l'acquisition des actions pour les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent ou par versements en espèces facultatifs. Les actions ordinaires sont émises pour un montant équivalent à la moyenne des cours de clôture négociés à la Bourse de Toronto des cinq jours ouvrables précédant immédiatement la date de versement d'un dividende.

NOTE 23

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des salariés et ces régimes à prestations déterminées sont capitalisés. Les dates d'effet des évaluations actuarielles les plus récentes ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de la capitalisation sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Date de l'évaluation actuarielle obligatoire
Régime des employés	31 décembre 2009	31 décembre 2010
Régime des employés désignés	31 décembre 2009	31 décembre 2010
Programme d'allocation après retraite	31 décembre 2008	31 décembre 2010

Les régimes de retraite des employés de la Banque prévoient le versement de prestations qui tiennent compte du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. La Banque offre également différents régimes complémentaires contributifs d'assurance aux employés et aux retraités admissibles, à leur conjoint ainsi qu'à leurs personnes à charge. Ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés. La date de mesure utilisée est le 31 octobre de chaque année.

Obligations au titre des prestations constituées, actifs des régimes et capitalisation

Au 31 octobre	2010	2009	2010	2009
	Régimes de retraite		Autres régimes	
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début	1 884	1 645	149	141
Coût des services rendus au cours de l'exercice	41	34	5	5
Intérêts débiteurs	128	120	10	10
Cotisations des employés	24	23	—	—
Prestations versées	(93)	(87)	(8)	(7)
Pertes (gains) actuariels	139	149	2	—
Solde à la fin	2 123	1 884	158	149
Actif des régimes				
Juste valeur au début	2 051	1 617	—	—
Rendement réel de l'actif des régimes	209	203	—	—
Cotisations de la Banque	67	295	—	—
Cotisations des employés	24	23	—	—
Prestations versées	(93)	(87)	—	—
Juste valeur à la fin	2 258	2 051	—	—
Situation de capitalisation	135	167	(158)	(149)
Pertes actuarielles nettes non amorties	483	415	5	4
Coût des prestations pour services passés non amortis	30	35	—	—
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	648	617	(153)	(145)

Les montants présentés précédemment concernent l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes de retraite à la clôture des exercices. Aux 31 octobre 2010 et 2009, la juste valeur de l'actif de chacun des régimes de retraite est supérieure aux obligations au titre des prestations constituées.

NOTE 23 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Actif (passif) constaté au titre des prestations constituées

Au 31 octobre	2010	2009	2010	2009
	Régimes de retraite		Autres régimes	
Actif au titre des prestations constituées inclus dans le poste <i>Actifs divers</i>	648	617	–	–
Passif au titre des prestations constituées inclus dans le poste <i>Passifs divers</i>	–	–	(153)	(145)
Montant net comptabilisé	648	617	(153)	(145)

Répartition de l'actif des régimes de retraite

Au 31 octobre	2010	2009
	%	%
Catégories d'actif		
Marché monétaire	3	7
Obligations	38	33
Actions	53	54
Autres	6	6
	100	100

L'actif des régimes de retraite comprend des titres de placement émis par la Banque. En date du 31 octobre 2010, ces placements totalisent 118 M\$ (120 M\$ au 31 octobre 2009).

Les honoraires de gestion payés à la Banque et à ses filiales au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à près de 4 M\$ (3 M\$ au cours de l'exercice 2009). Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs des régimes de retraite.

Composantes de la charge liée aux avantages sociaux futurs

Exercice terminé le 31 octobre	2010	2009	2010	2009
	Régimes de retraite		Autres régimes	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	41	34	5	5
Intérêts débiteurs	128	120	10	10
Rendement réel de l'actif des régimes	(209)	(203)	–	–
Pertes actuarielles sur l'obligation	139	149	2	–
Charge avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	99	100	17	15
Écart entre les rendements prévu et réel de l'actif des régimes pour la période	63	75	–	–
Écart entre le montant des pertes actuarielles constaté pour la période et le montant réel des pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations constituées pour la période	(131)	(148)	(1)	1
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour la période et les modifications effectives des régimes pour la période	6	6	–	–
Charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	37	33	16	16
Charge au titre des autres avantages sociaux futurs				

NOTE 23 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée)

	2010	2009	2010	2009
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	%	%	%	%
Obligations au titre des prestations constituées au 31 octobre				
Taux d'actualisation	5,75	6,75	5,75	6,75
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,50	3,00	3,55
Charge au titre des prestations déterminées pour les exercices terminés le 31 octobre				
Taux d'actualisation	6,75	7,25		
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes, à long terme	7,00	7,00		
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50		
Charge au titre des autres avantages sociaux futurs pour les exercices terminés le 31 octobre				
Taux d'actualisation			6,75	7,25
Taux de croissance de la rémunération			3,55	3,50

La Banque offre également à ses employés certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi (avantages autres que les prestations de retraite), et ces programmes ne sont généralement pas capitalisés. Les prestations comprennent l'assurance maladie, l'assurance-vie et l'assurance dentaire.

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé couverts par les participants a été fixé à 5,7 % en 2010 (5,9 % en 2009). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 2,5 % en 2024 et demeurer à ce niveau par la suite.

Sensibilité des hypothèses clés en 2010

Autres régimes	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	5,2	0,2
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	0,1	–
Incidence d'une augmentation de 1,00 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé	16,1	1,7
Incidence d'une diminution de 1,00 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé	(13,4)	(1,3)

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau précédent doit être utilisée avec prudence car les variations sont hypothétiques et les variations de chacune des principales hypothèses peuvent ne pas être linéaires.

Paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs

Exercice terminé le 31 octobre	2010	2009
Cotisations de la Banque aux régimes de retraite	67	295
Prestations versées aux bénéficiaires des autres régimes	8	7

Le tableau qui suit présente les estimations des paiements de prestations au titre des régimes à prestations déterminées et des autres régimes.

Paiements de prestations prévus

Exercice terminé le 31 octobre	Régimes de retraite	Autres régimes
2011	94	7
2012	97	8
2013	102	9
2014	109	9
2015	115	10
2016 à 2020	634	60

NOTE 24

RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

L'information fournie ci-dessous sur la charge de rémunération exclut l'incidence des opérations de couverture.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options de la Banque s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. Dans le cadre de ce régime, des options sont octroyées annuellement et confèrent au participant le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix de levée égal au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les options sont acquises en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Depuis le 1^{er} mars 2009, le régime d'options contient des dispositions pour les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits de levée selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options est de 12 770 585 au 31 octobre 2010 (13 648 162 au 31 octobre 2009). Le nombre d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque.

Au 31 octobre	2010		2009	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
Régime d'options				
En circulation au début	7 798 096	48,19 \$	6 711 730	52,00 \$
Octroyées	1 863 160	58,49 \$	2 357 740	34,87 \$
Levées	(877 577)	41,67 \$	(906 457)	39,44 \$
Annulées	(298 593)	54,11 \$	(364 917)	53,83 \$
En circulation à la fin	8 485 086	50,92 \$	7 798 096	48,19 \$
Pouvant être levées à la fin	3 751 890	52,62 \$	3 184 406	51,14 \$

Prix de levée	Options en circulation	Options pouvant être levées	Échéance
24,90 \$	41 650	41 650	Décembre 2010
28,01 \$	91 880	91 880	Décembre 2011
30,95 \$	148 450	148 450	Décembre 2012
41,00 \$	283 700	283 700	Décembre 2013
48,20 \$	418 975	411 475	Décembre 2014
61,44 \$	688 550	688 550	Décembre 2015
65,90 \$	1 147 123	862 669	Décembre 2016
53,85 \$	1 790 123	839 381	Décembre 2017
34,87 \$	2 070 423	384 135	Décembre 2018
58,49 \$	1 804 212	—	Décembre 2019
Total	8 485 086	3 751 890	

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la Banque a octroyé 1 863 160 options (2 357 740 en 2009) d'une juste valeur de 10,96 \$ par option (5,65 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009).

La juste valeur des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide d'une variante du modèle Black & Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes :

Au 31 octobre	2010	2009
Taux d'intérêt hors risque	2,85 %	2,23 %
Durée de vie prévue des options	6 ans	6 ans
Volatilité prévue	29,5 %	41,0 %
Dividendes prévus	4,1 %	7,1 %

La charge de rémunération constatée à l'égard des options pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 s'élève à 14 M\$ (13 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009).

NOTE 24 RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS (suite)

Régime de droits à la plus-value des actions (DPVA)

Le régime de DPVA s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, les participants reçoivent, lors de l'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'exercice et le cours de clôture le jour précédant la date de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après la date de l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Depuis le 1^{er} mars 2009, le régime de DPVA contient des dispositions pour les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. La charge de rémunération constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 à l'égard de ce régime est de 1 M\$ (5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009).

Au 31 octobre	2010		2009	
	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré
Régime de DPVA				
En circulation au début	171 174	42,30 \$	329 404	29,67 \$
Octroyés	45 868	58,49 \$	56 892	34,87 \$
Exercés	(47 829)	26,03 \$	(200 450)	18,01 \$
Annulés	(8 514)	48,83 \$	(14 672)	61,95 \$
En circulation à la fin	160 699	51,41 \$	171 174	42,30 \$
Pouvant être exercés à la fin	47 657	56,39 \$	67 651	37,89 \$

Prix d'exercice	DPVA en circulation	DPVA pouvant être exercés	Échéance
48,20 \$	3 350	3 350	Décembre 2014
61,44 \$	2 300	2 300	Décembre 2015
65,90 \$	28 293	21 326	Décembre 2016
53,85 \$	31 146	13 608	Décembre 2017
34,87 \$	49 742	7 073	Décembre 2018
58,49 \$	45 868	—	Décembre 2019
Total	160 699	47 657	

Régimes d'unités d'actions ordinaires différées (UAD)

Les régimes d'UAD s'adressent aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales ainsi qu'aux administrateurs. Ces régimes permettent de lier une portion de la valeur de la rémunération des participants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAD représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les UAD sont généralement acquises en proportions égales sur quatre ans. Des UAD additionnelles sont versées au compte des participants pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAD de référence. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant prend sa retraite ou lorsqu'il cesse d'être à l'emploi de la Banque ou, s'il s'agit d'un administrateur, lorsque son mandat prend fin. Le régime d'UAD contient des dispositions pour les départs à la retraite qui permettent au participant d'acquérir toutes les unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la Banque a octroyé 43 618 UAD à un prix moyen pondéré de 58,49 \$ (64 502 UAD à un prix moyen pondéré de 34,87 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009). Au total, 263 963 UAD sont en circulation au 31 octobre 2010 (247 020 UAD au 31 octobre 2009). Une charge de rémunération de 6 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 à l'égard de ces régimes (6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009).

NOTE 24 RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS (suite)

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR)

Le régime d'UAR s'adresse à certains dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. L'objectif de ce régime est de soutenir la compétitivité de la rémunération de certains dirigeants et de les fidéliser. Une UAR représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. En général, les UAR sont acquises en proportions égales sur trois ans mais certaines sont acquises le dernier jour du 35^e mois qui suit la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAR viennent à échéance. Des UAR additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAR de référence. Le régime d'UAR contient des dispositions pour les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la Banque a octroyé 1 407 697 UAR à un prix moyen pondéré de 58,43 \$ (715 816 UAR à un prix moyen pondéré de 34,87 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009). Au 31 octobre 2010, 2 007 770 UAR sont en circulation (866 446 UAR au 31 octobre 2009). Une charge de rémunération de 75 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 à l'égard de ce régime (20 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009).

Régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP)

Le régime d'UAP, mis en place en 2009, s'adresse à certains membres de la haute direction de la Banque. L'objectif de ce régime est de lier une partie de la valeur de la rémunération de ces hauts dirigeants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAP représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance, qui est basé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice des banques du S&P/TSX. Les UAP sont acquises le dernier jour du 35^e mois qui suit la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAP viennent à échéance. Des UAP additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAP de référence. Le régime d'UAP contient des dispositions pour les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la Banque a octroyé 84 962 UAP à un prix moyen pondéré de 58,49 \$. Au 31 octobre 2010, 87 652 UAP sont en circulation. Une charge de rémunération de 2 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 à l'égard de ce régime.

Régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (FBN)

Ce régime s'adresse exclusivement aux employés clés des Services aux particuliers de FBN. L'objectif de ce régime est d'encourager la rétention des employés clés ainsi que de favoriser la croissance des revenus et l'amélioration continue de la rentabilité des Services aux particuliers. Ce régime permet aux employés participants de différer une partie de leur rémunération annuelle, et permet également à FBN de verser une contribution aux employés clés lorsque certains objectifs financiers sont atteints. Les montants octroyés par FBN et la rémunération différée par les participants sont investis, entre autres, en unités d'actions de la Banque. Ces unités d'actions représentent un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de l'octroi. Des unités additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions représentant les montants octroyés par FBN sont acquises en proportions égales sur quatre ans. À la retraite, ou dans certains cas à la cessation d'emploi, le participant reçoit une somme en espèces représentant la valeur des unités d'actions acquises. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, FBN a octroyé 39 152 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 59,72 \$ (65 392 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 46,69 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009). Au 31 octobre 2010, 406 002 unités sont en circulation (404 707 au 31 octobre 2009). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, une charge de rémunération de 4 M\$ a été constatée à l'égard de ce régime (7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009).

Régime d'acquisition d'actions des employés

En vertu du régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 8 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 25 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Après une année de participation continue, les cotisations de la Banque sont acquises à l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque, de 7 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009), sont comptabilisées dans les *Salaires et avantages sociaux* une fois payées. Au 31 octobre 2010, 2 934 757 actions ordinaires sont détenues dans le cadre de ce régime (3 027 384 actions ordinaires au 31 octobre 2009).

Les actions de ce régime sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation aux fins du calcul du bénéfice par action. Les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime d'acquisition d'actions des employés sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

NOTE 25

CHARGES DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice 2010, Financière Banque Nationale, une filiale de la Banque, a amorcé la restructuration de certaines de ses activités. L'objectif de cette restructuration vise l'amélioration et la concentration de certaines activités dans des secteurs de marché identifiés comme des secteurs clés. Les mesures relatives à la restructuration seront finalisées au cours du premier trimestre de 2011.

Au 31 octobre 2010, la Banque a comptabilisé des charges de restructuration de 22 M\$ dans l'état consolidé des résultats. Les charges sont composées majoritairement d'indemnités de départ et d'honoraires professionnels relativement aux mesures liées à la restructuration. Ces charges de restructuration sont présentées dans le secteur des Marchés financiers.

Au 31 octobre 2008, la Banque avait comptabilisé des charges de restructuration de 66 M\$ dans l'état consolidé des résultats. Les objectifs de la restructuration visaient à aligner les modèles de distribution et de fonctionnement de la Banque sur les besoins des clients ainsi qu'à simplifier les processus et à renforcer l'efficacité des fonctions corporatives. Ces charges de restructuration étaient présentées à la rubrique *Autres* des informations sectorielles. La restructuration a été finalisée au cours de l'exercice 2009 et les derniers versements ont été effectués au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010.

Exercice terminé le 31 octobre	2010			2009
	Indemnités de départ	Autres charges	Total	Total
Solde au début de l'exercice	10	–	10	61
Charges de restructuration	21	1	22	–
Versements au cours de l'exercice	(10)	–	(10)	(51)
Solde à la fin de l'exercice	21	1	22	10

NOTE 26

CHARGE D'IMPÔTS

La charge d'impôts de la Banque constatée dans les états financiers consolidés pour les exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	2010	2009
État consolidé des résultats		
Impôts exigibles	221	169
Impôts futurs à la suite de l'apparition et de la résorption d'écarts temporaires	–	83
	221	252
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Impôts relatifs aux éléments suivants :		
Dividendes sur actions privilégiées, séries 15, 16, 20, 21, 24 et 26	(2)	(15)
Frais d'émissions d'actions et autres	–	(2)
Autres éléments du résultat étendu	66	133
	64	116
Total de la charge d'impôts	285	368

La charge d'impôts pour les exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	2010	2009
Impôts exigibles	285	287
Impôts futurs à la suite de l'apparition et de la résorption d'écarts temporaires	–	81
Charge d'impôts	285	368

NOTE 26 CHARGE D'IMPÔTS (suite)

Les écarts temporaires et les reports qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts futurs se définissent comme suit :

Au 31 octobre	2010	2009
Actifs d'impôts futurs		
Provisions pour pertes sur créances et autres charges à payer	339	296
Passif au titre des prestations constituées – Autres régimes	41	39
Autres éléments du résultat étendu	7	2
	387	337
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations	(84)	(44)
Titrisation	(96)	(86)
Actifs au titre des prestations constituées – Régimes de retraite	(167)	(162)
Autres	(101)	(104)
	(448)	(396)
Solde net des actifs (passifs) d'impôts futurs	(61)	(59)

Le montant net des actifs d'impôts futurs est inclus dans les *Actifs divers* et le montant net des passifs d'impôts futurs est inclus dans les *Passifs divers*.

Au 31 octobre	2010	2009
Actifs d'impôts futurs	102	91
Passifs d'impôts futurs	(163)	(150)
	(61)	(59)

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque pour les exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	2010		2009	
	\$	%	\$	%
Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle	1 323	100,0	1 164	100,0
Charge d'impôts au taux statutaire d'imposition prévu par la loi au Canada	410	31,0	372	32,0
Réduction du taux d'imposition en raison des :				
Revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières, principalement les dividendes de sociétés canadiennes	(149)	(11,3)	(91)	(7,8)
Gains en capital	–	–	(8)	(0,7)
Taux d'imposition des filiales et entités étrangères	(8)	(0,6)	(45)	(3,9)
Autres éléments	(32)	(2,4)	24	2,1
	(189)	(14,3)	(120)	(10,3)
Charge d'impôts présentée à l'état consolidé des résultats et taux effectif d'imposition	221	16,7	252	21,7

NOTE 27

BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice dilué par action est calculé en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions.

Exercice terminé le 31 octobre	2010	2009
Bénéfice par action ordinaire de base		
Bénéfice net	1 034	854
Dividendes sur actions privilégiées	63	59
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	971	795
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de base (en milliers)	162 054	160 263
Bénéfice par action ordinaire de base	5,99 \$	4,96 \$
Bénéfice par action ordinaire dilué		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	971	795
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de base (en milliers)	162 054	160 263
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)		
Options d'achat d'actions	1 283	638
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (en milliers)	163 337	160 901
Bénéfice par action ordinaire dilué	5,94 \$	4,94 \$

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, le calcul du bénéfice par action dilué ne tient pas compte d'un nombre moyen de 2 171 419 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 63,22 \$ (un nombre moyen de 4 404 663 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 57,11 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009) car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

NOTE 28

GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Garanties

Les garanties sont des obligations qui répondent à la définition de garantie selon la NOC-14.

Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs aux garanties importantes émises par la Banque et en vigueur au 31 octobre est présenté dans le tableau suivant :

	2010	2009
Lettres de garantie	2 252	2 362
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	1 143	449
Instruments financiers dérivés	265	361
Prêts de titres	320	610
Autre garantie	33	32

Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans. La provision générale pour pertes sur créances couvre l'ensemble des risques de crédit, y compris ceux des lettres de garantie.

Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et qui finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit une facilité de garantie de liquidité à ce fonds multicédant. Au 31 octobre 2010, la valeur nominale de la facilité de liquidité de style mondial engagée s'élève à 1,1 G\$ (489 M\$ au 31 octobre 2009), soit l'encours du montant total du papier commercial en circulation.

Cette facilité peut être invoquée lorsque le programme n'est pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial sans toutefois nécessiter qu'il y ait une perturbation généralisée des marchés. Cette facilité a une échéance inférieure à un an et elle est renouvelable périodiquement. Les modalités de cette facilité n'obligent pas la Banque à avancer des sommes au fonds si ce dernier est insolvable ou s'il fait l'objet de procédures en matière d'insolvabilité, ou encore pour financer un montant d'actifs non productifs au delà du rehaussement de crédit disponible. La facilité de liquidité fournie par la Banque n'a pas été utilisée à ce jour.

Depuis mai 2009, la Banque fournit à ce fonds multicédant une facilité de rehaussement de crédit qui est limitée à certains éléments d'actif. Cette facilité a une échéance inférieure à un an et elle est automatiquement renouvelable à moins que la Banque envoie un avis de non-renouvellement. Au 31 octobre 2010, la valeur nominale engagée à l'égard de cette facilité s'élève à 30 M\$. La facilité de rehaussement de crédit fournie par la Banque n'a pas été utilisée à ce jour.

Le risque de perte maximale pour la Banque ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2010, la Banque détient 5 M\$ (40 M\$ au 31 octobre 2009) de ce papier commercial et, par conséquent, le montant maximal potentiel des paiements futurs s'établit à 1,1 G\$ (449 M\$ au 31 octobre 2009).

NOTE 28 GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque vend des options de vente pour répondre aux besoins de ses clients ainsi que pour ses propres activités de gestion des risques et de négociation. Les options de vente sont des ententes contractuelles en vertu desquelles la Banque accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de vendre à la Banque, à une date donnée ou avant cette date, un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers, à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Les options de vente qui répondent à la définition de garantie selon la NOC-14 comprennent principalement les options sur devises de gré à gré avec des sociétés autres que des institutions financières, et les options sur actions de gré à gré lorsqu'il est probable que la contrepartie possède les titres sous-jacents. La majorité des échéances de ces options varient selon les contrats mais ne dépassent généralement pas deux ans. Au 31 octobre 2010, la Banque a constaté dans le bilan consolidé un passif de 12 M\$ relativement à ces options de vente (12 M\$ au 31 octobre 2009) représentant la juste valeur de ces options.

Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque prête les titres à des tiers et indemnise ces clients en cas de perte. Afin de se protéger contre toute perte éventuelle, la Banque obtient de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables extrêmement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des ententes de prêts de titres.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, de cession d'entreprise et d'activités, la Banque conclut de nombreuses ententes contractuelles. En vertu de ces ententes, elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (incluant la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. La Banque s'engage aussi à indemniser toute personne agissant à titre d'administrateur ou de dirigeant ou exerçant une fonction semblable au sein de la Banque, d'une de ses filiales ou de toute autre entité, à la demande de la Banque, pour tous frais encourus par cette personne lors de poursuites ou d'enquêtes auxquelles elle est partie en cette qualité. De plus, à titre d'adhérent à un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'exploitation de ce réseau, la Banque a octroyé en faveur du réseau une hypothèque mobilière qui pourrait être utilisée advenant l'inexécution des obligations contractuelles de la part d'un autre membre. La durée des ententes d'indemnisation varie selon le cas; au 31 octobre 2010 la nature des ententes empêchent la Banque de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer aux contreparties. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre de ces ententes.

Autre garantie

En vertu d'une entente de garantie mutuelle imposée par une autorité réglementaire, une filiale de la Banque s'est portée garante de tous les engagements, dettes et passifs d'une société satellite, jusqu'à concurrence de son capital réglementaire. Cette garantie prendra fin au plus tard à la date de disposition du placement dans la société satellite, ou plus tôt si l'autorité réglementaire le juge approprié. À ce jour, cette garantie n'a pas été utilisée et aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé relativement à cette entente.

Restructuration de certains conduits de papier commercial adossé à des actifs (PCAA)

Facilités de financement de marge

Suite aux événements survenus en 2007 sur le marché du PCAA émis par des tiers, un plan de restructuration pancanadien a été finalisé le 21 janvier 2009. Le PCAA a été remplacé par des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC). Afin d'appuyer les efforts du plan de restructuration, la Banque s'est engagée à contribuer aux facilités de financement de marge pour un montant de 911 M\$. La note 9 afférente aux états financiers consolidés présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Facilités de crédit à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC)

En 2008, la Banque a offert à la clientèle commerciale et aux grandes sociétés détenant des billets restructurés des conduits VAC des facilités de crédit améliorées pour répondre à leurs besoins de liquidité. Ces facilités de crédit couvrent jusqu'à 75 % de la valeur nominale des billets. Les ententes de crédit comportent aussi une option en faveur de l'emprunteur lui permettant de céder à la Banque, à compter de la date d'échéance de la facilité de crédit, les billets restructurés pour assurer le paiement du capital de la facilité de crédit. Ces facilités de crédit sont disponibles pendant une période de deux à trois ans, avec une possibilité de prolongation par la Banque, si les emprunteurs maintiennent des relations bancaires normales avec la Banque durant la période de la facilité de crédit. Au 31 octobre 2010, l'encours des facilités de crédit améliorées est de 143 M\$ (285 M\$ au 31 octobre 2009). Le montant des facilités de crédit offertes aux clients, adossées aux billets AI, est estimé à 149 M\$ au 31 octobre 2010 (224 M\$ au 31 octobre 2009). Le montant des facilités de crédit offertes aux clients, adossées aux billets restructurés des conduits VAC est estimé à 538 M\$ au 31 octobre 2010 (743 M\$ au 31 octobre 2009). Pour de plus amples renseignements, se référer à la note 9.

NOTE 28 GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

Engagements

La Banque a des engagements minimaux futurs, en vertu de baux relatifs à des locaux, à du matériel et mobilier, à des contrats de services informatiques impartis et à d'autres contrats. La majorité de ces engagements sont relatifs à des contrats de location-exploitation.

Au 31 octobre 2010, les engagements minimaux futurs ⁽¹⁾ s'établissent comme suit pour les prochaines années :

2011	533
2012	433
2013	305
2014	240
2015	185
2016 et par la suite	564
	2 260

(1) Un montant de 7 M\$ d'intérêts théoriques sur un contrat de location-acquisition est inclus dans les engagements minimaux futurs.

Nantissement d'éléments d'actif

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie de divers passifs. Le détail des éléments d'actif donnés en garantie est fourni dans le tableau qui suit. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

Au 31 octobre	2010	2009
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Banque du Canada	25	30
Organismes de compensation directe	31 859	30 223
Actifs donnés en garantie au titre des opérations suivantes :		
Opérations sur instruments financiers dérivés	566	572
Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des accords de prise en pension	28 976	21 755
Autres	125	99
Total	61 551	52 679

Actifs financiers reçus en garantie

Au 31 octobre 2010, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie totalise 30 G\$ (20 G\$ au 31 octobre 2009). Ces actifs financiers reçus en garantie ont été obtenus suite aux transactions de valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, d'emprunts et de prêts de titres et d'opérations sur des instruments financiers dérivés. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

NOTE 28 GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Au 31 octobre	2010	2009
Lettres de garantie ⁽¹⁾	2 252	2 362
Lettres de crédit documentaire ⁽²⁾	69	62
Créances sur cartes de crédit ⁽³⁾	5 627	6 393
Engagements de crédit ⁽³⁾		
Échéance originale d'un an ou moins	12 272	15 501
Échéance originale de plus d'un an	11 620	7 569

(1) Voir la rubrique *Lettres de garantie* à la page 158.

(2) Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque et utilisés en commerce international pour permettre à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de crédit documentaire. La Banque doit en tout temps rendre disponible, à certaines conditions, la portion non encore utilisée de l'autorisation.

Autres engagements

La Banque agit comme investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, où elle conclut des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créances à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. La Banque détient des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 116 M\$ relativement à ces activités au 31 octobre 2010 (117 M\$ au 31 octobre 2009).

Litiges

Dans le cours normal de leurs affaires, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations, incluant notamment des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées. Plusieurs des procédures judiciaires sont liées à ses activités de prêts, lesquelles surviennent notamment lorsque la Banque entreprend des démarches visant le recouvrement de ses créances.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse à des recours collectifs intentés par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transaction et l'augmentation non sollicitée de limites de cartes de crédit, ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives provinciales relatives à la protection du consommateur. Tous ces recours soulèvent plusieurs questions complexes et leurs résolutions pourraient donc s'étendre sur plusieurs années. Ces recours collectifs font l'objet d'une défense vigoureuse par la Banque, qui fait valoir des motifs sérieux de contestation.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que le montant du passif éventuel s'y rapportant, pris individuellement ou globalement, pourrait avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation pour un exercice donné, il n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

NOTE 29

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices.

Les principaux types d'instruments financiers dérivés utilisés se décrivent comme suit :

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des ententes contractuelles portant sur l'achat ou la vente d'un montant déterminé de devises, de taux d'intérêt, de marchandises ou d'instruments financiers à une date ultérieure prédéterminée et à un prix préétabli. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors bourse. Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché organisé et sont assujettis à des marges de sécurité calculées quotidiennement par les chambres de compensation.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse par lesquels deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres. Les divers contrats de swaps que conclut la Banque sont les suivants :

- les swaps de devises sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes;
- les swaps de taux d'intérêt sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise;
- les swaps de produits de base sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit;
- les swaps sur actions sont des opérations par lesquelles les contreparties conviennent d'échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un versement établi sur la base d'un taux d'intérêt de référence; et
- les swaps sur défaillance sont des opérations par lesquelles une des parties convient de verser des frais d'intérêts à l'autre partie pour que cette dernière effectue un paiement dans l'éventualité d'un incident de crédit.

Options

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, soit à une ou à des dates déterminées, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie, un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

NOTE 29 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Montants nominaux de référence

Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur déterminée d'un capital sous-jacent à un instrument financier dérivé et servent de référence à l'application d'un cours de change, d'un taux d'intérêt, d'un cours boursier ou autre pour établir les flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux de référence sont présentés dans le tableau suivant.

Au 31 octobre						2010	2009	
Durée jusqu'à l'échéance								
	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des contrats	Contrats détenus à des fins de négociation	Contrats désignés comme élément de couverture	Total des contrats
CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT								
Hors bourse								
Contrats de garantie de taux d'intérêt	3 000	24 167	77	866	28 110	28 110	–	28 977
Swaps	41 836	51 812	101 218	35 016	229 882	208 426	21 456	186 302
Options achetées	272	2 094	37	84	2 487	2 487	–	3 885
Options vendues	262	6 131	201	198	6 792	6 792	–	914
Total	45 370	84 204	101 533	36 164	267 271	245 815	21 456	220 078
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	655	4 829	2 013	–	7 497	7 497	–	8 276
Positions à découvert	4 252	7 378	557	–	12 187	12 187	–	8 858
Options achetées	10 347	5 894	6 121	–	22 362	22 362	–	30 185
Options vendues	11 412	10 317	6 121	–	27 850	27 850	–	24 509
Total	26 666	28 418	14 812	–	69 896	69 896	–	71 828
CONTRATS DE CHANGE								
Hors bourse								
Contrats à terme	5 041	1 058	606	–	6 705	6 705	–	7 409
Swaps	29 740	8 530	6 318	4 294	48 882	48 751	131	40 603
Options achetées	2 460	835	588	–	3 883	3 883	–	2 597
Options vendues	1 480	803	601	–	2 884	2 884	–	2 587
Total	38 721	11 226	8 113	4 294	62 354	62 223	131	53 196
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	155	–	–	–	155	155	–	913
Positions à découvert	1	–	–	–	1	1	–	487
Options achetées	21	–	–	–	21	21	–	1 136
Options vendues	29	–	–	–	29	29	–	2 187
Total	206	–	–	–	206	206	–	4 723
CONTRATS SUR ACTIONS, PRODUITS DE BASE ET DÉRIVÉS DE CRÉDIT								
Hors bourse								
Contrats à terme	29	91	64	36	220	220	–	116
Swaps	4 248	11 970	23 636	5 295	45 149	45 121	28	40 171
Options achetées	505	459	847	52	1 863	1 863	–	1 590
Options vendues	125	447	733	17	1 322	1 322	–	1 229
Total	4 907	12 967	25 280	5 400	48 554	48 526	28	43 106
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	2 131	1 059	144	–	3 334	3 334	–	3 158
Positions à découvert	4 074	1 098	546	–	5 718	5 718	–	3 636
Options achetées	694	810	544	4	2 052	2 052	–	1 813
Options vendues	199	154	1	–	354	354	–	1 405
Total	7 098	3 121	1 235	4	11 458	11 458	–	10 012
Total 2010	122 968	139 936	150 973	45 862	459 739	438 124	21 615	
Total 2009	91 920	144 839	129 993	36 191	402 943	388 505	14 438	402 943

NOTE 29 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière que devra assumer la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements contractuels. Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est assujéti aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que les autres opérations de crédit de la Banque. Par conséquent, la Banque évalue la solvabilité des contreparties, contrôle la taille des portefeuilles, de même que le profil de diversification et d'échéance de ces instruments financiers.

La Banque limite son risque de crédit sur les contrats négociés hors bourse en faisant affaire avec des parties solvables, et par des contrats qui permettent un échange de garanties entre les parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours dépasse un seuil convenu. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation qui permettent de liquider, et de régler simultanément sur la base du solde net, toutes les opérations avec une partie donnée dans l'éventualité d'un manquement. Par contre, l'exposition globale au risque de crédit, atténuée par des accords généraux de compensation, peut varier considérablement après la date du bilan, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet d'un contrat en plus de subir les fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents.

Dans le cas des contrats négociés en bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards exécutés sur des bourses établies liées à des chambres de compensation bien capitalisées, qui prennent en charge les obligations des parties et garantissent leurs obligations d'exécution. Tous les contrats négociés en bourse font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien.

Expressions utilisées dans le tableau qui suit

Coût de remplacement actuel

Le coût de remplacement actuel représente le risque de crédit maximal de la Banque relativement aux instruments financiers dérivés en date du bilan consolidé. Ce montant correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés négociés hors bourse, sans tenir compte des accords de compensation ni des garanties détenues.

Équivalent-crédit

Montant qui correspond au total du coût de remplacement actuel, majoré d'un montant représentant le risque de crédit futur éventuel conformément aux règles édictées par le Surintendant.

Montant pondéré en fonction du risque

Montant en équivalent-crédit multiplié par le facteur pondéré de risque de chacune des contreparties conformément aux règles édictées par le Surintendant.

Au 31 octobre, le risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés, à la fois avant et après l'incidence des accords de compensation, s'établit comme suit :

	2010			2009		
	Coût de remplacement actuel ⁽¹⁾	Équivalent- crédit	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement actuel ⁽¹⁾	Équivalent- crédit	Montant pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt	3 931	4 935	2 046	3 404	4 248	970
Contrats de change	803	1 971	659	1 018	2 095	736
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	3 144	6 274	1 486	2 760	6 189	3 377
	7 878	13 180	4 191	7 182	12 532	5 083
Incidence des accords généraux de compensation	(3 709)	(5 844)	(2 134)	(3 783)	(5 805)	(1 361)
	4 169	7 336	2 057	3 399	6 727	3 722

(1) Au 31 octobre 2010, le total de la juste valeur positive des contrats négociés en bourse exclus totalise 0,2 G\$ (0,3 G\$ au 31 octobre 2009).

Au 31 octobre, la répartition du risque de crédit par contrepartie s'établit comme suit :

	2010		2009	
	Coût de remplacement	Équivalent- crédit	Coût de remplacement	Équivalent- crédit
Gouvernements des pays membres de l'OCDE ⁽¹⁾	152	515	138	479
Banques des pays membres de l'OCDE ⁽¹⁾	1 013	2 958	1 047	2 634
Autres	3 004	3 863	2 214	3 614
Total	4 169	7 336	3 399	6 727

(1) Organisation de coopération et de développement économiques.

NOTE 29 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Au 31 octobre, la juste valeur des instruments financiers dérivés s'établit comme suit :

	2010			2009		
	Positive	Négative	Nette	Positive	Négative	Nette
CONTRATS À DES FINS DE NÉGOCIATION						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	4	9	(5)	12	9	3
Swaps	3 066	3 163	(97)	2 676	2 846	(170)
Options	8	25	(17)	10	21	(11)
Total	3 078	3 197	(119)	2 698	2 876	(178)
Contrats de change						
Contrats à terme	68	90	(22)	102	85	17
Swaps	689	601	88	862	641	221
Options	60	91	(31)	63	106	(43)
Total	817	782	35	1 027	832	195
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	174	266	(92)	192	276	(84)
Swaps	2 922	1 894	1 028	2 459	1 516	943
Options	318	279	39	422	359	63
Total	3 414	2 439	975	3 073	2 151	922
Total – Contrats à des fins de négociation	7 309	6 418	891	6 798	5 859	939
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME ÉLÉMENT DE COUVERTURE						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	809	213	596	718	48	670
Options	–	–	–	–	–	–
Total	809	213	596	718	48	670
Contrats de change						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	1	–	1	–	–	–
Options	–	–	–	–	–	–
Total	1	–	1	–	–	–
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	1	–	1	–	40	(40)
Options	–	–	–	–	–	–
Total	1	–	1	–	40	(40)
Total – Contrats désignés comme élément de couverture	811	213	598	718	88	630
Désignés comme élément de couverture de la juste valeur	339	194	145	269	35	234
Désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	472	19	453	449	53	396
Juste valeur totale	8 120	6 631	1 489	7 516	5 947	1 569
Incidence des accords généraux de compensation	(3 709)	(3 709)		(3 783)	(3 783)	
	4 411	2 922	1 489	3 733	2 164	1 569

NOTE 30

SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

La Banque offre une gamme de produits financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient inscrits au bilan ou hors bilan. Le degré de risque est fonction de l'importance et de la direction des variations de taux d'intérêt ainsi que du degré de désappariement des échéances. L'analyse des écarts de sensibilité compte parmi les outils analytiques employés par la Banque pour gérer les risques de taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous trace un portrait au 31 octobre de la sensibilité du bilan consolidé de la Banque aux variations des taux d'intérêt.

	2010							2009
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible	Total	Total
Actif								
Encaisse	–	–	–	–	–	261	261	296
Dépôts auprès d'institutions financières	75	532	7	7	–	1 392	2 013	1 932
Rendement réel		0,7 %	4,3 %	4,7 %	–			
Valeurs mobilières	167	3 036	9 482	10 303	9 163	22 117	54 268	50 233
Rendement réel		1,0 %	1,0 %	2,1 %	3,5 %			
Prêts	631	48 596	5 951	9 052	634	3 202	68 066	60 274
Rendement réel		2,3 %	4,1 %	4,8 %	5,9 %			
Autres actifs	7 046	–	–	–	–	13 647	20 693	19 403
	7 919	52 164	15 440	19 362	9 797	40 619	145 301	132 138
Passif et capitaux propres								
Dépôts	3 115	35 589	14 507	21 163	946	6 465	81 785	75 170
Rendement réel		1,4 %	1,5 %	2,7 %	1,8 %			
Autres dettes ⁽¹⁾	–	12 009	977	3 995	5 210	8 614	30 805	25 957
Rendement réel		2,9 %	2,5 %	1,9 %	3,8 %			
Débiteures subordonnées	–	44	–	1 350	500	139	2 033	2 017
Rendement réel		0,7 %	–	5,0 %	4,7 %			
Acceptations et passifs divers	5 790	9 249	–	1	77	8 353	23 470	22 517
Capitaux propres	–	400	–	689	–	6 119	7 208	6 477
	8 905	57 291	15 484	27 198	6 733	29 690	145 301	132 138
Excédent de l'actif (passif)	(986)	(5 127)	(44)	(7 836)	3 064	10 929	–	–
Instruments financiers dérivés	–	1 003	7 474	(8 711)	234	–	–	–
Total	(986)	(4 124)	7 430	(16 547)	3 298	10 929	–	–
Éléments libellés en dollars canadiens								
Total au bilan	(2 916)	1 710	3 118	(8 675)	2 161	8 247	3 645	6 864
Instruments financiers dérivés	–	(4 868)	7 053	(4 434)	680	–	(1 569)	(50)
Total	(2 916)	(3 158)	10 171	(13 109)	2 841	8 247	2 076	6 814
Éléments libellés en devises								
Total au bilan	1 930	(6 837)	(3 162)	839	903	2 682	(3 645)	(6 864)
Instruments financiers dérivés	–	5 871	421	(4 277)	(446)	–	1 569	50
Total	1 930	(966)	(2 741)	(3 438)	457	2 682	(2 076)	(6 814)
Total 2010	(986)	(4 124)	7 430	(16 547)	3 298	10 929	–	
Total 2009	(1 812)	(6 092)	9 721	(2 928)	2 141	(1 030)		–

(1) Engagements afférents à des titres vendus à découvert et à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat.

Le rendement réel représente le rendement effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification de taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

NOTE 31

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants à des conditions variables. Le solde des prêts leur ayant été consentis est le suivant aux dates indiquées :

	31 octobre 2010	31 juillet 2009
Prêts – autres	48	39

Les prêts consentis aux dirigeants admissibles sont octroyés aux conditions applicables à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle, les prêts hypothécaires sont offerts au taux affiché moins 2 %, les prêts personnels portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle, les avances sur cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 %, ce dernier taux ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

En ce qui a trait aux prêts personnels et aux marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire de base brut annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

De plus, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés à un dirigeant de la Banque, excluant un prêt hypothécaire consenti sur sa résidence principale, ne peut excéder le double de son salaire de base.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des sociétés satellites, des administrateurs et des dirigeants, à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés. Ces ententes n'ont pas eu d'impact significatif sur les résultats de la Banque.

De plus, la Banque offre le régime d'unités d'actions différées à des administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se référer à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

NOTE 32

INFORMATIONS SECTORIELLES

La Banque exerce ses activités dans les trois secteurs d'exploitation isolables définis ci-dessous, les autres activités d'exploitation étant regroupées à des fins de présentation. Chaque secteur isolable se distingue par les services offerts, le type de clientèle et la stratégie de commercialisation. Les activités des secteurs isolables de la Banque se définissent comme suit :

Particuliers et entreprises

Le secteur des Particuliers et entreprises regroupe le réseau des succursales, les services aux intermédiaires, les cartes de crédit, les assurances, les services aux entreprises ainsi que l'immobilier.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe le courtage de plein exercice auprès des particuliers, le courtage direct, les fonds communs de placement, les services fiduciaires et la gestion de portefeuille.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend le financement et le crédit aux grandes sociétés, les activités de négociation, les activités de trésorerie, y compris la gestion de l'actif et du passif de la Banque, et le courtage auprès des sociétés.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de titrisation, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centraux.

NOTE 32 INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Les conventions comptables sont les mêmes que celles qui sont présentées dans la note 1, à l'exception du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts des secteurs d'exploitation, qui sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique *Autres*. Les frais du siège social sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation présentés dans les résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en se fondant sur le bénéfice net. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange. Les actifs sectoriels correspondent aux actifs moyens servant directement aux activités du secteur.

Résultats par secteur d'activité

Exercice terminé le 31 octobre	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
	Particuliers et entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres		Total	
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	1 511	1 407	108	127	824	790	(531)	(358)	1 912	1 966
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	915	880	661	630	565	640	225	15	2 366	2 165
Revenu total	2 426	2 287	769	757	1 389	1 430	(306)	(343)	4 278	4 131
Charges d'exploitation	1 383	1 356	604	588	707	664	117	54	2 811	2 662
Contribution	1 043	931	165	169	682	766	(423)	(397)	1 467	1 469
Dotations aux pertes sur créances	207	214	—	—	2	27	(65)	64	144	305
Bénéfice (perte) avant charge (économie) d'impôts et participations sans contrôle	836	717	165	169	680	739	(358)	(461)	1 323	1 164
Charge (économie) d'impôts ⁽¹⁾	249	235	52	53	199	227	(279)	(263)	221	252
Participations sans contrôle	—	—	3	3	10	(1)	55	56	68	58
Bénéfice net (perte nette)	587	482	110	113	471	513	(134)	(254)	1 034	854
Actif moyen	60 671	56 070	940	873	92 990	97 805	(14 243)	(13 770)	140 358	140 978

(1) Le Revenu net d'intérêts a été majoré de 206 M\$ (129 M\$ en 2009) et les Revenus autres que d'intérêts ont été majorés d'un montant négligeable (19 M\$ en 2009). Un montant égal est ajouté à la charge (économie) d'impôts. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique *Autres*.

Résultats par secteur géographique

Exercice terminé le 31 octobre	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
	Canada		États-Unis		Autres		Total	
Revenu net d'intérêts	1 911	1 913	—	54	(1)		1 912	1 966
Revenus autres que d'intérêts	2 109	2 083	160	5	97	77	2 366	2 165
Revenu total	4 020	3 996	160	59	98	76	4 278	4 131
Charges d'exploitation	2 598	2 477	150	122	63	63	2 811	2 662
Contribution	1 422	1 519	10	(63)	35	13	1 467	1 469
Dotations aux pertes sur créances	149	295	(5)	10	—	—	144	305
Bénéfice (perte) avant charge d'impôts (économie) et participations sans contrôle	1 273	1 224	15	(73)	35	13	1 323	1 164
Charge (économie) d'impôts	219	252	3	—	(1)	—	221	252
Participations sans contrôle	67	74	3	—	(2)	(16)	68	58
Bénéfice net (perte nette)	987	898	9	(73)	38	29	1 034	854
Actif moyen	130 477	130 130	7 288	5 848	2 593	5 000	140 358	140 978

PRINCIPALES FILIALES

Dénomination sociale	Adresse du bureau principal ⁽¹⁾	Actions avec droit de vote participantes	Valeur du placement au coût ⁽²⁾ (en millions de dollars)
Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	2 808
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie	Montréal, Canada	100 %	
Cabinet d'assurance Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	
1261095 Ontario Limited	Toronto, Canada	100 %	
Groupe Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	
Financière Banque Nationale & Cie inc.	Montréal, Canada	100 %	
Natcan Insurance Company Limited	Bridgetown, Barbade	100 %	
Société de fiducie Natcan	Montréal, Canada	100 %	
FMI Acquisition inc.	Montréal, Canada	100 %	186
Trust Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	155
CABN Placements inc.	Montréal, Canada	100 %	1
Société de portefeuille et d'acquisition Natcan inc.	Montréal, Canada	100 %	288
Placements Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	
9130-1564 Québec inc.	Montréal, Canada	57 %	
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Montréal, Canada	71 %	
Courtage direct Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	
Gestion de placements Innocap inc.	Montréal, Canada	75 %	3
3562719 Canada inc.	Montréal, Canada	100 %	3
L'Immobilière Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	33
Assurances générales Banque Nationale (Gestion) inc.	Montréal, Canada	90 %	29
Assurances générales Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	90 %	
Natcan Global Holdings Ltd	Sliema, Malte	100 %	512
NatBC Holding Corporation	Floride, États-Unis	100 %	15
Natbank, National Association	Floride, États-Unis	100 %	
NBC Trade Finance Limited	Hong Kong, Chine	100 %	1
BNC Gestion Alternative inc.	Montréal, Canada	100 %	6
Fiducie d'actifs BNC	Montréal, Canada	100 %	296
NBC Financial Services Inc.	Montréal, Canada	100 %	1

PRINCIPALES SOCIÉTÉS SATELLITES

Dénomination sociale	Adresse du bureau principal ⁽¹⁾	Actions avec droit de vote participantes	Valeur du placement à la valeur comptable ⁽²⁾ (en millions de dollars)
Maple Financial Group Inc.	Toronto, Canada	24,6 %	143
PI Financial Corp.	Vancouver, Canada	25,0 %	6

(1) Toutes les filiales sont constituées selon les lois de la province, de l'État ou du pays où se trouve leur bureau principal, à l'exception de NatBC Holding Corporation constituée sous le régime des lois de l'État du Delaware aux États-Unis.

(2) La valeur comptable au 31 octobre 2010 est calculée selon la valeur de consolidation.

DONNÉES RELATIVES AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Au 31 octobre	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Données relatives										
au bilan consolidé										
(en millions de dollars)										
Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières	2 274	2 228	3 660	3 328	10 879	10 314	5 777	7 047	6 864	5 832
Valeurs mobilières	54 268	50 233	46 185	39 270	38 678	33 052	28 007	26 179	20 118	17 872
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	10 878	7 637	7 868	5 966	7 592	7 023	4 496	3 955	2 366	4 041
Prêts	57 188	52 637	51 741	47 960	46 945	44 069	41 498	38 381	38 446	40 351
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 946	5 733	4 274	4 085	3 725	3 242	3 076	3 334	2 988	3 593
Immobilisations corporelles et actifs divers	14 747	13 670	15 604	12 476	8 982	10 270	5 643	5 730	5 249	4 277
Total de l'actif	145 301	132 138	129 332	113 085	116 801	107 970	88 497	84 626	76 031	75 966
Dépôts	81 785	75 170	76 022	70 798	71 917	62 219	53 432	51 463	51 690	51 436
Autres passifs et participations sans contrôle	54 275	48 474	45 546	36 045	38 647	40 052	29 453	27 550	18 848	18 767
Déventures subordonnées	2 033	2 017	2 255	1 605	1 449	1 102	1 408	1 516	1 592	1 647
Capital-actions privilégié	1 089	1 089	774	400	400	400	375	375	300	492
ordinaire	1 804	1 729	1 656	1 575	1 566	1 565	1 545	1 583	1 639	1 668
Surplus d'apport	66	48	31	32	21	13	7	2	–	–
Bénéfices non répartis	4 081	3 515	3 110	2 793	2 893	2 645	2 287	2 131	1 945	1 937
Autres éléments cumulés du résultat étendu	168	96	(62)	(163)	(92)	(26)	(10)	6	17	19
Total du passif et des capitaux propres	145 301	132 138	129 332	113 085	116 801	107 970	88 497	84 626	76 031	75 966
Actif moyen	140 358	140 978	128 319	125 964	106 192	90 794	78 553	71 810	69 292	69 197
Compte de capital moyen ⁽¹⁾	7 779	7 198	6 416	5 840	5 568	5 268	5 238	5 216	5 249	5 020
Données relatives à l'état consolidé des résultats										
(en millions de dollars)										
Revenu net d'intérêts	1 912	1 966	1 852	1 116	1 284	1 441	1 363	1 311	1 444	1 338
Revenus autres que d'intérêts	2 366	2 165	1 785	2 301	2 511	2 226	2 155	2 033	1 584	1 789
Revenu total	4 278	4 131	3 637	3 417	3 795	3 667	3 518	3 344	3 028	3 127
Dotations aux pertes sur créances	144	305	144	103	77	33	86	177	490	205
Charges d'exploitation	2 811	2 662	2 695	2 626	2 538	2 463	2 361	2 239	2 040	1 989
Charge d'impôts	221	252	167	79	277	291	318	277	150	278
Participations sans contrôle	68	58	(145)	68	32	25	28	27	30	28
Bénéfice avant activités abandonnées et charges d'écart d'acquisition	1 034	854	776	541	871	855	725	624	318	627
Activités abandonnées	–	–	–	–	–	–	–	–	111	(45)
Charges d'écart d'acquisition	–	–	–	–	–	–	–	–	–	19
Bénéfice net	1 034	854	776	541	871	855	725	624	429	563

Au 31 octobre	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	162 772	161 201	159 447	157 806	161 512	165 335	167 430	174 620	182 596	190 331
Détenteurs inscrits	23 598	23 970	24 354	24 780	25 531	26 235	26 961	27 865	28 549	29 766
Bénéfice avant charges d'écart d'acquisition par action de base	5,99 \$	4,96 \$	4,69 \$	3,25 \$	5,22 \$	4,98 \$	4,10 \$	3,37 \$	2,18 \$	2,88 \$
Bénéfice dilué par action	5,94 \$	4,94 \$	4,67 \$	3,22 \$	5,13 \$	4,90 \$	4,05 \$	3,34 \$	2,18 \$	2,78 \$
Dividende par action	2,48 \$	2,48 \$	2,48 \$	2,28 \$	1,96 \$	1,72 \$	1,42 \$	1,08 \$	0,93 \$	0,82 \$
Cours de l'action										
haut	67,87 \$	62,08 \$	54,63 \$	66,59 \$	65,60 \$	61,47 \$	48,78 \$	41,19 \$	34,93 \$	31,00 \$
bas	54,45 \$	25,62 \$	42,25 \$	50,50 \$	56,14 \$	46,39 \$	40,17 \$	29,95 \$	24,70 \$	23,00 \$
clôture	67,13 \$	56,39 \$	45,21 \$	54,65 \$	61,25 \$	59,14 \$	48,78 \$	40,91 \$	29,39 \$	24,25 \$
Valeur comptable	37,59 \$	33,43 \$	29,70 \$	26,85 \$	27,17 \$	25,39 \$	22,87 \$	21,32 \$	19,72 \$	19,04 \$
Dividendes sur actions privilégiées										
Série 10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,1875 \$
Série 11	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5000 \$	2,0000 \$
Série 12	—	—	—	—	—	—	—	0,8125 \$	1,6250 \$	1,6250 \$
Série 13	—	—	—	—	—	1,2000 \$	1,6000 \$	1,6000 \$	1,6000 \$	1,6000 \$
Série 15	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,1480 \$	—	—
Série 16	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	0,8089 \$	—	—	—	—
Série 20	1,5000 \$	1,5000 \$	0,8692 \$	—	—	—	—	—	—	—
Série 21	1,3438 \$	1,3438 \$	0,5596 \$	—	—	—	—	—	—	—
Série 24	1,6500 \$	1,3765 \$	—	—	—	—	—	—	—	—
Série 26	1,6500 \$	1,3042 \$	—	—	—	—	—	—	—	—
Mesures financières										
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires avant charges d'écart										
d'acquisition	17,0 %	15,6 %	16,4 %	11,5 %	20,1 %	20,7 %	18,8 %	16,5 %	11,3 %	16,0 %
Rendement de l'actif moyen	0,72 %	0,61 %	0,60 %	0,43 %	0,82 %	0,94 %	0,92 %	0,87 %	0,62 %	0,80 %
Rendement du compte de capital moyen	13,3 %	11,9 %	12,1 %	9,3 %	15,6 %	16,2 %	13,8 %	11,9 %	9,5 %	12,5 %
Ratio des fonds propres – BRI ⁽²⁾										
de catégorie 1	14,0 %	10,7 %	9,4 %	9,0 %	9,9 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %
total	17,5 %	14,3 %	13,2 %	12,4 %	14,0 % ⁽³⁾	12,8 % ⁽⁴⁾	13,0 %	13,4 %	13,6 %	13,1 %
Autres renseignements										
Prêts douteux (en millions de dollars)	162 \$	223 \$	169 \$	129 \$	116 \$	117 \$	160 \$	251 \$	246 \$	591 \$
Nombre d'employés ⁽⁵⁾	15 298	14 851	14 420	14 484	14 381	14 372	14 122	14 328	14 589	14 321
Succursales au Canada	442	445	446	447	451	457	462	477	507	525
Guichets automatiques	869	866	858	836	801	788	770	817	826	834

(1) Le compte de capital moyen comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées rachetables et les débentures subordonnées.

(2) La Banque a adopté les règles de l'Accord de Bâle II en 2008 et depuis le 1^{er} novembre 2009, elle utilise l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée. Selon Bâle I, pour les années 2007 et antérieures.

(3) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de débentures subordonnées le 2 novembre 2006.

(4) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de débentures subordonnées le 2 novembre 2005.

(5) En équivalent temps complet.

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Banque consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$, et 15 millions d'actions privilégiées de second rang, sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2010, la Banque compte 162 771 816 actions ordinaires et 43 550 000 actions privilégiées de premier rang émises et en circulation.

COTE OFFICIELLE

Les actions ordinaires de la Banque et les actions privilégiées de premier rang, série 15, série 16, série 20, série 21, série 24 et série 26 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, au Canada.

Émission ou catégorie	Symbole ou téléscripateur	Abbréviation dans la presse
Actions ordinaires	NA	Nat Bk ou Natl Bk
Actions privilégiées de premier rang		
Série 15	NA.PR.K	Nat Bk s15 ou Natl Bk s15
Série 16	NA.PR.L	Nat Bk s16 ou Natl Bk s16
Série 20	NA.PR.M	Nat Bk s20 ou Natl Bk s20
Série 21	NA.PR.N	Nat Bk s21 ou Natl Bk s21
Série 24	NA.PR.O	Nat Bk s24 ou Natl Bk s24
Série 26	NA.PR.P	Nat Bk s26 ou Natl Bk s26

NOMBRE D'ACTIONNAIRES INSCRITS

Le 31 octobre 2010 à la clôture des registres, 23 598 détenteurs d'actions ordinaires sont inscrits directement au registre des actions ordinaires de la Banque.

DIVIDENDES

Dates de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2011

(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement
Actions ordinaires		
21 décembre 2010	23 décembre 2010	1 ^{er} février 2011
22 mars 2011	24 mars 2011	1 ^{er} mai 2011
21 juin 2011	23 juin 2011	1 ^{er} août 2011
20 septembre 2011	22 septembre 2011	1 ^{er} novembre 2011
Actions privilégiées, séries 15, 16, 20, 21, 24 et 26		
5 janvier 2011	7 janvier 2011	15 février 2011
6 avril 2011	8 avril 2011	15 mai 2011
6 juillet 2011	8 juillet 2011	15 août 2011
5 octobre 2011	7 octobre 2011	15 novembre 2011

Dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice 2010

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)
22 décembre 2009	24 décembre 2009	1 ^{er} février 2010	0,62
23 mars 2010	25 mars 2010	1 ^{er} mai 2010	0,62
21 juin 2010	23 juin 2010	1 ^{er} août 2010	0,62
21 septembre 2010	23 septembre 2010	1 ^{er} novembre 2010	0,62

Dividendes déclarés sur les actions privilégiées au cours de l'exercice 2010

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)					
			Série 15	Série 16	Série 20	Série 21	Série 24	Série 26
6 janvier 2010	8 janvier 2010	15 fév. 2010	0,365625	0,303125	0,375	0,33594	0,4125	0,4125
7 avril 2010	9 avril 2010	15 mai 2010	0,365625	0,303125	0,375	0,33594	0,4125	0,4125
7 juillet 2010	9 juillet 2010	15 août 2010	0,365625	0,303125	0,375	0,33594	0,4125	0,4125
6 octobre 2010	8 octobre 2010	15 nov. 2010	0,365625	0,303125	0,375	0,33594	0,4125	0,4125

Les dividendes versés constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D'ACTIONS

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent de transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dépôt direct

Au moyen d'un transfert électronique de fonds, les actionnaires peuvent faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Siège social

Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 514 394-5000

Internet : www.bnc.ca

Assemblée annuelle

La prochaine assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le mercredi 30 mars 2011, au Centre Mont-Royal à Montréal, Québec, Canada.

Déclaration annuelle

Le bilan social 2010 sera disponible en mars 2011 dans le site Internet de la Banque au www.bnc.ca.

Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent de transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires
1500, rue University, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3S8 Canada

Téléphone : 1 888 838-1407

Télécopieur : 1 888 453-0330

Courriel : service@computershare.com

Internet : www.computershare.com

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marché sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

Toute autre demande peut être adressée au service suivant :

Relations avec les investisseurs
Banque Nationale Groupe financier
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 1 866 517-5455

Télécopieur : 514 394-6196

Courriel : relationsinvestisseurs@bnc.ca

Internet : www.bnc.ca/relationsinvestisseurs

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux législations canadienne et américaine en valeurs mobilières et à la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Des renseignements supplémentaires relatifs à ces déclarations sont disponibles aux pages 18 à 21 du présent Rapport annuel.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans ce rapport contiennent notamment : Banque Nationale Groupe financier, Banque Nationale du Canada, Banque Nationale Gestion privée 1859, Telnat, Indice Retraite Banque Nationale, *un client, une banque*, Compte Surintérêt, Portefeuilles Méritage, NBC CapS, NBC CapS II, Fiducie d'actifs BNC, Fiducie de capital BNC, Altamira et Fonds Oméga ainsi que leurs logos respectifs qui sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada utilisées par la Banque Nationale du Canada ou par ses filiales sous licence. Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada, est la propriété de son détenteur respectif.

An English copy of this Annual Report can be obtained from:

Investor Relations Department
National Bank Financial Group
600 De La Gauchetière Street West, 7th Floor
Montreal, Quebec H3B 4L2 Canada

Telephone: 1-866-517-5455

Fax: 514-394-6196

E-mail: investorrelations@bnc.ca

Dépôt légal

ISBN 978-2-921835-26-8

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2010

Conception graphique et thématique

CG3 inc. | Communications | Graphisme

Impression

Transcontinental Litho Acme

Banque Nationale Groupe financier est fier de contribuer à la sauvegarde de l'environnement en utilisant des papiers certifiés EcoLogo et FSC (Forest Stewardship Council).



Sources mixtes
Produit issu de forêts bien gérées
et de bois ou fibres recyclés
www.fsc.org Cert no. SW-COC-952
© 1996 Forest Stewardship Council

Imprimé sur du papier Rolland Opaque
contenant un minimum de 30 %
de fibres postindustrielles



Entièrement recyclable –
le choix responsable

